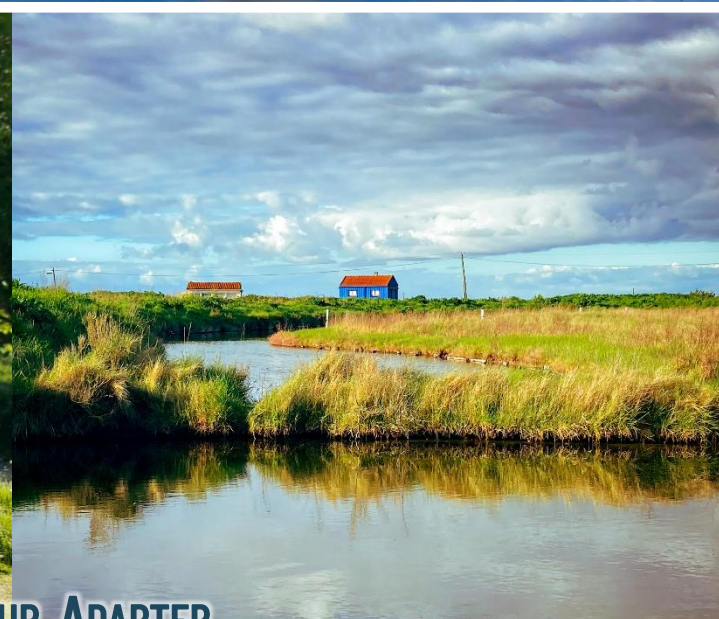


PROJET GRAND SITE DE FRANCE

"MARAIS DE BROUAGE"

PRÉSERVER, GÉRER ...



... METTRE EN VALEUR, ADAPTER



Tome 1 - Juin 2025

LE PROJET

Entente
intercommunautaire

ROCHFORT
OCEAN
Communauté d'agglomération

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES





Dossier en vue de solliciter l'accord du ministère de la Transition écologique pour la mise en œuvre d'un Projet Grand Site de France sur le marais de Brouage (Charente-Maritime)

Tome 1 : LE PROJET - Présentation des paysages et de l'esprit des lieux, état des lieux, défis du territoire, ambitions, gouvernance et modalités de mise en œuvre du Projet

Auteurs : Communauté d'agglomération Rochefort Océan et Communauté de Communes du Bassin de Marennes, unies au sein de l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage

Cheffe de projet : Marion Alvarez

Avec le soutien financier de : Union Européenne (Programmes européens 2021/2027), Région Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département de la Charente-Maritime

Crédits photos : CdC du Bassin de Marennes, CA Rochefort Océan, Office de Tourisme Marennes-Oléron, CPIE Marennes Oléron, Thierry Richard (dont 1^{ère} de couverture, photo de la Citadelle de Brouage), Marion Alvarez

Remerciements à l'équipe projet : Julien Transy (inspecteurs des sites, DREAL NA), Olivier Thimonier (chargé de communication CCBM), Maureen Baudier (chargée de mission N2000 CCBM), Marianne Rulier (référente SCOT, Pole Marennes Oléron), Carole Gauyacq (référente SCOT, CARO), Miléna Gross (paysagiste, CARO), Aude Poineuf (chargée de mission Élevage, CARO/CCBM), Pauline Germanaud (cheffe de projet Seudre, CCBM/CARA), Emrick Herbaut (directeur adjoint, OT Marennes Oléron), Samantha Bertrand (Coordinatrice Tourisme durable et Accessibilité, CARO), Claire Bourdais (chargée de mission Tourisme et Mobilités Durables, CARO), Noé Guillaume (chargé de mission pistes cyclables et ENS, CCBM), Antoine Lamblin (chargé de mission culture, CCBM), Ophélie Malais (chargé de mission culture, CARO), Laurent Dumas (chef de projet Grand Site Estuaire de la Charente, CARO), Dominique Dupuis (animatrice du PAT CARO/CCBM, CARO), Guillaume Michaud (directeur GEMAPI, CARO), Olivier Fouquet (prévention des inondations, CARO), Jean-Eudes Dupeuty (directeur SMCA), Marlène Pichon-Leroy (animatrice COTZH Marais de Brouage, SMCA), Équipe SIT Pôle Marennes Oléron, Fabien Brulay (directeur Projets et Coopération Territoriale, CARO), Frédéric Conil (DGS, CCBM)

Juin 2025

SOMMAIRE

ÉDITO DES PRÉSIDENTS	1
SYNTHÈSE DU PROJET : UNE AMBITION COLLECTIVE POUR UN BIEN COMMUN	2

I. UNE DYNAMIQUE PAYSAGÈRE À L'ORIGINE D'UN ESPRIT DES LIEUX SINGULIER

5

1. LA TRAJECTOIRE PAYSAGÈRE D'UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT	6
a. Les paysages d'hier : du golfe de Saintonge au marais de Brouage	6
b. Les paysages d'aujourd'hui : de la baie aux terres hautes, en passant par les marais et les anciennes îles	9
c. Les paysages de demain : vers une nécessaire adaptation aux changements climatiques	21
2. UN TERRITOIRE INTIMISTE, CHER AUX USAGERS ET HABITANTS DU MARAIS	27
a. Les quatre caractères de l'esprit des lieux du marais de Brouage	29
b. Un esprit des lieux exprimé par ceux qui le vivent	33
3. UN PÉRIMÈTRE DE GRAND SITE DÉTERMINÉ PAR UNE COHÉRENCE PAYSAGÈRE ET UNE LOGIQUE DE PROJET	37

II. L'ÉTAT DES LIEUX : DES PAYSAGES PROTÉGÉS, FAÇONNÉS PAR L'HOMME ET BERCEAUX D'UNE GRANDE BIODIVERSITÉ

39

1. DES PROTECTIONS ET DES ZONAGES VARIÉS POUR UN TERRITOIRE UNIQUE	39
a. Les outils réglementaires de protection	39
b. Les zonages environnementaux et autres reconnaissances des patrimoines naturels	46
2. UN PATRIMOINE HISTORIQUE MARQUEUR DES PAYSAGES ET DES USAGES PASSÉS	47
a. Les patrimoines bâtis	47
b. Le patrimoine immatériel	51
3. UNE ZONE HUMIDE D'ENVERGURE, ENTRE TRAMES D'EAU ET ÉCOSYSTÈMES SENSIBLES	52
a. Un réseau hydrographique façonné et géré par l'Homme	55
b. Une biodiversité riche, tant littorale que prairiale ou forestière	60
4. UNE DIVERSITÉ D'USAGES AU CŒUR DE PAYSAGES VIVANTS	67
a. Des activités économiques garantes et dépendantes de la qualité paysagère et patrimoniale du site	68
b. Des usages récréatifs concourant à la transmission de l'esprit des lieux	76
5. UN TERRITOIRE RURAL PEU HABITÉ MAIS TRAVERSÉ ET VISITÉ	78
a. Près de 20 000 habitants dans le Grand Site	78
b. Des dynamiques d'urbanisation à accompagner	80
c. Une fréquentation hétérogène : des habitants aux visiteurs, de la citadelle au cœur de marais	82

III. LES DÉFIS DU TERRITOIRE : PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES SOUMIS À DE MULTIPLES PRESSIONS 85

1. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES INDUITE PAR LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	85
2. PRÉSERVER LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE DANS UN CONTEXTE DE MUTATION DES ÉCOSYSTÈMES	86
3. ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS PRIMAIRES, GARANTES DES PAYSAGES, DANS LEUR ADAPTATION ET LES DIFFICULTÉS QU'ELLES RENCONTRENT	87
4. GÉRER UNE FRÉQUENTATION LOCALE ET TOURISTIQUE HÉTÉROGÈNE	89
5. TRANSMETTRE LES VALEURS DU SITE DANS UN CONTEXTE D'ÉVOLUTION DE LA CONSCIENCE DES LIEUX	90

IV. LE PROJET GRAND SITE DE FRANCE : UNE DÉMARCHE PARTENARIALE POUR PRÉSERVER, GÉRER, METTRE EN VALEUR ET ADAPTER LE MARAIS DE BROUAGE 91

1. DU GRAND PROJET DU MARAIS DE BROUAGE AU PROJET GRAND SITE DE FRANCE	91
2. UN PROJET FÉDÉRATEUR ET STRUCTURANT, AU SERVICE D'UNE VISION COMMUNE ET PARTAGÉE	92
a. Les ambitions politiques à long-terme pour le Grand Site.....	93
b. Cinq orientations stratégiques pour répondre aux défis du territoire	96
c. Complémentarité et articulation avec d'autres projets à différentes échelles territoriales	105
3. LA GOUVERNANCE ET LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION MISE EN PLACE	107
a. Les instances de pilotage	109
b. Les instances de suivi technique et de coordination	110
c. Les instances de co-construction et de participation large	111
d. Le processus d'élaboration du Projet Grand Site de France	114
4. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS	115

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE 127

ANNEXES 128

ÉDITO DES PRÉSIDENTS

Le marais de Brouage, en tous points remarquable, nous impose une tâche immense qu'il nous faut accomplir avec humilité. En tant qu'élus, nous en avons fait l'expérience. Guidés par les acteurs de cette zone humide aux multiples facettes et à la richesse parfois inexplorée, nous nous sommes progressivement aventurés - et parfois perdus - dans les chemins sinueux de ce labyrinthe de verdure et d'eau.

Nous y avons découvert un territoire plein de vies. Des vies passées, à aménager ici des marais salants, à creuser là des canaux. Des vies actuelles, à entretenir ce patrimoine reçu en héritage, à y travailler, à y vivre, à y flâner aussi. Car le marais de Brouage, c'est tout cela à la fois : un lieu où s'entremêlent la rudesse de la vie et la beauté énigmatique d'une nature et d'un paysage encore préservés.

Comme tant d'autres avant nous, nous avons été happés par l'esprit qui règne dans ces lieux. En ces temps où tout va si vite, où le brouhaha des Hommes et des machines rythme toujours plus notre quotidien, nous avons pris la mesure de cette respiration qu'offre le marais de Brouage, sorte de refuge propice à retrouver le sens de la vie.

L'État ne s'est pas trompé lorsqu'il a décidé de classer cet ancien golfe de Saintonge parmi les sites et monuments naturels majeurs du territoire français. Il en a fait un bien commun d'intérêt général, à ménager et à préserver, pour ses valeurs à la fois historique et pittoresque.

Il est venu réaffirmer le rôle de la puissance publique en ces lieux déjà marqués de son empreinte au cours du XIX^e siècle, lorsque le sous-préfet de Marennes Charles-Esprit Le Terme initiait de grands travaux d'assainissement pour favoriser les pratiques agricoles, créait les syndicats de marais et élaborait un règlement qui prévalent encore aujourd'hui.

Car, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le marais de Brouage est en fait un « espace naturel anthropique ». C'est une zone humide qui nécessite encore aujourd'hui l'intervention constante et régulière de l'Homme pour permettre à l'eau de circuler en quantité et en qualité suffisantes, pour faire en sorte que le milieu reste ouvert et soit propice aux activités humaines.

C'est cette main de l'Homme qui, chaque jour, façonne et entretient les paysages uniques du marais de Brouage, permettant de s'exprimer une riche biodiversité. Mais c'est aussi cette main de l'Homme qui, trop lourde et mal ajustée, peut irrémédiablement endommager voire détruire cette richesse paysagère exceptionnelle et nuire à un équilibre somme tout fragile.

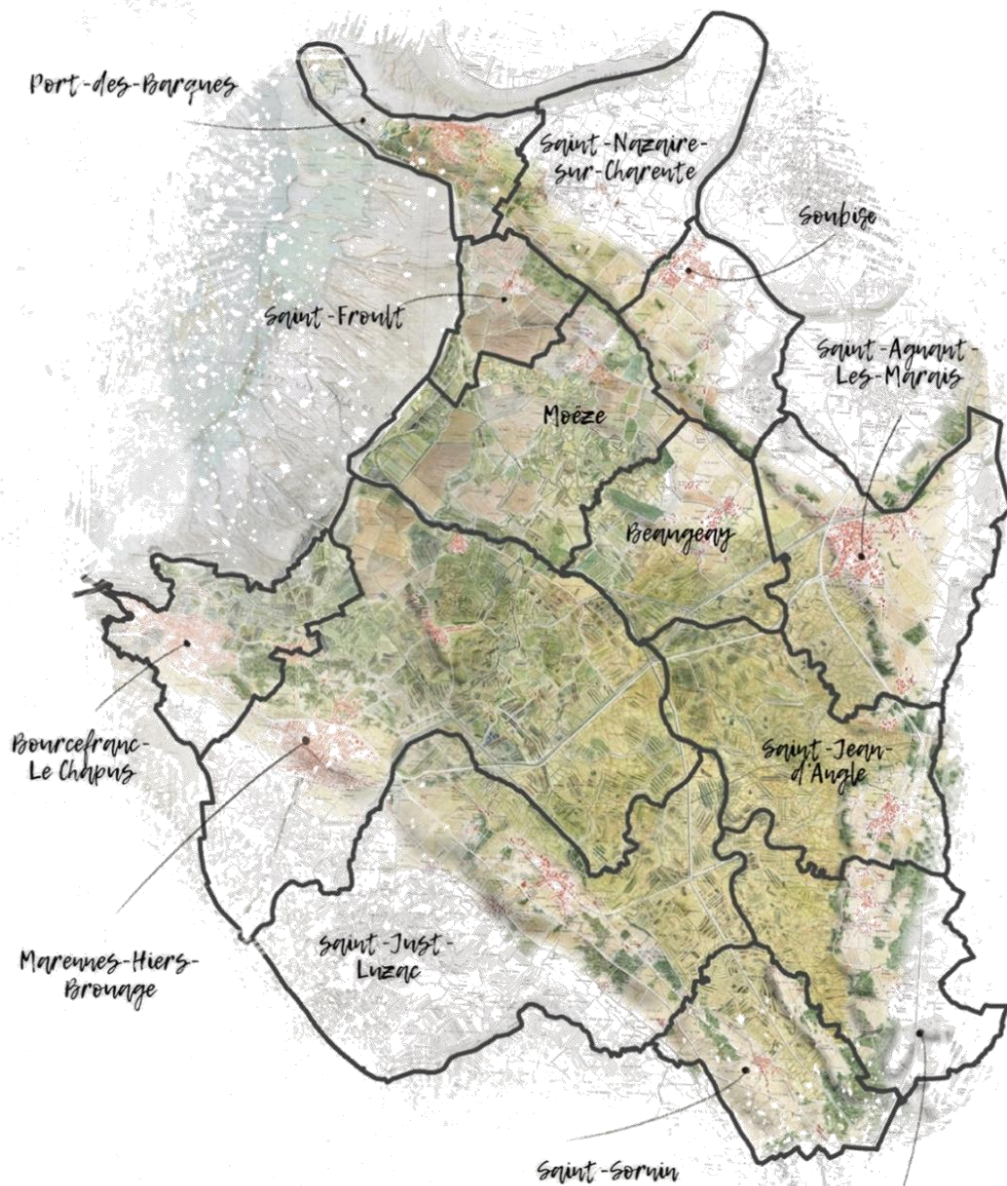
C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, en tant qu'élus soucieux du développement et de l'aménagement durables de ce territoire, d'unir nos forces et de saisir l'opportunité que constitue le classement du site pour proposer aux acteurs du marais la mise en œuvre d'une démarche Grand Site, permettant de définir collectivement un projet cohérent de préservation et de valorisation de cette zone humide unique.

Leur adhésion et leur participation à l'élaboration de ce projet témoignent d'une intelligence collective qui a su transcender les intérêts particuliers pour nous mettre d'accord sur les modalités qui doivent nous permettre de maintenir le caractère exceptionnel des paysages du marais de Brouage, de transmettre ses valeurs, pour continuer à en faire un territoire de vie.

Cette démarche vise aussi à sceller une ambition conjointe avec l'État, incarnée par l'établissement d'un partenariat privilégié qui, nous l'espérons, nous mènera jusqu'à l'obtention du label Grand Site de France pour le marais de Brouage.

**Hervé BLANCHÉ, président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan,
Patrice BROUHARD, président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.**

SYNTHÈSE DU PROJET : UNE AMBITION COLLECTIVE POUR UN BIEN COMMUN



Carte de situation du marais de Brouage réalisée en 2021 dans le cadre d'adapta, Catarina Bento et Mathilde Blanc encadrées par Alain Freydet et Romain Quesada

La Gripperie-Saint-Symphorien

Site classé en 2011 en raison de ses caractères historique et pittoresque, le marais de Brouage, situé sur le littoral de la Charente-Maritime (17), constitue l'une des plus riches et emblématiques zones humides du territoire français. Issu du comblement de l'ancien golfe de Saintonge, il est aussi le fruit d'aménagements constants depuis des siècles.

Dès l'Antiquité, les Hommes se sont adaptés au milieu pour y créer des marais salants, gagnés sur la mer. Puis l'âge d'or du sel révolu, ils ont élaboré un vaste réseau hydraulique qui a notamment permis le développement du pastoralisme sur les zones de prairie et de l'ostréiculture sur le littoral.

De cette histoire et de cette subtile alchimie de la nature et de la main de l'Homme sont nés une diversité de paysages, un patrimoine remarquable, une riche biodiversité, des usages économiques ou de loisir qui forgent l'identité de ce territoire et de ses habitants, et attirent de nombreux visiteurs amoureux des grands espaces.

Mais le marais de Brouage est aussi un site fragile. Nécessitant une intervention calibrée de l'Homme pour conforter ses fonctionnalités vitales, il est soumis aux effets des changements climatiques et à une fréquentation peu organisée. Le risque est grand d'une détérioration et d'une banalisation de ses paysages, biens communs à préserver pour les générations présentes et futures.

LE MARAIS DE BROUAGE EN QUELQUES MOTS

- Ancien golfe de Saintonge, site classé en 2011 par l'État au titre de ses qualités paysagères
- Site Natura 2000
- Zone humide de 11 000 ha dont 8 000 ha de prairies
- 13 communes et 2 EPCI : Communauté d'agglomération Rochefort Océan et Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- 20 000 habitants
- Marais qualifié de doux (9% de marais salés)
- 1 600 km de canaux et fossés
- 148 exploitations agricoles d'élevage
- 81 entreprises conchylicoles, 3 zones conchylicoles en frange littorale
- Entre 360 000 et 435 000 visiteurs en 2024

UN SITE CLASSÉ ET PROTÉGÉ PAR L'ÉTAT

C'est sous l'impulsion de l'État qu'a progressivement émergé, depuis une trentaine d'années, une prise de conscience locale des qualités paysagères et patrimoniales du marais de Brouage et des menaces qui pèsent sur lui.

L'inscription en 1989 de la citadelle de Brouage et des marais qui lui servent d'écrin comme « Grand Site National » en fut une première étape, avant le classement, au titre de la loi du 2 mai 1930, de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) en septembre 2011.

Ce classement de l'ensemble du marais en raison de ses caractères historique et pittoresque visait à le faire reconnaître en tant que « *patrimoine paysager et scientifique d'intérêt national et en tant que richesse historique et touristique locale de tout premier ordre* ».

Cet acte a formalisé la nécessité « *de mieux contrôler le devenir des terrains, étant entendu que les principales menaces sont l'assèchement du marais, ou plus ponctuellement, les aménagements lourds et l'urbanisme des crêtes* ». Il a ouvert la voie à la définition collective d'une feuille de route visant à préserver cette zone humide d'exception.

L'ÉMERGENCE D'UNE DYNAMIQUE ISSUE DU TERRITOIRE

En 2015, cette conscience du caractère à la fois remarquable mais fragile du marais a amené la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes à lancer ensemble un projet cohérent et ambitieux de préservation, mais aussi de valorisation, intitulé : le « Grand projet du marais de Brouage ».

Voué à coordonner leurs politiques pour ce site qu'elles ont en partage, ce projet a également permis de mobiliser l'ensemble des acteurs du marais autour de trois axes prioritaires : la gestion de la zone humide et en particulier de sa ressource en eau, le soutien aux activités primaires et tout particulièrement l'élevage extensif, et la valorisation patrimoniale et touristique du marais.

Les nombreuses actions menées dans ce cadre – entretien du réseau hydraulique, soutien au pastoralisme, sensibilisation des publics... – et une meilleure interconnaissance des enjeux des différents acteurs regroupés au sein d'un « Parlement du marais » ont alors permis de prendre la mesure de l'ensemble des défis auxquels le marais doit et devra faire face dans les années à venir, invitant à adopter une approche plus globale des actions à mener.

L'IDENTIFICATION DU PAYSAGE COMME PIERRE ANGULAIRE DU MARAIS DE BROUAGE

Le dialogue instauré entre les différents acteurs – institutions, agriculteurs, ostréiculteurs, chasseurs, pêcheurs, protecteurs de l'environnement, professionnels du tourisme, habitants... – a confirmé l'interdépendance des nombreux usages et la volonté de trouver ensemble des solutions pour assurer la pérennité du marais dans toutes ses composantes.

Ces réflexions ont permis d'identifier plusieurs défis :

- Anticiper et accompagner l'adaptation du marais aux effets des changements climatiques (sécheresse, inondation, submersion) afin de maintenir ses fonctionnalités vitales et en faisant de ces changements des opportunités sociales et économiques.
- Lutter contre le déclin de la biodiversité en préservant les fonctionnalités écologiques et paysagères du site.
- Maintenir des activités économiques primaires qui contribuent à la vie économique locale et à l'entretien du milieu, en soutenant les filières dans leur adaptation aux évolutions en cours.
- Encadrer la fréquentation locale et touristique afin de préserver le milieu tout en permettant de faire découvrir ses richesses, de les faire comprendre et respecter.
- Mieux faire connaître les spécificités du marais aux nouveaux arrivants afin de transmettre des pratiques et des valeurs qui font le caractère du site et la fierté « d'être du marais ».

De ces défis a émergé un dénominateur commun : LE PAYSAGE. Car si les interventions des uns et des autres ont un impact sur le paysage, chacun est dépendant de la qualité de ce même paysage.

C'est donc tout naturellement que les deux intercommunalités ont décidé en 2021 de s'engager dans une démarche Grand Site, y voyant l'opportunité d'intégrer l'approche paysagère comme pierre angulaire du projet de territoire.

LE PROJET GRAND SITE : POUR UNE GESTION LOCALE RECONNUE PAR L'ÉTAT

Grâce à la démarche Grand Site, les collectivités et leurs partenaires entendent mettre le paysage au cœur de toute action, fédérer et coordonner les acteurs locaux autour d'un projet commun, et obtenir à terme la reconnaissance de l'État pour l'excellence de la gestion du site.

En septembre 2021, le ministère de la Transition écologique a donné une suite favorable au lancement d'un Projet Grand Site, considérant les conditions réunies.

Depuis cette date, les deux collectivités ont donc travaillé, en concertation avec l'ensemble des acteurs du marais et sous l'égide des services de l'État, à élaborer un projet de conservation, de requalification, de gestion et de mise en valeur du site fondé sur la qualité paysagère, la découverte apaisée et raisonnée des richesses naturelles et culturelles du territoire et le fonctionnement harmonieux du site, prenant en compte les effets du changement climatique

Le présent dossier constitue le projet formalisé du Projet Grand Site et se structure comme suit :
Tome 1 – Le projet.

- 1^{re} partie - Présentation des paysages et de l'esprit des lieux du marais de Brouage.
- 2^e partie - État des lieux : dispositifs de protection, patrimoines, fonctionnement hydraulique, biodiversité, usages, fréquentation.
- 3^e partie - Les défis du territoire.
- 4^e partie - Ambitions, gouvernance et modalités de mise en œuvre du Projet Grand Site.

Tome 2 – Le programme d'actions.

Il s'agit d'un programme ambitieux, dont certaines actions sont déjà en cours de réalisation. D'autres, dont la mise en œuvre effective est impérative pour le bon déroulement du projet (actions dites « socles prioritaires »), devront être engagées et suffisamment avancées dans les huit années qui viennent pour garantir une gestion cohérente du territoire.

Tout au long de leur mise en œuvre, les collectivités resteront attentives aux recommandations des services de l'État.

Cela leur permettra également d'identifier le moment opportun, durant ces huit années ou après, pour solliciter le label Grand Site de France pour le marais de Brouage, étant conscientes que la démarche Grand Site ne consiste pas uniquement à obtenir cette distinction, mais bien de mettre en œuvre une politique de gestion raisonnée et d'amélioration continue du territoire, que ce label pourrait venir reconnaître.

RÉSUMÉ DES AMBITIONS POLITIQUES À LONG TERME POUR LE MARAIS

Demain, les paysages du marais de Brouage continueront d'être exceptionnels, au-delà de leur évolution qui témoignera d'une forme d'adaptation collective. Une situation rendue possible par la poursuite et l'atteinte de cinq ambitions complémentaires pour préserver, gérer, mettre en valeur et s'adapter.

Une eau douce, canevas paysager du marais, préservée et partagée.

L'eau douce est l'élément primordial du marais. Elle est vectrice de richesses, essentielle pour la biodiversité et les divers usages, et façonne les paysages. Menacée par les changements climatiques, elle doit être préservée tant en quantité qu'en qualité.

Un paysage littoral témoignant d'une relation dynamique et renforcée au Pertuis d'Antioche.

Les paysages du marais de Brouage témoignent de la présence ancienne de la mer. L'évolution de sa partie littorale, particulièrement soumise aux changements climatiques, nécessite d'anticiper et d'accompagner la dynamique paysagère à venir.

Une richesse écologique, source de diversité paysagère, remarquable et protégée.

Le marais de Brouage abrite une riche biodiversité, fondement de la diversité des paysages. Il est donc crucial d'intégrer les enjeux environnementaux dans la gestion du site afin de préserver ses fonctions écologiques tout en accompagnant son évolution.

Des paysages vivants, façonnés par des économies locales durables en symbiose avec leur environnement.

Les activités humaines ont contribué depuis plus d'un millénaire à façonner les paysages du marais de Brouage. Face aux défis climatiques, environnementaux ou économiques, l'enjeu consiste à concilier gestion du milieu et viabilité des activités économiques.

Un ancien golfe (re)découvert et exploré avec humilité, révélant un esprit des lieux unique, à transmettre et à partager.

Les paysages du marais, fréquentés et visités, conservent les traces de son histoire. Il s'agira d'assurer le partage et la transmission de cet esprit des lieux unique, tout en permettant la compréhension des évolutions à venir.

I. UNE DYNAMIQUE PAYSAGÈRE À L'ORIGINE D'UN ESPRIT DES LIEUX SINGULIER

« Le marais de Brouage doit sa configuration à celui de l'ancien golfe de Saintonge.

Son emplacement actuel était occupé par la mer et les coteaux qui le bordent constituaient l'ancien rivage. Au fur et à mesure de l'envasement de ce marais de fond de baie, les activités humaines ont évolué de la saliculture à l'élevage et à l'ostréiculture.

La citadelle de Brouage et son port constituaient un fleuron au XVIème siècle pour le commerce du sel.

Depuis le belvédère de la tour de Broue, le site s'offre tout entier au regard du visiteur lui laissant ainsi le loisir de percevoir son histoire et sa géographie.

Les vestiges des marais salants sont lisibles à travers la présence de formes singulières et du micro relief : alternance d'anciens bassins et de bosses. Les chemins sinueux du cœur du marais reprennent le cours des anciens chenaux.

L'eau ou son absence laissant place à la vase, les surfaces de prairies ou l'ondulation des roselières s'adonnent à des jeux de lumière, de couleurs et de textures au gré des saisons qui rendent ce paysage remarquable.

La présence du littoral actuel tout proche avec ses ambiances particulières vient souligner le passé maritime du marais. »*

**Extrait de la plaquette « Ancien golfe de Saintonge, Marais de Brouage - Vous êtes dans un site classé », DREAL Poitou-Charentes, 2013*

La géographie et l'histoire ont donné à ce lieu une ampleur et des caractéristiques remarquables, un paysage aux qualités picturales rares, un milieu naturel d'une richesse exceptionnelle.



1. LA TRAJECTOIRE PAYSAGÈRE D'UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Enchâssé entre l'estuaire de la Charente (au nord), l'estuaire de la Seudre (au sud), la mer des Pertuis charentais (à l'ouest) et le plateau agricole de Pont l'Abbé d'Arnoult (à l'est), le marais de Brouage est le fruit d'un long processus d'envasement de l'ancien golfe de Saintonge, mais aussi d'appropriation, de gestion et de valorisation.

Subtile alchimie de la nature et de la main de l'Homme dont l'équilibre est fragile, le marais de Brouage offre une diversité de paysages, témoin de sa riche histoire, siège d'une grande biodiversité et d'un patrimoine remarquable.

La présence de l'eau est un marqueur fort du Grand Site. La proximité ou l'éloignement de la mer, les aménagements réalisés en marais salé ou en marais doux ainsi que les fonctionnements hydrauliques qui sont liés à l'évolution des usages, sont essentiels pour comprendre paysages et identités locales.

a. Les paysages d'hier : du golfe de Saintonge au marais de Brouage

UN PROCESSUS SÉCULAIRE DE POLDÉRISATION

Il y a 100 millions d'années, le bassin d'Aquitaine et le relief du marais de Brouage tel qu'on les connaît aujourd'hui, se forment. Puis, il y a 19 000 ans, la mer monte et envahit les terres les plus basses : c'est la transgression flandrienne.

Elle dépose alors des particules fluvi-marines appelées bris - un mélange de tourbe, de sable et d'argiles - qui vont former le sol du futur marais de Brouage. La vaste zone humide ainsi formée, retient les eaux en surface du fait des argiles.

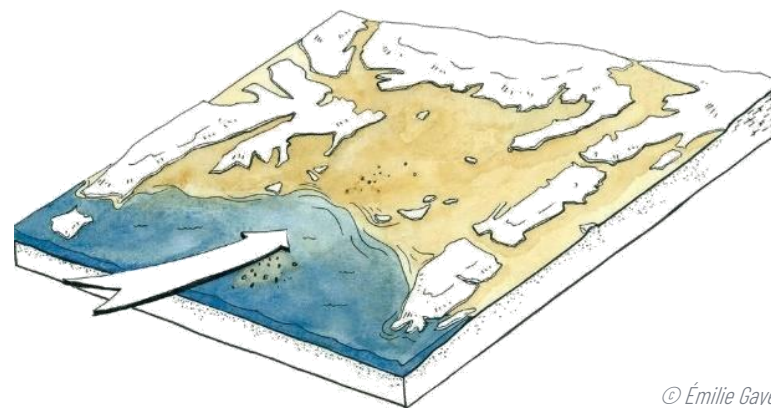
Le marais de Brouage est alors un golfe marin, dont les rivages sont formés par les coteaux qui aujourd'hui entourent le marais. Au milieu du golfe, des îles émergent des eaux : île d'Hiers, île d'Érablais, île Malaigre...

Les points culminants sont peu élevés, autour de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, à la tour de Broue, ou sur le coteau de l'île d'Hiers.

Aussi, ce sont souvent des éléments construits comme les clochers, les ponts, les châteaux d'eau, qui constituent les amers dans le paysage, sans parler de la silhouette de la citadelle de Brouage, donnant l'impression de flotter au-dessus du marais.

Près de 68% de la surface du marais de Brouage sont compris entre 0 et 5 mètres au-dessus du niveau de la mer, la plupart du bâti étant implanté au-dessus de la cote des 3 mètres (*selon la BD ALTI, NGF-IGN69*).

Les parties situées à plus de 5 mètres au-dessus du niveau de la mer sont désignées localement comme des « terres hautes ». Celles situées sous la cote des 3 mètres au-dessus du niveau de la mer sont qualifiées de « terres basses ».



© Émilie Gavet

DE L'ANTIQUITÉ AU MOYEN-ÂGE

Durant l'Antiquité, le golfe est peuplé de Santons qui pratiquent la pêche, l'agriculture et l'exploitation du bois. Lorsque les Romains colonisent ce territoire, ils créent le long des côtes des marais salants en s'inspirant des techniques héritées des Étrusques.

Le commerce du sel se développe, car c'est un bien très recherché pour la conservation des aliments.



© Émilie Gavet

Les Hommes gagnent peu à peu sur la mer afin de créer de nouveaux marais salants, comblant peu à peu le golfe. De nombreux ports existent alors, dont le plus important est celui situé au pied de l'actuelle tour de Broue, construite au XII^e siècle. Il faut alors imaginer les bateaux qui arrivent au port de Broue par l'actuel havre de Brouage.

AU XVI^e SIÈCLE

Le commerce du sel est alors à son apogée. Mais l'envasement du havre de Brouage et les difficultés d'accès au fond du marais, amènent à la construction – par Jacques II de Pons** – de la ville de Jacopolis (future Brouage) et de son port plus près du rivage. Le havre ressemble alors à un vaste estuaire et Brouage devient l'un des principaux ports de commerce et militaire de toute la côte Atlantique.



© Émilie Gavet

Autour de la citadelle, le marais est modelé en jâs* et en bosses pour la production d'un sel qui est reconnu jusque dans les pays du nord de l'Europe.

*Jâs : anciens bassins de décantation de l'eau salée

** Jacques II de Pons (1490-1563), seigneur de Hières, il fonde le bourg et le port de commerce qu'il nomme Jacopolis, qui deviendra le port de guerre royal de Brouage

AU XVII^e SIÈCLE

L'activité salicole commence à décliner du fait des taxes trop élevées et des guerres de religions successives qui bloquent le commerce. Les salines et le port de Brouage sont peu à peu abandonnés du fait de l'envasement du havre.

La création de l'arsenal militaire de Rochefort en 1666 précipita la fin de la prospérité de Brouage : les marais salants sont abandonnés et se transforment peu à peu en marais gâts ou « gâtés ». La population elle aussi déserte ces terres insalubres où la gestion de l'eau n'est plus assurée.



Extrait de la carte de parties des provinces de Saintonge, pays d'Aunis et poictou, XVIII^e siècle, source gallica

AU XIX^e SIÈCLE

Afin d'assainir le marais devenu insalubre, un réseau dense de canaux et de fossés est créé à l'initiative du sous-préfet de Marennes Charles-Esprit Le Terme*. Le canal Charente-Seudre, reliant les deux fleuves, est notamment créé. Les marais salants deviennent des prés-marais doux où pâturent le bétail, en grande majorité bovin.



© Émilie Gavet

La structure des jâs et bosses, héritée de la saliculture, n'est pas modifiée car elle ne gêne pas le pâturage. Les premiers conchyliculteurs s'installent au bord du havre de Brouage et sur l'estran. Des claires (bassins utilisés pour l'affinage des huîtres) sont aménagées dans les anciennes salines.

AU XX^e SIÈCLE

Dans l'Entre-deux guerres, l'exploitation du marais décline.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture se modernise. Certaines parcelles sont agrandies et aplanies, c'est le remembrement.

Des travaux de drainage sont réalisés, notamment entre les communes de Moëze et de Hiers-Brouage. On construit aussi des digues afin de coloniser de nouvelles terres sur la mer : ce sont les « tannes », qui définissent l'actuel trait de côte. Par ailleurs, l'ostréiculture se développe le long du havre de Brouage.

Puis, dans les années 1980, une prise de conscience s'opère sur la qualité paysagère et environnementale du marais et de sa nécessaire préservation. Le marais devient site Natura 2000 en 2010 puis site classé en 2011 pour ses qualités patrimoniales et paysagères.



© Émilie Gavet

**Charles Esprit Le Terme (1787-1849) : Sous-préfet de Marennes de 1818 à 1837, Le Terme se penche sur la question du dessèchement des anciens marais salants de Brouage tombés en décadence depuis le siècle précédent et devenus des foyers d'épidémies. Il élabore un plan général de dessèchement publié en 1826 sous le titre "règlement général des marais en 337 articles". Parallèlement, il s'attache à développer le réseau routier de l'arrondissement, à améliorer l'aménagement des ports de Marennes et de l'île d'Oléron, à soutenir et favoriser l'essor de l'ostréiculture et celui des bains de mer. [C-Royan : la mémoire vive encyclopédique.]*

b. Les paysages d'aujourd'hui : de la baie aux terres hautes, en passant par les marais et les anciennes îles

La Convention européenne du paysage définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interaction* ». Ainsi le paysage est une question de perception, qui contribue à l'esprit des lieux. Celle-ci est en outre évolutive et peut être physiologique (faisant appel aux sens), personnelle, et culturelle.

La perception du marais de Brouage a évolué au fil du temps, selon les usages et l'économie du site. Lors des périodes de prospérité liées à l'activité salicole, le marais est perçu comme un territoire de qualité, entretenu, générateur de richesses.

À l'inverse, lors des périodes de déprise et d'insalubrité, il est perçu comme hostile, et ce jusqu'au départ des derniers sauniers dans les années 1950. Dans les années 1960 et 1970, le drainage d'une partie des marais pour leur mise en culture intensive témoigne d'une perte de lien avec ce qui faisait jusqu'ici l'identité du territoire.

Afin de disposer de la vision la plus actualisée qui soit des paysages du marais de Brouage (déjà décrits dans des productions telles que l'atlas des paysages de 1999 à l'échelle de la région Poitou-Charentes, ou le plan de paysage de 2019 à l'échelle du pays Marennes-Oléron), les paysagistes Alain Freytet et Romain Quesada ont été missionnés pour mener une analyse débouchant notamment sur la définition d'ensembles de paysages et d'unités paysagères. Les descriptions et illustrations qui suivent proviennent de ce travail finalisé au cours de l'année 2023. Leur travail a été mené en collaboration avec les acteurs/usagers lors d'un atelier partagé pour prédéfinir les unités ainsi que les dénominations, retrouvées grâce à des éleveurs, habitants, etc.

Des extraits issus du rapport établi en 2009 par les services de l'État en vue de motiver le classement de l'ancien golfe de Saintonge (dénommé ci-après rapport de classement) viennent compléter et faire écho à ces éléments, témoignant du fait que les caractéristiques et valeurs paysagères du site classé constituent un socle fondamental pour le projet, source d'inspiration à une échelle plus large.

LE PAYSAGE, DÉNOMINATEUR COMMUN D'UNE DÉMARCHE TERRITORIALE

La mise en place de la démarche Grand Site a offert des opportunités régulières (et réitérées à dessein) d'interroger collectivement la notion même de paysage, afin de bien en cerner les contours et la portée en vue de construire sur cette base un projet partagé. Les principaux messages portés par l'inspecteur des sites dans ce cadre peuvent être ainsi résumés :

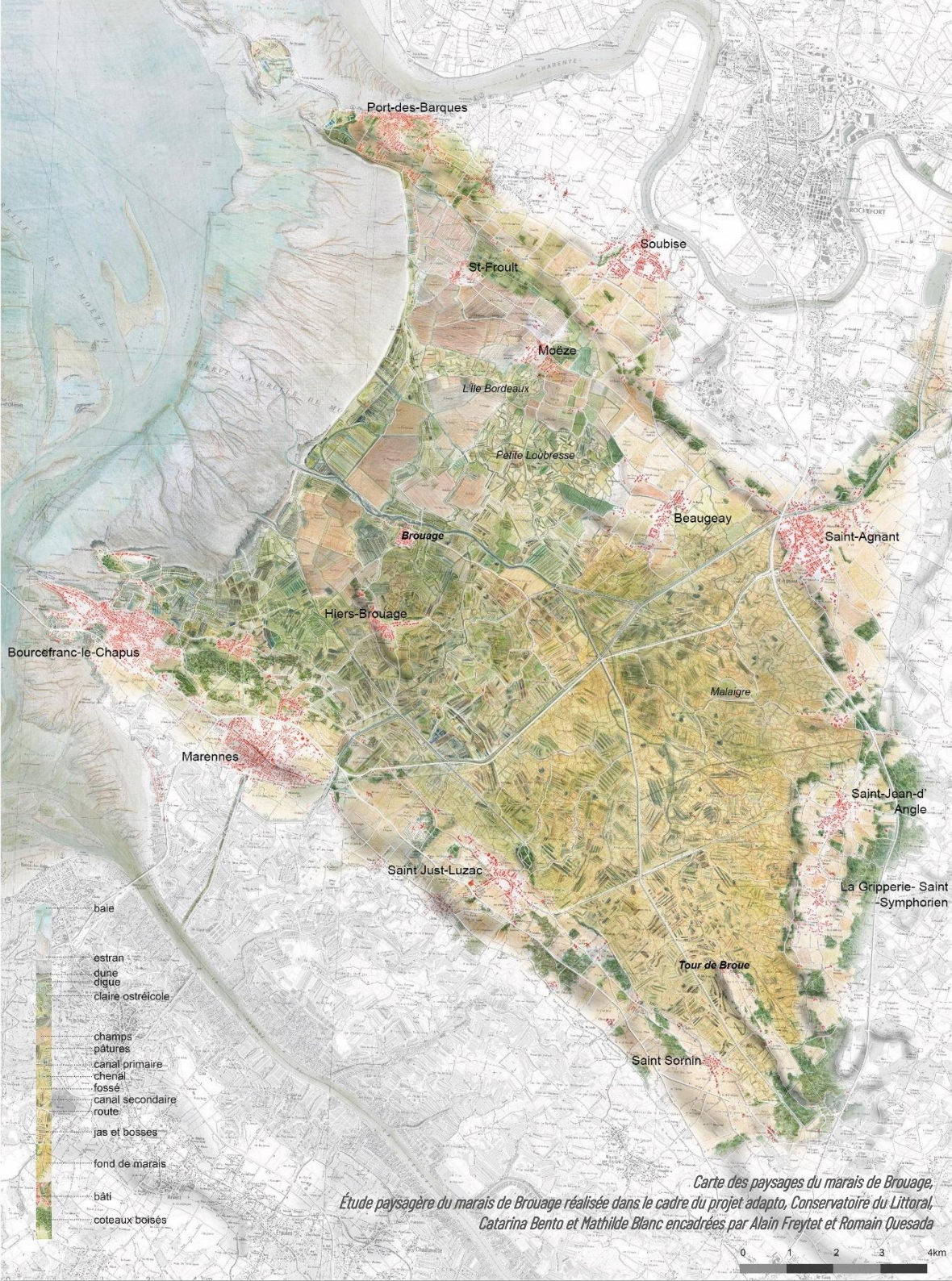
La question de la fréquentation et de l'accueil du public, traitée de façon principalement « curative » dans les premières Opérations Grand Site, se retrouve aujourd'hui combinée dans les projets avec une grande diversité de problématiques, qui ont toutes au moins pour point commun de viser le maintien, la restauration ou la mise en valeur des qualités paysagères du territoire concerné.

Cette tendance progressive à la diversification des thématiques abordées dans et par les Grands Sites reflète aussi l'élargissement progressif de la notion même de paysage dans les politiques publiques, à travers notamment l'adoption en 2000 de la Convention européenne du paysage.

À l'origine, le paysage est principalement et très étroitement associé au pittoresque, dimension au cœur des lois de 1906 puis de 1930 relatives à la protection des sites et monuments naturels. Cette notion reste aujourd'hui centrale, pour l'État (au travers du classement toujours actuel de sites sur la base de ce critère) comme pour les collectivités faisant le choix de s'engager dans une démarche Grand Site, ainsi qu'en témoigne cet extrait du document-cadre « Le paysage au cœur de la démarche des Grands Sites de France » produit par le Réseau des Grands Sites de France : « *Dans les Grands Sites de France (...), on n'hésite pas à parler de beauté, de caractère, de relation sensible aux lieux, dimensions généralement absentes des politiques d'aménagement du territoire. Ces valeurs sont non seulement assumées, mais sollicitées* ».

Mais une telle approche peut aussi désormais tout à fait s'articuler avec d'autres dimensions du paysage, considéré comme l'expression visible dans l'espace des dynamiques, pratiques, usages et activités à l'œuvre sur un territoire donné. Positionner le paysage de la sorte donne ainsi une clé d'entrée pour prendre en compte de tels usages, leur trouver un dénominateur commun et impliquer toutes celles et ceux qui s'y rattachent à la construction d'un projet commun.





LES DIFFÉRENTS PAYSAGES DU MARAIS DE BROUAGE

D'après l'analyse paysagère du marais de Brouage par Alain Freytet et Romain Quesada.

Éléments de définition

Les types de paysages offrent une première échelle de perception d'éléments appartenant à la même famille géographique, souvent géomorphologique. Ils sont généralement porteurs des valeurs qui fondent le critère de reconnaissance des sites classés.

Ce premier regroupement rend compte d'un paysage de marais, composé d'un maillage de canaux et de terres émergées, aux allures de labyrinthe. Le marais est lui-même le lieu d'émergences terrestres, où la microtopographie dessine des îles et des dunes, souvent signalées par la toponymie. Une ceinture de coteaux et de terres hautes entoure le marais, dessinant les contours de l'ancien golfe de Saintonge.

Ces reliefs de l'anse originelle tendent vers l'est et aboutissent sur des bouts du monde, des petits caps, ici appelés pointes. Ces dernières marquent les points de bascule entre le marais et les estuaires voisins. Elles offrent un point de vue, notamment sur la relation du marais aux estrans, révélant le caractère maritime du site, et laissant entrevoir les perspectives d'évolution de l'eau et du trait de côte. Le regard plus attentif découvre alors, dans chaque type de paysages, une densité de lieux présentant quelques différences les uns des autres, tout en étant de la même famille géographique.

Les unités paysagères présentent des nuances de caractères qui se font plus subtiles et révèlent alors une richesse historique et usagère fondamentale offrant une beauté singulière au site dans son ensemble. Le présent dossier en fait le détail et l'illustration.



LA BAIE (ESTRAN DE BROUAGE)

« Dans la baie de Brouage, la perception du rivage est induite par l'étendue du wadden, et par la présence des îlots végétaux qui s'y développent et provoquent un rapport inhabituel avec la mer. Il n'y a pas de limite physique nette entre la slikke et le schorre, le regard embrasse toute l'étendue vaseuse qui sépare le rivage de l'Océan, jusqu'à la ligne d'horizon » (Rapport de présentation, Projet de classement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement de L'ancien Golfe de Saintonge, Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes, 2009).

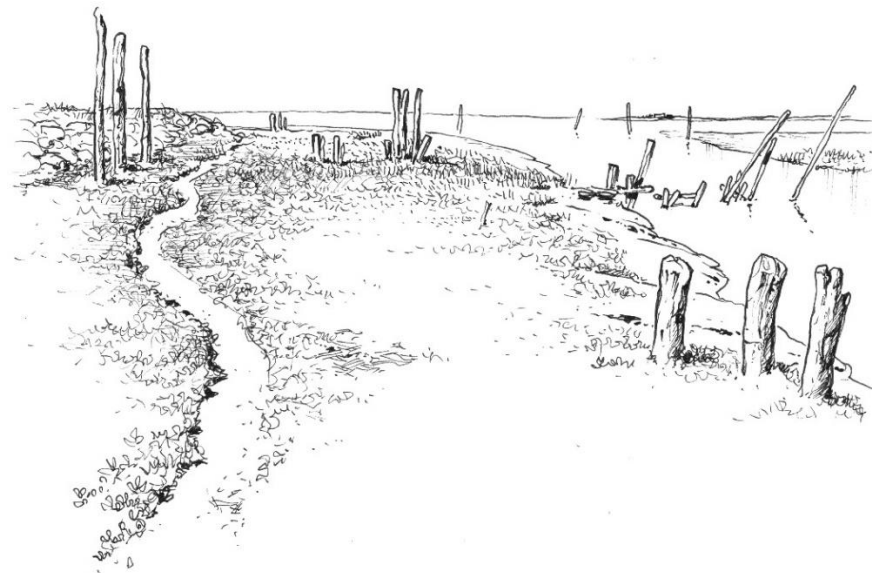
Le rivage tient son caractère d'interface terre-mer, autant pour les usages qui l'animent que pour cet accès visuel à l'océan.

Se joue alors une impression marine, un sentiment de navigation, tout en gardant les pieds sur terre. Les grandes perches peintes en vert qui guident les navires sur les chenaux, étendent les usages humains sur l'estran. Finement élancées, elles ne perturbent pas la vision de l'horizon. Leur réduction progressive confirme par les règles de la perspective, l'immensité de l'estran vers le coureau d'Oléron.

L'horizon s'élargit jusqu'à buter sur les côtes lointaines de l'île d'Oléron. Au creux du puits d'Antioche, le ciel et la mer se rencontrent. Les silhouettes identifiables des rivages et des forteresses comme celle de Fort Boyard semblent flotter sur l'océan.

Coquilles, filets, bouchons, bois, déchets sont charriés au rythme de la marée. L'estran découvre ses alternances de sable, de vase parfois, aux accroches du golfe de Saintonge. Cet espace marin est le lieu d'un travail révélé par le scintillement des casiers.

Une digue régulière et fragile s'étire sur la limite avec le marais et s'accompagne d'une fine langue de sable. Sous ce sable composé de coquillages finement concassés, ou sous la masse onctueuse des vases, se dévoilent par endroit les vestiges de vieilles défenses de pieux et de roches. Ses brèches sont les cicatrices laissées par les tempêtes. Cette ligne tendue est encore aujourd'hui perçue comme une frontière, une ligne de défense contre la menace de l'océan.



Estran de Mérignac, chenal de Brouage, Alain Freytet, décembre 2021

L'estran de Brouage regroupe 4 unités paysagères : Estran de la pointe de Daire - Estran de Mérignac - Estran de Saint Froult - Baie de Chapus.





LES TERRES HAUTES ET LES COTEAUX

« Les coteaux ont constitué les limites de l'océan dans le Golfe de Brouage au cours des derniers siècles avant notre ère. Avancée ultime du rivage, ils en constituent la seule forme aisément perceptible parmi toutes celles qui se sont succédées jusqu'à nos jours »

(Rapport de présentation, Projet de classement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement de L'ancien Golfe de Saintonge, Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes, 2009).

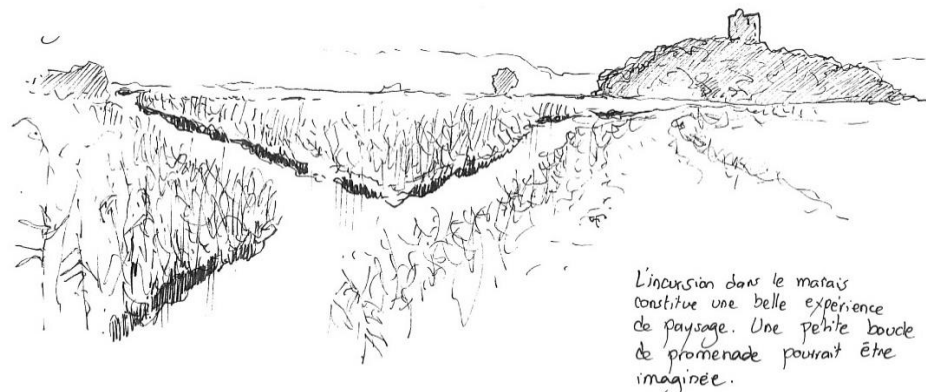
Les coteaux dessinent les limites du marais de Brouage. Au nord et au sud, deux bras de terre surélevés de seulement quelques mètres semblent s'ouvrir à l'horizon en un geste de bienvenue. Au sud, en fond de marais, les coteaux s'élèvent parfois soulignés d'escarpements de roches rouges. Ils annoncent les grands plateaux cultivés. Les boisements qui les surmontent les renforcent en leur donnant plus de relief et de texture. La pointe de Broue pénètre fièrement dans le marais, identifiable par sa tour dressée comme un phare.

Les bourgs et villages se répartissent régulièrement sur les pentes ou sur les hauteurs. La plupart d'entre eux possédaient un port quand les marais servaient encore à la production de sel. Les vues depuis les coteaux dévoilent une étendue homogène dont on pressent la complexité sans la voir.

Les points de vue sur le marais de Brouage depuis le rebord de plateau permettent d'apprécier un paysage en coulisse révélant différentes entités et îles du marais.

Les coteaux s'ornent d'une mosaïque parcellaire révélée par la variété de l'occupation végétale : parcelles cultivées, prairies temporaires et permanentes, petites parcelles de vergers ou de vignes, bois feuillus, rares haies ou arbres isolés. Le pied des coteaux est plus particulièrement diversifié en un bocage propre d'autant plus marqué que l'on se trouve en fond de marais.

Les points de vue sur le marais de Brouage depuis le rebord de plateau sont importants dans la perception du site classé et permettent d'apprécier le paysage en coulisse des différentes façades et îles du marais.



L'incursion dans le marais constitue une belle expérience de paysage. Une petite boucle de promenade pourrait être imaginée.

Pointe de Broue, Alain Freytet, novembre 2022

Les terres hautes et les coteaux regroupent 10 unités paysagères : Pointe du Chapus - Pointe de Daire - Coteaux de Nodes - Presqu'île de Marennes - Coteaux de Moëze - Presqu'île de Moëze - Terres de Saint-Agnant - Terres de la Gripperie Saint-Jean d'Angle - Pointe de Broue - Landes de Cadeuil (*non intégrées à ce jour au périmètre du Grand Site, cf. 1.3.*) - Pointe de Port des Barques (*non intégrée au périmètre du Grand Site car concernée par le site classé de l'Estuaire de la Charente et du GSF « Estuaire de la Charente et de l'Arsenal Rochefort »*).





LE MARAIS, LES MARAIS

« *Les spectaculaires formes de relief des marais ne sont pas toujours appréciables ; le plus souvent, c'est la présence physique et le déplacement sur le terrain qui permettent de les appréhender dans leur finesse. Leur perception est liée à un regard qui n'embrasse plus seulement l'horizon lointain mais s'attache à l'espace de chaque parcelle, à ses limites, à la qualité de son sol et des végétaux qui y poussent. La difficulté des déplacements à pieds au travers du marais, lui donnant un caractère de labyrinthe, renforce cette intimité.*

C'est, en fait, des coteaux qui le ceinturent ou des îles qui le parsèment que l'on a, du fait du point de vue dominant, les perceptions les plus remarquables » (Rapport de présentation, Projet de classement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement de L'ancien Golfe de Saintonge, Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes, 2009).

Le marais pourrait apparaître comme une vaste unité sans limite ni variété. Les unités paysagères sont plus difficiles à percevoir pour qui ne connaît pas l'intimité fonctionnelle et sensible du marais.

Doucement, à écouter les gens du marais, à parcourir ces étendues humides avec eux, se dessinent des ensembles qui se définissent autant par leur ambiance que par leur appartenance à tel ou tel casier hydraulique.

Il faut être initié à la compréhension des flux de l'eau, douce ou salée, venant des coteaux ou du canal Charente-Seudre, distribués dans un chevelu complexe et graphique de chenaux primaires (les grands canaux,) secondaires (les canaux), ou tertiaire (les fossés).

Cette connaissance du marais dépasse la seule fonction hydraulique et technique. Elle fait appel à une perception globale et locale comme la circulation du sang dans les veines et les artères donnent vie à un corps. Les femmes et les hommes du marais trahissent souvent cette métaphore du corps dans leurs paroles et leurs gestes.

Les limites des unités du marais s'appuient sur le réseau des grandes voies d'eau qui traversent et impriment au territoire de grandes perspectives qui donnent au marais une profondeur inattendue. Ces unités du marais regroupent souvent de plus petites entités qui portent chacune un nom. De grands chenaux sinueux les parcourent et racontent la vieille histoire des écoulements naturels quand le golfe de Saintonge était encore visité par la mer.

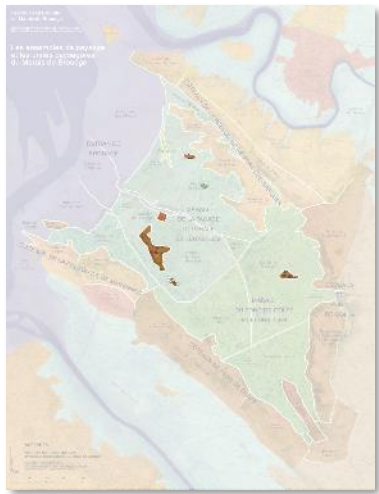
Les bassins se sont calés sur ces tracés naturels, dessinant un labyrinthe d'eau au dessin nuancé. Ces unités se distinguent les unes des autres par la présence à l'horizon d'une île, d'un coteau ou de la citadelle de Brouage.



Marais de Nodes, Romain Quesada, 2023

Les marais regroupent 9 unités paysagères : Vallée d'Arceaux - Marais de Moëze - Dune de Plaisance - Marais de Hiers-Brouage - Marais de Nodes - Marais de l'Y - Marais de Reux - Marais de Malaigre - Marais de Broue.





LES ÎLES

« L'espace du marais, malgré ses accidents, s'inscrit globalement dans la continuité de l'espace maritime (l'absence presque totale de végétation haute a son importance dans la perception de cette continuité) ; la persistance de petites îles affirme encore par contraste cette continuité, et contribue à manifester la présence ancienne de la mer. La métaphore maritime est ainsi prête ; apparaît alors toute la force évocatrice, à la fois historique, géographique et poétique, de l'ancien Golfe de Saintonge... »

(Rapport de présentation, Projet de classement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement de L'ancien Golfe de Saintonge, Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes, 2009).

Même entourées de terre, ces petites émergences gardent le nom d'« île ». Elles sont parfois le lieu d'implantation de fermes ou de hameaux.

Parfois, les lignes du relief se superposent à celles des coteaux et créent une épaisseur et une profondeur. Ces légères oscillations, traits d'unions entre les terres hautes et le marais sont souvent effilées, de longueurs variables, fruit d'une érosion marine datant des époques anciennes quand le golfe de Saintonge était en eaux.

Elles promettent des persistances émergées, une perspective d'archipel face aux effets du changement climatique et de la montée des eaux.

Les îles regroupent 6 unités paysagères : Île Bordeaux - Île Loubresse - Citadelle de Brouage - Île d'Hiers - Île d'Érablais - Île Malaignre.



Ile Bordeaux, Romain Quesada, 2023



c. Les paysages de demain : vers une nécessaire adaptation aux changements climatiques

À l'image de leur histoire, les paysages des marais de Brouage vont continuer d'évoluer en fonction de différentes dynamiques. L'un des enjeux du projet consiste précisément à identifier ces évolutions et à orienter les décisions dans une direction qui ne soit pas subie en tous points mais bien choisie, ou du moins anticipée et accompagnée autant que possible. Les changements climatiques apparaissent au premier rang de ces dynamiques.

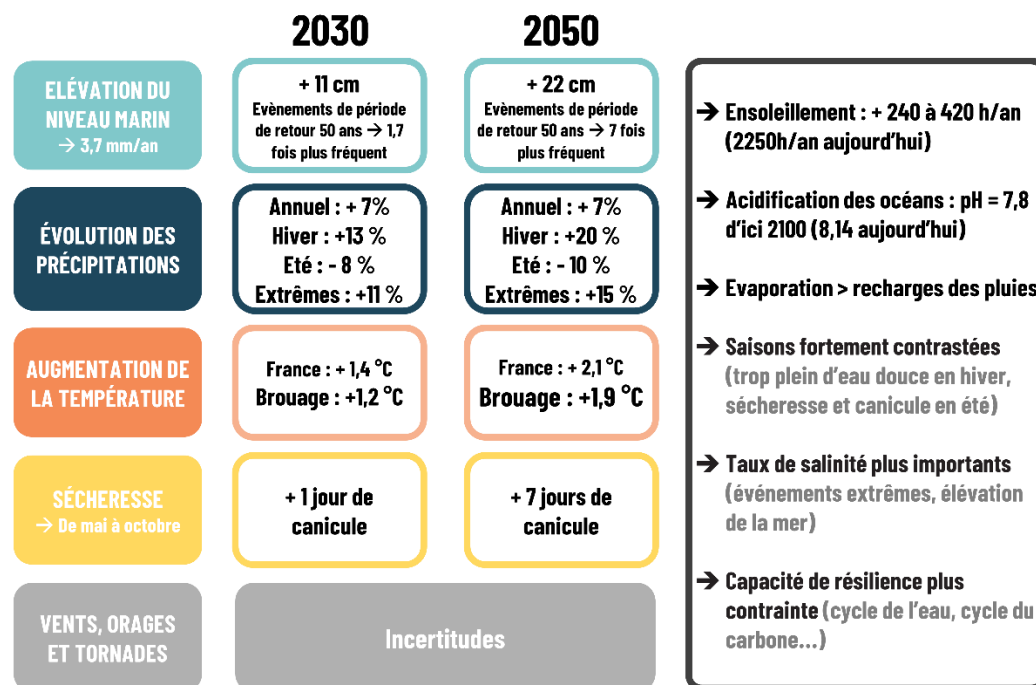
DES PAYSAGES VULNÉRABLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En effet, dans son sixième rapport en 2021, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a démontré que le changement climatique est déjà engagé :

- la température mondiale sur la période 2011-2020 était 1,1°C plus élevée que celle sur la période 1850-1900, avec un réchauffement plus important sur les continents (+1,6°C) qu'au-dessus des océans (+0,9°C) ;
- le niveau de la mer s'est élevé de 20 cm entre 1901 et 2018 : d'un rythme de 1,3 mm par an entre 1901 et 1971, l'élévation s'est accélérée pour atteindre +3,7 mm par an sur la période 2006-2018 ;
- en France, le nombre de journées estivales (avec une température dépassant 25°C) a augmenté de manière significative sur la période 1950-2018 (plus de 100 journées chaudes, en Poitou-Charentes, en 2018 et 2022) ;
- depuis la fin des années 1980, l'acidité des eaux superficielles des océans a fortement augmenté, leur pH (potentiel hydrogène) a diminué de 8,25 à 8,14 et pourrait descendre à 7,8 environ d'ici 2100 ;
- enfin, la perturbation des grands équilibres écologiques s'observe déjà : un milieu physique qui se modifie et des êtres vivants qui s'efforcent de s'adapter ou disparaissent sous les effets conjugués du changement climatique et de la pression des activités humaines.

Les données récoltées dans le cadre du programme Acclimatera, du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de Charente 2050 permettent de tirer les conclusions suivantes : le marais de Brouage est fortement vulnérable à l'élévation du niveau de la mer qui impactera ses zones humides et plus largement ses paysages. D'autre part, les périodes de sécheresses devraient être plus longues et plus récurrentes et amplifiées par des fortes températures.

Les évolutions climatiques que le marais de Brouage connaîtra vraisemblablement sont les suivantes (source : *Élaboration de scénarios d'évolution des paysages et d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage* - cf p.25).



LE REGARD DE L'INSPECTEUR DES SITES

Que ce soit de façon passionnelle ou apaisée, de nombreux acteurs expriment leur volonté de ne pas considérer le marais de Brouage comme un territoire figé, assigné à un état de référence correspondant à une page bien précise de son histoire. De prime abord, une telle position pourrait paraître incompatible avec le statut de protection forte que lui confère son classement au titre des sites.

Le travail d'acculturation collective à la notion de paysage conduit dans le cadre de la démarche Grand Site prend ici tout son sens : en reprenant, à travers une loi de 2016, la définition du paysage portée par la Convention signée à Florence en 2000, le code français de l'environnement a effectivement mis l'accent sur son inscription dans une vision dynamique (art. L350-1 A : « *Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques* ».)

Mais l'une des particularités fortes du site classé de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) réside à mon sens dans le fait que l'on peut aussi trouver matière à raisonner de cette façon évolutive et dynamique en puisant dans les motifs mêmes de classement du site.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le partager lors des 25^{es} Rencontres du Réseau des Grands Sites de France en 2023, aux côtés d'Alain Bompard, vice-président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, « *le caractère exceptionnel du site tient notamment dans la persistance de traces des modalités successives de construction et d'entretien des paysages d'hier, et l'une des valeurs paysagères du marais de Brouage réside ainsi dans sa capacité à nous enseigner l'intérêt de raisonner en termes de trajectoire, et non uniquement en termes d'état de référence. Ce constat n'annule pas le bien-fondé d'une politique de protection, pour se donner les moyens de transmettre les témoignages de toutes les étapes passées de cette trajectoire, mais il permet de s'inscrire aussi dans une logique de projection pour construire les paysages de demain* ».



Prise de vue par drone, submersion marine sur la frange littorale du marais de Brouage, entre le havre de Brouage et la RNN Moëze-Oléron, hiver 2023-2024

QUELQUES ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVES POUR LE MARAIS DE BROUAGE

Le **programme adapto** (2018 - 2022), initié par le Conservatoire du littoral, a notamment étudié l'intérêt de redonner une mobilité au trait de côte face aux effets du changement climatique sur le marais de Brouage.

La digue à la mer actuelle au sein de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Moëze-Oléron a connu ces dernières décennies des dégradations régulières du fait des assauts répétés de l'océan, créant des brèches et questionnant la stratégie à adopter à l'avenir face à l'élévation du niveau de la mer.

L'objectif était ainsi d'étudier différents scénarios de gestion de la bande côtière et leurs effets sur le territoire dans un contexte de changement climatique, tant en termes de risques, d'économie, de biodiversité, de paysage que d'acceptation sociale.

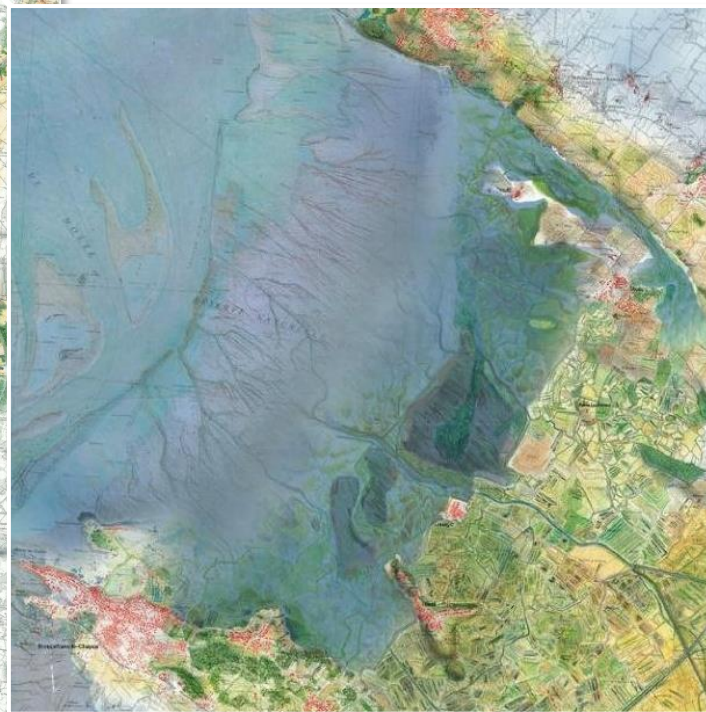
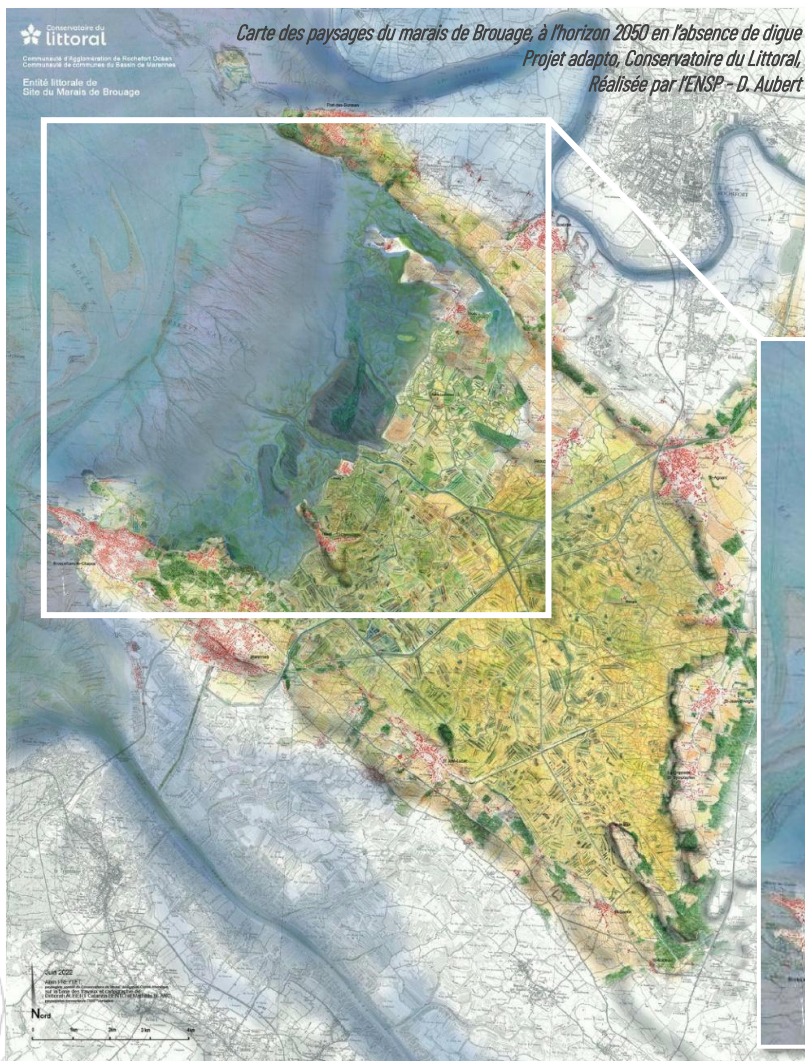
Les différentes études se sont concentrées sur les effets d'un retour de la mer sur une partie du marais de Brouage.

Face à la montée des eaux, le programme adapto fait la proposition d'un projet paysager à horizon 2050 à mettre en débat et en perspective. Cette proposition s'ancre dans une posture d'accueil de l'eau salée afin de penser les marais comme des espaces résilients. Par ce projet paysager, un nouvel espace terre-mer se dessine :

« Au fil des marées, une géographie se révèle, celle d'une côte littorale parsemée d'émergences. Ces lieux créent un paysage littoral renvoyant aux imaginaires maritimes accessibles depuis les coteaux par les villages ou les hameaux.

La teneur en salinité, les mouvements sédimentaires, le type d'espace soumis plus régulièrement aux incursions marines font apparaître progressivement des nouveaux milieux : des prés-salés, des lagunes soumises aux marées, des prairies subhalophiles, des bancs coquilliers. Ces nouveaux motifs paysagers offrent une diversité floristique et faunistique dont il est possible de faire l'expérience par la création d'un réseau de cheminement. »

Source : www.lifeadapto.eu/marais-de-moeze.html



D'autre part, dans le cadre du **Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)** d'intention du marais de Brouage 2021-2023, animé par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Charente, une étude stratégique a été menée afin d'évaluer et de comparer différents scénarios de gestion dans un objectif ciblé de sécurisation des personnes et des biens.

Cette étude a amené les collectivités au choix d'une stratégie de sécurisation des populations sur des protections rapprochées au niveau des communes de Saint-Froult et de Moëze.

Aussi, les digues à la mer existantes ne seront ni réhaussées ni entretenues par la puissance publique. Au-delà de la brèche au niveau de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Moëze-Oléron évoquée plus haut, les digues sont globalement en mauvais état et laissent passer l'eau dans le marais lors d'évènements ne relevant pas de situations exceptionnelles.

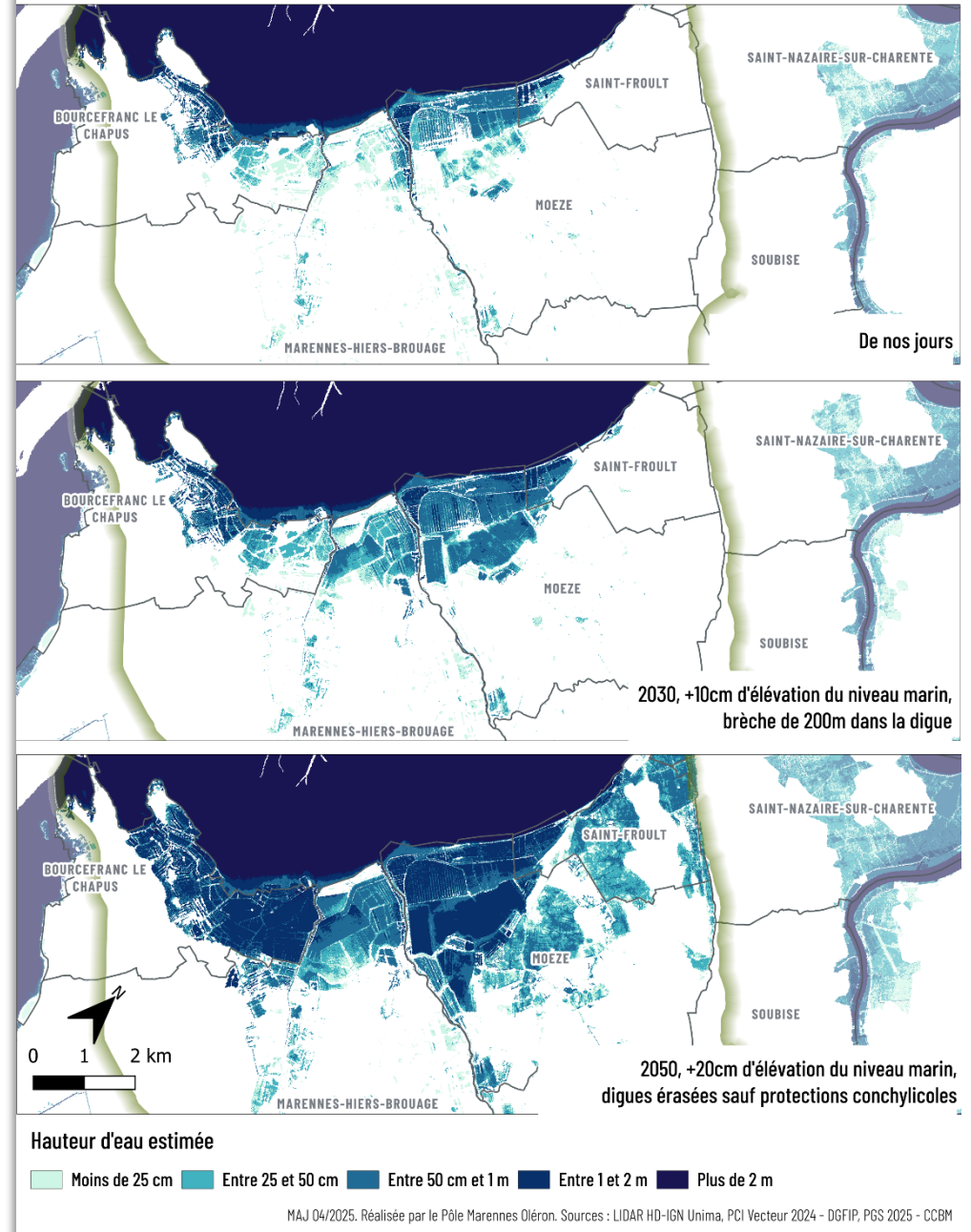
Dans le cadre du PAPI, les collectivités ont par ailleurs demandé à l'UNIMA (Union des marais de la Charente-Maritime, prestataire de l'étude stratégique) de modéliser les submersions marines induites par des Plus Hautes Mers Astronomiques, équivalent à un coefficient 120, pour 3 périodes (actuelle, 2030, 2050) afin d'appréhender le risque de submersion lié au changement climatique et non aux évènements extrêmes.

4 situations ont été étudiées pour une marée de coefficient 120 :

- SIMULATION 1 : Niveau marin actuel (2023) / Digues actuelles avec une brèche de 50 m dans la digue de la RNN telle qu'actuellement (largeur de 50m)
- SIMULATION 2 : Niveau marin 2030 (+10 cm considéré) / Digues actuelles avec une brèche de 200m dans la digue de la RNN
- SIMULATION 3 : Niveau marin 2050 (+20 cm considéré) / Toutes digues de front de mer considérées comme effacées suite à divers évènements marins qui les ont fragilisées avec le temps
- SIMULATION 3bis : Niveau marin 2050 (+20 cm considéré) / Digues de front de mer considérées comme effacées SAUF les digues ostréicoles (en considérant que les ostréiculteurs continuent d'entretenir les digues situées en front de mer sur leur foncier).

Les évolutions géomorphologiques liées aux potentiels dépôts et érosions sédimentaires n'ont pas pu être considérées dans ces simulations prospectives faute de connaissances suffisantes, alors qu'elles auraient un impact sur l'hydrodynamique.

Évolution du risque de submersion marine induites par des Plus Hautes Mers Astronomiques, en lien avec l'élévation du niveau de la mer de nos jours à 2050



ÉLABORATION DE SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES ET D' ACTIONS D'ADAPTATION ET DE RÉSILIENCE DU MARAIS DE BROUAGE

Au regard du contexte décrit dans les pages précédentes, il est impératif de s'inscrire dans une logique de projection pour construire les paysages de demain et ainsi ancrer le Grand Site et ses usagers dans une démarche d'adaptation aux changements climatiques.

L'Entente intercommunautaire a lancé en janvier 2024, en parallèle de l'élaboration du Projet Grand Site, un **travail prospectif d'aide à la décision** pour définir des scénarios et des actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage.

Ce travail est accompagné financièrement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Département de la Charente-Maritime dans le cadre d'un Contrat de progrès territorial (cf. encadré 'Actions engagées' p. 58), de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État via le financement du Plan d'Action de Prévention des Inondations ainsi que dans le cadre du Projet Grand Site (DREAL Nouvelle-Aquitaine).

Comme énoncé précédemment, plusieurs travaux ont été produits sur ce sujet au travers d'adapto et de Charente 2050, mais ils restent incomplets :

- adapto ne concerne que la question de la submersion et de la maritimisation du marais sans prise en compte des autres impacts du changement climatique et sur un périmètre limité ;
- Charente 2050 n'a pas pu étudier précisément les sous-bassins versants, en particulier les systèmes spécifiques comme le marais de Brouage, et proposer précisément des programmes d'actions opérationnels ciblés sur ces sous-bassins. Il est d'ailleurs fortement recommandé dans le plan d'adaptation que les territoires se saisissent de la question pour décliner Charente 2050 à leur échelle.

Ce travail prospectif structurant et fondamental pour le territoire a vocation à orienter le projet d'avenir du marais en fonction des tendances d'évolutions climatiques sur différents pas de temps (2030/2050/...).

Il doit amener à comprendre et analyser les effets des changements climatiques sur les paysages, les activités, les écosystèmes... pour permettre, entre autres, de déterminer les conditions de résilience et d'adaptation du marais, de ses paysages, de sa biodiversité et de son économie locale.

Pour réaliser ce travail, l'Entente a missionné un groupement de bureaux d'étude réunissant plusieurs expertises et coordonné par un cabinet de paysagistes.

L'étude était organisée en plusieurs phases :

- **Identification des évolutions induites par le réchauffement climatique par tendances d'évolution et définition des impacts sur les différentes composantes du marais** – janvier à octobre 2024
 - État des lieux actuel du marais et de ses paysages.
 - Évaluation des évolutions induites par le réchauffement climatique à différentes tendances d'évolution et de leurs impacts sur le marais.
 - Réalisation de diagnostics prospectifs à différentes tendances d'évolution – visualisation paysagère de ces diagnostics.
- **Élaboration de plusieurs scénarios d'adaptation et de résilience basés sur des actions structurantes et analyse de leur impact sur le territoire** – octobre 2024 à mai 2025
 - Construction de différents scénarios (modalités à définir).
 - Analyse de leurs impacts sur le territoire au regard des évolutions induites par le réchauffement climatique, des moyens de mises en œuvre et de leur acceptabilité.
 - Visualisation paysagère de ces scénarios.
 - Choix d'un scénario privilégié.
- **Définition d'actions fines (modalités, échéances, coût) pour atteindre les orientations du scénario retenu par les acteurs** – mai à fin 2025

Au terme de la première phase de l'étude, il est apparu que ces modalités ne permettraient pas d'atteindre les objectifs fixés.

Au vu du caractère stratégique de ce travail pour l'avenir du territoire, l'Entente et ses partenaires ont formellement acté fin 2024 l'arrêt de cette prestation en même temps que l'importance de poursuivre la démarche d'adaptation aux changements climatiques sur le marais de Brouage en définissant et en mettant en œuvre une nouvelle stratégie à adopter pour mener à bien cette action.

L'ensemble des financeurs a confirmé son engagement à poursuivre l'accompagnement du territoire en ce sens.

L'Entente intercommunautaire a donc organisé un **comité technique élargi en mars 2025 pour réfléchir à une nouvelle stratégie à mettre en place, avec les partenaires du projet** : Syndicat mixte Charente aval, Conservatoire des espaces naturels, Conservatoire du littoral, Ligue pour la protection des oiseaux, Nature environnement 17, EPTB Charente, Office de tourisme Marennes / Oléron, Fédération des chasseurs 17, Fédération de pêche 17, Syndicat mixte de Brouage, Forum des marais atlantiques, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Marennes Oléron, Comité régional de conchyliculture 17, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Pôle Marennes Oléron, et agents de l'Entente intercommunautaire.
Cette stratégie a ensuite été validée en collégiale des élus de l'Entente.

Un impératif : une trajectoire d'adaptation

Il est impératif de définir dès à présent une trajectoire d'adaptation, fondée sur l'élaboration de différents scénarios et sur une analyse systémique et multicritères rigoureuse. Cette démarche implique un travail conséquent, s'inscrivant dans le temps long, et nécessitant le croisement de multiples approches méthodologiques.

Les études actuellement en cours viendront nourrir cette dynamique, mais de manière partielle. Il convient donc de penser cette trajectoire comme un processus évolutif, qui s'enrichit et s'ajuste au fur et à mesure des contributions et des données recueillies.

Des points de vigilance

Temporalité de la démarche : le calendrier fixé initialement pour définir cette trajectoire est réinterrogé. En effet, malgré les travaux menés dans le cadre d'adapto, l'appropriation collective de la démarche et la mise en œuvre des actions requièrent un temps conséquent.

Données climatiques et territoriales : il convient de s'appuyer sur les données climatiques existantes pour initier la trajectoire. Toutefois, la mise en place immédiate d'indicateurs territorialisés et d'un système de suivi précis (type observatoire) est indispensable. Ces données permettront de suivre l'évolution réelle du marais de Brouage face aux effets du changement climatique, et de réajuster progressivement les modèles dans le cadre d'une stratégie en constante actualisation. L'objectif est de disposer d'un point T0 fiable dans les meilleurs délais, afin de ne pas retarder davantage la construction de la trajectoire.

Vision à moyen et long terme : une logique de moyen/long terme doit structurer cette démarche.

Méthodologie proposée

1. Un coordonnateur et une animation locale

La démarche doit être pilotée et animée directement par l'Entente intercommunautaire avec des moyens dédiés, notamment un animateur interne chargé de coordonner la stratégie et pleinement dédié à cette mission.

2. Un appui et une mobilisation forte du collectif d'experts locaux

Le collectif de partenaires sera pleinement intégré au processus, à la fois dans le cadre de leurs missions habituelles et via des contributions techniques spécifiques, qui pourront faire l'objet de prestations rémunérées.

Si cette modalité n'avait pas été retenue au démarrage du travail prospectif en raison des contraintes de disponibilité et de charge de travail de chacun, la volonté affirmée du collectif de poursuivre l'initiative a permis de repositionner leur implication au cœur du dispositif.

3. Une modélisation systémique et partagée

Le collectif aura vocation à construire un modèle de chaînes de conséquences reliant les modes d'actions, les impacts sur les milieux, les usages, etc., en s'appuyant sur l'expérience empirique des acteurs, dans une logique d'analyse systémique.

Des éléments de diagnostic complémentaires devront être apportés. Ils pourront être produits par le collectif lui-même ou, en fonction des besoins identifiés et ponctuellement, par un prestataire extérieur mobilisé par l'Entente.

4. La mobilisation d'un « écosystèmeur »

Un profil d'« écosystèmeur » devra être intégré à la démarche. Il jouera un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'interface entre les experts du collectif, en veillant à l'harmonisation des approches et à la conduite de l'analyse multicritères. Ce profil jouera également un rôle de garant de la cohérence stratégique et de lien avec les paysagistes (*point 5.*), tout en assurant une lecture distanciée et une capacité à porter le message auprès du territoire.

5. Un accompagnement continu de paysagistes-concepteurs

Des paysagistes devront être associés à la démarche via une prestation spécifique afin de contribuer à la traduction opérationnelle des modélisations et des productions du collectif d'experts. Ils devront également identifier les motifs paysagers qui vont tendre à disparaître, ceux qui vont rester et ceux qui pourraient apparaître. Cela leur permettra d'illustrer la stratégie d'adaptation sous forme de représentations paysagères (visuels, plans, récits, etc.) et ainsi faciliter la compréhension des évolutions à venir et accompagner la transition du territoire.

Une attention devra également être portée sur les composantes sociologiques, psychologiques et sensibles de la démarche, pour accompagner efficacement la transition.



© Emilie Gayet

2. UN TERRITOIRE INTIMISTE, CHER AUX USAGERS ET HABITANTS DU MARAIS

D'après l'analyse paysagère du Marais de Brouage par Alain Freytet et Romain Quesada.

La notion d'«esprit des lieux» renvoie à une dimension à la fois matérielle – le lieu – et immatérielle – l'esprit – qui relève d'une relation sensible avec l'espace et la nature.

Cette relation est à la fois personnelle et collective. Elle est révélée par le paysage. Elle relève d'une « subjectivité collective » construite sur des perceptions et des vécus partagés à travers les usages et les représentations.

Exprimer l'esprit des lieux du marais de Brouage consiste, à partir d'une mise en commun d'expériences et de représentations, à dégager des figures communes qui, touche après touche, le cernent progressivement.

Comme la psychologie dépasse l'anatomie pour comprendre le caractère de quelqu'un, ces expressions sensibles dépassent la simple description de ce qui compose le paysage. Il s'agit en quelque sorte du ou des caractères de cette grande unité paysagère sur le(s)quel(s) va pouvoir se construire une sorte de règle morale partagée pour qu'à l'avenir le marais garde un caractère singulier.

Depuis l'élaboration du rapport de classement dont le contenu permet déjà de nourrir la réflexion en ce sens, plusieurs approches ont tenté de cerner cet esprit des lieux, notamment, en 2017, l'atelier pédagogique régional de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles dans le cadre de la mission adaptée à l'initiative du Conservatoire du littoral ; en 2019, un atelier réunissant près de 80 acteurs entretenant un rapport intime avec les lieux dans le cadre d'un Parlement du Marais ; et, en 2023, l'étude d'élaboration d'une stratégie partagée de valorisation patrimoniale et de développement culturel du marais de Brouage qui a résumé le récit territorial du marais de Brouage.

Ces travaux ont donné lieu à des publications dont se sont largement inspirés les descriptions sensibles des quatre grands caractères du marais.

« On est ici, maintenant, au milieu de rien, au centre de tout. Pas un bruit, hormis le bruissement du vent, les craquements des herbes, les crissements d'insectes, les claquements de becs, les pas des vaches dans une braise encore humide, les grenouilles répondant aux oiseaux, et parfois au loin, le vrombissement de l'océan. Quel vacarme, quelle agitation. On entend même l'écho des sauniers récoltant l'or blanc, resurgissant du bri pour qui veut bien lui prêter attention. Le temps s'arrête dans le marais, les couleurs se succèdent, l'eau monte, part, descend, vient du ciel ou du chenal, les hommes passent discrètement. La vie s'écoule comme toujours. »

Atelier d'écriture,
avec le concours de Fanny Toison, écrivain
dans *Marais de Brouage, à la recherche de l'esprit des lieux.*



a. Les quatre caractères de l'esprit des lieux du marais de Brouage

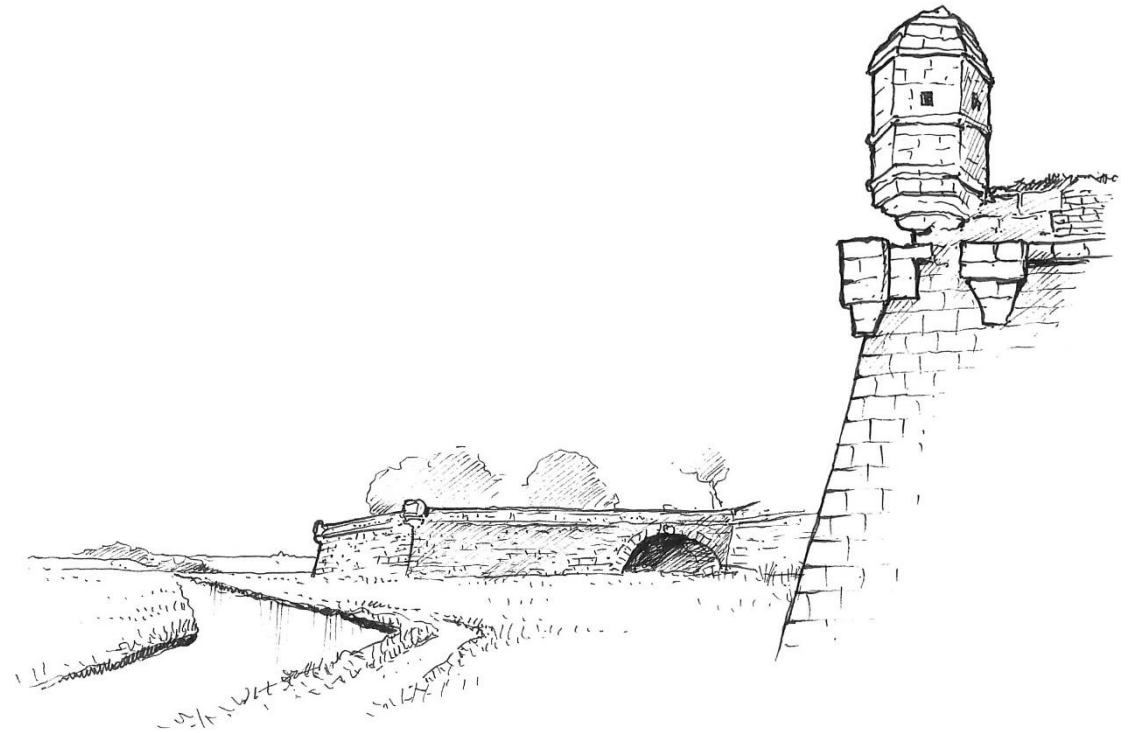
LE MARAIS MÉMOIRE

Les paysages du marais gardent en mémoire les traces du passé. Ces traces s'accumulent comme celles laissées sur les palimpsestes, ces parchemins dont on a effacé une première écriture pour le réutiliser et qui gardent, à peine lisibles, les traces de leur première utilisation.

Le marais de Brouage est discrètement ponctué de petits éléments discrets : barrières d'entrées de champs, cabanes pastorales, écluses, ponts de pierre, tonnes de chasse, roselières. Ces éléments d'âge varié associés aux modèles des anciens marais salants témoignent de la conquête progressive des terres sur la mer et de l'âge d'or qu'a connu le marais au XVI^e siècle. Ces indices évoquent les différentes vies du marais : la vie des sauniers et des commerçants, les navires venus charger leurs cargaisons de sel à destination de l'Europe tout entière.

La citadelle de Brouage trône au milieu, monument énigmatique et géométrique. Elle apporte avec force et beauté une des grandes histoires du marais. Un marais changeant, mouvant et des paysages dynamiques qui ont été façonnés aux cours des siècles par la nature et l'Homme. Les marais répondent aux nécessités des sociétés locales et des contextes environnementaux.

Les changements futurs liés aux évolutions territoriales comme aux changements climatiques pourraient induire de nouvelles formes tout en préservant son caractère mémoriel.



Citadelle de Brouage, Alain Freytet, novembre 2022

LE MARAIS GOLFE

Les paysages du marais de Brouage rendent encore lisibles aujourd'hui les rivages de l'ancien golfe de Saintonge. Où que l'on soit, les coteaux sont à l'horizon.

Seul l'ouest s'ouvre sur la mer du pertuis d'Antioche. Contrairement aux autres marais charentais traversés par des fleuves ou découpés dans une géographie capricieuse, le marais de Brouage possède quelque chose d'entier, de compact, de dense.

Les coteaux le cernent régulièrement comme une peau protectrice régulièrement ponctuée par les villages et les bourgs souvent identifiables par leurs bâtis anciens, leurs clochers ou leurs châteaux d'eau qui fonctionnent comme des amers.

En fond de golfe, le boisement des hauts coteaux accentue l'effet de rivage. La pointe de Broue en est l'expression la plus emblématique.

Au nord, entre Beaugeay et Saint-Froult, l'ancien rivage s'élève plus doucement au-dessus du marais. Occupés par les champs de culture, il se distingue plus subtilement de la surface horizontale du marais.

D'anciennes îles émergent timidement de la surface du marais souvent identifiables par la présence d'arbres et d'habitations. Bien qu'entourées aujourd'hui par les terres, elles ont gardé le nom d'île. Elles sont l'une des mémoires vives du golfe.



*Unité littorale du Marais de Brouage, Alain Freytet, décembre 2022
Projet adapto, - Conservatoire du Littoral*

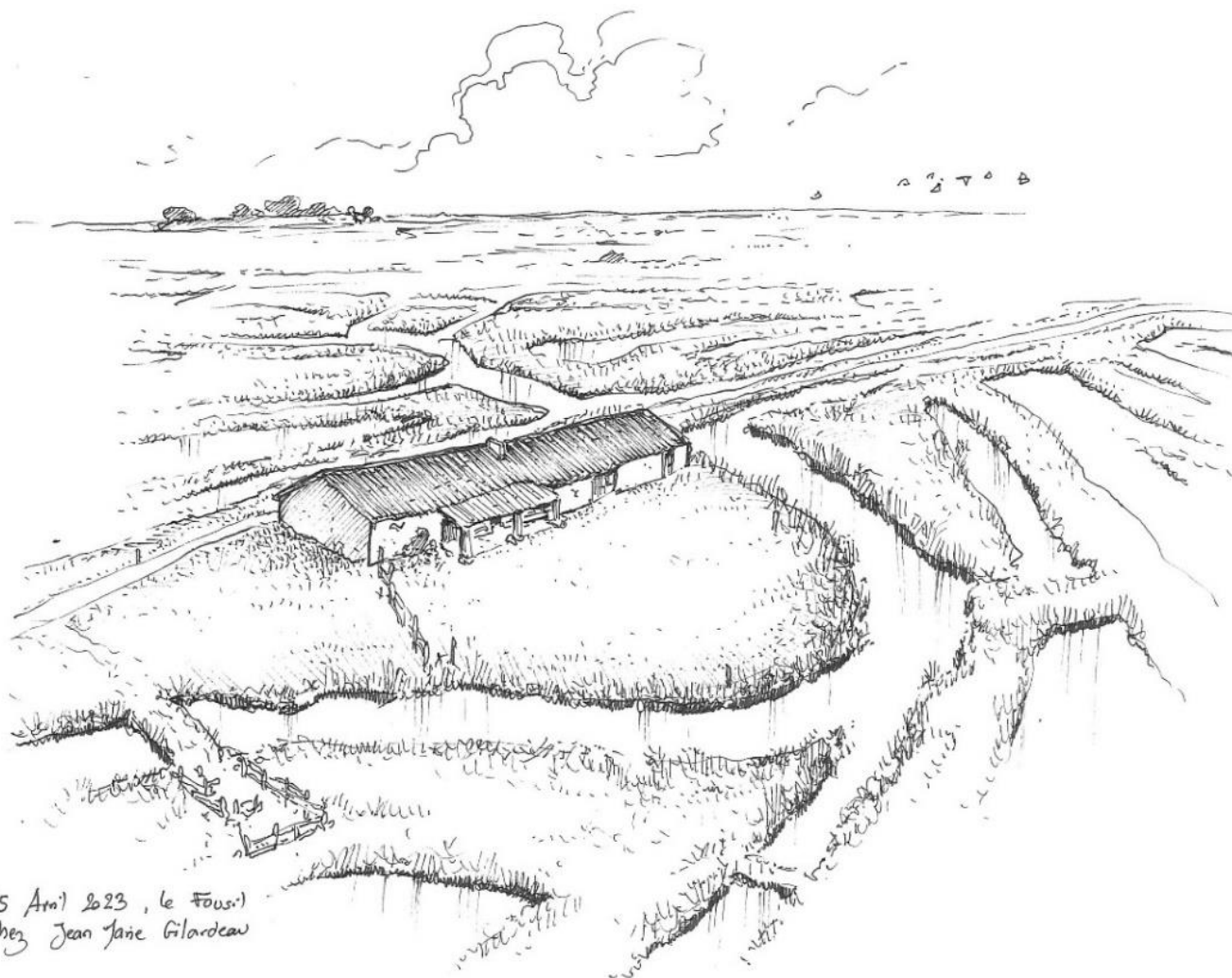
LE MARAIS LABYRINTHE

Les chemins se perdent dans le dédale des canaux et des fossés infranchissables et invisibles quand on n'est pas à proximité. Hormis quelques grandes routes ou des chemins bordant les grands canaux, les cheminements sont rarement linéaires.

Ils sont orientés par les anciens chenaux naturels et le parcellaire imbriqué. Ils ne permettent pas de garder un cap ou un point de mire. Comme dans un labyrinthe, on s'y égare et il est difficile de se repérer et de se localiser grâce à des éléments visibles de loin.

Dès le XVIII^e siècle, le marais est perçu par l'étranger qui s'y hasarde comme un monde labyrinthique dont il n'est pas facile de sortir sans guide. Le marais semble ouvert et sans entrave. Il est constitué d'une multitude de parcelles qui ne peuvent être traversées sans connaître les us et coutumes.

Ce sentiment de pouvoir se perdre, de ne pouvoir facilement tracer son chemin donne au marais une profondeur et un mystère particulier qu'il est important de préserver.



Marais de Hiers-Brouage, Alain Freytet, août 2023

LE MARAIS FLOTTANT

Le calme, l'immensité, le sentiment de détachement que l'on ressent dans le marais tient en partie au fait que le ciel se reflète en permanence dans les canaux, les bassins, les fossés, qui nous accompagnent notamment dans les anciens marais salants qui constituent la grande majorité du marais de Brouage.

Le rythme particulier des jâs et des bosses répète le long de la marche ce reflet lumineux venant du sol. La traversée des canaux sur de petites passerelles accompagnant souvent les ouvrages hydrauliques nous rapproche de l'eau.

Comme la mémoire des eaux marines qui occupaient le golfe de Saintonge, les bosses, les levées semblent flotter sur la masse d'eau qui imprègne le marais. À l'image des marées dont on surveille les élévations et les transgressions, le niveau de l'eau dans le marais fait l'objet d'une attention minutieuse et soutenue.

Les plus de mille six cents kilomètres de canaux et de fossés toujours entretenus communiquent entre eux et avec le monde extérieur : la mer, la Charente, la Seudre et les quelques écoulements venant du plateau. En l'absence d'arbres isolés, d'alignement ou d'éléments élevés, s'impose une force à l'horizon qui semble tirée d'un coteau à l'autre. La terre étirée semble posée sur l'eau.



b. Un esprit des lieux exprimé par ceux qui le vivent

En juillet 2019, l'Entente intercommunautaire a organisé la deuxième édition du Parlement du marais de Brouage sur le thème de « l'esprit des lieux ». Ce travail incluant le recours à une approche artistique a fait l'objet d'une présentation lors des 24^{es} Rencontres du Réseau des Grands Sites de France en 2022, qui a notamment fait ressortir la manière dont une telle approche avait donné l'occasion « de s'immerger dans le site, de s'y fondre, mais aussi de passer du ressenti individuel à une définition collective de l'attachement au lieu. »

Les interventions et les productions de cette journée ont ainsi permis d'amorcer la définition d'une identité et d'une culture communes du marais. Aussi, il est important d'en retranscrire quelques extraits ici pour compléter la définition de l'esprit des lieux du marais de Brouage.



« Ici à Brouage, définir l'esprit des lieux c'est accepter ses paradoxes et poser les jalons de sa gestion future. »

Par exemple, le marais est ouvert à la visite pour l'émerveillement de toutes et tous, mais bon nombre d'endroits sont peu accessibles et dédiés aux seules personnes initiées. Quel sera l'équilibre alors entre la valorisation du lieu et le respect de son esprit ?

De même, le marais apparaît comme un bien commun pour les hommes et femmes et pour toute la biodiversité qu'il héberge, tandis que sa propriété est essentiellement privée. Comment alors faire peser sur les propriétaires une responsabilité qui dépasse de loin leur seul intérêt ?

Pour ces questions, et bien d'autres, l'esprit des lieux fait figure de règle morale partagée qui permettra d'agrèger tous les rapports individuels au marais et toutes les expériences personnelles dans une trajectoire collective. Il sera le dénominateur commun et permettra d'exprimer une ligne de conduite, un cap pour agir et transmettre à celles et ceux qui nous suivront, ce patrimoine matériel et immatériel exceptionnel. »

[...]

« La diversité des témoignages démontre en effet que nous entretenons tous un rapport intime avec le marais de Brouage, lequel fait l'objet de perceptions et d'appropriations multiples. Tantôt appréhendé comme un espace de production ou de prélèvements (le « marais ressource »), tantôt investi comme un lieu de flânerie où « le murmure du vent se substitue aux bourdonnements des voitures » (le « marais contemplé »), le marais intrigue, stimule l'imaginaire et la créativité, désoriente, inquiète aussi parfois. Une chose est sûre, c'est qu'il ne laisse personne indifférent (« ce marais vous englobe tout entier »).

Par-delà ses dimensions écologiques, paysagères et architecturales, ce vaste jardin de terre et d'eau recèle un patrimoine immatériel très riche, ancré dans la mémoire des « enfants du marais » : des savoir-faire vernaculaires (« contenir les berges », « goûter le sel dans l'eau », « jauger les niveaux au caillou »), des outils taillés sur mesure aux métiers du marais ou encore des termes très précis que seuls les « galope-chenaux » peuvent se targuer de maîtriser parfaitement (les « cois », les « gourmas », les « amedeaux »...). »

Michel Gaillot, enfant du marais...

« Le croirez-vous si je vous parle des pêches d'anguilles miraculeuses en novembre à la dérivée, des pêches de grenouilles d'une générosité sans limites, des cueillettes de bouquets de jeune moutarde sauvage au printemps, des cueillettes de champignons qu'on appelait les gros pieds sur les bosses, là où s'entremêlent chenaux et ruissons ?

Là me viennent à l'esprit les mots et la terminologie liés à ces espaces que nous pourrions peut-être oublier et qu'il nous faut absolument retrouver, conserver et transmettre : les digues et les taillées où on circulait ; les prises destinées à l'approvisionnement commun en eau ; les varaignes, encastrées dans les taillées, et les clapets qui servaient à introduire l'eau des ruissons ou des chenaux dans les jâs, réservoirs destinés à conserver l'eau salée ; les bosses qui en dépendaient et qui, à l'exception de quelques-unes qui étaient communes à plusieurs champs, étaient toutes indivises entre les propriétaires ; les cois qui étaient divisés en quatre espèces : les gourmas qui servaient à introduire l'eau du jâs dans les conches ; les amedeaux qui font passer l'eau des conches dans le champ de marais ; ceux particuliers au dessèchement de chaque champ de marais ; les cois dormants qui sont placés à l'embouchure de chaque acoiement pour recevoir les eaux qui s'écoulent par les cois des différents champs de marais, et les verser dans l'acoïement général qui les conduisait alors aux ruissons et ensuite aux chenaux.

Ces mots tout simples, qui expriment l'esprit et la singularité de ces vastes espaces, sont étonnants et précis.

Ils constituent une mémoire exceptionnelle de ces immenses espaces entre mer et hautes terres.

Soyons-en dorénavant les transbordeurs de mémoire et mobilisons-nous pour que renaissent ces mots propres à nos marais, qui racontent leur grande histoire que nous voulons réactiver. »



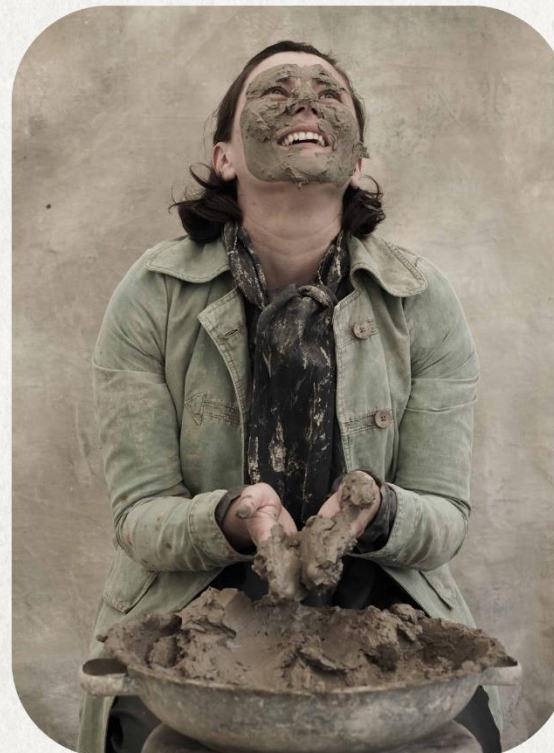
Gwendal

« Entre terres et eaux, entre faune et flore, entre silences et bruits assourdissants.

Encadré par les villes et les routes, entouré par l'Homme et ses activités, ce petit bout de terre respire le calme et la nature.

Ici l'Homme s'efface pour s'harmoniser avec l'environnement. Ici, les chants des oiseaux remplacent le bruit de la civilisation. Ici, le murmure du vent se substitue aux bourdonnements des voitures. Le silence de l'Homme cède place à la musique de la nature, aux odeurs végétales, aux canaux où l'eau circule, sereine.

Ce dimanche-là, j'arrive dans le marais. Enfant de la ville, le silence me surprend, le vide m'impressionne. Qui vit donc là dans ce marais, désert ? Mais alors que je m'interroge, je repère du coin de l'œil libellules et papillons cheminant dans les airs. Alors que j'avance, une grenouille plonge dans un canal. Haut dans le ciel, un rapace plane, tandis qu'une cigogne surveille, sur son perchoir, les environs. Dans le champ voisin, des vaches m'observent, curieuses. Le marais foisonne d'activités, c'est juste moi qui ai oublié. »



Atelier "Prise de terre" avec la Cie Les Journaliers : s'enduire le visage de bri du marais pour une immersion sensorielle.

Anonyme

*« Au premier abord se dévoile son air nonchalant
Courage, tout vient à point en marchant.
Percer son antre, y découvrir couleurs et fourmillements
Chaque jour, tous, un peu différents.
Surgissent de la terre bâtisses et fougères
Y écouter, assis, les bucherons aux becs d'acier.
Glisser de ses galères et sentir souffler le bruit des arbres
Pour le comprendre et l'apprécier, pas d'empressement
Ouvrir son âme et perdre son temps
L'éternité n'est pour lui qu'un instant
Car seul lui vous attend. »*

Anonyme

*« Des étoiles qui guidaient les navigateurs depuis des
contrées lointaines jusqu'au soleil qui écrase les
promeneurs qui redécouvrent aujourd'hui le marais,
nouveaux explorateurs d'un univers oublié, délaissé, qui
pourtant n'a jamais cessé de vivre et d'évoluer, ce marais
vous englobe tout entier.
Çà et là, les vestiges des temps anciens sont peu à peu
engloutis. Peut-être la mer les reprendra-t-elle
totalement d'ici quelques dizaines d'années, refermant
une parenthèse terrestre momentanée. Mais d'ici là,
combien d'instantanés présents à vivre, à respirer, à être ? »*

Nathan

*« En découvrant La Massonne, joyau perché sur ces vastes étendues du marais, plates et pourtant si riches.
Déambuler sur ces sentiers presque interdits décroche à l'esprit l'idée du marais monotone.
D'un promontoire aux empreintes maçonnées à ces plaines et bosquets ombragés, la palette du marais s'échelonne.
Au gré d'un chemin se dévoile un camaïeu infini de couleurs, d'odeurs et de chants. Exposée, la palette végétale s'assèche et gagne des tons dorés.
Pourtant le vent s'immisce et balaie ces hautes herbes bruissantes. Il met en musique cet espace, dont chaque insecte, chaque stridulation, chaque brin de prairie,
chaque branche ou feuille compose la partition. Et les oiseaux bien sûr. À toute saison ils orchestrent le marais.
Ici le marais de Brouage jaillit. La colline remplace le jâs et comble notre esprit de matière.
La diversité des essences, ces gradients de reliefs, et cette atmosphère très sonore (mais douce) me chassent de l'esprit des idées mal fondées.
Ici le marais foisonne, d'une autre manière. Je découvre de nouvelles facettes qui m'éclairent.
Mercredi dernier, je traverse mon marais et surtout l'idée que j'en ai. Un vaste tableau où des courbes abstraites se dessinent jusqu'à l'horizon.
Marais de L'Éguille. Joyau d'Oléron peut-on dire. Ces lignes et courbes je ne les comprends pas tout à fait, je voudrais m'élever pour les voir, les comprendre.
Pourtant, je ne suis pas déçu. Je me contente largement de contempler, d'écouter, de sentir.
Lumières et couleurs m'absorbent, ma mère est à mes côtés, silencieuse, contemplative elle aussi. »*

3. UN PÉRIMÈTRE DE GRAND SITE DÉTERMINÉ PAR UNE COHÉRENCE PAYSAGÈRE ET UNE LOGIQUE DE PROJET

Le site classé de l'ancien golfe de Saintonge est déjà considéré comme un territoire à part entière avec ses 11 000 hectares terrestres et ses 4 000 hectares maritimes.

Toutefois, il est choisi de faire porter la démarche Grand Site et la qualité paysagère qui lui est associée au-delà des limites du site classé, tout en respectant une cohérence géographique et hydrographique.

À titre d'illustration, cette approche permet d'intégrer la vallée de l'Arceau, non comprise dans le site classé, mais dont les paysages sont très similaires au reste du marais de Brouage.

Aussi, le périmètre terrestre du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' est basé sur le bassin hydrographique du marais de Brouage, soit les lignes de crêtes.

Ensuite, le parti a été pris de fixer le périmètre sur des limites physiques visibles dans le paysage en essayant de se rapprocher le plus du bassin versant : ces limites sont pour la plupart les routes (grands axes routiers ou routes de campagnes), des canaux (Port-des-Barques) et une ancienne voie de chemin de fer (Marennes).

Il était par ailleurs nécessaire de porter une attention particulière à la limite avec le Grand Site de France 'Estuaire de la Charente & Arsenal de Rochefort' dont le périmètre (qui sera modifié en conséquence pour éviter le chevauchement des deux grands sites) est basé sur les limites administratives des communes concernées par le site classé de l'Estuaire de la Charente :

- Commune de Saint-Froult : il était acté dans le dossier de label du GSF que la commune serait intégrée au périmètre du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'.
- Communes de Port-des-Barques, de Saint-Nazaire-sur-Charente et de Soubise : ces communes ont une petite partie de leur territoire tournée vers le marais de Brouage. Elle correspond aux coteaux sud de la presqu'île de Port-des-Barques identifiée dans l'analyse paysagère. Aussi, il a été acté de fixer la limite entre le GSF 'Estuaire de la Charente' et le PGS 'Marais de Brouage' sur une route de campagne marquant la ligne de crête et de laquelle est visible le marais de Brouage (route "balcon").

Plus précisément sur Port-de-Barques, la délimitation a dû tenir compte du périmètre du site classé de l'Estuaire qui est jointif du site ostréicole de Montportail. Aussi, le périmètre du PGS 'Marais de Brouage' suit un canal entre la route « balcon » et le site ostréicole. Il était impératif de l'inclure dans son ensemble dans le périmètre afin d'y assurer une cohérence d'actions.

Alain Freydet et Romain Quesada ont d'autre part proposé d'inclure l'ensemble des landes de Cadeuil (site Natura 2000) dans le Projet Grand Site puisque l'on y retrouve une biodiversité similaire, et qu'elles alimentent en eau le marais de Brouage.

Toutefois, ce site concerne une commune externe à la CARO et la CCBM (Sainte-Gemme, Communauté de Communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge). Aussi, dans un souci de cohérence vis-à-vis de la gouvernance et de la dynamique locale installée, il est choisi de n'inclure que partiellement les landes de Cadeuil dans le périmètre, dans la limite de la route départementale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions, nous pourrions cependant entamer des échanges avec cette commune et évaluer la pertinence d'inclure l'ensemble des landes de Cadeuil dans le périmètre par la suite (tout en gardant la logique de délimitation grâce à des limites physiques visibles dans le paysage).

Enfin, les élus ont souhaité inclure le bourg de Marennes pour plusieurs raisons :

- Marennes et Hiers-Brouage ont fusionné le 1^{er} janvier 2019 pour former la commune nouvelle de Marennes-Hiers-Brouage et le bourg de Marennes s'est résolument tourné vers le marais. Il semblait donc incohérent de la diviser de nouveau.
- La commune de Marennes est concernée par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine couvrant le bourg mais aussi certains secteurs inclus dans le bassin versant comme le Breuil et le Château de la Gataudière
- Le bourg de Marennes est, au même titre que celui de Saint-Agnant, une porte d'entrée du canal Charente-Seudre.
- La commune est partie prenante du développement culturel et de la valorisation patrimoniale du marais de Brouage.

Sur cette partie, le périmètre suit l'ancienne voie de chemin de fer.

Aussi, 13 communes sont concernées par le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' : Beaugeay, Bourcefranc-Le Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Marennes-Hiers- Brouage, Moëze, Port-des-Barques, Saint-Agnant- les-Marais, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Just-Luzac, Saint- Sornin, Soubise.

1. LOGIQUE PAYSAGÈRE, GÉOGRAPHIQUE ET HYDROGRAPHIQUE

Base du périmètre terrestre = bassin hydrographique du marais de Brouage = lignes de crêtes

3. FRONTIÈRE AVEC LE GSF ESTUAIRE CHARENTE

Route « balcon » du marais
Nécessaire inclusion de l'ensemble du site ostréicole de Montportail dans le périmètre

5. INCLUSION DU BOURG DE MARENNES

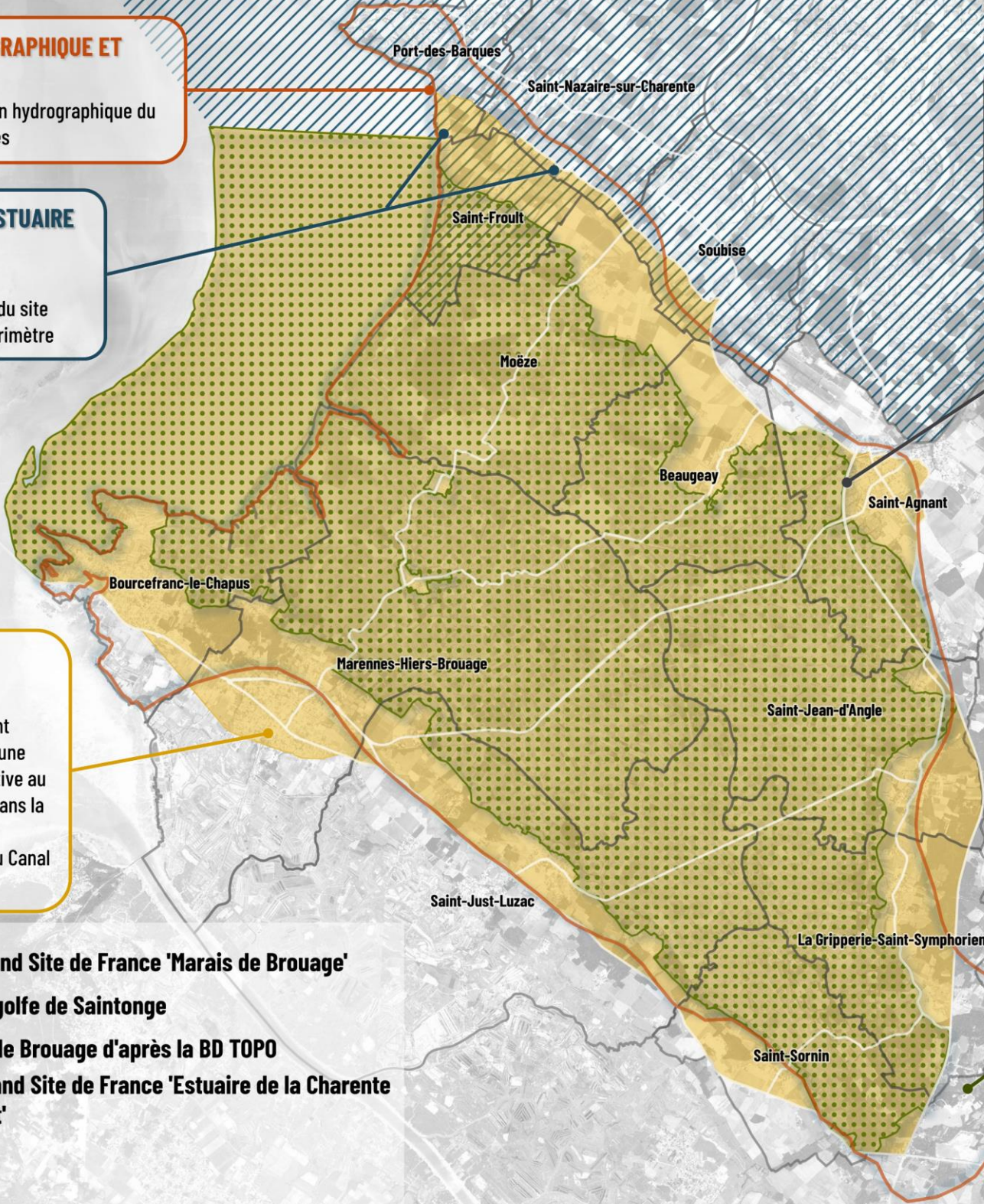
→ Logique politique (rapprochement Brouage et Marennes pour former une seule commune – participation active au PGS) et d'inclusion des habitants dans la démarche
→ Logique hydrologique = 'porte' du Canal Charente-Seudre

2. LIMITES PHYSIQUES VISIBLES DANS LE PAYSAGE SE RAPPROCHANT DU BASSIN VERSANT

→ Grands axes routiers (Rochefort - Royan /
Saintes - Oléron)
→ Routes ou canaux ou voie de chemin de fer

4. INCLUSION PARTIELLE DES LANDES DE CADEUIL

Par soucis de cohérence en termes de gouvernance → inclurait une nouvelle collectivité non mobilisée à ce jour (réflexion dans le cadre du programme d'actions)



Périmètre du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'

Site classé de l'ancien golfe de Saintonge

Bassin versant Marais de Brouage d'après la BD TOPO

Périmètre actuel du Grand Site de France 'Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort'

Communes

Routes



II. L'ÉTAT DES LIEUX : DES PAYSAGES PROTÉGÉS, FAÇONNÉS PAR L'HOMME ET BERCEAUX D'UNE GRANDE BIODIVERSITÉ

1. DES PROTECTIONS ET DES ZONAGES VARIÉS POUR UN TERRITOIRE UNIQUE

À partir du XX^e siècle, le marais de Brouage suscite un intérêt grandissant pour sa remarquable richesse écologique, architecturale et paysagère, perçue toutefois comme fragile. Il est alors l'objet de nombreuses mesures et politiques de protection et de divers zonages environnementaux.

a. Les outils réglementaires de protection

UNE PARTIE SIGNIFICATIVE DU TERRITOIRE, CLASSÉE POUR SON CARACTÈRE HISTORIQUE ET PITTORESQUE : LE SITE CLASSÉ DE L'ANCIEN GOLFE DE SAINTONGE

Par décret ministériel du 13 septembre 2011, l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) est classé en application de la loi de 1930 « *en raison de ses caractères historique et pittoresque* ». 16 000 hectares et 11 Communes sont concernés. L'importance du critère historique se mesure dans l'intitulé même du site, invitant à regarder les coteaux boisés d'aujourd'hui comme les traces d'un ancien rivage, ou les émergences du marais comme d'anciennes îles continuant d'être ainsi dénommées aujourd'hui.

L'intérêt historique du site avait été reconnu bien avant le classement de l'ancien golfe de Saintonge par le classement des remparts de la citadelle de Brouage au titre des monuments historiques en 1886 (cf. p 45 pour plus de détails).

Selon la Commission départementale des sites et le rapport de classement, « *la lisibilité de ses limites, sa grande cohérence géographique, son état exceptionnel de conservation et la qualité intrinsèque de ses espaces, font de ce site un lieu majeur du patrimoine naturel et paysager français qu'il convient de protéger fortement et durablement* ».

Son classement permettrait « *de reconnaître cette entité en tant que patrimoine paysager et scientifique d'intérêt national et en tant que richesse historique et touristique locale de tout premier ordre* ».

La carte du périmètre du site classé issue du décret ministériel est en annexe 1.

Le rapport de classement a par ailleurs explicité les richesses patrimoniales exceptionnelles que recèle l'ancien golfe de Saintonge.

Il a relevé 7 thèmes paysagers différents qui s'appuient, s'opposent ou s'interpénètrent.

« *Chacune de ces entités est déterminée pour sa singularité, et plus particulièrement décrite dans ses composantes pittoresques et historiques, celles-ci étant, avec l'argument scientifique, les deux principales catégories d'intérêt identifiées et mises en exergue pour le classement.*

Le site de l'ancien golfe de Saintonge est constitué de zones basses occupées par l'Océan (estran) ou bien de marais, ainsi que d'îles et de coteaux marquant les anciens rivages et le début de la "terre ferme". Ces éléments issus de la géomorphologie peuvent être analysés en :

- *Trois grandes entités paysagères : le littoral, les marais, les coteaux et les îles.*
- *Trois catégories de trames paysagères : le réseau hydrographique, les structures végétales, le réseau viaire.*
- *Une typologie d'éléments ponctuels paysagères : le patrimoine architectural.* »

Le choix a été fait, dans la structuration du dossier, de ne pas attendre la survenue de la présente rubrique pour évoquer et décrire les caractéristiques paysagères du site classé (cf. extraits du rapport de classement, témoignages de l'inspecteur des sites...), ce pourquoi leur présentation issue du rapport de classement revêt ici un caractère volontairement synthétique.



Le marais de Brouage dans sa pluralité © Marion Alvarez, OT IOMN, CARO, CCBM

LES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est une politique européenne qui vise la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles des territoires.

Le marais de Brouage et ses coteaux sont entièrement en zone Natura 2000, à l'exception de parcelles en cultures situées sur les communes de Saint-Froult, de Moëze et de Marennes-Hiers-Brouage. Les bourgs sont aussi exclus, ainsi que l'île d'Hiers. La richesse écologique du site justifie la présence de deux périmètres Natura 2000 qui se superposent parfaitement : la Zone de Protection Spéciale FR5410028 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » (par arrêté du 6 juillet 2004) et la Zone Spéciale de Conservation FR5400431 au titre de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » (par arrêté du 27 mai 2009).

La richesse exceptionnelle du site est due à la remarquable mosaïque d'habitats liés spatialement, dynamiquement et fonctionnellement entre eux, dont les prairies humides traversées d'un réseau hydraulique particulièrement dense sont un enjeu majeur. Les espèces d'intérêt communautaire sont également nombreuses : Bihoreau gris, Gorge bleu à miroir blanc de Nantes, Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Loutre d'Europe, Rosalie des Alpes...

D'autre part, les landes de Cadeuil, situées en surplomb du marais de Brouage à l'est, sont également un site Natura 2000. Il s'étend sur 570 hectares et couvre les communes de La-Gripperie-Saint-Symphorien, de Saint-Sornin et de Sainte-Gemme.

Sa richesse biologique est également liée à sa mosaïque d'habitats, composée de milieux humides, de boisements et de landes. L'Iris de Sibérie, espèce végétale d'intérêt patrimonial, est présente sur le site, unique station de l'espèce sur l'ensemble de la façade atlantique.

La diversité des habitats entraîne une diversité faunistique : 46 espèces sont protégées au titre des directives européennes sur plus de 200 espèces animales inventoriées. C'est le cas par exemple de la Loutre d'Europe ou de la Rosalie des Alpes.

Le lien fonctionnel fort de ce site Natura 2000 avec celui du marais de Brouage est bien représentatif de l'intérêt des réseaux de sites protégés. Les landes de Cadeuil alimentent hydrauliquement le marais de Brouage, et de nombreuses espèces transitent entre les différents sites Natura 2000, comme les chiroptères qui nichent dans les landes de Cadeuil et viennent se nourrir sur le marais de Brouage.

LES RÉSERVES NATURELLES

Les Réserves naturelles régionales ont pour objectifs de conserver des sites naturels remarquables à l'échelle régionale, de sensibiliser le public et de promouvoir le développement durable.

La Réserve naturelle régionale de La Massonne, située dans le fond du marais de Brouage, est classée depuis 2012 et couvre une surface d'environ 100 hectares (son extension vient d'être validée pour une nouvelle surface totale d'environ 200 hectares). Elle est co-gérée par Nature environnement 17 et la Ligue pour la protection des oiseaux. Sa richesse biologique est liée à sa grande mosaïque d'habitats naturels de marais, de boisements et de landes (*cf. chapitre 11.3.b*).

Les Réserves naturelles nationales visent des espaces naturels d'intérêt national ou international. Leurs missions principales sont la préservation de sites exceptionnels, la protection de la biodiversité et la conservation d'habitats rares ou menacés à l'échelle nationale. La Réserve naturelle nationale de Môleze-Oléron, située sur la frange littorale du marais de Brouage, a été créée en 1985 et s'étend sur une surface de 220 hectares terrestres et 6 500 hectares maritimes. Elle est gérée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Il s'agit d'un site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux, car située sur la grande voie migratoire Est-Atlantique (*cf. chapitre 11.3.b*).

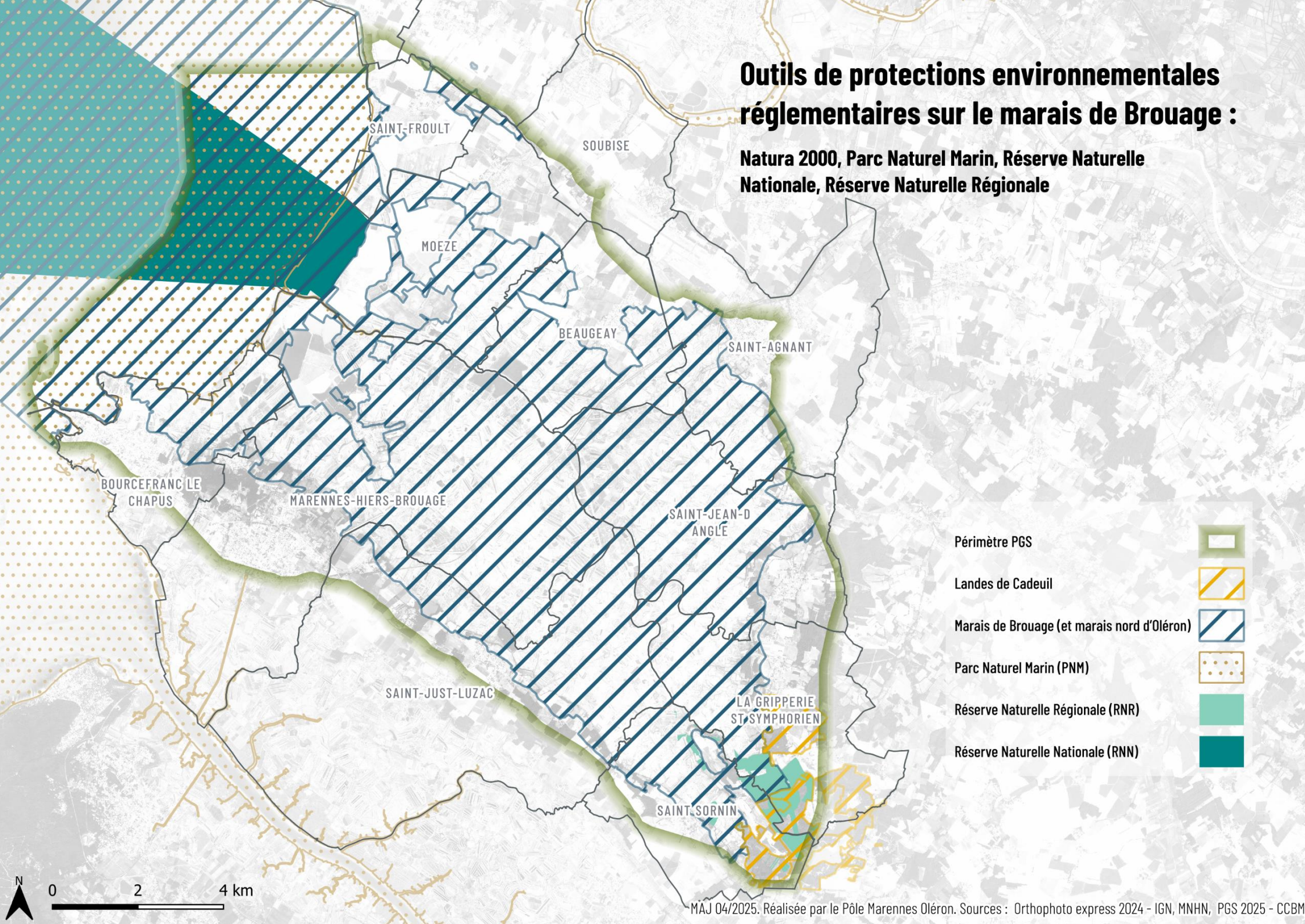
LE PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

Le Parc naturel marin, créé en 2015 sur 6 500 km², comprend la partie littorale du marais de Brouage. Ses objectifs sont la connaissance du milieu marin, la protection du milieu marin et le développement durable des activités liées à la mer. Il vise la préservation de la biodiversité en conciliant avec un développement durable des activités économiques. Il permet une gestion cohérente sur une grande surface, en intégrant les politiques publiques et associant les différents acteurs des territoires.

Le Parc est un carrefour ornithologique d'importance internationale. En fonction des zones et de la nature des fonds, différents habitats marins remarquables sont présents. La baie du marais de Brouage abrite d'immenses vasières associées à différentes communautés végétales (prés salés, herbiers de zostères naines, algues microscopiques). Cet habitat est unique à l'échelle de la façade Atlantique, avec des fonctionnalités écologiques fragiles. Il s'agit notamment d'une source de nourriture pour les juvéniles de poissons et les limicoles côtiers.

Outils de protections environnementales réglementaires sur le marais de Brouage :

Natura 2000, Parc Naturel Marin, Réserve Naturelle Nationale, Réserve Naturelle Régionale



LES RÉSERVES DE CHASSE

Les associations communales de chasse agréées (ACCA) ont l'obligation de mettre 10% de leur territoire en réserve. Elles ont pour objectif de protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux, d'assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, de favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et de contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux. La chasse y est interdite, sauf dérogation particulière pour le grand gibier afin de limiter les dégâts agricoles.

À l'échelle du marais Brouage, ce sont 1500 ha qui sont placés en réserve ACCA. Ce foncier mis en réserve peut appartenir à des propriétaires privés, aux ACCA elles-mêmes, à la Fédération départementale des chasseurs ou à d'autres organismes, comme le Conservatoire du Littoral. S'il s'agit de terrains agricoles ou de prairies, ils peuvent être exploités normalement.

La Fédération départementale des chasseurs assure la gestion de ses parcelles et de celles appartenant aux ACCA. Pour la gestion et l'entretien des terrains du Conservatoire, la Fédération collabore avec le Conservatoire d'Espaces Naturels.

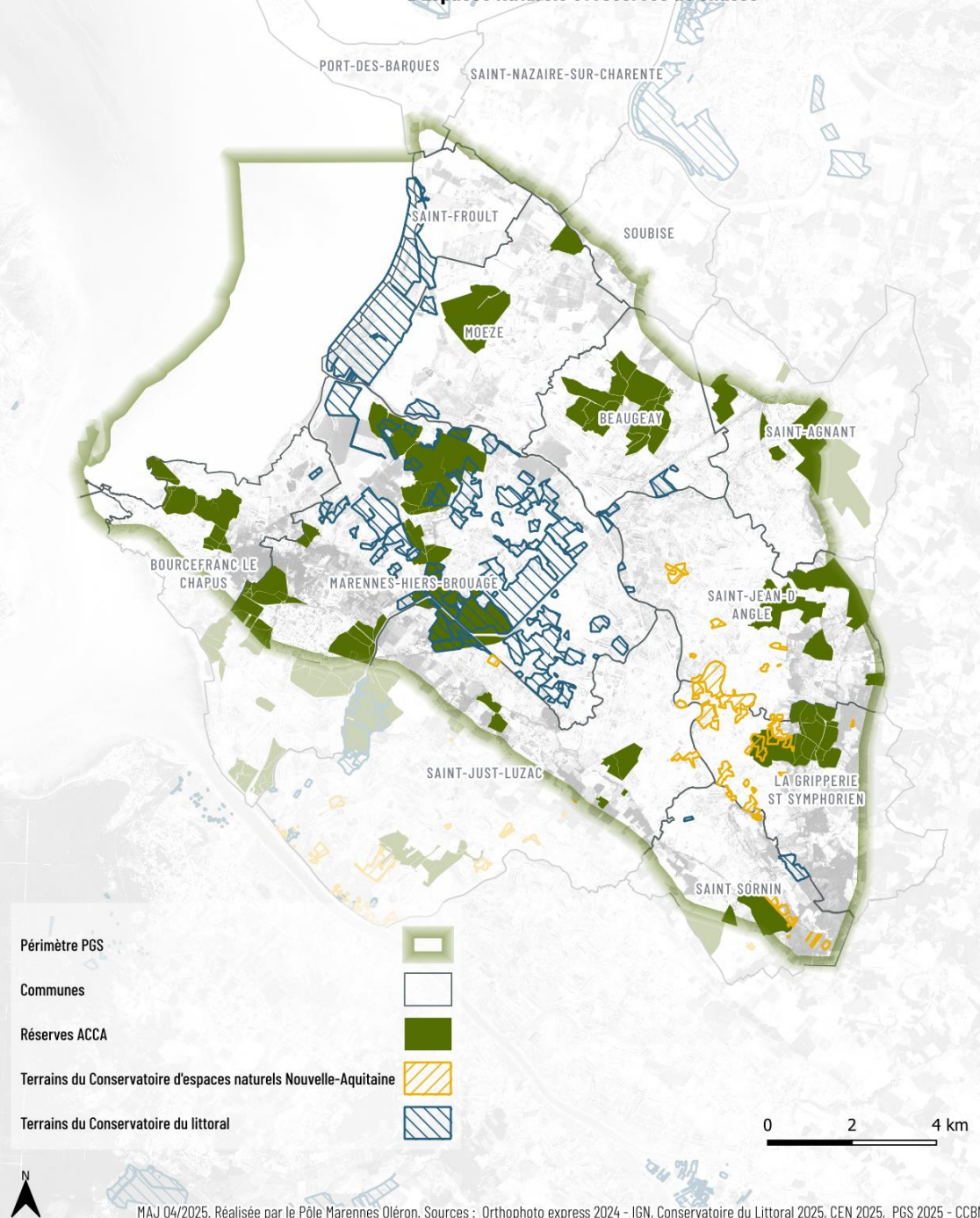
LES ACQUISITIONS FONCIÈRES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Le marais de Brouage fait l'objet d'une politique foncière active de la part du Conservatoire du Littoral, propriétaire d'environ 1 500 hectares, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) par le biais de conventions d'usages en faveur d'une gestion douce (fauche et/ou pâturage) impliquant les éleveurs, afin de valoriser le site tout en maintenant son caractère écologique et paysager.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, dont l'une des missions est de négocier à l'amiable la maîtrise foncière ou l'usage à long terme d'espaces naturels, est également propriétaire de 195,3 hectares sur le marais de Brouage (et de 7,9 ha sur les Landes de Cadeuil comprise dans le périmètre du Grand Site).

Outils de protections environnementales réglementaires sur le marais de Brouage :

Terrains du Conservatoire du Littoral et du Conservatoire d'Espaces Naturels et réserves de chasse



LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Le marais de Brouage a été l'un des premiers territoires de Charente-Maritime à bénéficier d'une OGAF-environnement (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) dès 1992, animée par la Chambre d'agriculture.

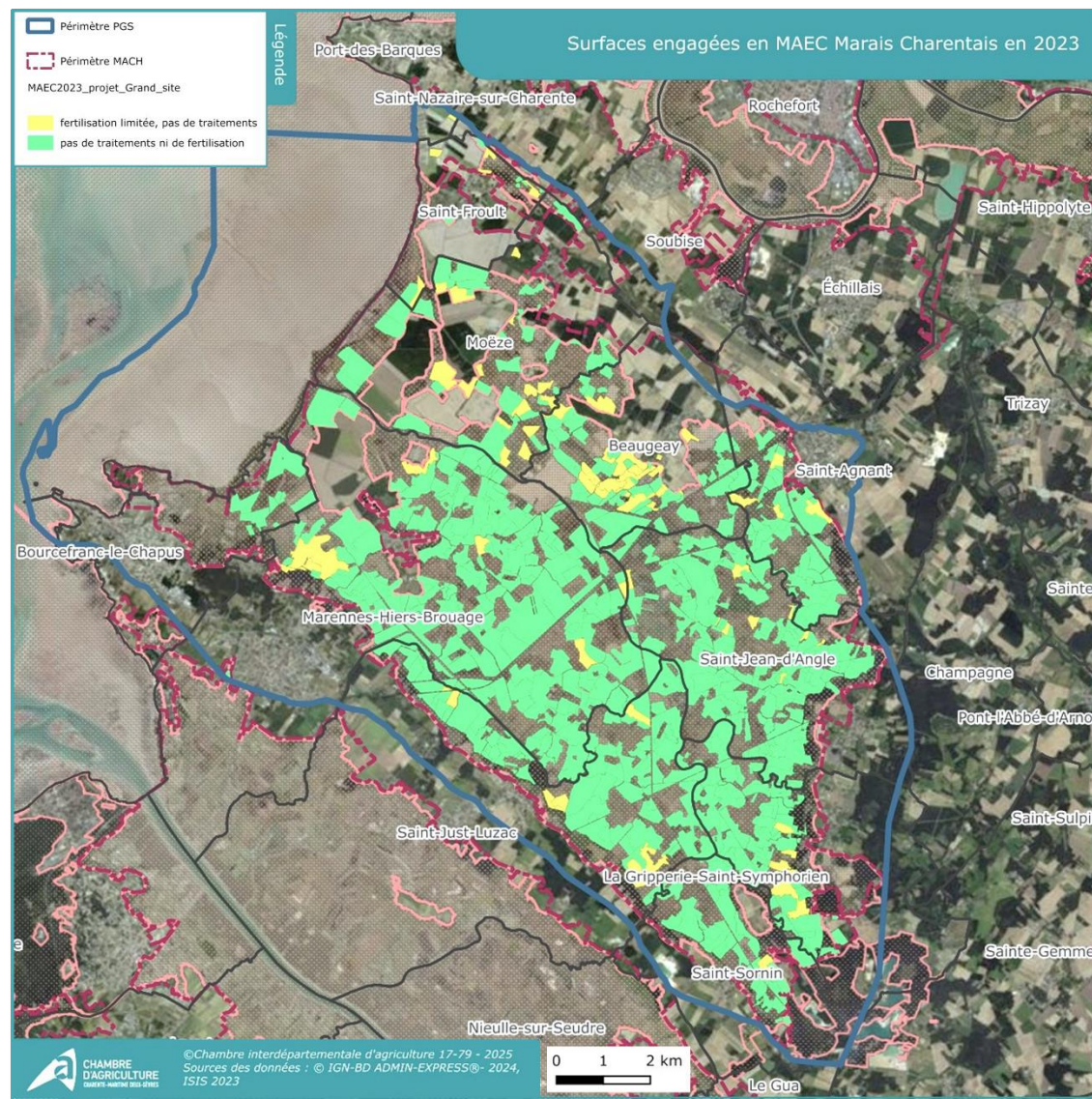
Par la suite, il a été couvert par une Opération locale agri-environnementale, puis des Mesures agri-environnementales climatiques (MAEc) depuis 2015.

Les MAEc sont des contrats qui ont pour objectif la mise en œuvre de pratiques favorables à l'environnement par les exploitants agricoles, en échanges de financements pour les surcoûts ou manque à gagner engendrés. La contractualisation des MAEc est réalisée par un partenariat entre la Chambre d'Agriculture et le service Natura 2000.

Ces contractualisations avec les éleveurs permettent notamment d'identifier les enjeux environnementaux de leurs parcelles et de les intégrer dans leurs plans de gestion. Par ailleurs, les agriculteurs engagés en MAEc ont l'obligation de suivre une formation pendant laquelle les enjeux environnementaux des territoires et leurs liens avec l'agriculture sont abordés.

Le marais de Brouage est le territoire du Projet Agro-Environnemental et Climatiques des Marais Charentais qui fait le plus l'objet de contractualisations MAEc.

En 2023, sur les 5 000 hectares sous contrat, plus de 4 000 hectares de prairies sont engagés (pendant 5 ans) sur une interdiction de fertilisation, soit plus de 80 % des surfaces.



LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE

De nombreux bâtis et éléments architecturaux situés sur les coteaux du marais sont inscrits ou classés sur la liste des monuments historiques comme le clocher et la croix hosannière de Moëze ou encore le Château de la Gataudière à Marennes.

Ils témoignent de la richesse des bourgs autrefois situés sur le rivage du golfe de Saintonge, et constituent aujourd'hui une richesse patrimoniale non négligeable, en écho à des sites plus emblématiques comme la tour de Broue, le Fort Louvois et la citadelle de Brouage (cf. chapitre II.2.a).



Après le classement des remparts de la citadelle de Brouage au titre des monuments historiques en 1886, « *L'ensemble formé [...] par les terrains et immeubles situés à l'intérieur* » est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de la Charente-Maritime au titre de la loi du 2 mai 1930 par un arrêté du 1^{er} octobre 1953. C'est notamment l'existence d'un tel site inscrit qui permettra à la citadelle et aux marais de devenir "Grand Site National" en 1989.

Par la suite, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) – désormais Site Patrimonial Remarquable (SPR) – est également délimitée sur les communes de Hiers-Brouage en 2009 et de Marennes en 2014.

Du fait de l'existence de ce SPR, le site inscrit formé par les terrains et immeubles situés à l'intérieur des remparts de la place forte de Brouage figure parmi ceux ayant fait l'objet, au niveau national, d'une désinscription par décret en 2022.

LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS

Le 23 août 2024, l'État a donné un avis favorable à la création d'un Parc naturel régional (PNR) sur les marais du littoral charentais. Ce projet concerne environ 70 Communes de Charente-Maritime appartenant à 7 EPCI regroupant près de 180 000 habitants.

La démarche de création d'un Parc naturel régional a été initiée en 2016 par trois intercommunalités : les Communautés d'Agglomération Rochefort Océan et Royan Atlantique et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Conscientes des caractéristiques communes de leurs territoires et des problématiques qu'ils partagent, elles considèrent qu'un Parc naturel régional permettrait de mieux coordonner les actions en matière de préservation du patrimoine naturel et paysager, notamment en ce qui concerne les zones humides, et de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet de développement économique durable dans un contexte de changements climatiques.

La carte du projet de PNR et les détails de l'articulation de ce projet avec le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' sont à retrouver partie IV.2.c.

b. Les zonages environnementaux et autres reconnaissances des patrimoines naturels

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les espaces naturels sensibles (ENS) ont pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, ainsi que d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Le marais de Brouage est site ENS actif, ce qui signifie que le Département propose des partenariats avec les propriétaires pour mettre en œuvre les opérations de gestion et d'ouverture au public des ENS. Ces opérations sont mises en œuvre soit directement par le Département, soit par un gestionnaire local (collectivité, syndicat mixte, association...).

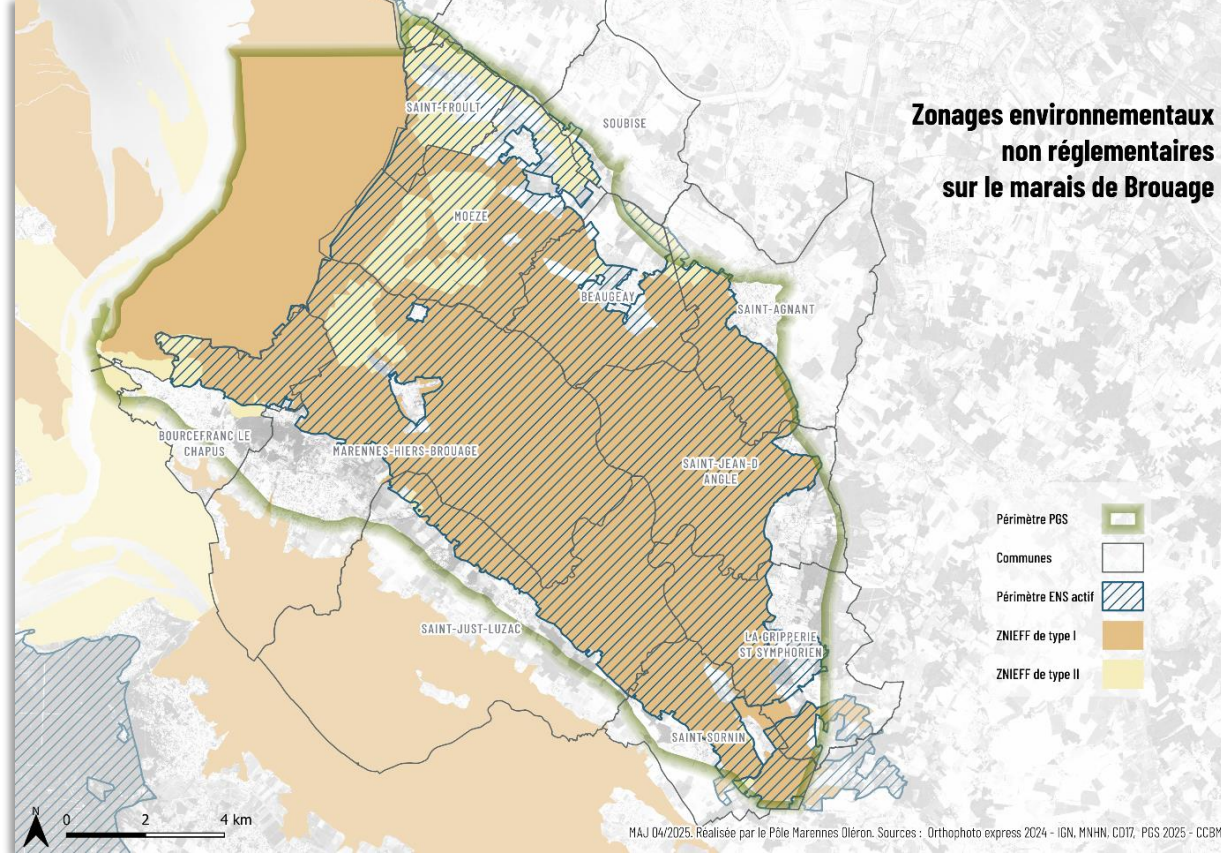
LA LABELLISATION RAMSAR

Depuis 2020, les élus du marais de Brouage sont favorables au dépôt d'une demande de labellisation RAMSAR pour le territoire. Les élus de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan soutiennent également cette démarche pour les sites N2000 de l'Estuaire et basse vallée de la Charente et des Marais de Rochefort.

L'obtention du label RAMSAR permettrait de reconnaître et de valoriser l'engagement des acteurs locaux en faveur d'un développement durable du territoire. Ce label renforcerait par ailleurs les actions déjà entreprises sur le marais de Brouage sur les enjeux environnementaux, tout en élargissant leur portée à des zones non comprises dans le périmètre N2000. Il offrirait également l'opportunité de prendre en compte des éléments jusqu'à présents non considérés dans les politiques environnementales existantes (y compris Natura 2000).

Au niveau national, il est convenu que pour éviter la multiplication des plans de gestion sur un même territoire, un site RAMSAR recouvert en grande partie par un site Natura 2000 s'appuiera sur le DOCOB de ce dernier comme plan de gestion unique. Cela implique donc que ce document soit à jour et fondé sur des données biologiques locales récentes.

Toutefois, la révision du DOCOB est à ce jour suspendue, dans l'attente de financements, ce qui bloque temporairement l'avancement du projet de labellisation RAMSAR.



L'INVENTAIRE ZNIEFF

La majorité du marais de Brouage est classée en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2.

Les ZNIEFF sont un inventaire scientifique qui localise et décrit des secteurs du territoire national particulièrement intéressants sur le plan de la biodiversité :

- Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique qui abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales (dont certaines espèces protégées) bien identifiées. Généralement de taille réduite, ces zones présentent un enjeu de préservation des biotopes (lieux de vie des espèces) concernés,
- Les ZNIEFF de type II sont des ensembles géographiques qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Ils sont généralement de taille importante et incluent souvent une (ou plusieurs) ZNIEFF de type I.

2. UN PATRIMOINE HISTORIQUE MARQUEUR DES PAYSAGES ET DES USAGES PASSÉS

a. Les patrimoines bâtis

De la Tour de Boue à la citadelle de Brouage en passant par les cabanes de marais, les ouvrages hydrauliques et le Fort Louvois

LA TOUR DE BROUE

« La Tour de Broue est le plus imposant des repères du marais de Brouage du fait de ses dimensions et de sa hauteur, du fait de l'altitude de son terrain d'assiette, et du fait de sa situation "en proue de presqu'île".

La plus ancienne mention de Broue remonte aux alentours de 1040. Un port se tenait au pied du promontoire à l'extrémité duquel se dresse le donjon féodal dont la construction remonterait au XII^{ème} siècle. Son chenal était alors accessible aux plus gros vaisseaux, et des bateaux de 40 tonneaux venaient s'amarrer à ses murailles.

La tour est construite en appareillage de moellons réguliers et forme un ouvrage quadrangulaire avec chaînages verticaux saillants faisant contreforts plats à la manière romaine. Comme d'autres éléments hauts émergents de la ligne de coteaux, la silhouette massive et dissymétrique de la tour constitue un repère facilement identifiable.

A ce territoire du marais qui paraît sans âge, elle apporte aussi la marque du temps et de l'histoire, et un élément pittoresque donnant une poésie et un attrait particulier à la presqu'île de Broue et à ses abords. Elle constitue un point d'appel fort dans la découverte du site ; on rêve de l'ancien golfe de Saintonge...

Si la Tour de Broue est un élément de repère et un point d'appel depuis le marais, la qualité de sa présence dans le site se double de l'intérêt de sa position stratégique, en hauteur et en avancée. [...]

La Tour de Broue est un site qui n'a pas son équivalent pour découvrir l'ensemble du marais, le site du golfe, au-delà la Citadelle de Brouage, l'île d'Hiers, la mer des Pertuis, les îles : Oléron, Aix, Madame, les dunes d'Arvert, Fort Boyard... » (extrait du rapport de classement du site, 2009).

La tour de Broue est aujourd'hui inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Son site castral fait l'objet de fouilles archéologiques, qui révèlent son héritage médiéval.

La commune de Saint-Sornin a demandé son classement en totalité au titre des monuments historiques qui permettrait d'engager ensuite des travaux de sécurisation nécessaires à ce jour.



La Tour de Broue domine le marais de Brouage depuis son promontoire

LA CITADELLE DE BROUAGE

« En 1555, Jacques de Pons, Seigneur d'Hiers, décide de créer une place de commerce, pour prendre la suite de Broue que l'envasement isole de l'Océan ; il fallait un nouveau port, plus près du rivage pour charger le sel.

Tirillée entre catholiques et protestants, convoitée, jalouée par La Rochelle qui voit en elle une redoutable rivale, Brouage entre rapidement dans l'Histoire et, à la fin de 1569, s'entoure de ses premiers remparts. La place forte sera ensuite entièrement reconstruite pour Richelieu par d'Argencourt, dans le cadre des travaux monarchiques contre La Rochelle.

Les 2 500 mètres de développé des remparts offrent un panorama complet des transformations de l'architecture militaire du XVIème au XVIIIème siècle, liées à l'évolution de l'artillerie et aux conceptions nouvelles de l'art d'assiéger les villes.

Leur examen permet, en effet, de différencier avec exactitude l'état primitif des interventions de Vauban, ce dernier épaississant le rempart en utilisant les terres issues du creusement des fossés » (extrait du rapport de classement du site, 2009).



La citadelle de Brouage, depuis le Havre de Brouage

À la fin du XVII^e siècle, le Marquis de Vauban modifie une partie des fortifications, avant que la ville ne s'endorme pendant plusieurs siècles. L'ancienne place forte sort ensuite de l'oubli à partir de 1989 grâce notamment aux opérations de promotion et de restauration menées par le Syndicat mixte de Brouage et le département de la Charente Maritime, dans le cadre du "Grand Site National". C'est à cette époque qu'émerge l'idée de protection du site, de son environnement, de ses paysages et de son architecture. Les travaux du Département de la Charente Maritime se poursuivent encore aujourd'hui avec une grande opération de réhabilitation et de mise en valeur des remparts entreprise en 2022 pour 6 ans.

Aujourd'hui, dans la cité, les échoppes des marchands de sel et de vin ont laissé place aux petites boutiques d'artisans et aux ateliers d'art. Ce village a été labellisé parmi les « Plus Beaux Villages de France » en 2017.

À côté des monuments de Brouage il existe quelques points architecturaux importants très discrets et méconnus tels que les fortifications avancées de la citadelle, dont la plupart ont disparu mais qui subsistent dans la partie est du site.

ACTIONS ENGAGÉES

SCHEMA D'INTENTIONS PAYSAGÈRES SUR LES ABORDS DE LA CITADELLE - 2025

La citadelle de Brouage est un site emblématique du Projet Grand Site. Aussi, la commune de Marennes-Hiers-Brouage et l'Entente intercommunautaire ont souhaité travailler sur sa mise en valeur paysagère.

Afin d'élaborer le projet de valorisation, l'Entente a sollicité Alain Freytet, paysagiste concepteur. Cette mission s'inscrit dans la continuité des expertises flash du réseau des Grands Sites de France dont Alain Freytet est le paysagiste conseil.

Cette mission d'accompagnement a permis de réaliser un schéma d'intentions paysagères et de proposer des esquisses d'aménagements.

Cette expertise flash s'est concentrée sur quatre jours au mois de mars 2025 sur site et en salle avec une restitution en fin d'atelier. L'ensemble des partenaires et parties prenantes impliqués se sont retrouvés pendant une partie ou toute la durée de l'expertise permettant à chacun de donner son point de vue et de faire avancer le projet collectif et partagé.

Plusieurs pistes ont été identifiées comme, par exemple, un stationnement au sud de la citadelle, sa liaison par un chemin piéton bordant les claires et les prairies avec l'entrée nord de la citadelle ou encore la valorisation du port conchylicole du havre de Brouage (les éléments du SIP sont détaillées dans la fiche action dédiée, cf. Tome 2).

LE FORT LOUVOIS

Le Fort Louvois est une fortification maritime du XVII^{ème} siècle, édifée sur un rocher immergé à marée haute, entre l'Île d'Oléron et le Bassin de Marennes. Sa construction, décidée par Louvois, ministre de la Guerre de Louis XIV, est menée de 1691 à 1694 d'après les plans de Vauban.

Sa construction est motivée par la nécessité de croiser les tirs de canons avec la citadelle d'Oléron pour défendre l'arsenal maritime de Rochefort. Dessiné en forme de fer à cheval, avec un donjon central - protégé par un pont-levis et une douve, il rappelle les châteaux forts du Moyen-Âge. Il est classé monument historique en 1929.



Le Fort Louvois depuis la Pointe du Chapus © DT 10MN

Ce monument n'est étonnamment pas cité dans le rapport de classement alors qu'il est compris dans le site classé.

Le Fort Louvois sera restauré après l'acquisition par la commune de Bourcefranc-Le Chapus en 1960 et ouvrira au public en 1972. Il est aujourd'hui proposé à la visite d'avril à novembre et accueille environ 30 000 personnes chaque année.

Il est toutefois dans un état sanitaire de dégradation lente, liés aux pénétrations d'eau et à l'action des sels marins et fait face à l'accentuation des phénomènes tempétueux liés au changement climatique.

LES AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES ET ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX

Plusieurs autres monuments historiques sont présents sur le Grand Site, par exemple :

- Clocher et croix hosannière de Moëze
- Château de la Gataudière et clocher de Marennes
- Château et église paroissiale de Saint-Just-Luzac
- Église Saint-Saturnin et domaine de la Mauvinière à Saint-Sornin
- Château fort, église Saint-Jean-Baptiste et halle de Saint-Jean-d'Angle

Ces patrimoines forment des amers qui émergent de la ligne de coteaux et constituent des repères bien identifiables, une possibilité de faire le point, des marques verticales sur l'espace plan du marais (tour de Broue, clochers de Moëze, Marennes, Saint-Jean-d'Angle, ...).

LE PETIT PATRIMOINE BÂTI

Le périmètre du Grand Site comprend également des éléments moins visibles et parfois qualifiés de « petits patrimoines » mais dont la valeur est réelle.

Les cabanes de marais sont pour certaines d'anciennes cabanes de sauniers où logeait parfois toute une famille qui vivait des cultures sur les bosses tandis que d'autres abritaient le bétail. Volumes modestes posés sur le marais, ce sont des ponctuations qui accrochent l'œil dans l'espace plat du marais. La plupart ont malheureusement disparu et, avec elles, des pans de l'histoire locale.



Cabane de marais, marais de Broue © Marion Alvarez

Les cabanes conchylicoles sont situées le long des havres de Brouage et de Mérignac, et sur le site de Montportail, dans le domaine de l'eau salée ainsi que sur les sites de Daire et du Chapus à Bourcefranc (cf. *carte des zones de productions conchylicoles chapitre II.4.a*). Les installations sont encore, dans l'ensemble, d'une grande homogénéité et d'une cohérence de forme qui reprend le vocabulaire des anciennes cabanes en bois étanchées au goudron. Elles restent organisées en linéaire le long des chenaux.



Les constructions les plus récentes échappent à la volumétrie traditionnelle pour s'adapter aux évolutions techniques. Elles sont plutôt constituées d'un grand volume unique et elles peuvent avoir un impact important sur les perspectives lointaines.

Enfin, les ouvrages liés à l'eau, très nombreux (écluse, buse, clapet, barrage, pompe, vanne, seuil, siphon, dalot, prise, porte à flot...), sont des éléments à part entière du patrimoine. Près de 1 000 ouvrages hydrauliques ont été dénombrés lors de l'état de lieux du Contrat de progrès territorial du marais de Brouage (cf. encadré 'Actions engagées' p. 58) en 2019.



ACTIONS ENGAGÉES

INVENTAIRE DES CABANES PASTORALES DU MARAIS DE BROUAGE - 2019

Dans le cadre du programme de recherche MARGES, l'Université de Pau et l'Entente intercommunautaire ont collaboré afin d'encadrer conjointement des travaux de recherche d'un étudiant stagiaire.

Ces travaux ont permis de rassembler et de compléter la documentation accessible sur les cabanes pastorales du marais de Brouage et de la consigner dans une base de données compatible avec un système d'information géographique.

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE PAYSAGÈRE - DEPUIS 2022

Dans le cadre du Projet Grand Site, l'Entente intercommunautaire a souhaité être accompagnée sur le plan paysager dans la réalisation de ses chantiers sur le marais de Brouage et faire bénéficier les établissements dont elle est membre de cet accompagnement. Cette mission d'assistance consiste à conseiller l'Entente ou ses partenaires directs en amont et au cours de chantiers, pouvant être réalisés en régie par les gestionnaires ou par des entreprises et suivis par divers maîtres d'œuvre. Elle vise à conserver ou faire émerger une harmonie et cohérence dans l'aménagement des sites.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) porte sur la nature et la localisation de certains aménagements et motifs paysagers (notamment les ouvrages hydrauliques) et particulièrement sur leur intégration paysagère et sur le détail du vocabulaire d'aménagement retenu. Elle s'est particulièrement concentrée sur les ouvrages hydrauliques depuis sa mise en place.

b. Le patrimoine immatériel

Savoir-faire, traditions, patois...

Le patrimoine immatériel du marais à garder en mémoire est multiple : les savoir-faire et les traditions anciennes (gestion de l'eau, gestion des pâturages, foin, pêche à l'anguille, etc.), le vocabulaire et le patois, aujourd'hui langue morte, les légendes et contes ou tout simplement l'histoire de la vie dans le marais à toutes les époques, légendes et contes...

Quelques exemples tirés du témoignage de Jean-Marie Gilardeau dans le cadre des travaux de l'Université de Poitiers (source : collecte de la mémoire du marais, 2022, cf. Actions Engagées ci-contre) :

- La gestion des marais, de l'hydraulique, est un savoir transmis de façon orale qui est tout à fait empirique. Ce savoir se transmettait de président à président d'associations syndicales : « *bah, tu vois, là, la pierre, ben quand ça arrive au niveau de la pierre, il est grand temps de vider* ». Il y a peu de mémoire écrite.
- Les traditions liées aux activités dans le marais, par exemple :
 - Aller voir si tout va bien pour les vaches le dimanche et une fois le travail fait, pêche à la vermée pour l'anguille et « casse-croute ».
 - La « fête » des battages où les gens moissonnaient et battaient toute la journée et le soir venu, mangeaient et buvaient bien.
 - Les vendanges (les vignes ont aujourd'hui disparu) et la fête venant après la journée de travail.
 - La récolte de la moutarde sauvage qui poussait dans le marais pour manger notamment les tiges avec des rillettes, c'était une association traditionnelle.
- Les loisirs et moments de convivialité, et le sens du partage, comme :
 - La chasse au gibier d'eau : bécassine, canard, vanneau et ainsi de suite, loisir très pratiqué et qui donnait lieu quand la saison s'y prêtait à y passer la journée.
 - La pêche à la carpe ou encore à la grenouille.
 - La cuisine du cochon, occasion de se retrouver et de se réunir pendant deux ou trois jours, de discuter, de partager. Il y avait vraiment un sens du partage car les « gens » du marais avaient compris qu'il n'était pas possible de faire les uns sans les autres, le marais c'est « forcément tous ensemble ».

- Le patois et le vocabulaire ancien qui était lié aux usages et ustensiles anciens du marais.
- L'attachement à la transmission des savoirs : les anciens étaient très attachés à la transmission de leur patrimoine et de leur savoir et tenaient à ce que leurs enfants transmettent à leur tour – « Laisser quelque chose pour que ceux qui arriveront derrière soient mieux que nous, le petit plus, qu'ils soient plus heureux ».

ACTIONS ENGAGÉES

COLLECTE DE LA MÉMOIRE DU MARAIS - 2022

Dans le cadre du Grand projet du marais de Brouage et du programme Time Machine et de l'Atlas historique de la Nouvelle-Aquitain, l'Université de Poitiers et l'Entente intercommunautaire ont collaboré afin d'encadrer conjointement un étudiant stagiaire chargé de collecter et analyser des témoignages, souvenirs ou traditions auprès d'habitants du marais de Brouage.

Ce recueil de la mémoire a été mené au moyen d'enquêtes ethnographiques. Ces enquêtes ont inclus une portée « valorisation » au travers des prises de sons, d'images, de photos... Elles ont parfois entraîné une collecte d'objets-documents-photos-archives personnelles possédées par les « anciens » enquêtés.

Cela a permis de contribuer à la sauvegarde et à la pérennisation de ces informations composant la mémoire locale.

3. UNE ZONE HUMIDE D'ENVERGURE, ENTRE TRAMES D'EAU ET ÉCOSYSTÈMES SENSIBLES

Le marais de Brouage constitue l'une des plus riches et emblématiques zones humides du territoire français et est caractéristique des marais littoraux de la façade atlantique, au même titre que le marais Poitevin, les marais de Rochefort, de la Seudre ou encore les marais d'Oléron.

Une zone humide est un écosystème se situant à l'interface des milieux terrestre et aquatique (eau douce ou marine) caractérisé par la présence d'eau plus ou moins continue. Selon l'article L211-1 du code de l'environnement, « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (Extrait du Guide d'application *Les zones humides littorales - des écosystèmes utiles pour les territoires*, Conservatoire du littoral, 2013).

Ces marais sont des espaces aussi riches que fragiles. Ils sont caractérisés par la présence d'une eau stagnante, d'un sol argileux et limoneux, et d'une végétation humide.

Ce sont des espaces tampons de régulation de la qualité de l'eau de mer sur les côtes terrestres, des zones d'amortissement des effets de tempête par leur capacité à offrir un stockage de l'eau et une dissipation d'énergie, des réservoirs de biodiversité et de productivité biologiques primaires ainsi que des capteurs de carbone bleu.

Ils sont ainsi soumis aux dynamiques à la fois terrestres et maritimes et rendent des services inestimables aux écosystèmes et à la société.

La géomorphologie et la localisation particulière à l'interface terre-mer du marais de Brouage, sa géologie, l'omniprésence de l'eau et d'un gradient de salinité, etc. sont propices au développement d'une grande variété de milieux et d'une diversité biologique spécifique, à l'origine d'une mosaïque paysagère remarquable.

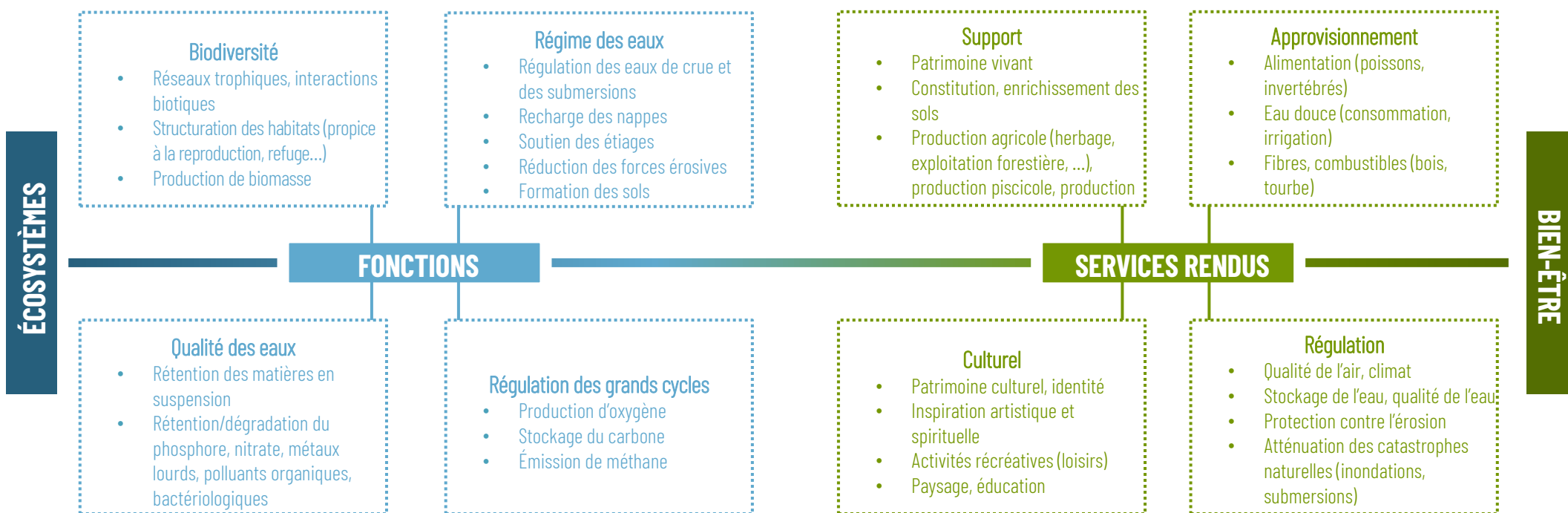


Le marais de Brouage et plus globalement les zones humides sont formées de différentes composantes physiques, biologiques et chimiques, tels que les sols, l'eau, la biodiversité animale et végétale, et les matières nutritives. Les interactions entre ces composantes permettent aux zones humides de remplir de nombreuses fonctions écologiques.

Les fonctions des écosystèmes ont été définies comme « la capacité des processus et des composantes écosystémiques à fournir des biens et services pour satisfaire, directement ou indirectement, les besoins des êtres humains ».

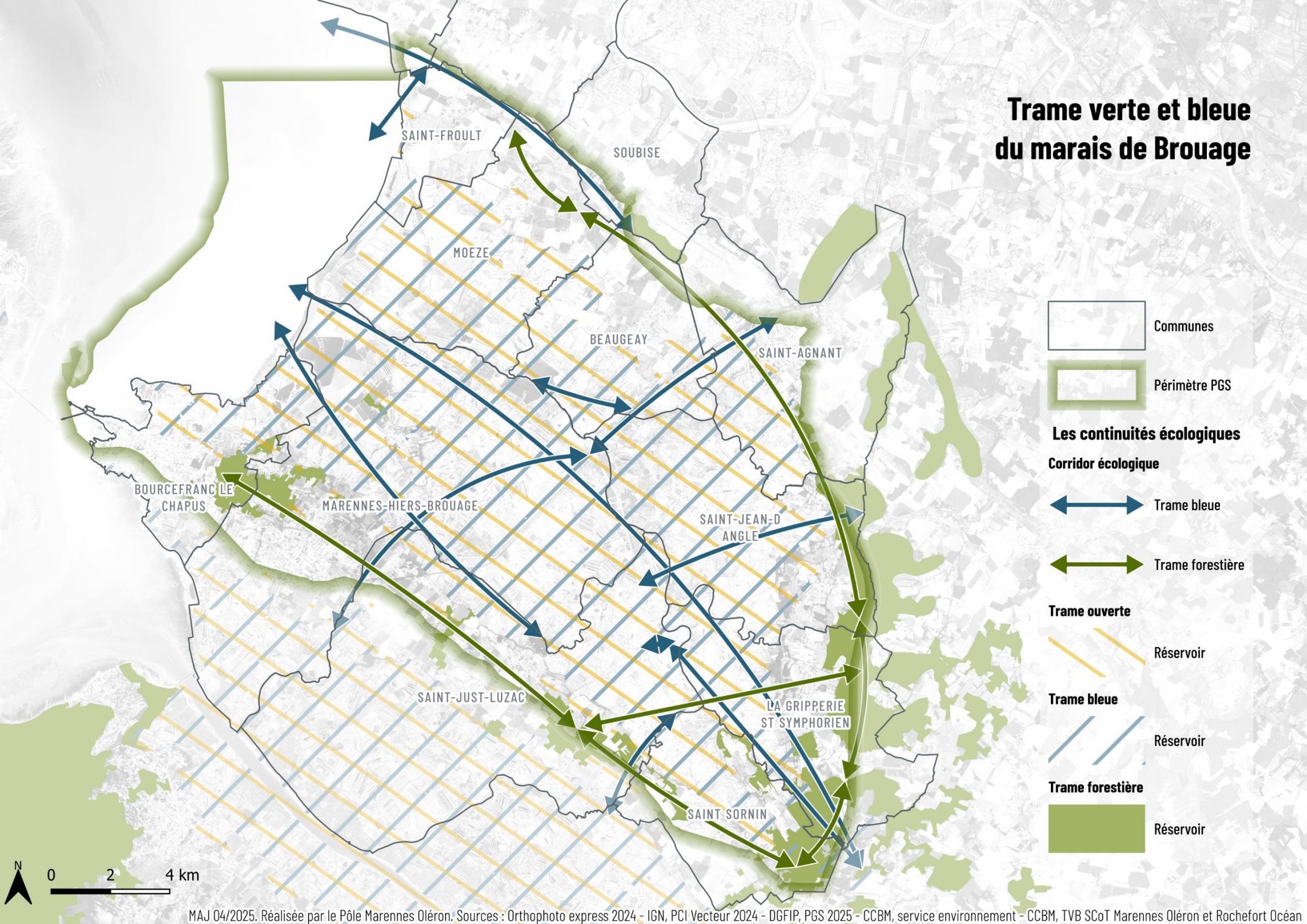
Elles sont à l'origine des services rendus. Le rapport sur l'évaluation des écosystèmes (Millennium Ecosystem Assessment, 2005) définit les services écosystémiques comme « *les avantages que l'homme obtient des écosystèmes pour assurer son bien-être* ».

À ce titre, les services rendus par les écosystèmes sont définis de manière générale pour inclure à la fois les biens (c'est-à-dire les ressources) et les services au sens plus étroit (c'est-à-dire les avantages issus des processus écosystémiques et des usages non matériels). Chaque écosystème assure une diversité de fonctions et chaque service peut être issu de plusieurs fonctions écologiques issues d'écosystèmes différents.



Texte et schéma tirés du Guide d'application - Les zones humides littorales, des écosystèmes utiles pour les territoires, Conservatoire du Littoral

Trame verte et bleue du marais de Brouage



- Communes
- Périimètre PGS

Les continuités écologiques

- Corridor écologique
 - Trame bleue
 - Trame forestière
- Trame ouverte
 - Réservoir
- Trame bleue
 - Réservoir
- Trame forestière
 - Réservoir

a. Un réseau hydrographique façonné et géré par l'Homme

HYDROGRAPHIE NATURELLE DU MARAIS

Le bassin versant du marais de Brouage est naturellement très réduit. Le marais occupe une vaste dépression bordée sur tout son pourtour par une frange de coteaux étroite. Aucun affluent significatif ne s'y est développé.

Historiquement, le chenal de Brouage (aujourd'hui constitué du canal de Broue et du havre de Brouage) était l'exutoire d'une rivière appelée Course de Blénac, prenant sa source au niveau des actuels lacs de Cadeuil.



Le marais de Brouage vu par Cassini (XVIIIe siècle). Source Géoportail – Étude EAUCEA, 2019

Ces lacs sont la résultante de l'extraction d'un gisement de sable conséquent qui constitue un important aquifère d'eau douce. Leur extension a quasiment fait disparaître la Course de Blénac.

Néanmoins, l'exutoire naturel continue d'être le canal de Broue – qui rejoint ensuite le chenal de Brouage – et ce grand ensemble lacustre constitue une réserve stratégique d'eau douce pour la gestion du marais.

On observe d'autre part de nombreuses sources ou fontaines en bordure de marais, en pied et en tête de coteaux. Chacune de ces sources est susceptible d'alimenter soit directement le marais soit une zone humide en retrait du marais dont l'extension dépend du relief local.

Par ailleurs, la Réserve naturelle de La Massonne est bordée par l'ancien havre de Brouage et inclut la tête du canal Saint-Symphorien. Aussi ce site interagit avec le système hydrographique (aquifères, sources, zones humides et marais). Les conditions hydrogéologiques, pédologiques et physico-chimiques particulières du site créent un écosystème atypique et exceptionnel, avec toute une mosaïque de milieux réunis dans l'emprise de la réserve.

Une étude hydrologique, portée par le Syndicat Mixte Charente Aval, est actuellement en cours pour évaluer plus précisément les apports d'eau des résurgences des coteaux de fonds de marais.

INFRASTRUCTURE HYDRAULIQUE ACTUELLE, CRÉÉE ET GÉRÉE PAR L'HOMME

Le marais présente aussi un microrelief très particulier. Sa spécialisation dans la production et la commercialisation du sel a conduit à l'aménagement d'une grande partie de la surface du marais en lagunes salines.

Suite au déclin de cette activité et à l'abandon de l'entretien de l'infrastructure hydraulique dédiée, qui avait contribué à dessiner les grands traits de l'organisation de la circulation d'eau, le marais s'est tourné vers l'élevage.

Ce dernier s'est réapproprié le réseau hydraulique et s'est adapté au microrelief hérité du passé. Les bosses se sont érodées et les anciens bassins des marais salants se sont partiellement comblés.

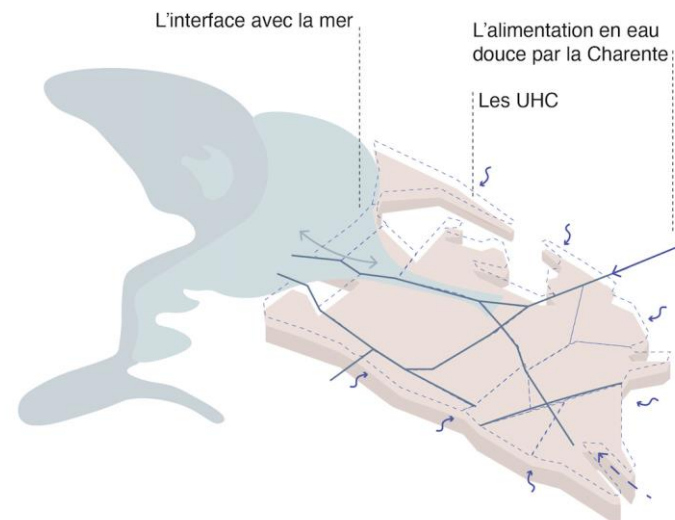
L'élevage a valorisé cet espace par la fauche ou par le pâturage extensif, les fossés en eau douce jouant le rôle de clôtures naturelles et d'abreuvoirs. Ces pratiques traditionnelles ont permis le maintien d'une mosaïque de milieux propice à l'accueil d'une faune et d'une flore riches et variées. Ce microrelief structure encore aujourd'hui la circulation de l'eau dans le marais et la gestion des niveaux d'eau sur le réseau hydraulique secondaire et tertiaire.



Réseau hydraulique labyrinthique du marais de Brouage, prise de vue par drone

Aussi, le paysage actuel du marais et l'ensemble de l'infrastructure hydraulique (réseau, ouvrages, microrelief) est issu de l'histoire du territoire : le marais de Brouage est un marais « à jâs et à bosses ». Il est structuré en casiers hydrauliques délimités par un réseau de canaux organisé en arborescence (casiers aujourd'hui regroupés en unités hydrauliques cohérentes).

À l'origine, chaque casier argileux constitue un micro bassin versant drainé par un système de fossés, agencé en réseau maillé.

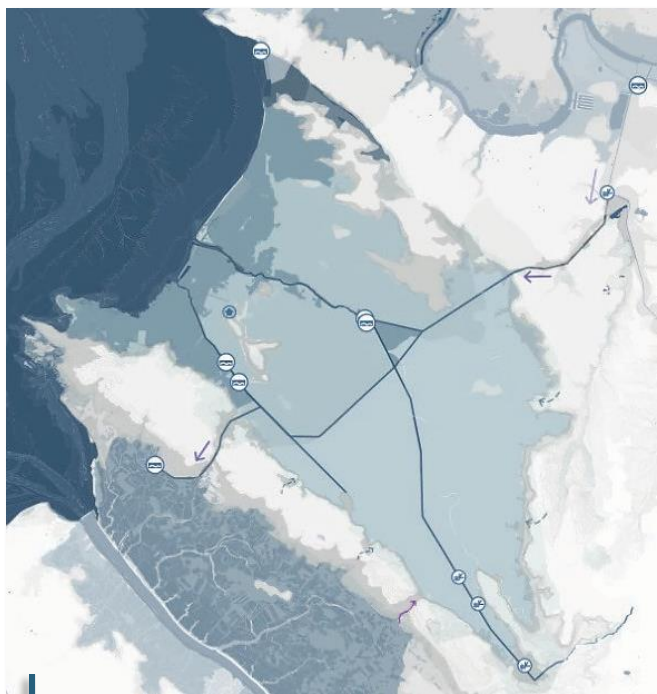


Source : Les Marneurs, Étude Paysages & Changements climatiques sur le marais de Brouage

Ces fossés s'ouvrent sur des canaux secondaires et primaires qui débouchent sur les havres ou directement sur l'estran. L'ensemble du réseau offre une densité hydraulique unique à l'échelle des marais atlantiques charentais. Cela explique l'exceptionnelle valeur environnementale et paysagère du marais de Brouage et constitue sa principale originalité.

L'organisation du système hydraulique a donc connu des évolutions structurantes au cours des années. Actuellement, il existe trois catégories de réseaux à gérer :

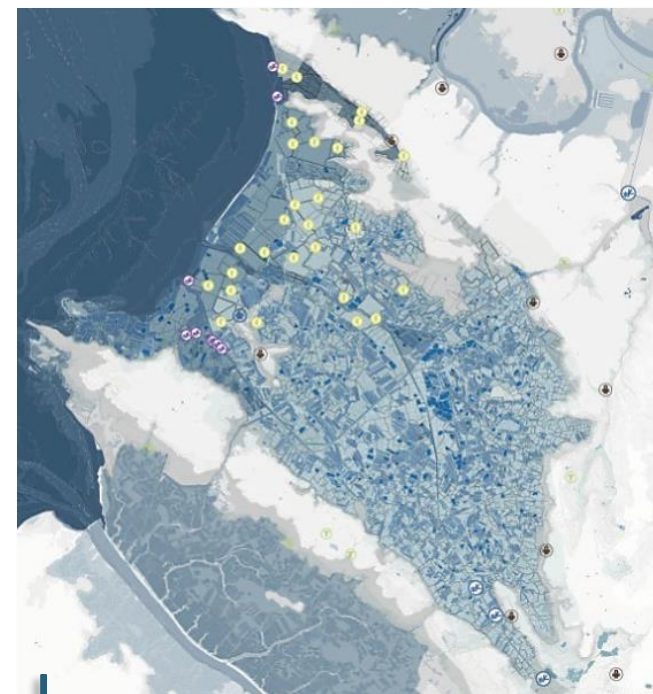
Source : Les Marneurs, Étude Paysages & Changements climatiques sur le marais de Brouage



Le **réseau primaire**, constitué du canal Charente-Seudre (principal émissaire du marais lui fournissant un important apport en eau douce en période estivale), du canal de Broue rejoignant le havre de Brouage puis la mer (alimentation d'une grande partie du marais par l'intermédiaire du réseau secondaire qui lui est rattaché) et du canal de Mérignac rejoignant son exutoire marin le chenal de Mérignac.



Le **réseau secondaire** de canaux et fossés en prise directe sur le réseau primaire, soumis à l'autorité des associations syndicales de propriétaires qui en ont la gestion.



Le **réseau tertiaire**, constitué de l'ensemble des fossés privés qui desservent chaque parcelle, et dont la gestion et l'entretien reviennent aux propriétaires fonciers.

Les canaux primaires et secondaires, ainsi que les ouvrages hydrauliques associés, sont d'intérêt collectif : leur bon fonctionnement conditionne la maîtrise des niveaux d'eau dans le marais.

Six opérateurs publics interviennent dans la propriété ou la gestion du réseau et des ouvrages stratégiques tenant les niveaux sur le réseau primaire : les 4 associations syndicales de marais, le Département de la Charente-Maritime sur le canal Charente-Seudre notamment et l'UNIMA sur le canal de l'UNIMA alimentant le canal Charente-Seudre.

La structuration progressive du réseau de canaux et de fossés a conduit à créer un véritable système hydraulique artificiel, en partie assis sur les axes d'écoulements naturels originels mais pour l'essentiel du linéaire, créé par l'Homme. Ce fonctionnement, pour assurer l'alimentation en eau et la vidange du marais selon un mode de gestion artificiel, a conduit à modifier les interactions hydrauliques du marais avec les bassins versants voisins.

CONTRAT DE PROGRÈS TERRITORIAL DU MARAIS DE BROUAGE

Le Contrat de progrès est porté par le Syndicat mixte Charente aval et financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine. Un premier contrat a été mis en œuvre de 2020 à 2022. Il a notamment permis de constituer des unités hydrauliques cohérentes par des programmes de création, restauration ou effacement d'ouvrages hydrauliques prenant en considération les enjeux paysagers du site classé et la nécessité d'assurer la continuité piscicole. Ce fonctionnement par casier s'est accompagné de la restauration des réseaux hydrauliques et de la mise en place d'instruments de métrologie.

Un nouveau contrat a été conclu pour 2023 à 2024 et a permis la poursuite des actions de restauration de l'infrastructure hydraulique, d'amélioration de la connaissance de la ressource en eau douce et de suivi de la biodiversité. Il a également conduit à l'élaboration de nouvelles modalités de gestion de la ressource et au lancement d'une expérimentation pour leur mise en œuvre sur les trois prochaines années. Enfin, il a donné lieu à la mise en œuvre d'actions de soutien à l'élevage extensif et, conjointement avec la démarche Grand Site, au lancement d'un travail prospectif sur l'adaptation du marais aux changements climatiques (cf. I.1.c).

Un prochain contrat est en cours d'élaboration, pour une durée souhaitée de 4 ans (validation d'ici fin 2025).

Certains systèmes d'endiguement sont anciens, comme sur la commune de Port-des-Barques, par exemple, qui s'est dotée de protections côtières dès le XIX^e siècle. D'autres digues ont été aménagées à des fins d'exploitation agricole (grandes cultures céréalières sur parcelles drainées) et ostréicole.

Leur présence et la gestion des ouvrages à la mer sur les chenaux de Brouage et de Mérignac ont permis le développement démographique, économique et la valorisation du marais.

Régulièrement réparées suite aux différentes tempêtes (Martin en 1999, Xynthia en 2010), les digues sont aujourd'hui fragilisées, limitant leur capacité protectrice et laissant entrer l'eau salée dans le marais, en vertu d'un phénomène appelé à s'amplifier à l'avenir.

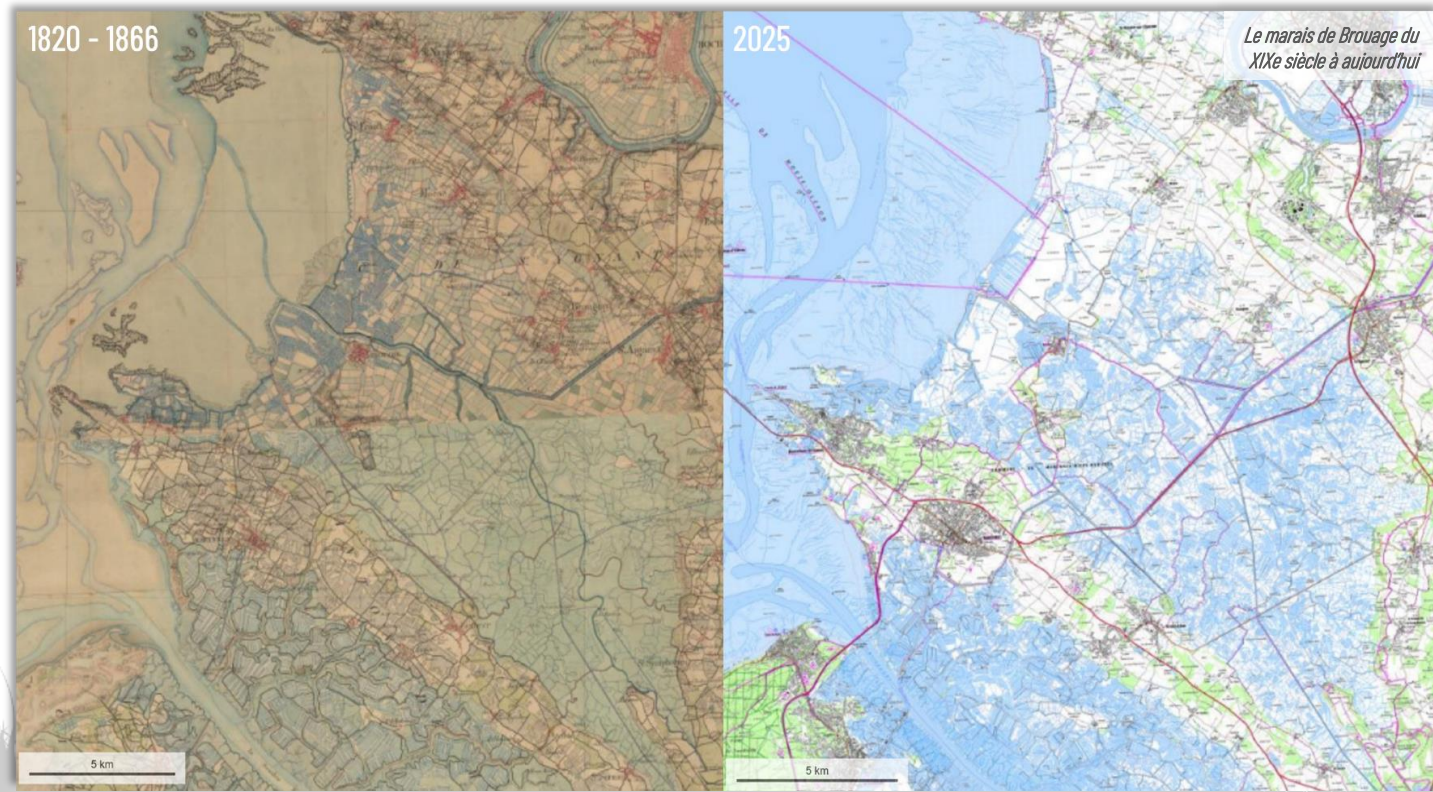
La montée du niveau marin, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes de submersion marine, questionnent la gestion de ce trait de côte et plus largement l'organisation de la frange littorale du Grand Site.

ACTIONS ENGAGÉES

INTERACTIONS TERRE-MER

Le rivage du marais de Brouage est aujourd'hui fort différent du rivage ancien. La comparaison de la carte actuelle et de la carte d'état-major du XIX^e siècle, montre la conquête des terres sur la mer. C'est tout l'enjeu de la poldérisation qui a favorisé sur un peu plus d'un siècle un accroissement du marais d'environ 1 km conquis sur l'estran mais aussi de son caractère potentiellement réversible sous l'effet des changements climatiques.

Le marais de Brouage a la particularité d'être protégé sur l'ensemble de son linéaire côtier par des digues à la mer artificielles.



L'océan remonte dans les havres qui sont donc soumis au cycle des marées. Cette remontée d'eau marine permet la navigation ou des prélèvements gravitaires par l'ostréiculture implantée sur les rives des chenaux. Des ouvrages à la mer en amont des havres empêchent l'intrusion de l'eau salée dans le reste du marais.

Une autre conséquence majeure de l'histoire du marais et du changement d'activités humaines est que le marais est aujourd'hui qualifié de « doux », par opposition au marais salé, qui n'est maintenu que sur les zones ostréicoles, soit sur environ 9% de la superficie du marais (environ 1 000 hectares).

L'organisation de la maîtrise du niveau de salinité des terres et des eaux est donc un élément intrinsèque de la gestion de l'eau. L'agriculture, l'élevage et l'ostréiculture ont des besoins propres, qui conditionnent la gestion interne et les conditions de prises d'eau depuis la Charente pour réalimenter le marais en période estivale.

Le sel structure également la mosaïque d'habitats naturels rencontrés, et ce facteur participe avec d'autres à constituer la « pépite écosystémique » du marais de Brouage.

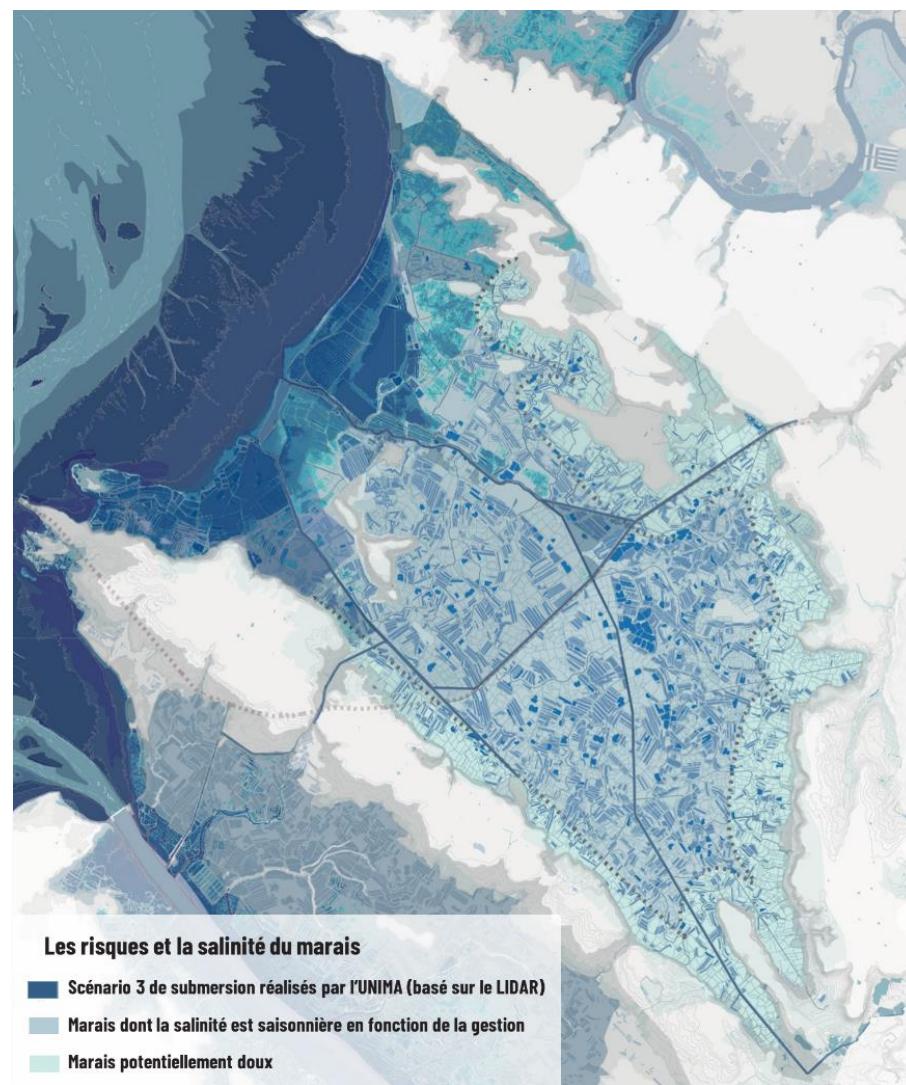
En effet, même si le marais est dit « doux », il est en réalité écologiquement parlant saumâtre, avec un gradient de salinité conditionné à la gestion des ouvrages permettant d'empêcher la remontée par les havres, mais aussi par les diffusions naturelles dans les sols et les résurgences des anciennes submersions.

Par ailleurs, l'eau de mer peut ponctuellement remonter dans les havres et déborder à travers des brèches existantes, entraînant un risque de salinisation temporaire de certaines parcelles bordants les canaux principaux jusqu'aux ouvrages à la mer mais également au-delà.

Le réchauffement climatique devrait par ailleurs entraîner une progression du biseau salé vers l'amont du marais de Brouage, en raison de la montée du niveau de la mer et de l'augmentation de l'évaporation.

Sa position à l'interface terre-mer rend de fait le marais vulnérable à l'élévation du niveau de la mer et aux changements climatiques qui pourraient favoriser l'intrusion d'eau salé dans le milieu. L'hydrologie de la zone basse du marais pourrait être modifiée avec un accroissement de la salinité de la nappe phréatique.

D'autre part, la capacité d'évacuation de l'eau salée dépendra de nombreux facteurs, tels que la géométrie des canaux, les marées, les vents et les précipitations.



Source : Les Marneurs, Étude Paysages & Changements climatiques sur le marais de Brouage

b. Une biodiversité riche, tant littorale que prairiale ou forestière

Le marais de Brouage, site Natura 2000, abrite une richesse écologique remarquable.

D'est en ouest, le marais se découvre d'abord en hauteur, sur les coteaux boisés de forêts alluviales où nichent par exemple les échassiers emblématiques de la zone humide : cigognes blanches, hérons cendrés ou encore Spatules blanches.

Aux pieds des coteaux, le fond de marais s'étend, vaste mosaïque serrée de prairies humides, fossés et baisses plus ou moins en eau.

Au cœur du marais, seules les roselières s'élèvent encore un peu en hauteur pour souligner l'horizon. Il est possible d'y croiser de nombreux anatidés, comme le Tadorne de Belon, la très connue Loutre d'Europe chez les mammifères, le cuivré des marais chez les insectes, ou encore du côté des reptiles, la Cistude d'Europe, dont le marais constitue l'un des derniers bastions de l'espèce. Les linéaires de roselières accueillent quant à eux les très spécialisés oiseaux paludicoles, dont le Phragmite aquatique est un représentant, mais aussi des rapaces comme le Busard des roseaux.

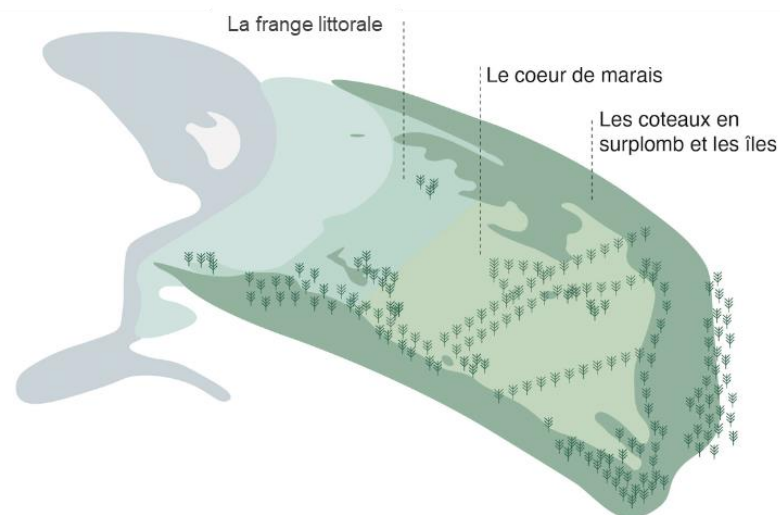
En approchant de la côte, les milieux doux laissent place peu à peu aux milieux salés. C'est le domaine notamment des prés salés et habitats dunaires, particulièrement affectionnés par les limicoles, comme les Vanneaux huppés ou la Barge à queue noire. Ces milieux sont aussi visités par la caractéristique Gorge bleue à miroir, et pour citer un amphibien, le pélobate cultripède typique des zones sableuses.

L'eau et les sédiments du marais se jettent ensuite dans le pertuis d'Antioche. Le pertuis (ou estran) en lui-même est constitué principalement d'immenses vasières, sur lesquelles se développent des habitats particuliers comme les herbiers de zostères, ou les prés salés. Ce sont des zones capitales de nourricerie pour les juvéniles de poissons, mais aussi pour tous les limicoles.

Zone d'interface terre-mer, le Grand Site 'Marais de Brouage' se caractérise ainsi par 3 grandes entités écologiques avec des cortèges floristiques et faunistiques associés :

- La frange littorale
- Le cœur de marais
- Les coteaux en surplomb du marais

32 habitats naturels / semi naturels ont été cartographiés par le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique en 2022 - dont au moins 18 habitats d'intérêt communautaire, qui présentent chacun une grande variabilité et dont la composition en espèces faunistiques et floristiques varie selon la salinité du milieu.



Source : Les Marneurs, Étude Paysages & Changements climatiques sur le marais de Brouage

Par soucis de clarté et d'allégement de la lecture du dossier, l'état des lieux synthétique de la biodiversité qui suit ne comprend pas les noms des espèces en latin.

LA FRANGE LITTORALE

L'estran vaseux (slikke) : de larges bancs vaseux soumis à la marée s'étendent entre Moëze et Bourcefranc

Les vasières sont caractérisées par de vastes étendues de sédiments plus ou moins fins situés sur la zone de balancement des marées, dans un contexte de fonds plats et de faible profondeur.

Elles sont ponctuées d'habitats remarquables comme par exemple des herbiers aquatiques de *Zostère naine* exondés à marée basse et sur ses niveaux supérieurs, des végétations à salicornes. Cet habitat reste sensible à la modification de sa dynamique naturelle d'envasement par artificialisation du milieu (conchyliculture, enrochements des berges) ainsi qu'à la dégradation de la qualité de ses eaux.

La slikke est un habitat caractérisé par un fort potentiel biologique du fait d'une abondante production primaire phytoplanctonique à la base de l'alimentation des espèces telles que les mollusques bivalves fouisseurs ou encore des poissons à marée haute, constituant eux-mêmes une ressource alimentaire pour les oiseaux d'eau.

L'intérêt faunistique de l'estran vaseux est donc très fort pour les oiseaux d'eau (zone de gagnage et de halte migratoire) et pour les poissons (zone de nourricerie).



Le haut de plage et ses végétations sur laisses de mer, substrat sableux et coquillier

Entre Moëze et Bourcefranc, ce milieu se compose de débris rejetés par la marée haute sur le haut de plage, parfois colonisé par quelques espèces végétales très spécifiques.

Elles forment un habitat pionnier à faible recouvrement, parfois discontinu, dominé par une végétation basse herbacée annuelle ou bisannuelle halophile (*Roquette de mer*, *Arroche de sable*, *Soude épineuse*, *Renouée maritime*...). Le haut de plage constitue également une zone de gagnage et de reposoir à marée haute pour les oiseaux.

Les cordons dunaires : petit linéaire présent sur la plage de Saint-Froult

Ces habitats sont d'une grande valeur patrimoniale et abritent une diversité floristique souvent rare et menacée : l'Asperge maritime, la Vipérine d'Italie...

Quelques zones dunaires résiduelles (milieux sableux ouverts non inondés par la marée) notamment sur la Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron abritent des mares au sein de dépressions intra-dunaires dont le rôle est capital pour la conservation d'espèces faunistiques menacées comme le Pélobate cultripède, le Pélodyte ponctué et le Triton marbré (habitat de reproduction). Les amphibiens sont particulièrement vulnérables face à la maritimisation du marais compte tenu de leur besoin en eau douce. C'est également le domaine du Criquet des dunes.

Les prés salés des domaines du bas à moyen schorre

Ils présentent des végétations vivaces halophiles des sols vaseux à sablo-vaseux inondés plus ou moins régulièrement par les eaux marines. C'est un habitat riche car à l'interface entre le domaine marin et le domaine terrestre. Des végétations à *Salicornes*, *Obione faux-pourpier*, ou *Soude maritime*, par exemple, s'y développent.

Les prés salés représentent un habitat privilégié pour des passereaux patrimoniaux comme le remarquable *Gorge bleue* à miroir de Nantes ou encore pour l'*Oedipode des salines*, espèce rare de criquet inféodé aux prés salés et marais salants.



La frange maritime du marais de Brouage est une halte privilégiée pour les oiseaux migrateurs qui parcourent des milliers de kilomètres chaque année. Elle offre à la fois un marais très nourricier et des zones de reposoirs.

De nombreuses espèces d'oiseaux d'eau y font escale : Bécasseau maubèche, Tadorne de belon, Bernache cravant, Oie rieuse, Spatule blanche, Avocette élégante...

Elles se nourrissent notamment des nombreux mollusques bivalves fouisseurs, gastéropodes, vers polychètes, hydriaires, larves d'insectes, etc.

Zoom sur la Réserve naturelle nationale (RNN) de Moëze-Oléron

Depuis 1985, la RNN de Moëze-Oléron s'étend sur un polder qui fait l'objet d'une gestion hydraulique et pastorale.

Ainsi, une mosaïque de paysages et de milieux offre des conditions d'accueil variées des oiseaux d'eau, en fonction des profondeurs et de la salinité et présente une richesse biologique importante (Anguille d'Europe, Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Cistude d'Europe).

Contigu aux 220 hectares classés en Réserve naturelle nationale, 100 hectares propriétés du Conservatoire du littoral sont également gérés conformément au plan de gestion validé par l'État.

Depuis 1993, la Réserve porte également sur la mer et offre un estran vaseux très nourricier grâce au mélange des eaux salées et douces issues des fleuves Charente et Seudre. Très sensibles au dérangement qui peut leur être vital, les oiseaux sont à la recherche de zones tranquilles ; les espaces protégés leur offrent cette assurance.

Sur la voie de migration Est-Atlantique, la RNN de Moëze-Oléron est reconnue d'importance internationale pour les migrateurs longues distances.

La Réserve naturelle et son site fonctionnel, est un des 5 premiers sites d'hivernage en France pour les oiseaux d'eau (entre 120 000 à 150 000 oiseaux sur 7 à 10 mois que durent l'hivernage notamment chez les limicoles).

La partie terrestre s'étend sur un polder, dont la mosaïque de milieux plus ou moins salés et de bassins plus ou moins profonds en font la richesse. Côté mer, le vaste estran vaseux influencé par les fleuves Charente et Seudre constitue un lieu de nourrissage privilégié pour les limicoles et anatidés. En période d'hivernage, de 100 000 à 150 000 oiseaux fréquentent la Réserve.

En tout, ce sont 270 espèces d'oiseaux dont 69 nicheuses qui ont été observées sur site. La Réserve compte également 10 espèces de poissons d'eau douce, 7 espèces d'amphibiens, 7 espèces de reptiles dont la tortue Cistude d'Europe, ainsi que 26 espèces de mammifères qui s'y reproduisent.



ACTIONS ENGAGÉES

PROGRAMMES D'ADAPTATION DE LA RNN MOEZE-OLÉRON À LA MARITIMISATION

Un programme d'adaptation de la RNN à la "maritimisation" a été mis en œuvre en 2022-2023 et un nouveau programme est en cours (07/2024 - 12/2026).

En effet, l'évolution profonde de la RNN de Moëze-Oléron impose au gestionnaire dès à présent de mettre en œuvre un programme d'adaptation des infrastructures de gestion et d'accueil pour maintenir et améliorer les fonctionnalités écologiques du site (en concertation avec le Syndicat mixte Charente aval pour le réseau syndiqué afin d'assurer une cohérence à l'échelle du marais).

Des travaux d'adaptation (hydraulique, pastorale, mise en défens...) ont été réalisés (2022-2023) et se poursuivront (2025-2026). Les infrastructures d'accueil sont aussi en cours de modification pour prendre en compte la reconnexion à la mer.

LE CŒUR DU MARAIS

Les prairies hygrophiles et subhalophiles

Le cœur du marais accueille un vaste complexe de prairies humides liées à un réseau de chenaux, dont les faciès diffèrent en fonction des gradients d'inondations et de salinité.

Parmi elles, se trouvent les prairies subhalophiles thermo-atlantiques, un habitat rare protégé par les directives européennes Natura 2000, très présent sur le marais de Brouage.

La flore très diversifiée de ces prairies comprend des espèces patrimoniales dont la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse ou l'Orchis à fleurs lâches.

Les roselières et cariçaies

Elles se développent sur les berges des canaux et mares, mais aussi sur les zones inondées plus ou moins longuement et dans différents contextes de salinité, substrat, et minéralisation.

Les roselières non halophiles sont dominées par le roseau commun tandis que les roselières les plus saumâtres pourront accueillir des scirpes ou joncs comme le Scirpe des marais.

Les passereaux paludicoles comme la Rousserole effarvate ou le Phragmite aquatique dépendent de ces milieux.

La Locustelle lusciniôïde, désormais au bord de l'extinction, fait partie de ces espèces. Il ne restait plus que 4 mâles chanteurs dans le marais du Brouage en 2012. Il y a quelques données récentes (2023) sans reproduction certaine.



Les habitats inféodés au réseau hydrographique

Le réseau hydrographique étant composé à la fois d'un réseau très dense de fossés, canaux, baisses, dépressions temporaires ou pérennes et d'une constellation de mares de tonne, il permet le développement de plusieurs typologies d'habitats.

Des herbiers aquatiques se développent dans les eaux stagnantes parfois faiblement courantes, douces ou saumâtres (mais rarement salines), plus ou moins minéralisées.

Une flore patrimoniale y est associée comme la Ruppie maritime pour les herbiers d'eau saumâtres, le Potamot luisant pour les eaux douces. Ces herbiers se développent principalement dans les mares de tonnes et dépressions déconnectées du réseau de fossés.

La topographie variée du marais de Brouage offre aussi nombre d'habitats aquatiques temporaires, plus ou moins profonds, inondés plus ou moins longuement généralement de l'automne au printemps.

La grande variabilité de conditions de ces habitats en fait le grand intérêt. Parmi la végétation rase, se trouve l'Agrostide stolonifère, très intéressante d'un point de vue fourrager. Ces habitats sont très prisés par les amphibiens et les oiseaux d'eau.

En bordure des canaux, des mégaphorbiaies s'implantent localement. Ces communautés sont structurées par des espèces communes comme la Salicaire commune et le Liseron des haies.

Le réseau hydrographique du marais de Brouage constitue une aire de nourricerie et de refuge pour les juvéniles de poissons, mais aussi une zone essentielle de croissance pour l'Anguille, aujourd'hui en danger critique d'extinction. La faune piscicole nourrie à son tour le cortège des oiseaux d'eau comme les échassiers, et les mammifères semi-aquatiques comme la Loutre ou le Vison d'Europe.

La majorité des espèces du marais de Brouage trouvent au cœur du marais des milieux indispensables pour réaliser tout ou partie de leur cycle biologique :

- que ce soit pour se nourrir : comme les échassiers ou chiroptères qui nichent dans les zones boisées des coteaux mais viennent chasser dans le réseau hydrographique du fond de marais ;
- ou pour trouver des sites de reproduction particuliers : comme le phragmite des joncs qui recherche les roselières, le Cuivré des marais lié aux oseilles sauvages, ou encore les amphibiens dépendants des habitats aquatiques ;
- ou pour se déplacer et hiverner dans les canaux avant de remonter pondre sur les coteaux comme la Cistude d'Europe.

La dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau de fossés menace cependant la faune, notamment les fragiles amphibiens de moins en moins nombreux.

Avec les changements climatiques, certaines espèces comme la Cigogne blanche se sont sédentarisées sur le marais, d'autres sont apparues comme l'Élanion blanc et d'autres encore ont disparu comme le Fuligule morillon.

À noter par ailleurs qu'une importante population de Triton marbré est connue sur la citadelle de Brouage, où les interstices des murs de pierres sont utilisés comme gîtes.



ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET EN MARAIS – NATURA 2000

Le service Natura 2000 propose aux porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, une aide pour l'élaboration de leurs dossiers règlementaires nécessitant notamment une étude d'incidence Natura 2000.

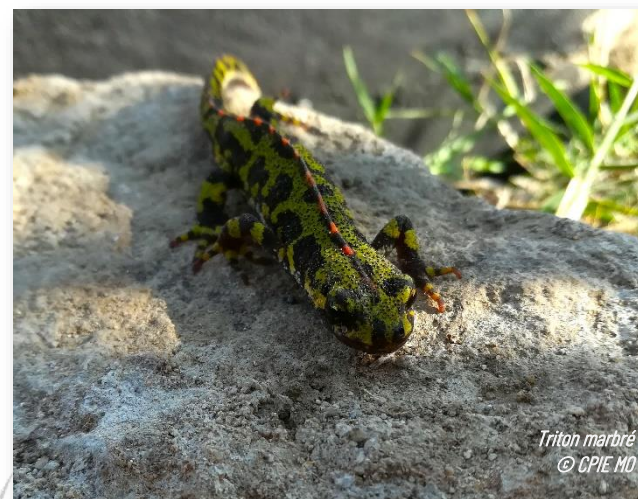
En premier lieu, ils peuvent appeler le service pour savoir si leurs projets seront soumis à des réglementations ou non.

Ensuite, en amont du dépôt des dossiers, le service Natura 2000 propose une réunion avec l'ensemble des autres services concernés (DDTM, DREAL, FDC17, ADS, ...) sur site, pour que le porteur de projet puisse présenter son projet, et que les attentes de chaque service soit exprimé : ainsi, des compromis et des solutions peuvent être trouvés, les dossiers déposés étant presque assurés d'obtenir une réponse favorable.

Enfin, le service Natura 2000 peut proposer un accompagnement lors des travaux et un bilan lorsque ceux-ci sont terminés. De cette manière, un lien entre porteurs de projets et services instructeurs est assuré tout au long du processus.

Et même pour les projets non soumis à autorisation réglementaire, le service Natura 2000 est toujours à disposition pour répondre aux questions qui traitent de près ou de loin de la biodiversité.

ACTIONS ENGAGÉES



LES COTEAUX EN SURPLOMB DU MARAIS

Les boisements

Divers types de boisements se développent en fonction de la nature et de l'hygrométrie du sol. En pied de coteaux sur des milieux humides, ils se composent de forêts alluviales avec pour essences majoritaires l'aulne et le frêne. Plus en hauteur, ils évoluent jusqu'à la chênaie sur des sols plus secs. Il s'agit d'habitats d'intérêt communautaire.

S'ils abritent peu d'espèces végétales rares ou menacées, leur fonctionnalité pour la faune est très importante et complémentaire avec les milieux ouverts du marais.

Les boisements de La-Gripperie-Saint-Symphorien constituent depuis plusieurs décennies un site de reproduction très important pour plusieurs espèces d'ardéidés.

Les boisements de type chênaie/frênaie sont l'habitat de coléoptères saproxyliques patrimoniaux comme la Rosalie des Alpes ou le Grand Capricorne. La Grenouille agile, espèce typique des milieux bocagers, pond dans de grandes zones humides bordant des boisements : ses populations sont importantes sur le marais de Brouage.

Enfin, **de nombreuses espèces de chiroptères (81 % des espèces recensées en Charente-Maritime) vont trouver sur le marais une zone de chasse particulièrement riche en insectes, tandis qu'elles vont trouver refuge dans les boisements ou le bâti sur les zones de coteaux alentour**, mais aussi sur le site tout proche de la Carrière de l'Enfer (Saint-Sornin) qui abrite 17 espèces de chauves-souris dont 8 sont particulièrement menacées à l'échelle européenne. C'est aussi l'unique site de reproduction connu du Rhinolophe euryale en Charente-Maritime.

Les landes

Le site Natura 2000 des landes de Cadeuil (574 ha) s'implante sur le rebord du coteau au droit du hameau éponyme, reconnaissant la très grande valeur écologique de ces milieux.

En fonction du degré d'hygrométrie des sols, les végétations sont soit des landes humides atlantiques septentrionales caractérisées par la présence de la Bruyère à quatre angles, soit des landes sèches de la bordure atlantique à bruyères.

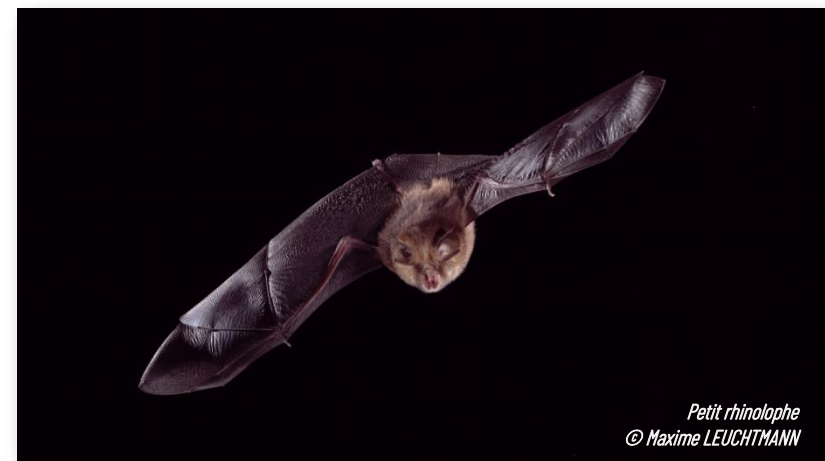
Les landes composent une mosaïque d'habitats pour des espèces de milieux semi-ouverts telles que des oiseaux (Fauvette pitchou), des reptiles (Lézard vert, Couleuvre d'Esculape), des amphibiens (le Crapaud calamite, la Rainette méridionale...) et des insectes (Fadet des laïches).

Les prairies

Sur les prairies situées sur les coteaux secs sablonneux, se développe une flore de type mésophile, dont certaines associations constituent des prairies protégées au titre de Natura 2000. Les zones de coteaux en bordure du marais ont une fonctionnalité majeure comme zone de refuge pour la faune, et la reproduction de la Cistude d'Europe où elle y trouve des lieux privilégiés pour la ponte.

Les prairies les plus humides abritent de nombreuses espèces végétales de fort intérêt patrimonial : l'Iris de Sibérie ou encore la Gentiane pneumonanthe.

Sur les zones de lisière entre milieux ouverts et boisements / friches, les reptiles trouvent des habitats très propices : de grosses populations de Couleuvre verte et jaune et de Couleuvre d'Esculape sont recensées sur les coteaux de la tour de Broue, de La-Gripperie-Saint-Symphorien et vers Saint-Sornin.



Zoom sur la Réserve naturelle régionale de La Massonne

La Réserve naturelle de La Massonne a été créée en 1997 (d'abord en Réserve naturelle volontaire) puis classée en 2012, sur près de 100 hectares. Elle est située sur les communes de La Gripperie-Saint-Symphorien et de Saint-Sornin, au plus profond du marais de Brouage.

La Réserve accueille une grande diversité de plantes des zones humides aujourd'hui devenues rares. Les sols plus pauvres de sa partie sud sont occupés par des landes. Ces milieux exceptionnels sont des refuges pour de nombreuses espèces patrimoniales comme la fauvette pitchou, la gentiane pneumonanthe, le fadet des laïches.

Il y a également des boisements très diversifiés, en fonction de la nature du sol et de l'hydrométrie au sein de la Réserve. Ils se composent d'aulnes et de frênes en milieux humides et évoluent jusqu'à la chênaie sur les sols plus secs.

Sur les prairies situées sur les coteaux secs sablonneux de la Réserve se développe une flore de type mésophile qui sont des lieux privilégiés pour les pontes de la Cistude d'Europe.

La flore compte plus de 500 espèces recensées dont 29 espèces patrimoniales, notamment l'iris de Sibérie.

La faune est également remarquable : 27 espèces de libellules, 32 espèces de papillons et 12 espèces d'insectes d'intérêt patrimonial comme le Damier de la succise et la Rosalie des alpes. La Loutre d'Europe est présente sur le site de même que 81 % des espèces de Chiroptères recensées en Charente-Maritime.

EXTENSION DE LA RNR DE LA MASSONNE

Le projet d'extension de la Réserve naturelle régionale de La Massonne a porté sur des secteurs à forts enjeux patrimoniaux tant aux niveaux naturel, paysager, historique, culturel, archéologique, sociologique que pédagogique.

L'extension, validée début 2025 par la Région, constitue un ensemble de plus de 100 ha dont environ 40 % sur la commune de Saint-Sornin et environ 60 % sur la commune de La Gripperie-Saint-Symphorien, doublant la superficie de la Réserve.

Ce projet a montré la volonté commune des propriétaires et des gestionnaires d'élargir et de renforcer les actions de préservation et de gestion des richesses patrimoniales du territoire. Ils partagent également le souhait de développer et de porter de nouvelles actions au service de la sensibilisation des publics et de l'éducation à la nature.

Un travail partenarial est d'ailleurs mené avec la commune de Saint-Sornin, l'Entente intercommunautaire et le Syndicat mixte de Brouage pour la valorisation du promontoire de Broue et l'occupation de la maison de Broue par la RNR.

ACTIONS ENGAGÉES



La réserve naturelle régionale de la Massonne, boisements et étang

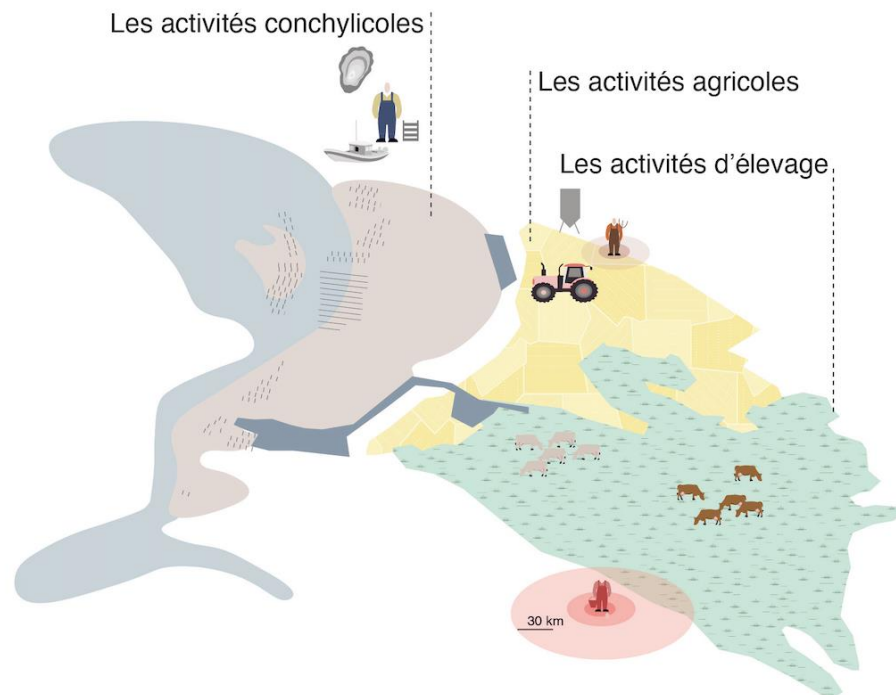
4. UNE DIVERSITÉ D'USAGES AU CŒUR DE PAYSAGES VIVANTS

La configuration actuelle du marais résulte du travail séculaire des « paysans de la mer » et des « paysans de la terre », qui ont façonné, exploité, géré, et entretenu le milieu, générant une véritable interdépendance entre usages et paysages, encore prégnante aujourd'hui.

Les activités économiques du marais ont évolué dans le temps, de la saliculture autrefois, à l'élevage, la conchyliculture et la culture de céréales aujourd'hui).

Le Grand Site rassemble toujours une très grande diversité d'acteurs et d'activités socio-économiques, faisant de ce territoire un lieu particulièrement vivant et productif. Chacune de ces activités est à la fois dépendantes des propriétés du marais et à la fois actrices des paysages.

Ces paysages vivants sont par ailleurs le support d'un tourisme patrimonial et de nature ainsi que d'usages récréatifs concourant à la transmission de l'esprit des lieux et pouvant également avoir un rôle ou un impact sur la gestion du Grand Site.



Source : Les Marneurs, Étude Paysages & Changements climatiques sur le marais de Brouage

a. Des activités économiques garantes et dépendantes de la qualité paysagère et patrimoniale du site

L'ÉLEVAGE BOVIN EXTENSIF, GESTIONNAIRE PRINCIPAL DES MILIEUX DOUX

Le marais de Brouage constitue depuis plus de 200 ans un vaste espace de pacage pour bovins. Il comporte environ 8 000 hectares de prairies humides, dont 6 350 hectares subventionnables dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) parmi lesquels environ 5 000 hectares sont sous engagements agri-environnementaux.

En 2024, 148 exploitations agricoles d'élevage ont au moins une parcelle dans le marais et une centaine ont plus de 15 hectares.

Les éleveurs du marais de Brouage sont aussi présents sur les autres marais charentais. Par exemple, 46 exploitations ont également des prairies sur le marais de la Seudre et 36 sur la basse vallée de la Charente.

Une autre particularité du site est qu'aucun siège d'exploitation n'est situé au cœur du marais. Ils sont répartis sur plus de 70 communes à l'échelle du département. Cet étalement historique sur un vaste territoire implique des systèmes d'exploitation de polycultures élevage avec une part de marais dans la surface agricole utile (SAU) variable, marquant une complémentarité entre production de céréales sur les terres hautes et élevage sur les terres basses.

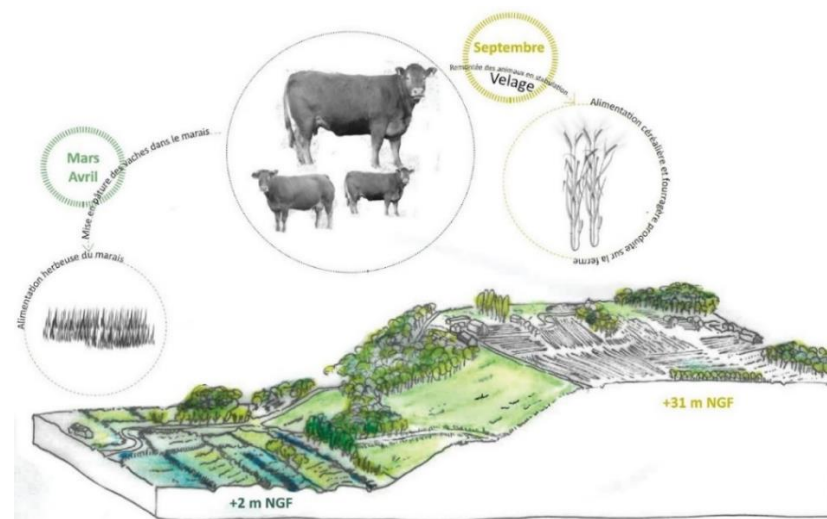
Au global, ces exploitations ont une grande diversité de profil que soit en termes d'ateliers de production (bovins à viande, bovins à lait, ovins, caprins, chevaux...), de part de prairies dans le marais de Brouage sur la SAU globale, de localisation du siège d'exploitation, de diversification (polyculture-élevage), de mode de commercialisation, du nombre d'associés, d'âge des exploitants, etc.

L'élevage s'articule généralement sur une longue période de pâturage (plus de 6 mois) rendue possible par les ressources et la configuration favorable du paysage. Aussi, les parcelles ne sont accessibles qu'une partie de l'année, du fait de l'engorgement en eau des prairies en hiver. Les troupeaux ne rejoignent généralement les parcelles qu'à partir du mois d'avril et les occupent jusqu'au mois de novembre, générant des transhumances locales. Le reste de l'année, les troupeaux sont regroupés sur les « terres hautes » (hors marais), principalement à l'étable où ils consomment le fourrage produit par la fauche des prairies. Ces déplacements saisonniers, qui valorisent les ressources fourragères spontanées, sont caractéristiques du pastoralisme en milieu humide.

ACTIONS ENGAGÉES

EXPÉRIMENTATION SUR LE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EN ZONE HUMIDE - 2019 à 2021

Suite à la publication, en 2017, du rapport interministériel intitulé Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides, le marais de Brouage a été désigné site pilote (avec deux autres en France) pour mener une expérimentation sur le maintien de l'élevage en zone humide. De 2019 à 2021, les éleveurs ont pu travailler et échanger sur les pratiques d'élevage en marais, la gestion sanitaire des troupeaux liée à la leptospirose et au parasitisme, ou encore la valorisation de leurs produits. C'est dans ce cadre que fut créée l'Association foncière pastorale des marais de Brouage, sur le modèle de ce qui existe en montagne [lire ci-contre].



© Miléna Gross, paysagiste, Communauté d'agglomération Rochefort Océan

ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DU MARAIS DE BROUAGE

Créée en 2015, elle rassemble une vingtaine d'éleveurs du territoire. Elle vise à fédérer les éleveurs, leur donner une voix et leur fournir un accompagnement technique sur l'adaptation des pratiques pastorales à la zone humide (gestion du parasitisme, optimisation de la ressource en herbe...). Y sont également évoqués des sujets liés aux aides publiques ou à la valorisation des produits issus de l'élevage, comme le projet de création d'un atelier de découpe et de transformation de viande.

L'association est animée par la chargée de mission agricole du marais de Brouage de l'Entente intercommunautaire.

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE (AFP) DES MARAIS DE BROUAGE

Créée en 2019, elle réunit l'ensemble des propriétaires de parcelles de prairies du marais. Elle leur offre des perspectives juridiques et financières solides en facilitant la gestion collective du foncier à vocation pastorale (aide à la gestion locative, restructuration foncière...) et en portant programmes de travaux collectifs : entretien du réseau hydraulique tertiaire, barrières pastorales, accès...

L'association est animée par un chargé de mission de l'AFP de l'Entente intercommunautaire.

ACTIONS ENGAGÉES

Très majoritairement en polyculture-élevage, les exploitations développent des pratiques pastorales différentes, depuis un élevage traditionnel conditionné au suivi dynamique des pâturages et incluant une gestion hydraulique paysanne, jusqu'à un élevage moderne combinant pâturage extensif plus ou moins accompagné, et fauches mécanisées.

L'élevage bovin sur prairies humides entretient le marais de Brouage et est le premier garant de son identité paysagère pastorale remarquable et patrimoniale faite de jâs et de bosses.

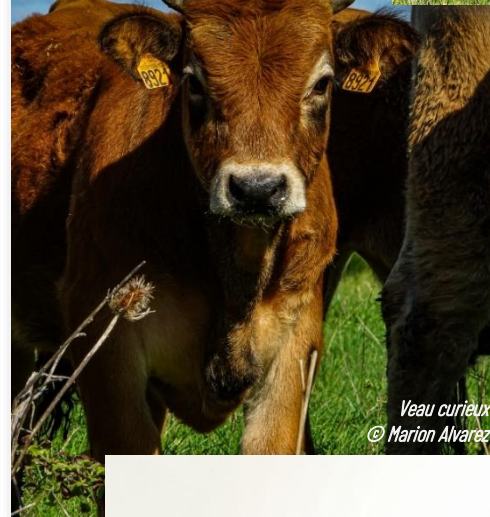
Il repose sur la pratique conjointe du pâturage et de la fauche et contribue au maintien de la biodiversité spécifique des prairies humides en limitant leur enrichissement.

Il bénéficie du réseau hydraulique des canaux pour l'abreuvement et la contention des animaux et participe à l'entretien des canaux tertiaires et des berges dépourvues d'arbres, singularités du marais.

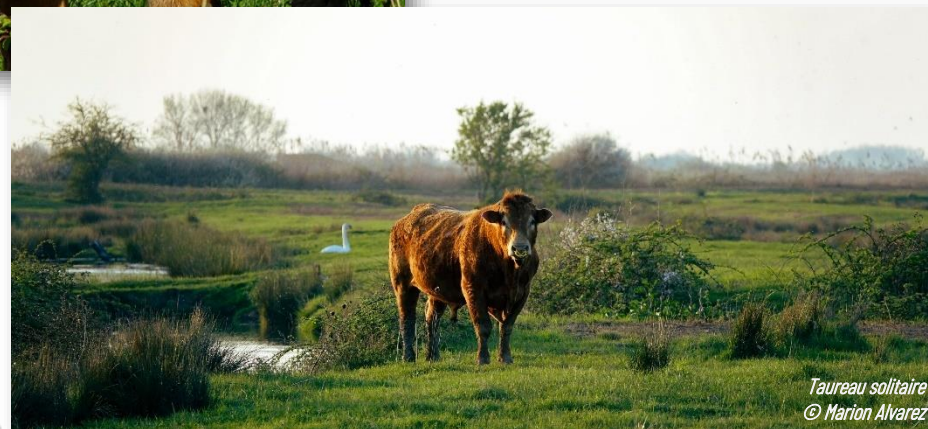
Enfin, le pâturage permet d'assurer une gestion fine des cycles de croissance des prairies humides sur jâs et bosse.



Vache Highland
© Marion Alvarez



Veau curieux
© Marion Alvarez



Taureau solitaire
© Marion Alvarez



Barrière de marais ©
Marion Alvarez



Vaches
© Marion Alvarez



Le buffet des vaches
© Marion Alvarez

L'élevage est une activité aujourd'hui en crise et sa viabilité future se pose dans le marais. En effet, son déclin s'accélère en Charente-Maritime et en Nouvelle-Aquitaine où les marais constituent les dernières poches de prairies à l'échelle du département.

En 20 ans, le département a perdu un tiers de ses effectifs de gros bovins et les deux-tiers de ses effectifs laitiers. La décapitalisation du cheptel s'est encore accentuée depuis 2020 (-5 700 têtes en 3 ans) et cela s'accompagne de la baisse de la main-d'œuvre agricole (-30% en 20 ans). D'autre part, l'agrandissement des exploitations en grandes cultures fragilise le maintien de l'élevage dans le marais. Cette activité devient plus marginale dans l'équilibre économique de l'exploitation. Les agriculteurs dont la part de prairies représente moins de 30% de la surface agricole utile sont les plus susceptibles d'abandonner l'exploitation des prairies par du cheptel. Cela représente sur le marais de Brouage 1 hectare de prairie sur 6 et 1 animal sur 5. Par ailleurs, l'élevage pastoral dans le marais de Brouage est moins soutenu que dans les zones de montagne, par les aides de la Politique agricole commune : les éleveurs du marais de Brouage touchent 100 €/ha de moins que les zones de piémont et jusqu'à 300 €/ha de moins que les zones de montagne.

Au-delà de la superposition des conjonctures locales et nationales d'ordre économique, professionnel, social et culturel que connaît la filière, l'élevage en zone humide spécifique au marais est vulnérable aux changements climatiques et est dépendant de la disponibilité des ressources (eau, herbe).

ACTIONS ENGAGÉES

ÉTUDE SUR LES CONDITIONS DU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ D'ÉLEVAGE DANS LE MARAIS DE BROUAGE - 2024/2025

L'Entente intercommunautaire souhaite soutenir l'activité d'élevage garante de la valorisation économique du territoire, de son entretien, de la préservation de ses paysages et de sa biodiversité. Elle a donc commandité une étude à la Chambre d'Agriculture 17-79, financée dans le cadre du Contrat de progrès territorial du marais de Brouage.

L'objectif est d'identifier les conditions du maintien de l'activité d'élevage dans le marais de Brouage et de dégager un plan d'actions en s'appuyant sur la prise en compte du point de vue des éleveurs, grâce à des entretiens réalisés auprès d'une quarantaine d'entre eux et sur un travail collectif de prospective « Quel avenir de l'activité d'élevage dans le marais de Brouage à l'horizon 2040 ? »

Le plan d'actions se déclinera dans le Projet Grand Site de France, le Contrat de progrès territorial et le Parc naturel régional.

LA CONCHYLICULTURE, PRINCIPAL UTILISATEUR DES MILIEUX SALÉS

La conchyliculture est très présente en Charente-Maritime, représentée par des ostréiculteurs et des mytiliculteurs. La Charente-Maritime est la seule région conchylicole à accomplir tout le cycle de production du naissain d'huître à l'affinage en claires et jusqu'à la commercialisation sur un cycle de 3 ans (même si certaines entreprises importent des naissains d'écluserie). Elle est également le premier site de captage naturel et d'affinage en France.

La majorité du cycle d'élevage se fait en mer, les coquillages changent de parc en fonction de leur étape de production. Les bâtiments ostréicoles se situent en bord de chenal ou dans des zones conchylicoles. Ils ont besoin de la proximité immédiate de l'eau salée pour garantir une qualité sanitaire des coquillages.

Certains professionnels n'ont qu'une cabane où se réalisent la production, la commercialisation et la dégustation tandis que d'autres ont plusieurs cabanes répertoriées sur le département. Avant la commercialisation des huîtres, l'affinage est réalisé dans des claires ostréicoles présentes en nombre sur le territoire du marais de Brouage. Chaque claire est synonyme d'un terroir différent.

Aussi, la conchyliculture est une activité structurante pour le marais de Brouage et elle marque et entretient ses paysages maritime et littoral avec :

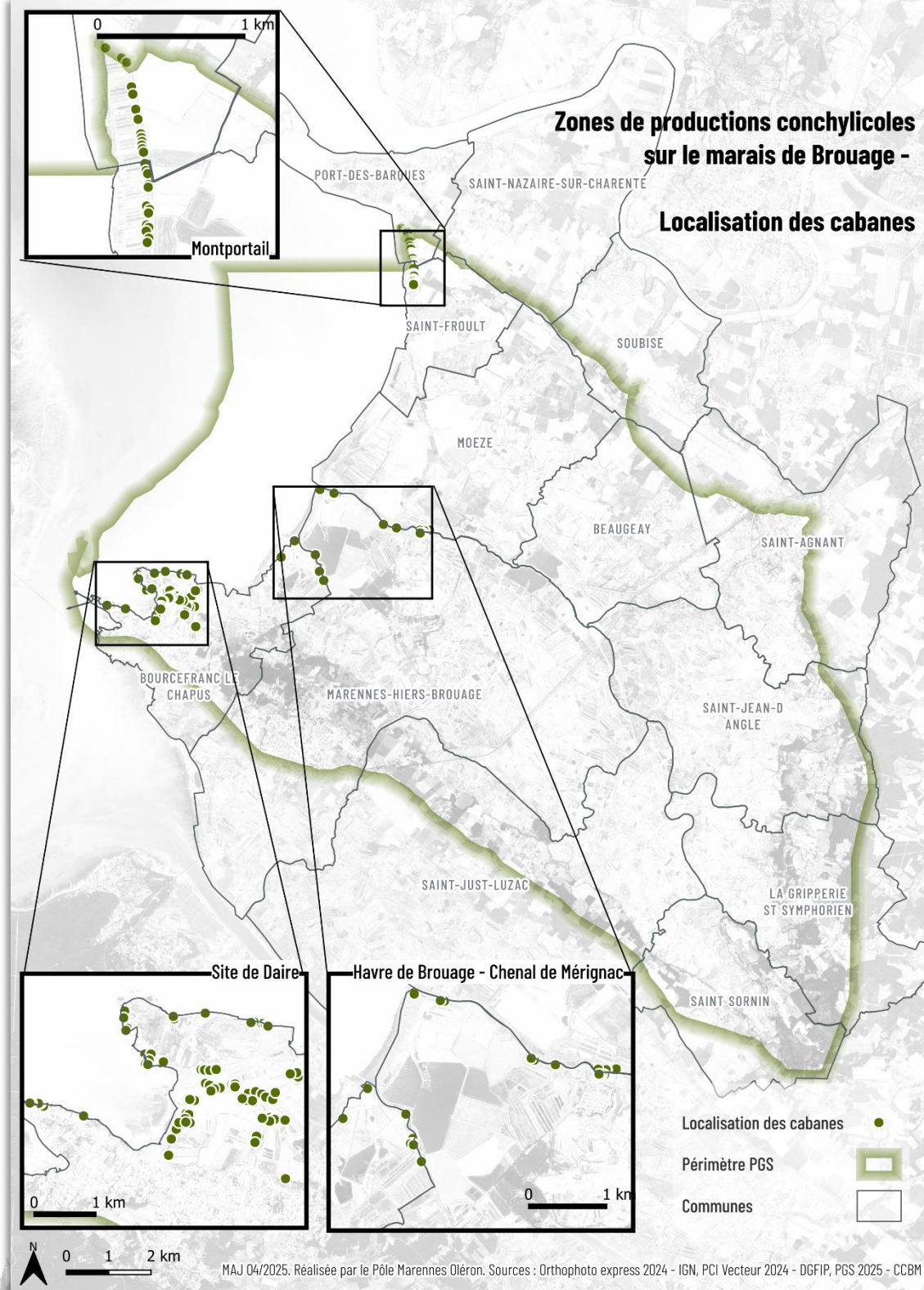
- en mer, des parcs ostréicoles pour les huîtres et des bouchots pour les moules,
- à terre, des cabanes ostréicoles et des claires dans les marais salés – anciens bassins de marais salants désormais endigués permettant l'affinage des huîtres.

En 2023, elle représente 577 concessionnaires en mer pour les huîtres et 72 concessionnaires en mer pour les moules, ainsi que 81 entreprises pour 153 cabanes professionnelles (éleveurs expéditeurs, éleveurs purs) sur la frange littorale du marais. D'un point de vue économique, c'est une filière d'importance avec 64 millions d'euros de chiffre d'affaires et 478 emplois.

Les professionnels peuvent faire reconnaître cette production de qualité grâce à différentes certifications : IGP, label rouge, bio...

L'Indication Géographique Protégée (IGP) « Huîtres Marennes Oléron » est particulièrement reconnue. Elle valorise l'affinage en claires, pratiqué par de nombreuses entreprises, qui donne à l'huître son goût si particulier de terroir.

La marque « Huîtres Charente Maritime », avec ses huîtres de pleine mer ou affinées en claire, vient, elle aussi, valoriser ce savoir-faire unique, et une tradition parfois familiale, qui contribue à l'identité locale des « paysans de la mer ».



La filière est particulièrement résiliente et se portait bien économiquement jusqu'en 2023. Toutefois, suite aux crises sanitaires de Noël 2023 et aux difficultés économiques générales (baisse du pouvoir d'achat des consommateurs), il y a eu une forte baisse de consommation et plusieurs entreprises se sont retrouvées en difficultés.

Aussi, cette filière est directement dépendante des conditions environnementales, en particulier la qualité de l'eau, et particulièrement sensible aux changements climatiques et à ses effets.

La majorité des entreprises craignent principalement l'eau douce, qu'elle soit en absence ou en excès. L'excès d'eau entraîne des pollutions, principalement avec le lessivage des sols (et le lessivage des contaminants qu'ils peuvent contenir) et entraîne des risques de débordements de réseaux d'eaux pluviales ou usées, voire des débordements de stations d'épuration.

L'absence d'eau entraîne des problèmes de croissance, de reproduction, voire de mortalité due au manque de nourriture induit par un moindre apport de nutriments charriés par cette eau douce depuis les estuaires.



*Cabanes et claires conchylicoles,
Brouage © Adobe Stock*

ACTIONS ENGAGÉES

DIAGNOSTIC CONCHYLICOLE - 2023

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de protection des biens et des personnes du PAPI Brouage et afin de pouvoir déterminer l'impact économique des divers scénarios examinés, l'Entente intercommunautaire a demandé au Comité Régional de la Conchyliculture de réaliser une étude pour mieux connaître l'activité conchylicole sur le marais de Brouage.

Cela a permis de caractériser les exploitations conchylicoles et de déterminer le niveau de vulnérabilité de la conchyliculture pour mieux cerner les enjeux relatifs aux risques de submersion marine.

De plus, quand il y a moins d'eau, les concentrations de polluants sont plus fortes. Nombre de conchyliculteurs se posent la question du comportement et de la survie des coquillages avec les taux de salinité très élevés et les fortes chaleurs estivales. Plusieurs craignent également la force du vent qui peut tout casser et emporter, en particulier sur les parcs.

Toutefois, peu d'entreprises s'inquiètent réellement de la montée des eaux et des risques de submersion. Les professionnels sont en effet habitués à gérer des submersions ponctuelles en cas de tempêtes. La perspective d'une submersion pérenne induite par l'élévation du niveau marin est encore peu intégrée dans les stratégies d'entreprises.

Aussi, la modification profonde des paysages de la frange littorale, dont le possible recul de certaines cabanes et claires, est pour l'heure peu perçue par les entreprises.

Parcelles cultivées en grandes cultures sur le marais de Brouage

LA CÉRÉALICULTURE, TÉMOIN DE LA POLITIQUE AGRICOLE DES ANNÉES 60-70

Sur les 8 865 hectares de Surfaces Agricoles Utiles déclarés à la PAC (2020) au sein du marais, les terres arables – parcelles drainées, cultivées et caractérisées grandes cultures – couvrent 1726 hectares et sont très majoritairement localisées sur la frange littorale.

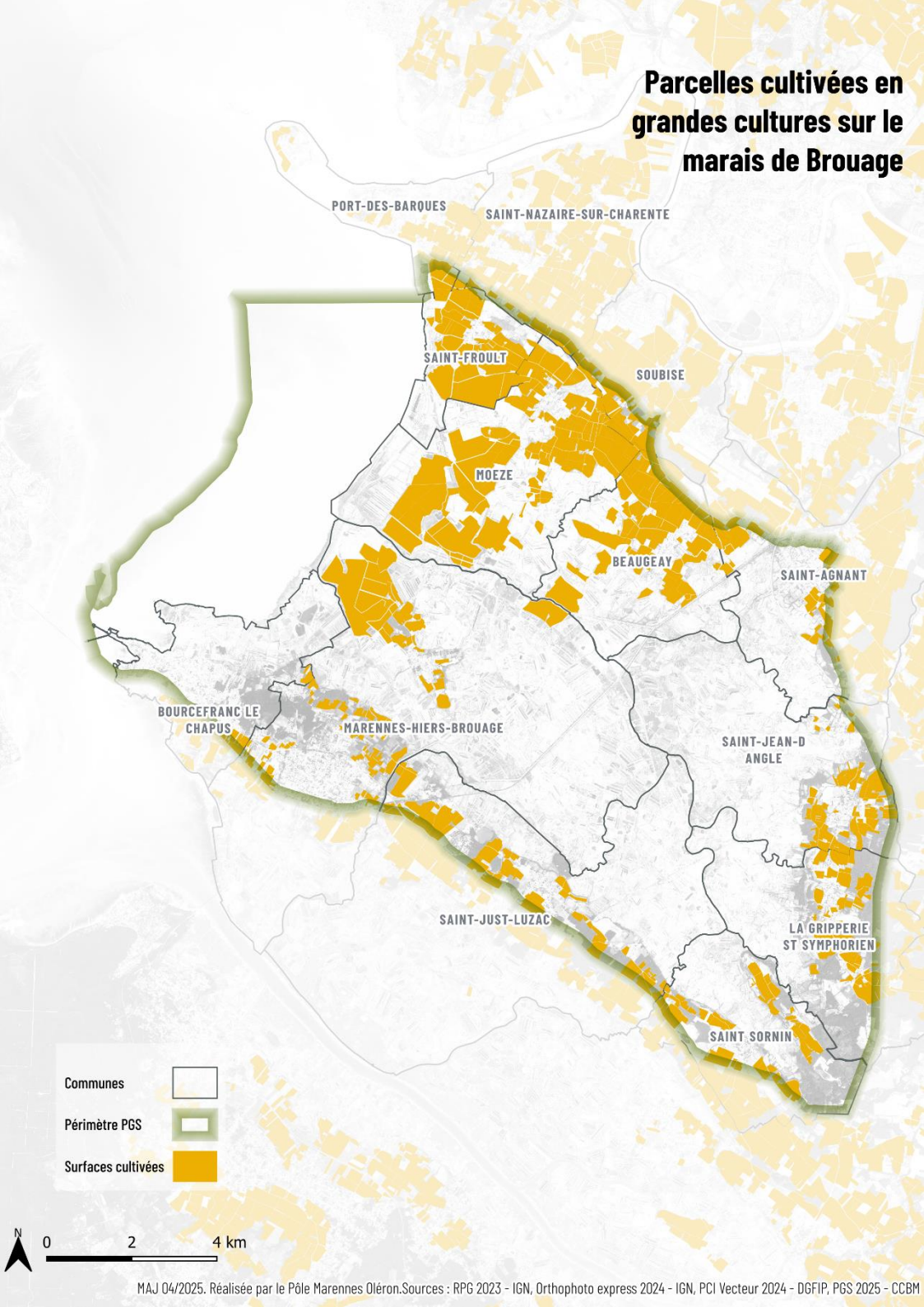
La majeure partie des exploitations disposent de surfaces en polycultures, dans le marais ou sur les terres hautes. Aussi, près de 200 exploitations ayant au moins une parcelle sur le marais de Brouage ont une part d'activité en grandes cultures. Les exploitations spécialisées en polycultures sont au nombre de 58.

Les cultures réalisées sur terres arables sont principalement le maïs (grain, ensilage - 52%), les céréales à paille (blé dur, blé tendre, orge - 19%) et les oléagineux (tournesol - 9%).

Les parcelles de la frange littorale du marais sont exploitées par 36 exploitations différentes (dont 13 sont spécialisées en grandes cultures). Pour 22 d'entre elles, ces parcelles représentent plus de 30% de leur surface agricole utile.

La plupart des grandes cultures ne nécessitent pas d'irrigation sur la frange littorale et en cœur de marais, en raison de la bonne disponibilité de l'eau dans les sols argileux, qui bénéficient de la proximité de la nappe et des canaux. En revanche, les cultures sur les coteaux attenants y ont recours, via pompage dans les canaux, ou via forage dans la nappe (minoritaire).

Les pratiques d'agriculture conventionnelle dominant, en marais et sur les terres hautes, avec un impact non négligeable sur la quantité et la qualité de la ressource en eau douce, qu'il s'agisse des conséquences de son prélèvement ou des résidus d'intrants qui s'y déversent. La pratique du labour et cultures sur sols nus, même avec des rotations, ont tendance à altérer la vitalité et la structure des sols, plus vulnérables aux aléas climatiques et à leurs conséquences érosives.



DIAGNOSTIC AGRICOLE - 2023

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de protection des biens et des personnes du PAPI Brouage et afin de pouvoir déterminer l'impact économique des divers scénarios examinés, l'Entente intercommunautaire a demandé à la Chambre d'Agriculture 17-79 de réaliser un diagnostic agricole afin de mieux connaître l'activité agricole du marais de Brouage.

Cela a permis de caractériser les exploitations agricoles, et notamment celles de la frange littorale et de diagnostiquer la situation et la vulnérabilité de celles-ci afin de mieux cerner les enjeux relatifs aux risques de submersion marine.

ACTIONS ENGAGÉES

Par rapport aux pratiques d'élevage extensif, l'agriculture conventionnelle et mécanisée entretient moins de synergie vertueuse avec son environnement, car elle est limitée dans sa pratique à des approches classiques s'articulant sur des rotations de cultures et des apports d'intrants.

Aussi, bien qu'occupant une part conséquente de surface de marais, cette agriculture contribue peu aux motifs paysagers remarquables que l'on retient du marais de Brouage. Toutefois, les agriculteurs sont partie prenante dans l'entretien du réseau hydraulique et la gestion des niveaux d'eau.

Le remembrement des parcelles a permis d'ouvrir de grandes étendues continues de géométrie simplifiée et pensées pour la mécanisation. Ces sols ainsi cultivés n'imposent pas une seule pratique et sont compatibles avec d'autres formes d'activités agricoles.

Fortement sensible à la salinisation, l'agriculture conventionnelle de la frange littorale du marais peut difficilement faire face aux submersions marines - dues à des événements ponctuels ou le retrait chronique du trait de côte - en raison du temps de repos des sols après submersion (3 ans minimum) et de la nécessité de gypsage pour éliminer le sel.

Par ailleurs, maintenir les sols de la frange littorale cultivables impose - d'une part - l'entretien de dispositifs techniques ou aménagements de parcelles particuliers (pompe ou drainage en planches) pour faire face aux aléas d'eau excédentaire (inondation ou submersion), et - d'autre part - l'utilisation d'intrants agricoles dont dépend la fertilité des sols, afin de conserver le bénéfice des hauts rendements que ces surfaces procurent aux filières concernées.

Concernant le recul du trait de côte, les élus font face à l'incompréhension des agriculteurs dont les parents ont participé à la poldérisation, à l'aplanissement et au drainage de la frange littorale sous l'incitation forte des pouvoirs publics des années 60-70, qui les ont poussés à s'installer et à cultiver dans le marais.

Suite aux submersions marines de l'hiver 2023/2024 qui ont touché notamment 200 ha de cultures céréalières, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) s'est saisie du dossier pour les 4 agriculteurs concernés. Son travail consiste en l'identification des impacts sur leur structure et des besoins pour chaque exploitation. En parallèle, une analyse des perspectives de mutation foncière et des autres besoins sera réalisée pour mettre en place une stratégie foncière et des mesures d'accompagnement dédiées.



L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE

La découverte du patrimoine bâti est une entrée clé du tourisme sur les marais de Brouage.

En effet, la riche histoire du marais a légué un important patrimoine bâti dont le plus célèbre est la citadelle de Brouage, objet de différents classements. « Locomotive » qui concentre la très grande majorité des flux touristiques, Brouage connaît un gain d'intérêt supplémentaire depuis son classement parmi les Plus Beaux Villages de France en 2017.

Une partie de ceux qui le visitent se rend aussi à la maison de Broue pour y découvrir l'histoire du golfe de Saintonge, de l'exploitation du sel et des Seigneurs de Broue, bâtisseurs de la tour du même nom, partiellement conservée aujourd'hui.

D'autres sites, parfois en gestion privée, attirent les visiteurs comme les châteaux de Saint-Jean-d'Angle (XII^e siècle) et de la Gataudière (XVIII^e siècle), ou encore le Fort Louvois (XVII^e) sur la frange littorale.

Il existe également une filière de découverte des productions locales dominée par la production ostréicole. À ce titre, le port ostréicole de Marennes (hors périmètre car tourné vers la Seudre) ou celui de Bourcefranc-Le Chapus sont des hauts lieux de visite. Les cabanes ostréicoles ponctuant le marais constituent également des points d'attractivité touristique. Les autres activités agricoles (pastoralisme, production céréalière...), bien que présentes sur les marais, sont bien moins sujettes à une mise en tourisme.

Trois exploitations sont labellisées "Bienvenue à la ferme" (dont deux en lien avec la production conchylicole) et La Ferme de Brouage à La Gripperie propose quant à elle des visites et des activités culturelles.

D'autre part, bien que le patrimoine naturel présent sur les marais constitue le principal facteur d'attractivité du territoire au regard des activités récréotouristiques, son impact économique est faible. En effet, les activités peuvent souvent se pratiquer en autonomie. À noter cependant l'activité d'un prestataire touristique proposant des promenades équestres et des locations de vélos (La Manade, Beaugeay).

Enfin, le marais de Brouage n'est pas, aujourd'hui, une destination privilégiée de séjour dans le vaste bassin touristique que représente la frange littorale charentaise.

La majorité des capacités d'accueil touristique se situent au sein des établissements hôteliers de plein-air avec le camping Sandaya Séquoia Parc 5* (640 emplacements à Saint-Just-Luzac) et le camping "Le Valérick" 2* (50 emplacements). Différents gîtes ruraux complètent l'offre, comme Les gîtes Beaulieu ou celui de la Ferme de Brouage à La Gripperie, le gîte de Malaigre ou celui de Bourg Nouveau, tous deux au cœur du marais à Saint-Jean-d'Angle.

Il existe par ailleurs une offre hôtelière modeste avec quelques établissements dans le marais tels que "le Terminus" à la Pointe du Chapus ou l'Hôtel Ibis de Marennes.

Concernant la restauration, quelques restaurants sont présents dans le marais, notamment dans la citadelle et un à Saint-Froult.

ACTIONS ENGAGÉES

ÉDUCTOURS

Chaque année, les professionnels du tourisme sont invités à visiter un site emblématique du marais de Brouage (place forte de Brouage, Réserve de Moëze-Oléron, tour de Broue, Fort Louvois...). Ces éductours sont conduits par la Direction Tourisme de la CARO et l'Office de Tourisme Marennes Oléron.

Cela leur permet de découvrir ces lieux mais également de se rencontrer, de faire réseau et d'échanger entre eux. Ces temps permettent également à l'équipe projet de faire passer des messages clés concernant le Projet Grand Site.

L'objectif principal de cette action est de faire de ces professionnels du tourisme des ambassadeurs du marais de Brouage et des relais auprès des visiteurs.



Visiteurs dans le marais de Brouage

b. Des usages récréatifs concourant à la transmission de l'esprit des lieux

LA CHASSE AU GIBIER D'EAU

La chasse, et en particulier la chasse à la tonne ou au gibier d'eau, est une activité emblématique du marais. Elle relève d'habitudes culturelles locales (activité non touristique). Si le nombre de pratiquants de ce type de chasse n'est pas estimé, on compte néanmoins près de 320 tonnes de chasse utilisées régulièrement sur le marais, ce qui représente environ 27 % des tonnes immatriculées en Charente-Maritime.

Les mares de tonne tiennent leur appellation d'une pratique de chasse traditionnelle remontant au XIX^e siècle : les chasseurs se cachaient près d'un plan d'eau dans un tonneau coupé en deux et retourné. À l'affût, ils pouvaient ainsi tirer le gibier d'eau à proximité au travers d'une ouverture dans le tonneau.

Aujourd'hui, la pratique se réalise dans des constructions "en dur", les tonnes, plus propices aux longues périodes d'affût de nuit, enterrées ou semi-enterrées, et camouflées pour se fondre dans l'environnement. Elles donnent sur un plan d'eau, la "mare de tonne", dont la superficie peut varier d'environ 1000 m² à plusieurs hectares. Le remplissage de la mare s'effectue avant la période de chasse par pompage, gravité, inondation ou submersion marine.

Cette pratique implique donc une gestion particulière de l'eau pour le remplissage de la mare qui permet au gibier de venir s'y poser ainsi que l'entretien des parcelles concernées (fauche notamment, mais aussi pâturage).



Tonne de chasse et sa mare de tonne

LA PÊCHE ET AUTRES ACTIVITÉS NAUTIQUES

La pêche récréative est pratiquée essentiellement en eau douce dans le canal Charente-Seudre, sur des poissons blancs, carnassiers (Sandres) et Carpes (2 parcours de pêche de nuit autorisés). Le canal étant facilement accessible et poissonneux, il est considéré comme un haut-lieu de pratique au niveau départemental.

La pêche à pied, très pratiquée sur l'estran, reste plus anecdotique dans l'emprise même du Grand Site du fait de l'interdiction de toute pêche de loisirs sur la Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron.

Même si elles restent minoritaires en volume, la frange littorale du marais de Brouage est le support de plusieurs pratiques nautiques.

La baignade se pratique sur les plages de Saint-Froult et de Port-des-Barques.

La plaisance est également une pratique observée, bien que minime, sur le marais de Brouage, avec comme équipements d'accueil le chenal de Mérignac à Bourcefranc-Le Chapus, proposant 22 places sur pontons aménagés. La société "Croisières Alizé" propose par ailleurs des excursions en bateau au départ de la pointe du Chapus afin de découvrir le Fort-Boyard et l'île d'Aix.



Pêcheur sur le canal Charente Seudre

LA PROMENADE DANS TOUTES SES FORMES

Le marais de Brouage est l'objet depuis de nombreuses années d'un tourisme « de nature », complémentaire ou alternative au tourisme balnéaire qui fait la réputation de la Charente-Maritime, deuxième département le plus touristique de France.

La pratique de l'itinérance douce, favorisant la découverte et l'observation du milieu, se développe grâce à des cheminements piétons et plus majoritairement cyclables, parmi lesquels un itinéraire vélo d'intérêt européen qui traverse le marais : la Vélodyssée Atlantique.

Aux côtés d'un cyclotourisme en pleine expansion (4 300 km d'itinéraires en Charente-Maritime) engendrant un fort impact économique, s'y développe également depuis quelques années la pratique d'activités nautiques (kayak, paddle) qui permettent des balades dans les canaux.

Le marais offre plusieurs sentiers et sites de balade / randonnée pédestre, activé sensiblement la plus pratiquée parmi les activités de pleine nature, avec notamment plusieurs itinéraires de renommée nationale (le GR® 4 : de Royan à Grasse ; le GR® 360 : tour de Saintonge ; le GR®8 : actuellement en structuration le long du littoral atlantique français).

En outre, le réseau néo-aquitain de parcours d'aventures Terra Aventura est présent au travers de 3 parcours pédestres (Fort de l'île Madame, Hiers-Brouage et Marennes) et un parcours cyclable à Marennes, lancé en juin 2025.

Concernant les pratiques de loisirs à vélo, des boucles et plus petits itinéraires viennent compléter et densifier le maillage autour de la Vélodyssée : les Chemins de la Seudre (traces bleues), les boucles locales n°15 l'île Madame, n°14 de la Charente à l'Atlantique, n°11 de la Réserve de Moëze-Oléron au marais de Brouage, n°1 circuit des abbayes...

La pratique équestre, bien que moindre, est également présente sur le marais : des promenades sont proposées par un prestataire implanté dans le périmètre du Projet Grand Site.



Cheval camarguais, La Manade, Beaugeay © Marion Alvarez

La fréquentation liée à ce tourisme de nature s'étale sur une bonne partie de l'année (en lien notamment avec le cycle de vie des oiseaux) et nécessite aussi d'être prise en compte dans la gestion de la fréquentation.

L'OBSERVATION DES OISEAUX

Le marais de Brouage, avec ses microreliefs, ses étendues d'eaux plus ou moins saumâtres, ses coteaux boisés, son espace littoral, offre une mosaïque de milieux propices à l'accueil d'une faune variée. Il est ainsi le foyer de 250 espèces d'oiseaux : Busard des roseaux, Barge rousse, Héron pourpré, Cigogne blanche...

Parmi les principaux sites d'observation : la Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron, l'un des principaux sites français pour l'hivernage des oiseaux côtiers avec 100 000 individus présents chaque année.



Milan noir © Marion Alvarez

ACTIONS ENGAGÉES

ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION DES ITINÉRAIRES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DU MARAIS DE BROUAGE - 2020 / 2022

Afin de mettre en cohérence le réseau de petite et grande itinérance cyclable à l'échelle du Grand Site et d'améliorer la connexion entre les sites d'intérêt, l'Entente intercommunautaire a commandé une étude de faisabilité et de programmation des itinéraires cyclables. Objectifs : identifier les secteurs "zones blanches", créer un trait d'union entre les deux tronçons de la Vélodyssée et les principaux sites d'intérêts et identifier les possibilités de créations de parcours alternatifs afin d'offrir une continuité cyclable aux usagers.

Des priorités de liaison cyclable ont été retenues, le Département de la Charente-Maritime (gestionnaire de la Vélodyssée) et les collectivités entament la mise en œuvre de cette programmation. La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a ainsi recruté un chargé de mission pistes cyclables en 2024 intervenant sur les espaces naturels sensibles, grâce au concours financier du Département.

5. UN TERRITOIRE RURAL PEU HABITÉ MAIS TRAVERSÉ ET VISITÉ

a. Près de 20 000 habitants dans le Grand Site

18 000 personnes vivent dans le périmètre du Projet Grand Site.

Les communes de Marennes-Hiers-Brouage (6148 habitants), Bourcefranc-Le Chapus (3515 habitants) et Saint-Agnant (2774 habitants) regroupent la majorité de la population.

Les fonctions urbaines sont en effet concentrées sur ces 3 communes, dont les bourgs sont inclus dans le périmètre du Grand Site.

La densité de population dans les 13 communes est légèrement en deçà de la moyenne départementale mais elles s'inscrivent dans une dynamique démographique positive. L'augmentation de la population est fondée sur le solde migratoire qui compense un déficit naturel qui s'intensifie.

Les communes du Grand Site sont attractives car situées à proximité du littoral et de pôles d'emplois et de services importants dans le département, relativement faciles d'accès (Rochefort, Saintes, Royan).

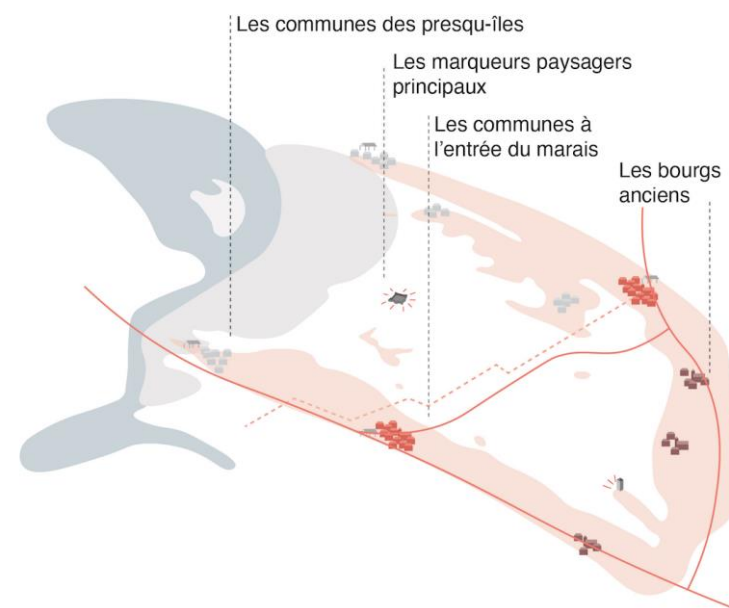
Certains bourgs du marais de Brouage sont également des espaces de vie prisés par des ménages attirés par un cadre de vie favorable et un prix du foncier moins élevé que sur le littoral et l'île d'Oléron.

La pression démographique et urbaine s'est exercée ces vingt dernières années sur les plateaux agricoles, le long des axes de flux et sur les anciennes marges des villages.

La croissance démographique s'est ralentie sur la dernière période de recensement et elle devrait se poursuivre à un rythme plus faible sur la prochaine décennie.

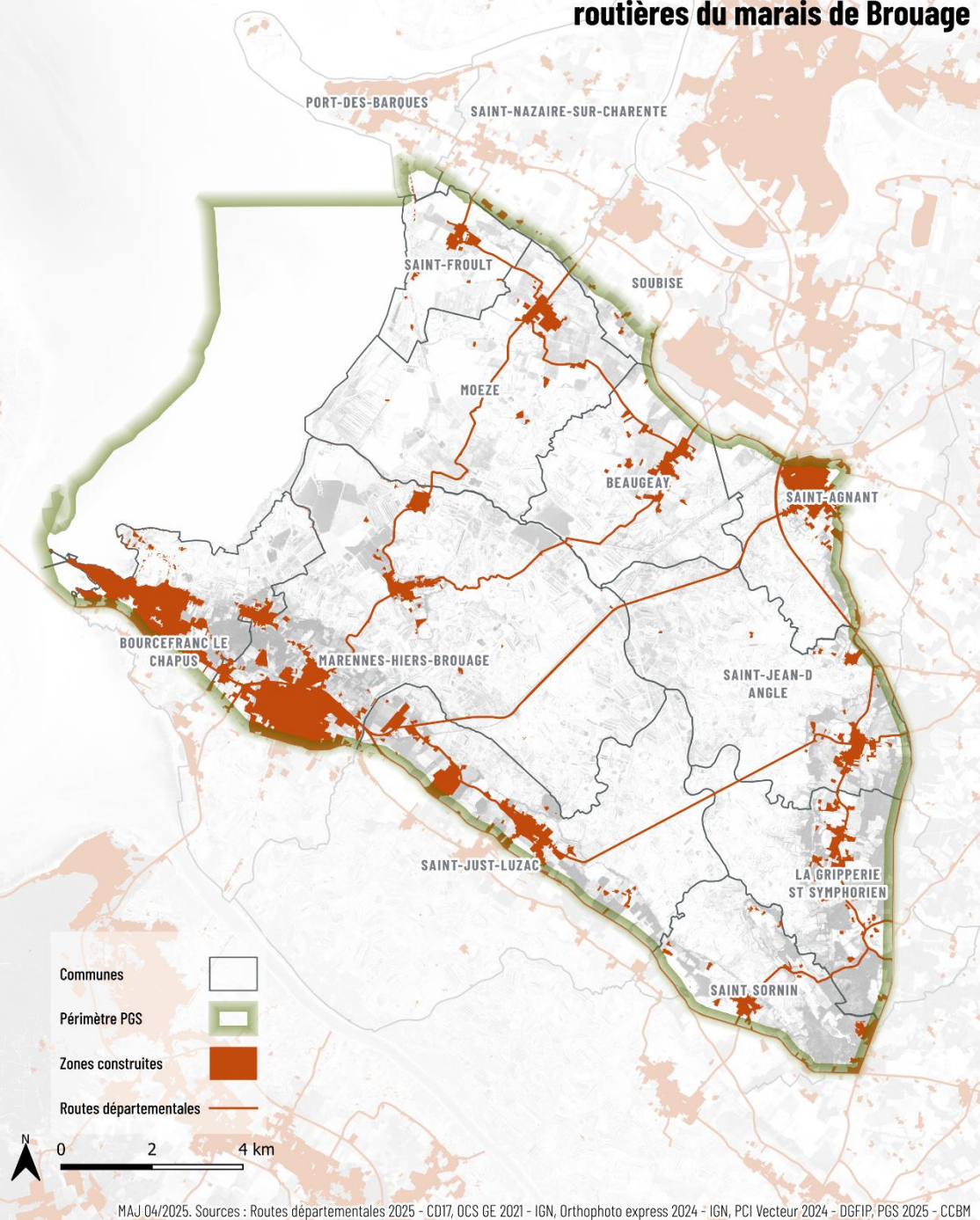
La nécessité d'impliquer les nouveaux habitants dans la transmission d'une culture du marais, de ses pratiques et de sa culture, a été identifiée assez tôt dans la démarche de concertation du projet Grand Site et le territoire s'en saisit déjà, notamment via les projets d'éducation artistique et culturelle.

Dans cet espace majoritairement plat dominé par la présence de l'eau, les installations bâties se situent sur les terres "hautes" à l'exception de Brouage et des constructions qui concernent l'exploitation des marais et la circulation dans les pertuis : cabanes de marais, installations conchylicoles, aménagements liés aux ports.



Source : Les Marneurs, Étude Paysages & Changements climatiques sur le marais de Brouage

Zones construites et infrastructures routières du marais de Brouage



DES VILLAGES ET DES FERMES ISOLÉES

Historiquement, les communes sont organisées en fonction des particularités géographiques déjà évoquées.

Les villages sont implantés sur les côteaux, les anciennes îles et avancées des terres hautes sur les marais.

Les constructions sont généralement implantées au-dessus ou à proximité de la courbe des 3 mètres au-dessus du niveau de la mer, protégées des événements climatiques par les microreliefs des marais.

Le bâti ancien se caractérise par des constructions petites, souvent en mitoyenneté, de plain-pied avec une cour commune entre plusieurs maisons (le quéreux). Les ouvertures en façade sont limitées ainsi que les étages.

Cette identité architecturale traduit principalement deux choses : des périodes économiques très contrastées et un climat contraignant (vent).

Le bâti contemporain a pu se détacher des modèles vernaculaires et le développement urbain a suivi une dynamique longitudinale aux abords des routes, ce qui produit parfois des motifs paysagers génériques et banalise alors les paysages du quotidien.

Les espaces urbanisés sont structurés autour des voies de desserte des terres hautes et il subsiste aussi un réseau transversal permettant l'accès au marais, aux anciennes îles et aux havres.

« À l'écart des bourgs, d'anciennes fermes sont positionnées sur des sites stratégiques :

- au sommet du coteau, sur la ligne de rupture de pente [La Mauvinière, La Châtaigneraie]
- en position de charnière entre les territoires de culture du plateau et les territoires de pâturage du marais [La Grange aux filles, Feusse...],
- en position clé par rapport au site qu'ils dominent et dont ils s'élevaient, au contraire des cabanes du marais [Malaigre, La Grande Loubresse]. * »

*Rapport de présentation, Projet de classement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement de L'ancien Golfe de Saintonge, Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes, 2009

b. Des dynamiques d'urbanisation à accompagner

Le marais de Brouage s'étend sur deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale regroupés en Entente intercommunautaire pour mener à bien le Grand projet du marais de Brouage et maintenant le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'.

Le périmètre du projet concerne 4 communes sur les 6 communes de la CCBM et 9 communes sur les 25 communes de la CARO.

Chaque collectivité exerce ses compétences en urbanisme et aménagement du territoire sur son périmètre selon des modalités qui lui sont propres.

Concernant les stratégies d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme, les deux territoires limitrophes peuvent s'appuyer sur une histoire assez longue de planification locale. Toutes les communes du Grand Site sont couvertes par un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) depuis une vingtaine d'années.

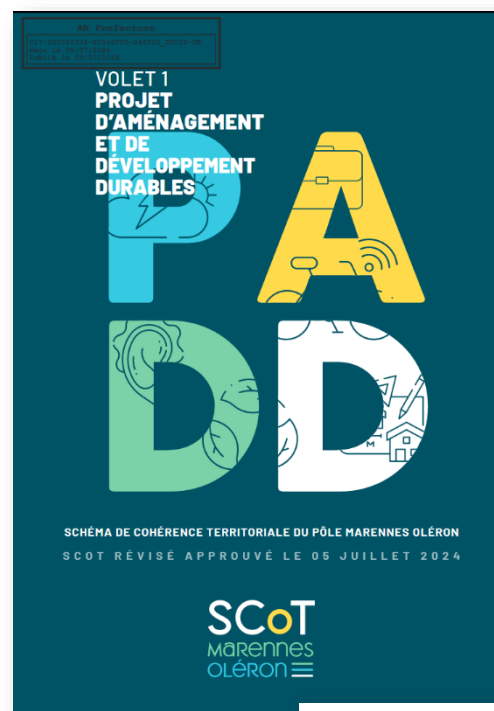
Élaboré en 2007, le SCoT de la CARO a été révisé en 2023. Le SCoT du Pôle Marennes Oléron, qui inclut la CCBM, a été élaboré en 2005 et révisé en 2024.

Pour chacun des SCoT, la qualité du cadre environnemental et des paysages sont des leviers de développement local. Le contexte avéré de changement climatique implique aussi un positionnement spécifique sur la capacité d'accueil (pression sur les ressources naturelles) et une tension sur la qualité des aménagements (résilience).

Les équipes des deux EPCI travaillent sur ces thématiques depuis plusieurs années et des actions sont menées en étroite coopération.

Par ailleurs, de nombreux documents de programmation et études sur les thèmes patrimoniaux ont été menés sur le territoire du Grand Site : Plan de Paysage Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais -2002, Guide architectural et paysager du Pays Rochefortais -2001, Charte des extensions urbaines Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais -2009, charte de la publicité sur le Pays Marennes Oléron-2008, charte architecture-paysage-environnement du Pays Marennes Oléron - 2011, plan paysage du Pays Marennes Oléron - 2019, Stratégie trame verte et bleue Marennes Oléron 2019.

Les élus des deux communautés n'ont pas souhaité transférer la compétence Document d'urbanisme aux EPCI. Les Plans locaux d'urbanisme restent pour le moment sous la responsabilité des communes sur l'ensemble du périmètre du Grand Site.



Toutefois, les documents évoluent régulièrement, afin de s'adapter aux nouveaux enjeux territoriaux et réglementaires (mise en compatibilité avec les SCoT révisés notamment).

Commune	Document d'urbanisme	Procédure en cours
Communauté d'agglomération Rochefort Océan		
Beaugeay	PLU approuvé en 2018	
La Gripperie-Saint-Symphorien	PLU approuvé en 2021	
Moëze	PLU approuvé en 2018	
Port-des-Barques	PLU approuvé en 2017	
Saint-Agnant	PLU approuvé en 2016	Révision prescrite en 2022
Saint-Froult	RNU	
Saint-Jean d'Angle	PLU approuvé en 2010	Révision prescrite en 2021
Saint-Nazaire-sur-Charente	PLU approuvé en 2021	
Soubise	PLU approuvé en 2008	Révision prescrite en 2022
Communauté de Communes du Bassin de Marennes		
Bourcefranc-Le Chapus	PLU approuvé en 2009	Révision prescrite en 2021
Marennes-Hiers-Brouage	PLU approuvé en 2021. L'ancienne commune de Hiers - Brouage n'est pas couverte (SPR)	
Saint-Just-Luzac	PLU approuvé en 2007	Révision prescrite en 2023
Saint-Sornin	PLU approuvé en 2021	

Le territoire a été relativement préservé du phénomène de mitage et l'urbanisation s'est développée essentiellement en continuité des bourgs et des villages. En effet, les deux SCoT historiques avaient intégré pour l'ensemble des communes des dispositions issues de la Loi Littoral au profit de la concentration du développement sur les ensembles bâtis agglomérés. L'enjeu du renforcement des enveloppes urbaines est aujourd'hui encore plus prégnant, au regard de la nécessaire réduction de consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF).

Ainsi, les documents d'urbanisme s'attachent à repérer les espaces vacants au sein des périmètres déjà urbanisés et la densification est privilégiée à l'extension urbaine.

L'objectif affirmé dans les documents de planification depuis plusieurs années est de maîtriser le développement des bourgs en limite de coteau afin de préserver les motifs paysagers qui soulignent la transition terres hautes/marais. Une attention particulière doit ainsi être portée sur ces espaces de transitions, en intégrant le développement urbain des bourgs dans une trame végétale bocagère.

La préservation des pieds de coteaux et des pentes de nouvelles constructions est à rechercher.

Sur les terres hautes, certains principes d'aménagements doivent être au cœur des préoccupations.

L'objectif est de protéger les espaces boisés et les espaces bocagers, mais également d'encadrer le développement de l'urbanisation sur les lignes de crêtes, et de ménager et qualifier les entrées de villes sensibles ainsi que les franges urbaines.

Le paysage est aujourd'hui au cœur des stratégies et des réflexions d'aménagement : la question des vues, du traitement des franges, de la qualité des espaces publics et des opérations, la gestion intégrée des eaux pluviales.

Ainsi, les EPCI du Grand Site ont mis en place des dispositifs pour accompagner les communes dans leurs dynamiques de planification urbaine, mais également dans leurs projets d'aménagement et de gestion des espaces publics.

Pérenniser et conforter cet accompagnement est un enjeu marqué du Projet Grand Site.

c. Une fréquentation hétérogène : des habitants aux visiteurs, de la citadelle au cœur de marais

UN GRAND SITE TRAVERSÉ QUOTIDIENNEMENT

« Longtemps le manque de routes aisément praticables sera un handicap pour le développement économique du marais. C'est le réseau hydrographique qui, tant qu'il sera navigable, palliera en partie ce manque.

À l'origine pour accéder à Brouage, on empruntait une voie unique : celle qui vient d'Hiers. Par la suite, on en créa une seconde, reliant la forteresse à Moëze en traversant le marais.

Les routes anciennes, quel que soit leur gabarit, entretiennent une profonde familiarité avec le marais dont elles respectent le parcellaire.

Routes étroites et sinueuses, elles participent à la découverte progressive et difficile d'un milieu qui se cache. Les cheminements sont sinueux et s'achèvent souvent en impasse. Il en est ainsi des taillées, anciens chemins d'accès aux exploitations salicoles, disposées en antennes depuis une sorte de chemin périphérique situé au pied de la bordure continentale.

Au contraire, les routes moins anciennes, issues de la logique des grands travaux d'assainissement, épousent les tracés des canaux rectilignes des XVIIIe et XIXe siècles, et offrent des lignes droites qui ignorent la logique du marais originel (axes Saint-Agnant/Marennes ou Saint-Jean d'Angle/Saint-Just-Luzac). Par ailleurs, les routes plus récentes (déviation de Saint-Agnant et mise à deux fois deux voies de la voie Saint-Agnant/Marennes) n'ont pas été intégrées avec le même soin dans les trames paysagères existantes. »*

Et pour autant, l'accès aux paysages par le plus grand nombre se fait d'abord en voiture.

Les routes départementales qui traversent en ligne droite le marais, rompant avec le dessin complexe de sa trame labyrinthique héritée de la culture du sel, sont le lieu d'un transit important avec un trafic journalier de près de 12 000 véhicules par jour sur l'axe Rochefort-Marennes qui va jusqu'à 20 000 en période estivale.

Les infrastructures de mobilités dans le marais témoignent d'un usage prioritaire de la voiture. Ce caractère très routier est peu sécuritaire pour les modes doux, ce qui n'incite pas à une transition des mobilités.

Par ailleurs, ces infrastructures n'intègrent pas le passage de la faune (ex. de la départementale D123).

*Rapport de présentation, Projet de classement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement de L'ancien Golfe de Saintonge, Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes, 2009

Le réseau de chemins anciens est également peu adapté aux engins agricoles actuels, ces chemins étant souvent privatifs. Ce qui entraîne des affaissements des fossés et canaux ainsi que des conflits d'usages.

Au-delà des infrastructures routières, il est important de rappeler que la Vélodyssée traverse le marais et implique un flux important.

Une station de comptage permanent, située au cœur du marais, indique pour 2023, sur une année complète, environ 27 000 flux (vélos et piétons).

Le flux de ces 27 000 cyclistes et piétons à l'année peut paraître important en raison du faible niveau d'équipement à disposition dans le marais, sans toutefois générer de saturation particulière.



Route départementale 123 en plein cœur du marais de Brouage

UN MARAIS FRÉQUENTÉ DE MANIÈRE HÉTÉROGÈNE

D'après l'étude réalisée en 2023/2024 (rapport complet : [ICI](#)), la **fréquentation globale sur le marais de Brouage correspond à un nombre de visiteurs compris entre 360 000 et 435 000** sur cette première année de mesure. Ce flux de visiteurs n'est pas uniquement concentré sur la période juillet/août mais se répartit sur la moitié de l'année dès l'arrivée du printemps.

Cette fréquentation est notamment répartie sur les différents sites touristiques suivants :

- La **citadelle de Brouage** qui est le site emblématique du marais, classée parmi les Plus Beaux Villages de France, réputée pour son architecture, son histoire mais également son implantation au cœur du marais, elle peut se visiter librement par le public mais des visites guidées sont aussi possibles avec l'Office de tourisme Marennes Oléron. La fréquentation annuelle du site est comprise entre **186 750 et 226 800 visiteurs** après consolidation des données de comptages disponibles. À noter que la Halle aux Vivres (seul site de la citadelle avec billetterie) draine un flux d'environ 4 000 visiteurs annuels.
- La **Pointe du Chapus** à Bourcefranc accueille, en plus du Fort Louvois, l'un des principaux ports ostréicoles du département mais aussi un croisiériste proposant des excursions en mer (Fort Boyard, Île d'Aix). La fréquentation annuelle du site est comprise entre **93 100 et 112 750 visiteurs** après extrapolation des données de comptages réalisés. À noter qu'environ 30 000 d'entre eux visitent le Fort Louvois tout comme 10 à 13 000 effectuent une excursion avec les Croisières Alizé (informations billetteries).
- La **Réserve naturelle de Moëze-Oléron**, gérée par la LPO couvre une surface principalement maritime avec une plus petite partie terrestre dans le marais de Brouage. Comme la citadelle de Brouage, elle peut se visiter librement par le public mais des visites guidées sont aussi possibles avec la LPO en se rendant à la Ferme de Plaisance. D'après son dernier rapport d'activité, ce site voit passer **18 460 visiteurs annuels**. Un surplus de visiteurs non quantifiable mais a priori marginal est possible en raison de l'ouverture du site.
- Le **Château de Saint-Jean d'Angle (30 670 visiteurs annuels)** et le **Château de la Gataudière (30 à 40 000 visiteurs annuels)** sont des sites fermés avec une billetterie permettant de comptabiliser précisément les visiteurs qui s'y rendent.

- Le **promontoire de Broue** : D'après son dernier rapport d'activité, ce site a vu passer 1 919 visiteurs annuels à la Maison de Broue. En raison de l'ouverture du site et du passage non obligatoire par cette maison d'accueil, un surplus de visiteurs est à considérer avec un rapport possible d'environ x3 soit une jauge haute à **6 000 visiteurs annuels**.

Les usages récréotouristiques sur le marais de Brouage sont particulièrement concentrés sur la période d'avril à septembre, avec une intensité plus forte sur la période de juillet et août. L'observation du patrimoine naturel est très pratiquée au printemps et en automne, tandis que la chasse s'exerce plutôt en dehors de ces autres usages (généralement de septembre à février).

Il ressort de cet état de lieux un besoin de veiller à ce que cette fréquentation et son évolution ne bouleverse pas les équilibres de ce site très fragile, siège d'une grande biodiversité et d'usages économiques primaires.

ACTIONS ENGAGÉES

SUIVI DE LA FRÉQUENTATION DU MARAIS DE BROUAGE

Afin de suivre régulièrement les évolutions de la fréquentation du marais de Brouage, les équipes de l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes tiennent conjointement avec la Communauté d'agglomération Rochefort Océan un observatoire à jour. La première étude de fréquentation a permis d'établir une méthodologie qui est utilisable de manière autonome.

Par ailleurs la commune de Marennes-Hiers-Brouage a décidé de mettre en place un système de comptage pérenne dans l'enceinte de la citadelle de Brouage, permettant de suivre quotidiennement les flux de piétons, de vélos, de voitures et autres véhicules. Ces données sont précieuses car la citadelle concentre la majeure partie de la fréquentation touristique du marais.

Enfin la commune de Bourcefranc-Le Chapus travaille à la mise en place d'un nouveau plan de circulation qui prendra en compte les usages et les flux particuliers de son site touristique majeur : la pointe du Chapus.



III. LES DÉFIS DU TERRITOIRE : PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES SOUMIS À DE MULTIPLES PRESSIONS

1. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES INDUITE PAR LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Avec les changements climatiques, le marais de Brouage (et les marais littoraux de manière générale) subira des périodes d'assèchement, d'inondation et de submersion marine bien plus marquées.

Ce contraste sera d'autant plus important qu'il sera soumis à des phénomènes mondiaux largement prédits par le GIEC, comme l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse, l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la violence et la récurrence des événements extrêmes, la modification du Gulfstream et l'acidification des océans.

Ces paramètres pourraient avoir des conséquences drastiques sur la température de l'eau, la salinité, sa disponibilité en nutriments organiques, la spécialisation des espèces végétales, et sur l'eutrophisation entraînant une modification totale des milieux composant actuellement les marais.

Les marais absorbent jusqu'à deux fois plus de CO₂ que les forêts et représentent le premier puits de carbone mondial après l'océan. Ils ont un rôle dans la stabilisation des gaz à effet de serre. Ils représentent 3% de notre planète et stockent pourtant 30% du CO₂ mondial (cf. convention Ramsar). Or, les scientifiques estiment que 64% des zones humides de la planète ont disparu depuis 1900. Sous l'effet de la sécheresse, les marais libèrent la totalité de leur carbone stocké depuis des années.

Cette libération excessive de carbone participe à accentuer le réchauffement climatique et ne leur permet plus de remplir leur fonction d'équilibre.

Les marais ont donc un rôle à jouer dans la réduction des effets du changement climatique et leur préservation est une priorité : les protéger pour eux-mêmes ainsi que pour les services écosystémiques qu'ils peuvent nous apporter.

Les paysages exceptionnels du marais de Brouage sont et seront de plus en plus soumis aux effets des changements climatiques, entraînant ainsi une évolution des motifs paysagers qui le constituent.

Compte-tenu des effets des changements climatiques, les défis du territoire seront de :

- Accepter et accompagner la dynamique d'évolution des paysages du marais de Brouage, comme au cours de son histoire passée.
- Préserver sa qualité paysagère exceptionnelle, au-delà de l'évolution d'éléments paysagers spécifiques ayant motivé le classement du site.
- Protéger au mieux les propriétés qui permettent au marais d'avoir un rôle dans la lutte contre les effets des changements climatiques.
- Se donner les moyens de transformer ces changements en opportunités sociales et économiques sur le long terme pour assurer la résilience du territoire.
- Faciliter l'appréhension et la compréhension par les acteurs, les usagers, les habitants du territoire des évolutions à venir du fait des changements climatiques.

La qualité et les spécificités paysagères du marais de Brouage étant multifactorielles et dépendantes des activités humaines, **ce défi est obligatoirement interdépendant des défis suivants.**



Marais sec © CCBM

2. PRÉSERVER LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE DANS UN CONTEXTE DE MUTATION DES ÉCOSYSTÈMES

À l'image d'un phénomène qui se déroule à l'échelle nationale (et planétaire), et sans lien unique ou immédiat avec les effets du changement climatique, **la biodiversité du marais de Brouage connaît un déclin sévère** qui s'est amorcé depuis une vingtaine d'année dont les causes sont multifactorielles :

- le partage des usages de la ressource en eau qui a été, de par l'histoire du marais, longtemps dirigée exclusivement vers ses principaux usagers et dont la gestion n'est pas toujours compatible avec les besoins des milieux et des espèces ;
- la détérioration de la qualité des eaux, notamment du fait de la qualité dégradée de celles apportées de la Charente par le Canal Charente-Seudre ;
- la gestion des espaces de productions primaires comme le remplacement du pâturage par la fauche, les pratiques d'agriculture conventionnelle, les curages mécanisés, l'enfrichement des coteaux ou leur gestion mécanique ;
- la pression de certains usages tels que la chasse (pour les oiseaux) et la pêche (pour l'Anguille) ;
- la pression des espèces exotiques envahissantes, par déstabilisation des écosystèmes et / ou compétition directe (ragondins, écrevisses américaines, jussies, Renouée du Japon ou encore Baccharis) ;
- les effets des changements climatiques comme les événements violents de submersion comme Xynthia, le recul du trait de côte, les sécheresses comme lors de l'été 2022, ou encore la modification des aires de répartition des espèces.

D'autre part, suite à l'ouverture de la brèche dans la digue à la mer de premier rang en 2017, la **Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron** dont la fonctionnalité repose sur la dynamique entre les milieux salés, saumâtres et doux, subit une maritimisation progressive impactant les habitats naturels. À l'horizon 2050, voire plus tôt, il est probable que la majeure partie du site protégé soit sous l'influence permanente des marées.

Cette évolution va permettre l'expansion d'habitats remarquables (vasières et prés salés) dont la conservation est considérée comme prioritaire à l'échelon européen.

D'autres habitats, caractéristiques des marais doux et dont la préservation est également jugée prioritaire (lagunes, mares temporaires, dunes grises de Gascogne), sont quant à eux voués à disparaître si cette évolution n'est pas anticipée. Il est envisageable que ces habitats puissent se reconstituer plus en amont dans le marais de Brouage. Il est toutefois nécessaire de créer dès aujourd'hui les conditions favorables à leur transfert progressif dans une dynamique d'évolution naturelle.

Face à la perte de la biodiversité et la modification profonde de la RNN de Moëze-Oléron, les défis du territoire seront de :

- Préserver la fonction de zone refuge jouée par les milieux aquatiques et humides pour la biodiversité.
- Protéger la fonctionnalité écologique de la zone humide et les services rendus (régulation et épuration des eaux, îlot de fraîcheur, protection contre les événements extrêmes, ...).
- Préserver et partager la ressource en eau douce dans un contexte tendu (qualité dégradée et quantité menacée par des changements climatiques) et améliorer le fonctionnement hydraulique du marais.
- Soutenir des activités primaires et des pratiques respectueuses de leur environnement et encourager le maintien de l'activité pastorale qui a historiquement façonné et entretenu le marais et permis le développement d'une riche biodiversité.
- Pour la RNN de Moëze-Oléron, accompagner le transfert des habitats et des espèces associées impactés par le processus de maritimisation et réfléchir à augmenter la protection sur les zones de report à proximité immédiate du périmètre de la RNN ou sur d'autres terrains plus éloignés en assurant la connectivité entre les différents sites protégés.

En traitant ces défis et en veillant à mettre en œuvre une stratégie locale, précise et spatialisée du réseau d'aires protégées au sein du Grand Site, le Projet Grand Site contribuera à la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) adoptée par l'État, dans la mesure où les grands sites disposant d'un projet au titre d'une démarche de labellisation Grand site de France validé après avis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, sont considérés comme des aires protégées.



3. ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS PRIMAIRES, GARANTES DES PAYSAGES, DANS LEUR ADAPTATION ET LES DIFFICULTÉS QU'ELLES RENCONTRENT

L'élevage bovin extensif, premier garant de l'identité paysagère pastorale du marais, est une filière fragilisée au niveau national par un **contexte agricole, économique et structurel défavorable** du fait de :

- une économie de marché mondialisée très concurrentielle aux incidences déterminantes sur l'ensemble de la chaîne de valorisation de la filière et des pratiques agricoles, avec comme première conséquence des prix d'achat aux producteurs non maîtrisés* ;
- un excès de charges courantes, administratives et structurelles lourd de conséquences sur la marge nette des éleveurs et leur temps de travail important ;
- une baisse globale de la consommation de viande, des perspectives d'avenir professionnel décourageantes, etc.

D'autre part, l'élevage bovin extensif est **soumis aux changements climatiques avec des conséquences sur son cadre d'activité**, notamment :

- une flore fourragère de prairie humide susceptible de changer en qualité et quantité ;
- une problématique d'accès aux parcelles au printemps s'il y a trop de précipitations ;
- un défaut de répartition, de qualité et de quantité d'eau douce dans le réseau de canaux impactant l'abreuvement et la contention naturelle des animaux ;
- des risques supplémentaires sur le bien-être animal (santé, stress animal, maladies émergentes) ;
- le recul du trait de côte impliquant une salinisation partielle de la frange littorale et impactant ainsi une partie des prairies.

**Au moment d'écrire ces lignes, l'élevage bovin connaît depuis quelques mois une embellie, avec des prix plus rémunérateurs qui redonnent de l'espoir aux producteurs. Il convient toutefois de rester prudent quant à la pérennité de ce contexte plus favorable.*

L'agriculture est, quant à elle, **dépendante des infrastructures de protection et d'équipements de service sur le marais de Brouage**, tels que :

- la digue de premier rang, seul rempart à la maritimisation des polders gagnés sur la mer, à la salinisation des sols et de l'eau des canaux ;
- les équipements ou pratiques de drainage (pompes, drainage en planches) qui assurent la mise en culture des terres arables sur sols hydromorphes ainsi que la praticabilité des accès aux parcelles par engins agricoles.

L'agriculture est également **soumise aux changements climatiques avec des conséquences sur son cadre d'activité**, avec notamment les risques de :

- salinisation durable des sols cultivés par le recul du trait de côte ;
- dégâts mécaniques et sanitaires sur les cultures liés aux changements du régime de précipitations, les excès de températures, la fréquence des sécheresses et le manque de disponibilité en eau, la fréquence des inondations ou des submersions, ou encore l'intensité des vents ;
- irrégularités, défaillances ou ruptures de la succession d'étapes de production par impraticabilité saisonnière des terres arables ;
- dégâts sur les infrastructures agricoles, sur les accès et le bâti.



La **conchyliculture**, même si elle est relativement résiliente, est directement **dépendante des conditions environnementales**, en particulier la qualité de l'eau, et particulièrement sensible aux changements climatiques et à ses effets. Elle est confrontée à de **nombreux aléas d'ordre sanitaire et hydrométéorologiques** depuis le XX^e siècle, avec une très nette hausse des événements de nature sanitaire depuis la dernière décennie causant :

- une surmortalité des moules jeunes et adultes, des naissains ou des huîtres commerciales à cause de bactéries, de virus ou d'évènements climatiques ;
- des fermetures de zones (hors Bassin Marennes Oléron), avec un impact médiatique négatif durable entraînant des baisses des ventes.

D'autre part, la conchyliculture est vulnérable **aux changements climatiques et à ses effets** :

- des effets directs tels que l'augmentation de la température de l'eau, l'acidification de l'océan, la diminution de l'oxygène dissous dans l'eau, le changement de salinité et la présence de cyanobactéries ;
- des effets indirects tels que la sédimentation, de fortes précipitations ou une sécheresse prononcée, l'eutrophisation, ou la pollution ainsi qu'une augmentation des risques sanitaires puisque ces changements offrent des conditions favorables à la multiplication de bactéries et virus.

Les changements globaux mettent par ailleurs les systèmes marins côtiers sous pression et affectent la structure de la communauté biologique et ainsi toutes les activités de pêche et d'aquaculture.

Même si garantir les conditions de maintien d'activités primaires nécessite obligatoirement un travail de réformes à l'échelle nationale et européenne, les défis du territoire face aux difficultés du monde agricole et conchylicole, seront de :

- Agir à son échelle pour limiter les impacts d'une économie mondialisée (valorisation de filières locales et en circuits courts, soutien aux activités garante du paysage patrimonial du marais, valorisation des services rendus par les professionnels...) et accompagner le renouvellement des générations.
- Améliorer les conditions d'activités au sein du Grand Site (gestion et sécurisation du foncier ou du bâti, restauration et adaptation des outils de travail fondamentaux aux pratiques actuelles, accès aux espaces de productions primaires...).
- Faire face collectivement aux changements climatiques et à ses impacts et accompagner l'adaptation des activités agricoles et conchylicoles (études des effets des changements climatiques et des évolutions engendrées, expérimentation et soutien aux adaptations et/ou nouvelles filières locales, anticipation des paramètres et mesures d'adaptation relatifs à la gestion, à l'usage et au partage de l'eau douce, soutien à l'adaptation des pratiques agricoles et conchylicoles favorables à une meilleure résilience des milieux supports d'activité...).



4. GÉRER UNE FRÉQUENTATION LOCALE ET TOURISTIQUE HÉTÉROGÈNE

La fréquentation globale sur le marais de Brouage est estimée entre 360 000 et 435 000 visiteurs par an. Elle se concentre en majorité sur la citadelle de Brouage (fréquentation estimée à 230 000 visiteurs par an) et la Pointe du Chapus, principalement sur la moitié de l'année dès l'arrivée du printemps.

Même si l'étude de fréquentation finalisée en 2024 n'a pas révélé de phénomène ou de risque de saturation à l'échelle du site, le **caractère hétérogène de cette fréquentation** (en termes de répartition spatiale et temporelle comme de type de publics), **associé à la sensibilité du territoire et à ses usages économiques primaires n'en génère pas moins de réels enjeux.**

Un tourisme non maîtrisé et non durable entraînerait des pertes irréversibles pour la qualité et la santé du milieu, qui ne pourrait alors plus remplir ses fonctions, ni accueillir les divers usages et activités qui participent aux paysages et à l'esprit des lieux du marais.

Cette fragilité fait craindre une **détérioration du Grand Site du fait du développement du tourisme, stimulé par la proximité avec l'île d'Oléron et les plages du littoral charentais, et l'essor du tourisme de nature.**

Si le cœur du marais est encore épargné par les flux touristiques importants (ce qui n'empêche pas déjà des risques de piétinement ou dérangement de la biodiversité, d'intrusion sur des parcelles privées, de gêne des acteurs locaux attelés à leurs tâches...), ce n'est plus le cas de la **citadelle de Brouage dont la notoriété s'est amplifiée depuis son classement parmi les Plus Beaux Villages de France en 2017.**

Les pics de fréquentation peuvent rendre les conditions de visite peu propices, d'une part à sa découverte sereine et apaisée, d'autre part à une réelle prise de conscience et compréhension de l'environnement dans lequel elle s'inscrit. De plus sa **fréquentation saisonnière contraste fortement avec l'ambiance du village durant la saison hivernale**, questionnant ainsi son sens et la place à donner aux habitants dans le projet de développement local.

Les **habitants ou locaux** alentours sont également usagers du marais et induisent aussi une fréquentation dans le marais, parfois sur des sites sensibles, avec des **pratiques liées aux ressources naturelles du site, comme la pêche ou la chasse.**

Comme indiqué dans les défis précédents, ces ressources naturelles sont soumises à différentes pressions comme les changements climatiques mais aussi des pressions anthropiques qui peuvent parfois être en lien avec ces pratiques.

D'où la nécessité de gérer la fréquentation et de promouvoir un tourisme et des activités durables auprès des visiteurs comme des populations locales.

Du fait de cette fréquentation locale et touristique hétérogène, les défis du territoire seront de :

- **Promouvoir un tourisme et des activités de pleine nature fondés sur les valeurs du Grand Site et donnant à comprendre son fonctionnement.**
- **Assurer la compatibilité des pratiques touristiques et d'activités de pleine nature avec le milieu et les usages ainsi que le respect des paysages et de l'esprit des lieux.**
- **Gérer et organiser la fréquentation des locaux et des visiteurs dans le Grand Site, en particulier dans les zones sensibles en veillant à réserver des zones de quiétudes.**
- **Mettre en place des modalités douces d'accès et de déplacement dans le Grand Site afin de proposer une découverte ménageant le site.**
- **Faire vivre la citadelle de Brouage au-delà des périodes de visite.**



5. TRANSMETTRE LES VALEURS DU SITE DANS UN CONTEXTE D'ÉVOLUTION DE LA CONSCIENCE DES LIEUX

La croissance démographique importante depuis le début des années 2000 est exclusivement alimentée par l'arrivée de **nouveaux habitants** qui ne connaissent pas le marais, ses pratiques, sa culture. Par ailleurs difficile d'accès, **le marais est parfois perçu négativement**, comme un milieu hostile, imprévisible, que l'on ne fait que traverser.

La culture du marais et même la fierté « d'être du marais » doivent aujourd'hui être valorisées auprès de ces nouvelles générations pour qu'elles en appréhendent toute la richesse paysagère et écologique, la complexité de son fonctionnement et de sa gestion, les différents usages et leur cohabitation ainsi que sa dynamique d'évolution.

Le marais de Brouage a un passé riche qui s'inscrit en partie dans la grande Histoire de France et qui prend appui sur sa proximité avec l'océan et le voyage. En effet, lors de sa période la plus faste, le marais et sa place forte sont des espaces tournés vers l'océan, le voyage et l'aventure transatlantique.

D'autre part, **le marais de Brouage est un site unique qui demande une gestion spécifique**. Par exemple, la gestion de l'hydraulique était, jusqu'à il y a peu, un savoir empirique transmis de façon orale. Même si le Syndicat mixte de la Charente aval reprend la main sur cette question, il y a encore beaucoup de subtilités à appréhender pour les propriétaires ou gestionnaires des parcelles et des canaux associés.

Par ailleurs, **les professionnels doivent développer des pratiques spécifiques pour exercer leurs activités primaires dans le marais**. Cependant, les nouveaux arrivants ont souvent des difficultés à adapter leurs pratiques au territoire, en particulier s'ils s'installent hors cadre familial.

Avec le renouvellement des générations, les pratiques du marais ont ainsi tendance à se perdre et ces nouveaux arrivants peuvent se sentir démunis face à ces spécificités de gestion.

Au regard de l'évolution du rapport des locaux au marais, les défis du territoire seront de :

- Sauvegarder la « culture » du marais et veiller à la transmission de l'esprit des lieux auprès de tous les publics.
- Assurer la passation des mémoires et des savoirs techniques du marais.
- Accompagner les (nouveaux) habitants pour une meilleure compréhension de leur cadre de vie.



Observation des oiseaux dans le marais de Brouage © CCBM

IV. LE PROJET GRAND SITE DE FRANCE : UNE DÉMARCHE PARTENARIALE POUR PRÉSERVER, GÉRER, METTRE EN VALEUR ET ADAPTER LE MARAIS DE BROUAGE

1. DU GRAND PROJET DU MARAIS DE BROUAGE AU PROJET GRAND SITE DE FRANCE

Le Projet Grand Site est le fruit de l'implication des collectivités pour la préservation et la valorisation du marais de Brouage, en particulier depuis ces dix dernières années.

En effet, la dynamique de projets sur ce territoire a concrètement démarré par la restructuration du canal de Broue, qui en a été l'élément déclencheur. L'association des éleveurs s'est ensuite créée en 2014 puis la CARO et la CCBM ont officialisé leur implication dans la préservation du marais par la création d'une Entente intercommunautaire en 2016 pour mener à bien le Grand Projet du marais de Brouage, axé sur la gestion de la zone humide et en particulier de sa ressource en eau, le soutien aux activités primaires et tout particulièrement l'élevage extensif, et la valorisation patrimoniale et touristique du marais.

De cela, a débouché l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de progrès territorial avec la création du Syndicat mixte de la Charente aval. Mais également la création de l'Union des marais de Brouage et de l'association foncière pastorale (AFP). En 2017, a également été mis en place le programme pédagogique « Habiter le Marais » qui bénéficie à l'ensemble des écoles des 13 communes du marais.

Plus récemment, un plan vélo et itinérances douces a été élaboré et va être mis en œuvre prochainement. Également, a été lancée l'élaboration d'une stratégie partagée de valorisation patrimoniale et de développement culturel du marais de Brouage, conjointement avec la ville de Marennes-Hiers-Brouage et le Syndicat mixte de Brouage ; les collectivités doivent maintenant s'organiser pour la mettre en œuvre.

D'autre part, les paysages du marais de Brouage ont été le sujet de plusieurs travaux au cours de ces dernières années :

- 2017-2019 : Plan de paysage Pays de Marennes-Oléron
- 2019 - 2021 : études paysagères dans le cadre d'adapto, Conservatoire du littoral
- 2020 : Parlement du Marais - fresque d'Alain Freydet et atelier 'paysages' avec Émilie Gayet
- 2022 : Étude sur les coteaux du marais de Brouage, CEN Nouvelle-Aquitaine
- 2023 : Analyse paysagère du marais de Brouage

Au-delà des actions opérationnelles, une dynamique partenariale a été instaurée dès la création de l'Entente intercommunautaire.

Tout d'abord, par la mise en place d'une collégiale des élus regroupant les maires des 13 communes concernant le marais de Brouage et les présidents et vice-présidents des deux intercommunalités.

Ensuite, au travers des différents parlements du marais qui ont été organisés au fil des années et réunissant entre 90 et 120 personnes environ :

- 2018 - 1^{er} Parlement du marais de Brouage - Regards croisés sur le marais de Brouage
Ce premier rendez-vous a permis d'échanger sur les problématiques, les grands enjeux à venir et des pistes d'actions et a témoigné de la volonté des participants de s'inscrire dans une démarche collective pour envisager ensemble l'avenir du marais.
- 2019 - 2^e Parlement du marais de Brouage - À la recherche de l'esprit des lieux
Les interventions et les productions de cette journée ont permis d'amorcer la définition d'une identité et d'une culture communes du marais, à prendre en compte dans les projets de développement du site et à transmettre dans le cadre d'un projet culturel de valorisation patrimoniale du territoire.
- 2020 - 3^e Parlement du marais de Brouage - Le paysage au cœur du projet
Cette journée a permis de partager l'état d'avancement du projet mais surtout de débattre des perspectives d'évolution du projet vers une Opération Grand Site. Aussi, le paysage, ses perceptions, ses enjeux, son avenir, ont été au cœur des échanges, avec la présence d'Alain Freydet qui a par ailleurs réalisé une fresque géante du marais.
- 2021 - 4^e Parlement du marais de Brouage - Vers une Opération Grand Site
Cette journée a été l'occasion d'informer du déroulement, des objectifs et perspectives de la démarche Grand Site et a permis d'amorcer la phase d'élaboration du Projet Grand Site.

Aussi, le Grand Projet a eu vocation à répondre à des besoins, presque au coup par coup et c'est ce qui a permis de lancer la dynamique territoriale. Une succession d'actions et de projets, portés par des acteurs différents, se sont développés, avec une certaine coordination mais sans transversalité affirmée.

C'est pour cela que l'Entente intercommunautaire a souhaité lancer le Projet Grand Site, élément fédérateur et coordonnateur de l'ensemble de ces actions et projets. La transversalité, qui était déjà sous-jacente, s'affirme ainsi aujourd'hui à travers la dimension intégratrice du paysage.

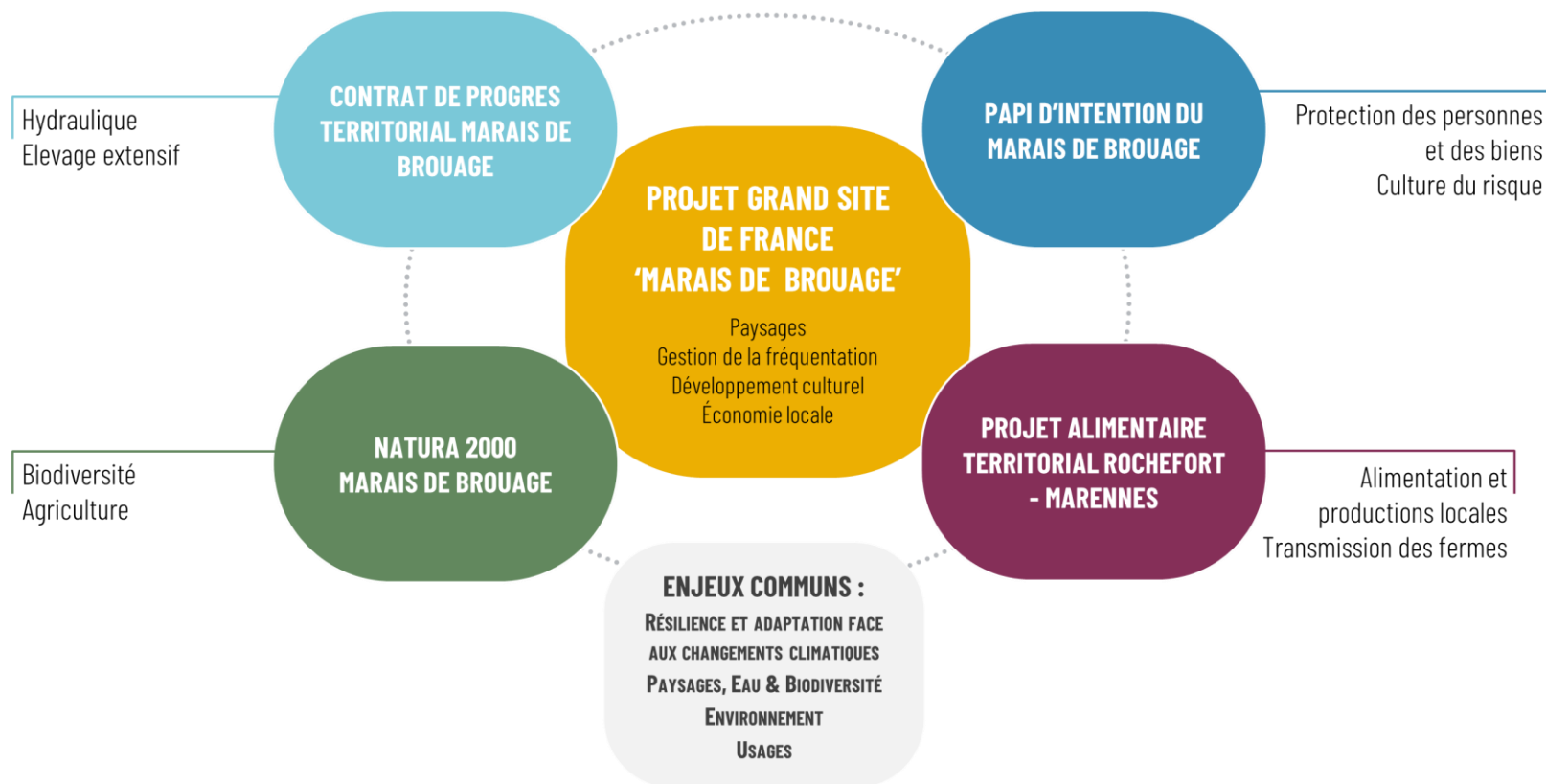
2. UN PROJET FÉDÉRATEUR ET STRUCTURANT, AU SERVICE D'UNE VISION COMMUNE ET PARTAGÉE

Le projet de territoire du marais de Brouage est porté par les élus des intercommunalités et les élus communaux via une Entente intercommunautaire CARO/ CCBM pour répondre à des ambitions à long-terme communes.

Pour ce faire, plusieurs programmes d'actions opérationnels sont mis en place, ayant chacun leur propre instance de décisions, leurs propres domaines de compétences, leur propre périmètre et pouvant regrouper plusieurs maîtrises d'ouvrage, mais pouvant avoir des actions en commun.

Chaque programme doit nourrir les autres et s'inscrire dans la logique globale décidée pour le territoire.

La mise en cohérence de ces programmes opérationnels et la structuration du projet de territoire ont été réalisées grâce à la démarche de Projet Grand Site et la logique d'approche paysagère.



a. Les ambitions politiques à long-terme pour le Grand Site

**DEMAIN LES PAYSAGES DU MARAIS DE BROUAGE CONTINUERONT D'ÊTRE EXCEPTIONNELS,
AU-DELÀ DE LEUR ÉVOLUTION QUI TÉMOIGNERA D'UNE FORME D'ADAPTATION COLLECTIVE.**

**UNE SITUATION RENDUE POSSIBLE PAR LA POURSUITE ET L'ATTEINTE DE CINQ AMBITIONS COMPLÉMENTAIRES
POUR PRÉSERVER, GÉRER, METTRE EN VALEUR ET S'ADAPTER.**

UNE EAU DOUCE, CANEVAS PAYSAGER DU MARAIS, PRÉSERVÉE ET PARTAGÉE

L'eau douce apparaît comme l'élément primordial du marais de Brouage.

Vectrice de richesses, elle est présente sous diverses formes : dans les canaux, fossés, jâs, mares, havres, prairies humides, arbres et autres végétaux... Elle façonne ainsi les paysages uniques du marais qui a la particularité de ne pas disposer de source propre : l'eau qui l'alimente provient en grande majorité de la pluie mais aussi de l'Arnoult et de la Charente lorsque l'humain en décide ainsi.

Cette eau, essentielle à la biodiversité et aux divers usages du marais, est une ressource fragile menacée par les changements climatiques. Elle doit être préservée, tant en quantité qu'en qualité, et utilisée de manière responsable dans le contexte prévisible de sa raréfaction à venir, afin de garantir le maintien des conditions de vie de ce site emblématique.



© Emilie Gayet

UN PAYSAGE LITTORAL TÉMOIGNANT D'UNE RELATION DYNAMIQUE ET RENFORCÉE AU PERTUIS D'ANTIOCHE

Les paysages du marais de Brouage rendent encore lisibles aujourd'hui les rivages de l'ancien golfe de Saintonge, bien au-delà de sa partie ouest qui s'ouvre sur la mer du pertuis d'Antioche. Ces traces de la présence ancienne de la mer dans la physionomie du site lui confèrent une grande cohérence d'ensemble, qui le distingue des autres marais charentais.

Comme le reste du territoire, la partie littorale du marais de Brouage est soumise aux changements climatiques et son évolution réinterroge le lien terre-mer et les usages possibles en ces lieux. La frontière entre l'eau douce et l'eau salée ne sera plus aussi nette et évoluera au cours du temps. Il est essentiel de renforcer et de prendre en compte cette relation avec la mer dans la gestion du marais, afin d'anticiper et d'accompagner la dynamique paysagère à venir.



© Emilie Gayet

UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE, SOURCE DE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE, REMARQUABLE ET PROTÉGÉE

Le marais de Brouage, site Natura 2000, abrite une richesse écologique remarquable. Les échassiers qui nichent sur les coteaux boisés de forêts alluviales, la Cistude d'Europe ou le Busard des roseaux qui se plaisent dans les prairies humides du fond du marais, ou encore les limicoles des prés-salés et autres amphibiens des habitats dunaires littoraux sont un trésor pour l'Homme.

Cette richesse écologique est fragile, menacée par la perte croissante de biodiversité et les effets des changements climatiques. Elle constitue pourtant l'un des fondements de la diversité paysagère du territoire et de l'identité du marais, source de vie, de sérénité et de sensations uniques. Il est ainsi crucial d'intégrer pleinement les préoccupations environnementales dans la gestion du site, pour accompagner les évolutions tout en préservant les fonctions écologiques qui soutiennent la vie du marais.



© Emilie Gayet

DES PAYSAGES VIVANTS, FAÇONNÉS PAR DES ÉCONOMIES LOCALES DURABLES EN SYMBIOSE AVEC LEUR ENVIRONNEMENT

Les activités humaines qui se succèdent ou se combinent depuis plus d'un millénaire (salicoles et commerciales, militaires, ostréicoles, d'élevage ou de culture...) ont largement contribué à façonner et à entretenir les paysages du marais de Brouage.

Cette empreinte humaine fait partie intégrante de leur identité et contribue à l'esprit des lieux. Les économies locales d'aujourd'hui, en particulier les activités primaires, vont à leur tour devoir s'adapter et être accompagnées face aux défis à venir, qu'ils soient climatiques, environnementaux ou économiques. L'enjeu consiste à permettre le maintien, l'évolution ou le déploiement d'activités aptes à continuer de façonner et d'entretenir durablement les paysages du Grand Site, en parfaite harmonie avec les milieux et en assurant aux professionnels d'en vivre dignement.

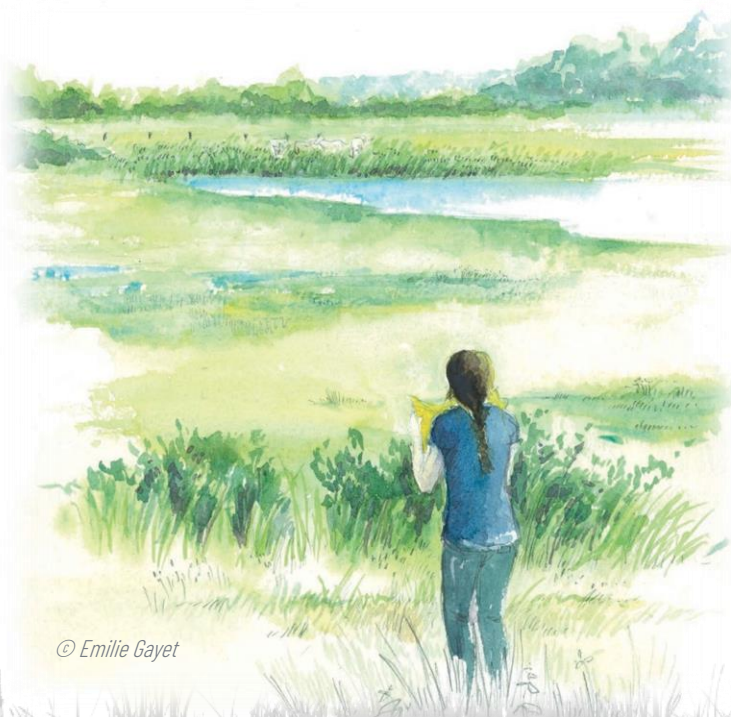


© Emilie Gayet

UN ANCIEN GOLFE (RE)DÉCOUVERT ET EXPLORÉ AVEC HUMILITÉ, RÉVÉLANT UN ESPRIT DES LIEUX UNIQUE, À TRANSMETTRE ET À PARTAGER

Les paysages du marais conservent les traces de leur trajectoire passée. Ces strates, à l'instar des palimpsestes – ces parchemins dont on a effacé la première écriture pour pouvoir écrire un nouveau texte – s'entrelacent et permettent de comprendre l'histoire du territoire tout en éclairant son évolution future.

Ce territoire est fréquenté par un public local (habitants, travailleurs, pratiquants d'activités de pleine nature...) autant que par des visiteurs extérieurs. Pour préserver les qualités paysagères du marais et son esprit unique, la découverte du site doit être opérée dans le respect des patrimoines, des valeurs et des usages locaux. Il s'agira d'assurer le partage et la transmission de cet esprit des lieux unique, tout en permettant la compréhension des évolutions à venir. De telle manière que le contact avec ces paysages remarquables dépasse la dimension contemplative à laquelle ils invitent légitimement, et donne aussi envie d'agir pour leur devenir.



© Emilie Gayet

b. Cinq orientations stratégiques pour répondre aux défis du territoire

L'objectif de l'Entente intercommunautaire est avant tout de **mettre en place une méthode de co-construction et de coordination de projets**, d'apporter une **cohérence d'ensemble** à tous les projets et actions qui peuvent être éparés aujourd'hui, d'être accompagné sur un certain nombre de projets et actions, et enfin d'être moteur de nouveaux projets et actions qui permettront de répondre aux enjeux du territoire.

Aussi, le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' est une démarche et un programme d'actions dont les rôles sont de **mettre en cohérence les actions existantes et à venir** et de **leur donner un sens commun**, de réinterroger le projet initial et de le moduler en fonction des nouveaux enjeux, et **d'être moteur de nouvelles actions** (portées par l'Entente et d'autres acteurs du territoire), via le prisme de 2 fils conducteurs qui sont :

- **la prise en compte du paysage et de l'ensemble des enjeux** dans l'élaboration et la mise en place de nos actions afin de **préserver les qualités paysagères du Grand Site**,
- et **l'adaptation du marais aux changements climatiques** afin d'assurer la résilience de ses paysages, de sa biodiversité et de ses usages.

En effet, il est apparu **indispensable de positionner l'adaptation aux changements climatiques comme l'un des fils rouges de la démarche** car le marais subit une **évolution structurelle et rapide liée à leurs effets**. Cela amène à devoir **réagir rapidement**, à **repenser nos actions** et la gestion du territoire et ainsi **changer de paradigme** dans notre vision du marais.

Le rôle de l'Entente intercommunautaire CARO / CCBM est donc de porter le PGS, d'en être le coordonnateur et le moteur, tout en portant directement plusieurs actions.

Aussi, afin d'assurer cette mise en cohérence, plusieurs actions portées par d'autres programmes d'actions sont intégrées au Projet Grand Site (elles ont été soit valorisées et développées soit élaborées grâce au processus de co-construction mis en place pour l'élaboration du PGS).

Le programme d'actions du Projet Grand Site a donc vocation à fédérer l'ensemble des actions ayant un impact sur les paysages et le territoire et ayant un rôle important dans la réponse aux enjeux du territoire.



D'autre part, au-delà d'actions à l'échelle du Grand Site, l'Entente intercommunautaire a eu la volonté d'ancrer encore plus fortement le PGS au niveau local en proposant aux communes d'inscrire des actions à maîtrise d'ouvrage communale dans le programme d'actions. Cela a permis aux élus locaux de se saisir concrètement de la démarche et de montrer la plus-value opérationnelle du PGS à leur échelle d'action. Le rôle de l'Entente est d'accompagner techniquement et financièrement les projets communaux.

Le programme d'actions du PGS a été structuré en **5 orientations stratégiques**, qui se déclinent ensuite en objectifs opérationnels que les actions doivent permettre d'atteindre :

ORIENTATION A - « RÉSILIENCE »

RENDRE RÉSILIENTS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE

ORIENTATION B - « ACCUEIL DU PUBLIC »

PRATIQUER ET VISITER LE GRAND SITE DANS LE RESPECT DES LIEUX

ORIENTATION C - « ESPRIT DES LIEUX »

PRÉSERVER ET TRANSMETTRE L'ESPRIT DES LIEUX ET FAIRE COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS À VENIR

ORIENTATION D - « DÉVELOPPEMENT LOCAL »

AGIR POUR L'ÉCONOMIE LOCALE AFIN D'ASSURER UNE GESTION DURABLE DU GRAND SITE

ORIENTATION E - « GOUVERNANCE »

CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET LA GOUVERNANCE PARTENARIALE

Il s'agit d'un programme ambitieux, dont certaines actions sont déjà en cours de réalisation. D'autres, nécessaires au bon déroulement du projet (actions dites « socles prioritaires »), devront être engagées dans les huit années qui viennent pour garantir une gestion cohérente du territoire.

Tout au long de leur mise en œuvre, les collectivités resteront attentives aux recommandations des services de l'État.

Cela leur permettra également d'identifier le **moment opportun, durant ces huit années ou après, pour solliciter le label Grand Site de France pour le marais de Brouage**, étant conscientes que la démarche Grand Site ne consiste pas uniquement à obtenir cette distinction, mais bien de mettre en œuvre une politique de gestion raisonnée et d'amélioration continue du territoire, que ce label pourrait venir reconnaître.

ANALYSE ET HIÉRARCHISATION DES ACTIONS PAR LE PRISME DU PAYSAGE

Au cours du processus partenarial d'identification et de sélection des actions à retenir dans le programme, un travail spécifique a été conduit avec l'inspecteur des sites pour s'assurer de leur bonne adéquation avec le paysage en tant que fil conducteur du projet.

Plusieurs sources ont été mobilisées pour définir une grille d'aide à la catégorisation et décision. Les termes de la loi de 1930 ont d'abord permis d'identifier les actions portant directement sur « l'état » ou « l'aspect » des lieux.

D'autres actions sans effets visibles ou immédiats sur les paysages, mais renvoyant à leur dimension immatérielle ont ensuite été rattachées à la notion d'esprit des lieux.

En complément, la méthode nationale relative à l'élaboration des atlas de paysages a été mobilisée en ce qu'elle distingue « *l'évolution d'un paysage en tant que telle* » des « *facteurs qui concourent à cette évolution* » : « *L'évolution d'un paysage reflète la synthèse des effets de différents facteurs d'évolution qui, eux, ne sont pas nécessairement perceptibles dans le paysage (augmentation du prix du foncier, variation des températures, évolution de la rentabilité d'une activité particulière...)* ». (Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, *Les Atlas de paysages - Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*, 2015.)

Une telle approche a permis de consolider la place, dans le Projet Grand Site, d'actions portant, à l'échelle du territoire, sur de tels facteurs d'évolution.

REGARD DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE CHARENTE-MARITIME

« Le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage', un modèle de gestion active, intégrée, concertée et durable du marais.

Combinant développement économique, protection et mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et architectural, le tout dans le respect de l'esprit des lieux. »

ORIENTATION A – « RÉSILIENCE »

RENDRE RÉSILIENTS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE

La résilience est ici entendue comme ce qui désigne la capacité d'une organisation, d'un groupe ou d'une structure à s'adapter à un environnement changeant. Pour les territoires, la résilience renvoie donc à leur capacité "à transformer les changements, et notamment les changements climatiques, en opportunités sociales et économiques sur le long terme". Les actions d'adaptation au changement climatique constituent l'une des clés de la résilience sur les territoires (définition du CEREMA).

Le postulat adopté est que le Grand Site du Marais de Brouage n'a pas vocation à être un territoire sous cloche. Depuis des millénaires, il se transforme au gré des évolutions naturelles et de l'action humaine. C'est donc dans sa nature profonde d'évoluer.

Aussi, il s'agit surtout de préserver la qualité paysagère qui le rend exceptionnel en acceptant ses dynamiques d'évolution.

La qualité et les spécificités paysagères du marais de Brouage sont multifactorielles. Elles dépendent en particulier :

- du réseau hydraulique, canevas paysager du site, et donc de la ressource en eau douce ;
- de la limite eau douce / eau saumâtre / eau salée qui marque la différence entre les paysages caractéristiques des milieux salés et ceux représentatifs des milieux doux ;
- des activités humaines qui entretiennent les paysages (dont le réseau hydraulique) et qui les ont façonnés depuis l'antiquité ;
- de la biodiversité et des écosystèmes variés, sources de diversité paysagère du Grand Site.

L'ensemble de ces composantes sont par ailleurs soumises aux effets des changements climatiques, ce qui va engendrer des modifications qui auront donc un effet sur les paysages.

Pour rendre résilients les paysages et les patrimoines du Grand Site, il est donc nécessaire d'agir en changeant de prisme et en expérimentant sur ces 4 piliers qui ont conduit à la qualité paysagère du Grand Site, en ayant à l'esprit de devoir en continu s'adapter en fonction des évolutions réelles du climat et du contexte territorial.

Ces 4 piliers sont traités via 4 objectifs opérationnels, notamment par des actions d'expérimentation pour tester de nouveaux modes de gestion des paysages face aux effets des changements climatiques :

- « A1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau douce » concerne notamment la gestion quantitative de l'eau. **La qualité de l'eau, primordiale pour le maintien des écosystèmes, est traitée par ailleurs dans le Contrat de progrès territorial** mais n'est pas mise en avant dans le Projet Grand Site, n'ayant pas un effet direct sur les paysages.
- « A2 : Repenser le lien terre/mer et anticiper la salinisation partielle du marais » traite notamment du recul du trait de côte et des actions d'adaptation que cela engendre.
- « A3 : Favoriser l'adaptation durable des espaces de productions primaires » vise à améliorer la gestion des paysages et des espaces par les productions primaires.
- « A4 : Renforcer les fonctionnalités écologiques du Grand Site » consiste à développer des actions en faveur de la biodiversité et des milieux naturels pour assurer la diversité paysagère et biologique du Grand Site.

Cette orientation est le cœur du Projet Grand Site, elle aura un effet direct sur son aspect paysager. Cependant, même si elle en est le cœur, elle ne pourra pas à elle seule répondre aux enjeux du territoire. **Elle doit obligatoirement être associée aux 3 autres orientations opérationnelles pour assurer la préservation des qualités paysagères et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.**

REGARD DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE

« Façonnés par les activités humaines depuis l'an Mil, les paysages du marais de Brouage ont évolué au gré des usages socio-économiques. La saliculture par le passé puis l'agriculture de nos jours confèrent au marais de Brouage son identité et sa valeur patrimoniale.

De première vue homogène, les écosystèmes du marais de Brouage sont d'une richesse et d'une diversité remarquable. Cette biodiversité est conditionnée par les facteurs abiotiques des milieux (ressources en eau, composition du sol...), et modelée par les activités agricoles, en particulier l'élevage extensif historiquement reconnu.

Aussi, les marais de Brouage offrent une pluralité de milieux, entre jâs et bassins en eau, entre prairies naturelles humides et boisements de pied de coteaux, entre jonchais et roselières, qui sont autant d'espaces propices à l'accueil d'une faune et d'une flore unique.

Face aux effets déjà constatés du changement climatique et dans l'objectif de conserver ce patrimoine d'exception, le Projet Grand Site est une opportunité de réflexion et d'expérimentation afin que les paysages et l'identité de Brouage puissent continuer de s'exprimer au travers d'une gestion novatrice, anticipatrice et partagée avec les acteurs du territoire. »

REGARD DE LA RNN MOËZE-OLÉRON - LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

« Le marais de Brouage présente un des derniers exemples de marais littoraux encore préservé, mais ici aussi la biodiversité montre des signes préoccupants de déclin.

Le Projet Grand Site est une opportunité pour dessiner le marais de demain, de manière collective et en intégrant toutes les dimensions du marais. Le lien terre-mer est progressivement réaffirmé pour ne plus opposer le doux et le salé, mais bien faire de cette limite mouvante une opportunité pour le marais.

Les conclusions du projet Adapto devront servir pour donner les perspectives d'évolution de cette interface. Le défi nouveau est de suivre collectivement cette trajectoire avec une temporalité qui n'est pas connue à l'avance.

Pour la LPO, ce projet sera une réussite s'il laisse une place aux espèces, aux milieux et aux paysages qui en découlent pour évoluer et s'adapter dans un contexte de changements globaux. Ceci nécessitera entre autres de mobiliser les outils de protection des espaces naturels pour créer des synergies entre la préservation de la biodiversité et le maintien des activités agro-pastorales. »

REGARD DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS CHARENTE-MARITIME

« Après des siècles durant lesquels l'homme a conquis des terres sur la mer à des fins de production et de ressources vivrières, une nouvelle ère s'installe. Les acteurs locaux et « leur marais de Brouage » doivent faire face à un nouveau défi : celui du changement climatique ! Quelle capacité de résilience aurons-nous face à cette évolution qui semble inéluctable ?

À cette question, les acteurs du marais de Brouage, dont les chasseurs font partie intégrante, montrent la voie dans un partage d'idées aussi riche que celui de la diversité des partenaires. Qu'ils soient habitants, propriétaires, usagers ou même représentants d'intérêts, chaque acteur apporte ainsi sa contribution parfois même sur fond passionnel tant l'attachement au marais de certains est grand.

Le marais de Brouage est ainsi le témoin d'une synergie d'acteurs en faveur de la mise en valeur et la sauvegarde de « leur » patrimoine naturel, sans doute la seule garantie de résultat pour l'ancien golfe de Saintonge ! »

ORIENTATION B – « ACCUEIL DU PUBLIC » PRATIQUER ET VISITER LE GRAND SITE DANS LE RESPECT DES LIEUX

Les paysages et les patrimoines du Grand Site 'Marais de Brouage' attirent les locaux et des visiteurs extérieurs. Toutefois, les activités récréatives et touristiques sont susceptibles d'altérer ces paysages à l'équilibre fragile.

Aussi, **l'accueil du public au sens large** (habitants, pratiquants réguliers d'activités de pleine nature, visiteurs locaux, touristes) doit être pensé :

- d'une part, pour **améliorer l'expérience de découverte des paysages et de l'esprit des lieux du Grand Site,**
- et, d'autre part, pour **assurer le respect de la qualité paysagère du site, le respect de la biodiversité et des activités primaires, la préservation et la valorisation des patrimoines historiques ainsi que la tranquillité de gestion du marais.**

L'équilibre à trouver est délicat et il variera en fonction des lieux. En effet, la sensibilité de chaque lieu et la capacité d'accueil sera différente en fonction de la prédominance des activités primaires, de la fragilité du milieu, de la présence d'un patrimoine historique, etc. Certains lieux seront donc à privilégier par rapport à d'autres qui devront rester des zones de quiétude.

Il est **primordial d'assurer la compatibilité entre le site, ses écosystèmes, et l'ensemble des usages qui y ont lieu.**

Pour cela, cette orientation est conçue sur la base de deux objectifs opérationnels complémentaires.

L'objectif « B1 : Garantir la bonne adéquation entre fréquentation et singularités du site » permet de construire les stratégies d'accueil du public, de communication in situ et ex situ, et de se doter d'outils de suivi.

L'objectif « B2 : Améliorer l'accueil et l'expérience du public dans le respect du site » conduit à la mise en œuvre des opérations d'aménagement qui devront tenir compte des éléments de stratégie définis dans l'objectif B1.

2 actions ciblées sur les sites emblématiques du territoire (citadelle de Brouage et tour de Broue) concernent les orientations B et C et sont donc positionnées en transversal de ces deux axes.

ORIENTATION C – « ESPRIT DES LIEUX »

PRÉSERVER ET TRANSMETTRE L'ESPRIT DES LIEUX ET FAIRE COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS À VENIR

Transmettre l'**esprit des lieux** du Grand Site est primordial pour **comprendre son fonctionnement, ses fragilités et sa dynamique d'évolution.**

La compréhension de cette dynamique constitue également un levier essentiel pour appréhender et anticiper les évolutions induites par les changements climatiques ; elle représente une étape incontournable dans l'accompagnement du territoire vers son adaptation.

La notion d'«esprit des lieux» renvoie à une dimension à la fois matérielle – le lieu – et immatérielle – l'esprit – qui relève d'une relation sensible.

Pour le marais de Brouage, la dimension matérielle renvoie à l'ensemble de ses composantes physiques (les paysages, l'eau douce et salée, la biodiversité, les activités humaines, le patrimoine bâti, ...). La dimension immatérielle renvoie quant à elle, à la fois aux différentes sensations que le Grand Site procure quand on y travaille, quand on le parcourt, quand on le visite et, à la fois, à l'ensemble des patrimoines immatériels qui ont façonné son histoire (mémoire des anciens, culinaire, savoirs faire, langage, lexique, contes, traditions...).

Le programme d'action décline trois objectifs opérationnels pour **assurer la préservation et la transmission de l'esprit des lieux dans toutes ses dimensions.**

L'objectif « C1 : Préserver et faire connaître le petit patrimoine du Grand Site » est centré sur le « marais mémoire », qui est un caractère à part entière de l'esprit des lieux. Il se concentre sur le patrimoine immatériel et les cabanes de marais, petit patrimoine bâti caractéristique du Grand Site.

L'objectif « C2 : Sensibiliser aux patrimoines du marais et à leurs évolutions » traite des actions de sensibilisation et de pédagogie nécessaires à la reconnexion des publics au marais et à ses spécificités.

L'objectif « C3 : Comprendre les patrimoines du marais par le biais de l'action culturelle » est quant à lui centré sur de nouvelles approches et méthodes de transmission, touchant aux sens et basé sur une découverte autonome de l'esprit des lieux.

REGARD DU CPIE MARENNES – OLÉRON, ASSOCIATION IODDE

« L'histoire du marais de Brouage a toujours été liée à celle de l'homme, de sa genèse aux multiples facettes et usages, au cœur de biodiversité que représente maintenant ce territoire.

Compte-tenu des dynamiques sociales et culturelles contemporaines, l'attachement à l'entité marais s'est délitée au fil des décennies, à l'image de la déprise agricole qui sévit encore. Conscientes de ce constat, les collectivités locales ont participé dès le départ, bien avant l'avènement du Projet Grand Site, à la co-construction d'un programme pédagogique, maintenant d'envergure, qui mutualise et coordonne les compétences complémentaires des structures d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et d'acteurs du territoire, pour permettre aux enfants des écoles du marais de (re)créer du lien avec cet espace remarquable.

Les richesses du marais de Brouage nous donnent l'opportunité d'émerveiller, de passionner, de mieux comprendre, d'impliquer et de réfléchir ensemble à l'avenir de notre territoire, qui n'a jamais été et ne sera jamais sans l'action bienveillante de l'homme. Ainsi, le lancement d'un Projet Grand Site de France sur le marais de Brouage devient une évidence ! »

REGARD DE LA RNR DE LA MASSONNE – NATURE ENVIRONNEMENT 17

« Le marais de Brouage, c'est un paysage qui se raconte. Il est de ces espaces façonnés et gérés par l'Homme, lieux emblématiques des récits du passé.

Aujourd'hui, cette vaste zone humide encore gérée par des pratiques de pâturage extensif (pastoralisme malheureusement en déprise aujourd'hui) abrite des écosystèmes et une biodiversité très riches et parfois rares !

Le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' est une réelle opportunité de concilier les enjeux du territoire, tant économiques, sociaux, que culturels, environnementaux, etc. Ces enjeux sont collectifs et la démarche Grand Site a permis de rassembler l'ensemble des acteurs et partenaires pour y répondre.

La RNR de la Massonne s'est fortement impliquée et toute l'équipe restera mobilisée afin que le Projet Grand Site soit une réussite, au service de la biodiversité et des écosystèmes humides, dans un contexte de changements globaux. »

ORIENTATION D – « DÉVELOPPEMENT LOCAL »

AGIR POUR L'ÉCONOMIE LOCALE AFIN D'ASSURER UNE GESTION DURABLE DU GRAND SITE

Le marais de Brouage est façonné depuis des siècles par les activités humaines. Ce sont les activités économiques qui permettent de l'entretenir et de modeler les paysages que l'on connaît aujourd'hui.

Aussi, **au-delà du travail sur les modalités de gestion des paysages par ces activités, il est nécessaire de favoriser de bonnes conditions d'exercice pour les professionnels.**

Le bon déroulé des orientations A et B sera donc dépendant de la mise en œuvre de l'orientation D qui traitera des aspects économiques et « filière » des activités qui façonnent ou qui vivent du territoire.

Deux objectifs opérationnels déclinent cette orientation, chacun centré sur les deux pôles économiques du Grand Site.

L'objectif « D1 : Contribuer à la résilience des économies primaires actrices des paysages » vise à valoriser les productions du marais, tant au niveau de la communication que de la reconnaissance du travail des professionnels dans la préservation des qualités paysagères du territoire, et à veiller à la prise en compte des valeurs du Grand Site dans l'accompagnement des installations et des transmissions.

L'objectif « D2 : Accompagner les professionnels du tourisme et des activités de pleine nature à proposer des services en adéquation avec le site » consiste à veiller à la compatibilité des filières touristiques et d'activités de loisirs avec le Grand Site, tant pour les professionnels déjà en place que pour l'installation de nouveaux porteurs de projets.

REGARD DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

« Le marais de Brouage est façonné par l'activité agricole depuis des siècles et il est le support de productions qui valorisent cette vaste zone humide en associant à la fois élevage et cultures. Le maintien de l'activité d'élevage, avec l'entretien des prairies naturelles par le pâturage et la fauche, est étroitement liée à la préservation de la biodiversité. Ces pratiques sont encouragées depuis le début des années 1990 par les mesures agri-environnementales. Plus globalement, l'activité agricole dans son ensemble concourt à l'entretien de ce vaste territoire.

Aujourd'hui, de nouveaux défis s'ouvrent dans un contexte de changement climatique, de submersion marine et de déclin des actifs agricoles.

Le Projet Grand Site, à travers sa démarche de concertation, permet de prendre en compte le point de vue de l'ensemble des acteurs du territoire, et de trouver des solutions, des synergies, pour le maintien d'un marais vivant, fonctionnel et support d'une agriculture source de valeur ajoutée. »

REGARD DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

« Le marais de Brouage, comme bien d'autres marais atlantiques, a changé de visage au cours des siècles : tantôt un golfe, tantôt un vaste grenier à sel et désormais une vaste prairie dédiée à l'élevage entremêlée d'un labyrinthe de fossés.

L'activité agricole y a toujours été prédominante en façonnant grandement ses paysages. Sur la plupart des prairies actuelles du marais de Brouage, la succession de jâs et de bosses héritée des anciens marais salants a préservé le marais de l'intensification agricole. Ces caractéristiques constituent également une diversité de ressources fourragères et un atout dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques.

Les paysages de Brouage s'inscrivent dans une dynamique mouvante. La prise en compte des impacts des changements climatiques sur les paysages et les activités humaines est une condition sine qua non pour préserver "l'Esprit des Lieux" de ce lieu unique et de ceux qui le font vivre.

Les actions proposées en lien avec les activités primaires s'inscrivent dans la continuité des initiatives lancées depuis une dizaine d'années sur ce territoire emblématique dont la mise en place d'un Projet Grand Site constitue à la fois le point d'orgue et un nouveau point de départ. »

ORIENTATION E – « GOUVERNANCE »

CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET LA GOUVERNANCE PARTENARIALE

Garantir la dynamique partenariale et la coordination des actions et des acteurs, communiquer sur la démarche et développer la mise en réseau sont des mesures essentielles pour faire vivre la démarche et assurer la mise en œuvre des actions opérationnelles.

Cette orientation doit donc permettre :

- Objectif E1 : de "Faire vivre la démarche et ses instances et fédérer les acteurs"
- Objectif E2 : de "Valoriser, suivre et évaluer la démarche"

... au travers d'actions visant à consolider la gouvernance participative et coopérative, à mettre à disposition les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet, à faire connaître la démarche, à améliorer la coopération et les retours d'expériences avec d'autres territoires et, enfin, à suivre et à évaluer en continu la démarche.

ACTIONS TRANSVERSALES

4 actions ont été identifiées pour leur caractère déterminant et transversal par rapport à l'ensemble des orientations stratégiques, ce qui les rend essentielles pour répondre aux enjeux du Grand Site.

Elles concernent :

- l'élaboration de scénarios et d'actions d'adaptation du territoire aux changements climatiques,
- la mise en place d'un comité scientifique,
- l'observation des évolutions du marais,
- le soutien à l'exemplarité environnementale et paysagère des projets, aménagements et constructions dans le Grand Site.

REGARD DU PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

« L'émulation générée par le Projet Grand site de France 'Marais de Brouage' autour d'objectifs discutés, débattus et partagés par les acteurs et les habitants du marais s'est construite sur des objectifs forts visant à garantir la résilience de ses écosystèmes, leur adaptation aux évolutions, la préservation de ce qui fait la qualité paysagère, écologique, agricole et ostréicole du site.

L'esprit des lieux est bien palpable et vivace que ce soit dans le marais, en pied de côteaux, dans la citadelle ou sur l'estran. La gouvernance mise en place, le plan d'action construit et partagé résonne avec le plan de gestion du Parc naturel marin et son essence-même basés sur la co-construction et le dialogue. La démarche vient consolider et amplifier cette synergie au bénéfice de notre patrimoine commun et engage les acteurs dans la prise en compte du lien terre-mer et sa valorisation.

Le projet ne vise pas à fixer un marais rêvé mais place chacun des acteurs dans une perspective et un engagement concret dans l'accompagnement de la dynamique des écosystèmes, des changements globaux modifiant les usages et les pratiques et pour la transmission d'un héritage construit depuis le golfe de Saintonge au marais actuel. »

REGARD DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

« Un beau projet de territoire coconstruit collectivement, où l'approche sensible paysagère est au cœur de l'action. Bien plus qu'un projet technique, c'est le fruit de l'expression commune des habitants du marais, de leurs élus, des acteurs locaux, professionnels, agriculteurs, qui définissent ensemble l'avenir de leur territoire, ce marais auquel ils sont tellement attachés.

Un marais exceptionnel, cette terre d'eau, ce riche écosystème que l'on souhaite protéger dans toutes ses composantes. Mais aussi un milieu dynamique et changeant, qu'il reste à imaginer face au changement climatique.

Un fabuleux défi collectif à relever dans lequel le Conservatoire du littoral s'investira pleinement !



REGARD DES ACTEURS, USAGERS ET HABITANTS DU GRAND SITE

Recueil d'avis lors du Parlement du Marais 2025 : points forts du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage', source de fierté pour les acteurs



c. Complémentarité et articulation avec d'autres projets à différentes échelles territoriales

Le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' s'intègre dans un projet à plus grande échelle dont la temporalité est différente : le projet de Parc naturel régional (PNR) des marais du littoral charentais.

Les entités comme le marais de Brouage, l'estuaire et la basse vallée de la Charente, les marais nord de Rochefort ou encore le marais salé de la Seudre en sont des **sous-ensembles paysagers**.

Ces sous-ensembles bénéficient de **programmes d'actions propres**, notamment le Grand Site de France 'Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort', le projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' et le Projet 'Seudre', qui **viendront demain s'intégrer dans le futur PNR**.

Certaines actions menées dans les grands sites **sont duplicables à l'échelle du PNR** et ces projets sont considérés comme des **laboratoires pour le PNR**.

Dans le cadre de l'élaboration du PNR, il sera impératif de veiller à la bonne articulation entre ces « grands » projets en cours, en veillant à :

- La définition d'une gouvernance spécifique à l'échelle du projet de PNR qui :
 - prend en considération les gouvernances respectives de chaque projet de territoire et en particulier le Conseil scientifique et l'Observatoire des marais prévus le cadre du PGS ;
 - valorise la place des communes, acteurs prépondérants dans l'aménagement et la gestion des espaces, dans l'ensemble de ces dispositifs ;
 - porte une attention marquée aux enjeux paysagers et garantit une cohérence entre les objectifs paysagers des Grands Sites et de la charte du PNR ;
 - assure une collaboration avec le Parc naturel marin en développant des coopérations (concernant l'interface terre-mer, la gestion de l'eau) sur l'ensemble de la façade littorale.

- L'installation d'un pôle d'ingénierie cohérent pour le PNR qui :
 - apporte une expertise et une série de compétences pour permettre le respect des engagements actés dans les divers projets de territoire (par exemple sur l'approche paysagère) ;

- met en commun des ressources au travers de la mutualisation des moyens, de l'ingénierie en place au sein des collectivités concernées par le projet de PNR (et en particulier les intercommunalités) et par l'apport de renforts au sein du projet de PNR et à son échelle, sur certains domaines ciblés, au bénéfice de l'ensemble des projets de territoire et de la conduite de leurs actions respectives.

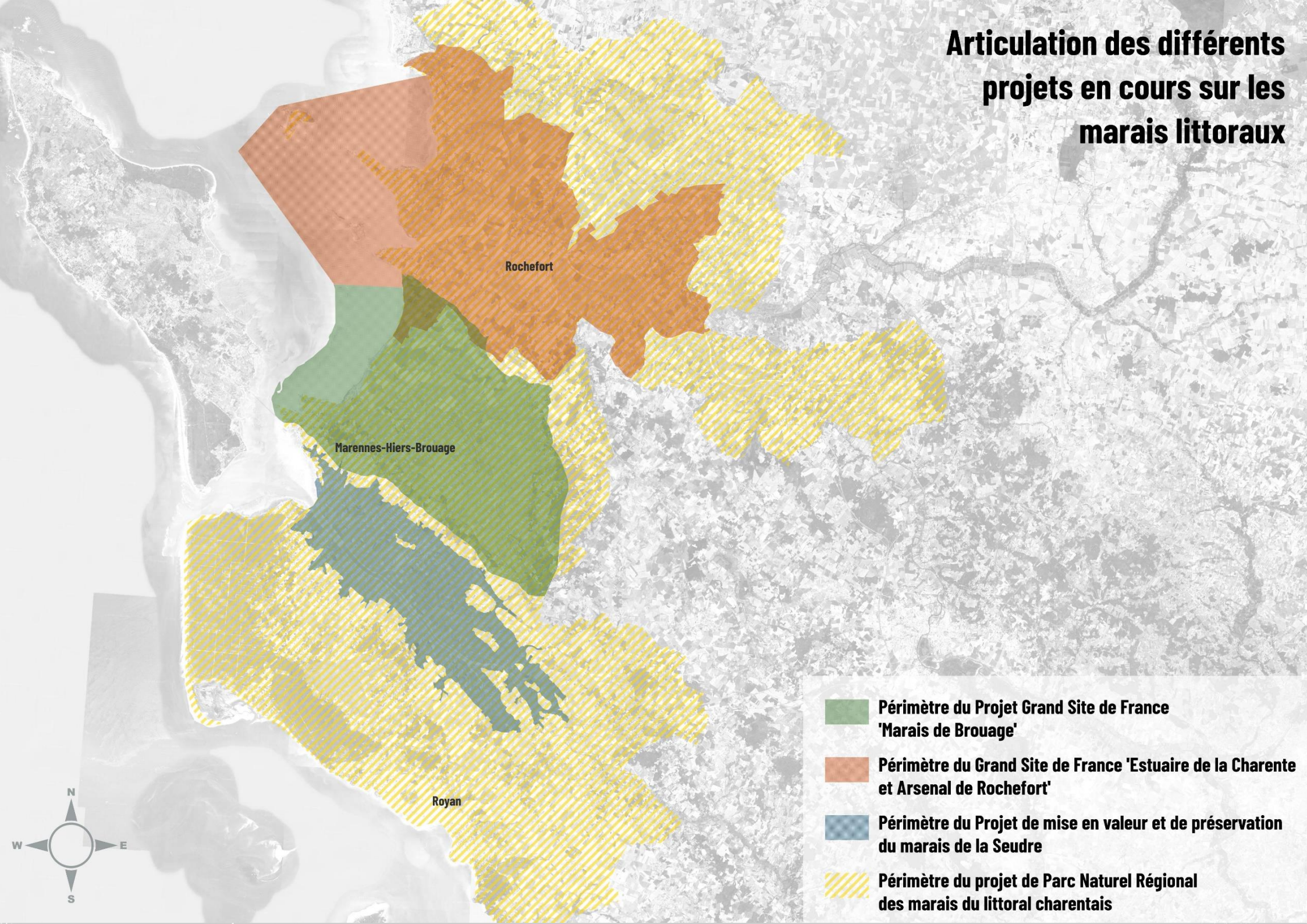
- La valorisation des projets Grands Sites et du projet 'Seudre' comme des projets pilotes, exemplaires, dont les retours de pratiques peuvent bénéficier plus largement à l'ensemble du territoire du projet de PNR et en mobilisant la force du réseau des PNR et du Réseau des Grands Sites pour apporter des retours d'expériences d'autres territoires français.

- La mise en œuvre de certaines démarches et actions à l'échelle du PNR lorsque celle-ci est considérée comme la plus pertinente, admettant ainsi une vocation intégratrice au PNR, comme par exemple :
 - Le soutien à l'élevage extensif, qui fait sens à l'échelle de l'ensemble des marais charentais
 - La gestion de la ressource en eau, qui - dans les différents marais du territoire du projet de PNR - est toujours très dépendante de la Charente
 - La préservation de la biodiversité
 - L'adaptation du territoire au changement climatique
 - Le développement du programme pédagogique « Habiter le Marais »Aussi, certaines actions aujourd'hui menées dans le cadre des projets Grand Site ou autres grands projets auront vocation - par souci de cohérence - à être étendues progressivement afin de rayonner demain à l'échelle du projet PNR.

- Le développement de mesures conjointes, lorsqu'elles permettent de répondre aux enjeux de l'ensemble des démarches entre ces différents « grands projets ».

Globalement, la mise en commun et la cohésion d'actions de ces diverses démarches à l'échelle du projet de PNR permettra de créer une synergie d'ensemble et de renforcer la conduite de ces projets répondant tous aux principes du développement durable.





Articulation des différents projets en cours sur les marais littoraux



Rochefort

Marennnes-Hiers-Brouage

Royan

-  Périimètre du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'
-  Périimètre du Grand Site de France 'Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort'
-  Périimètre du Projet de mise en valeur et de préservation du marais de la Seudre
-  Périimètre du projet de Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais

3. LA GOUVERNANCE ET LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION MISE EN PLACE

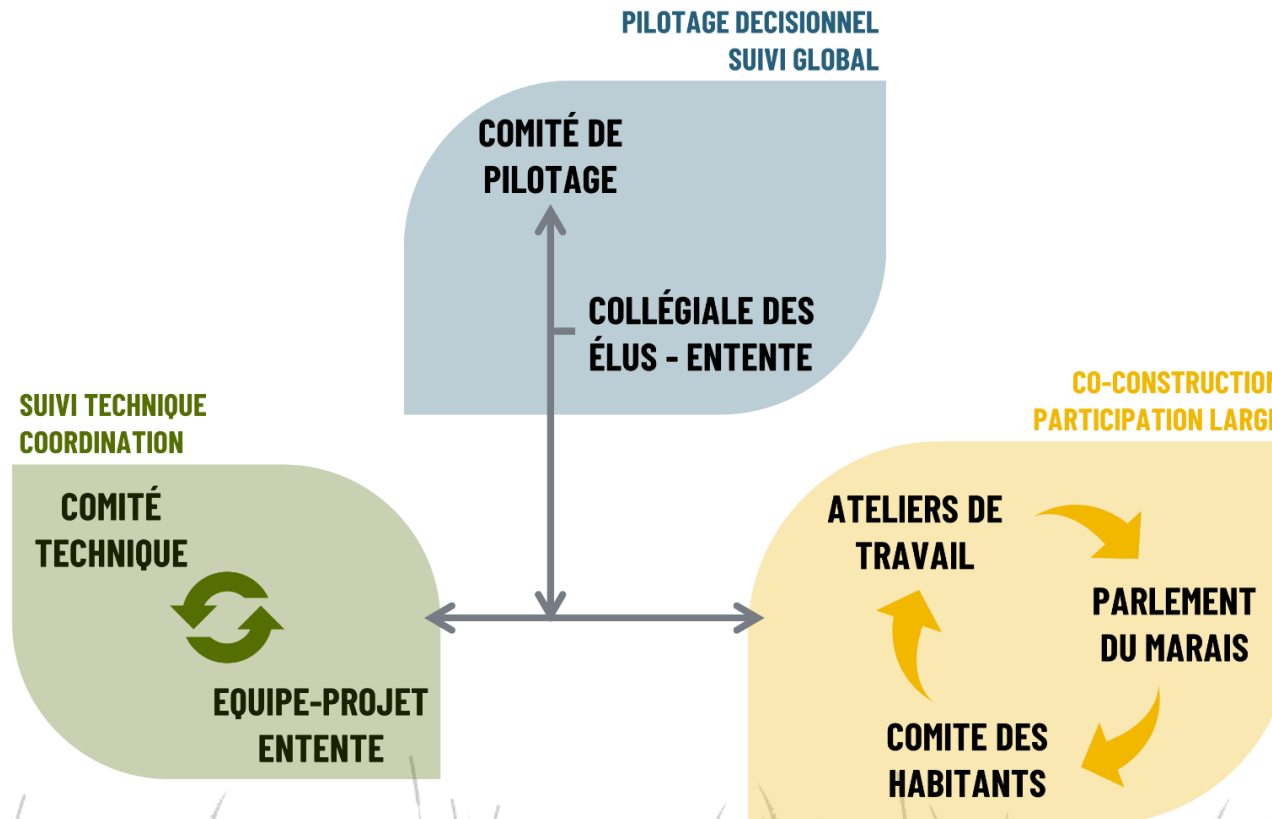
Dans cette nouvelle phase de projet, l'Entente intercommunautaire a souhaité associer fortement les acteurs et usagers du territoire pour co-construire un projet partagé par le plus grand nombre – l'enjeu de cette co-construction étant bien de faire en sorte que l'élaboration du projet du Grand Site soit **collective, partagée et portée par l'ensemble des acteurs du territoire concerné**.

Certains acteurs ou usagers étaient peu présents dans le Grand Projet du marais de Brouage et ils ont été intégrés au même titre que les autres dans le cadre de cette nouvelle phase de projet. En outre, afin de travailler avec un maximum d'acteurs présents sur le terrain, la démarche d'élaboration du PGS a mobilisé des conchyliculteurs, des agriculteurs ou des chasseurs à titre individuel, ce qui a permis d'aller au-delà des seules structures professionnelles représentatives

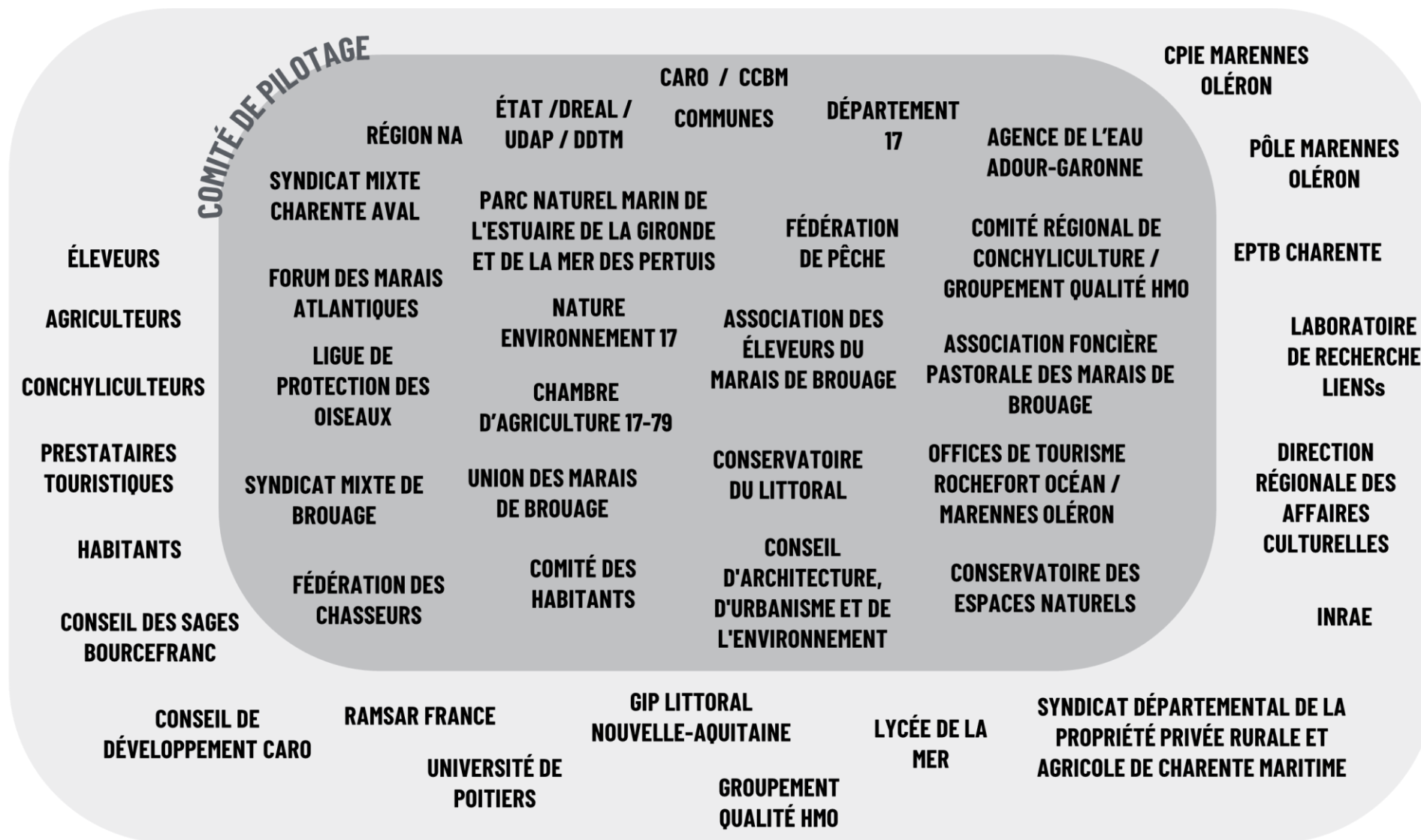
Il était également nécessaire de mettre en place un travail rapproché avec les élus communaux, pas uniquement le maire mais bien l'ensemble de son conseil municipal pour que chacun se saisisse des sujets qui rassemblent le territoire.

Il était aussi primordial de trouver les moyens de mobiliser et d'impliquer les habitants qui eux aussi doivent être considérés dans ce projet.

Aussi, une démarche de co-construction avec une gouvernance élargie a été mise en place :



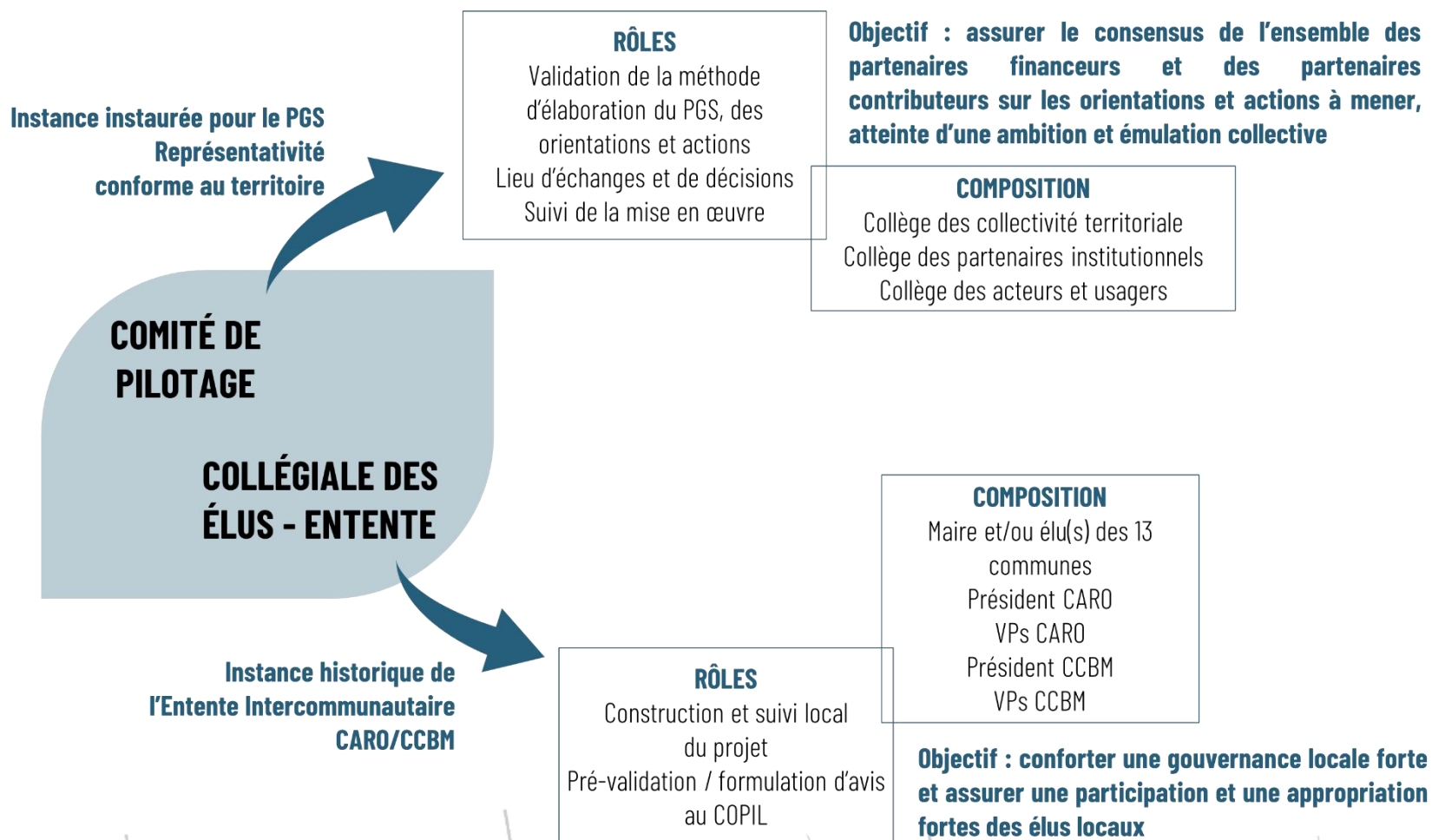
LES PARTENAIRES DU PROJET



a. Les instances de pilotage

Pour répondre à la volonté d'un projet co-construit, il semblait primordial que le **Comité de Pilotage du PGS**, instance dédiée à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet, reflète la pluralité des acteurs qui gravitent sur le territoire et qu'il soit donc représentatif des acteurs et usagers (3 collèges : collectivités, partenaires institutionnels, acteurs et usagers). Il se réunit une fois par an.

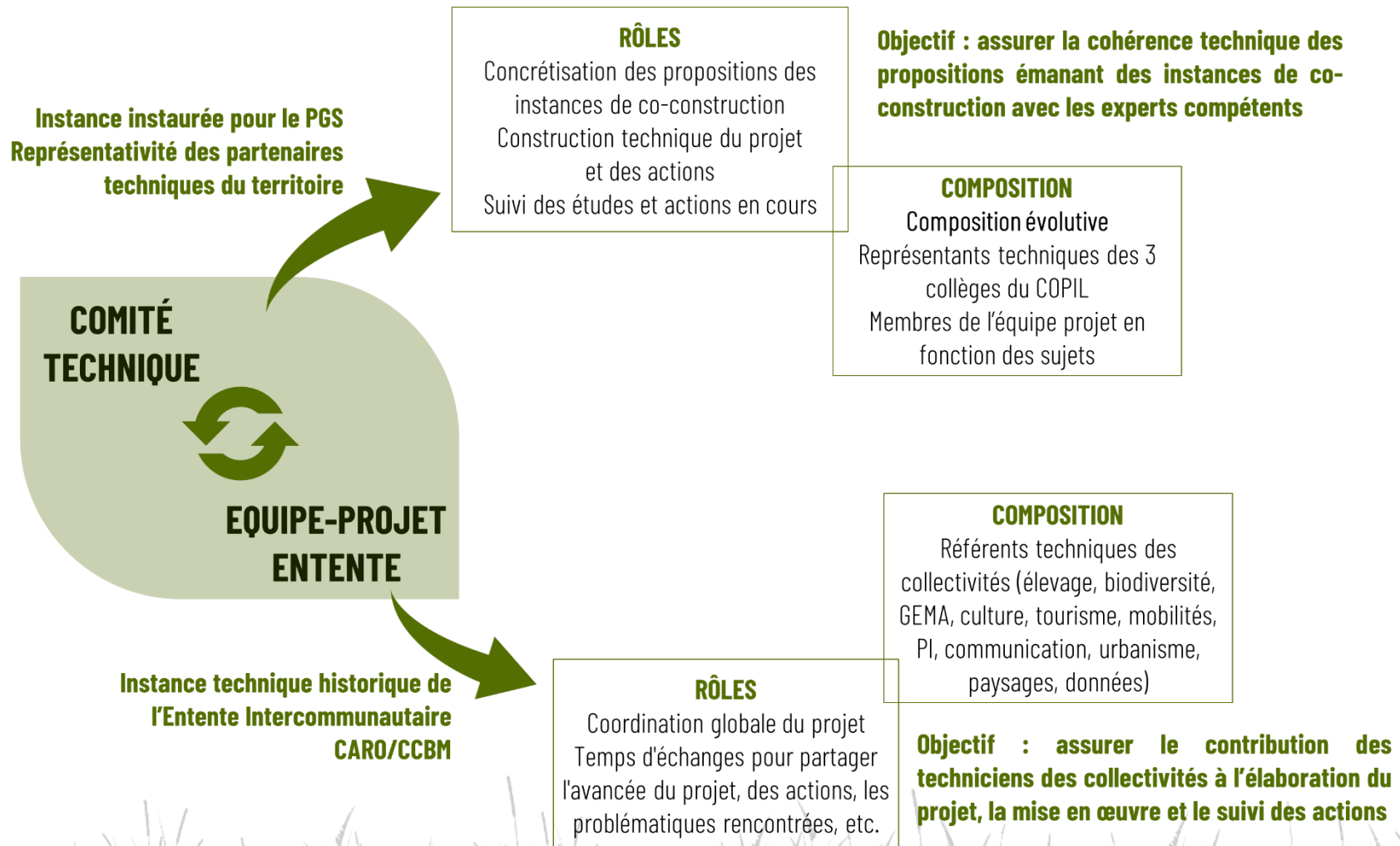
L'instance de pilotage historique de l'Entente intercommunautaire, la **collégiale des élus**, a quant à elle été conservée afin de conforter une gouvernance locale forte et d'assurer l'appropriation par les élus locaux. Elle agit de manière complémentaire au comité de pilotage. Elle se réunit autant que de besoin (en général une à deux fois par an en plus du COPIL).



b. Les instances de suivi technique et de coordination

Pour poursuivre dans la co-construction partenariale du projet, un **comité technique**, également représentatif des partenaires techniques évoluant sur le territoire, a été mis en place. Il permet entre autres de préparer les COPILs et les autres instances de co-construction et de mettre à contribution les partenaires dans l'écriture du projet. Il se réunit autant que de besoin (2 à 3 fois par environ, sachant que les membres participent aussi aux ateliers de travail).

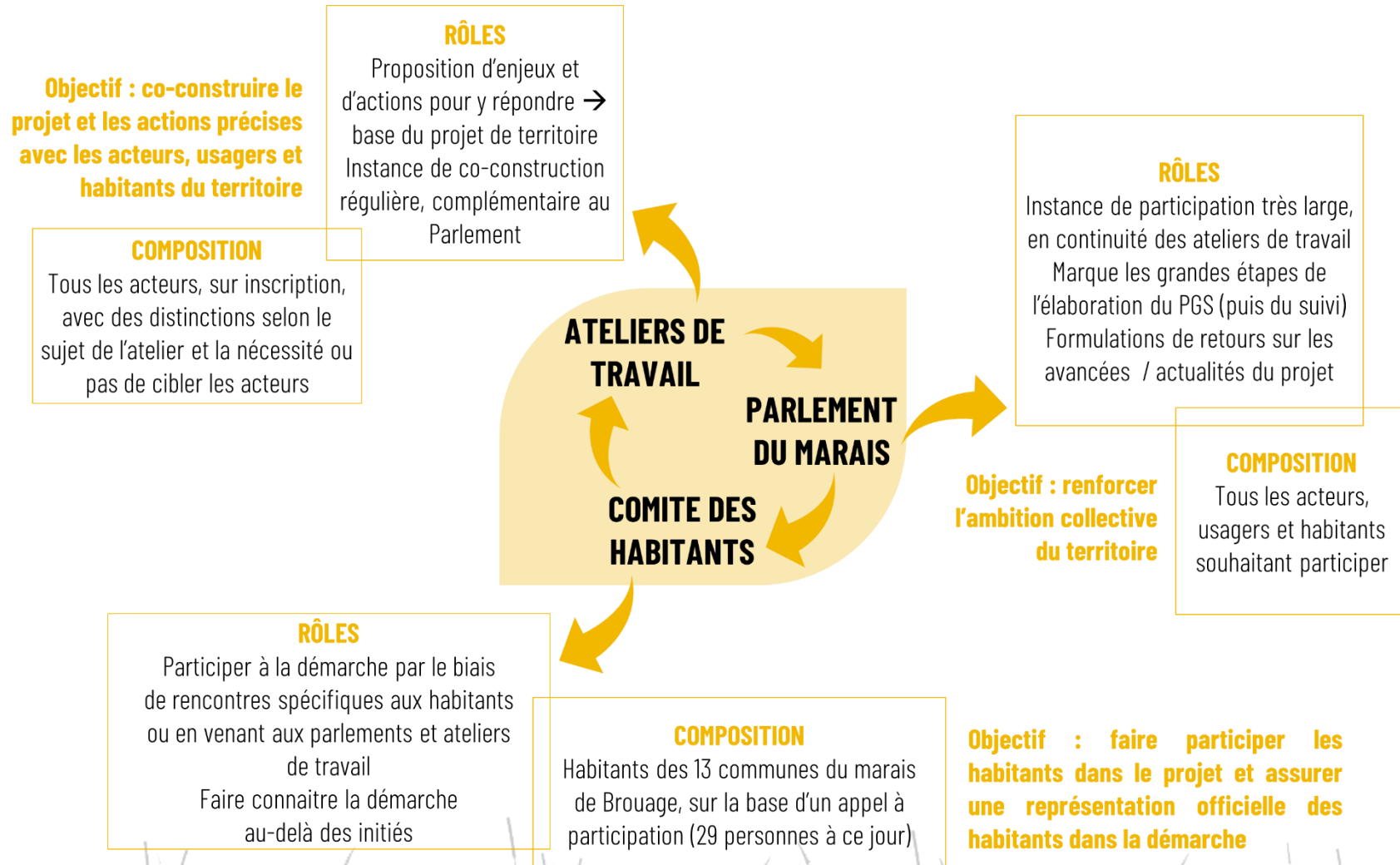
L'**équipe-projet** est l'instance technique historique de l'Entente intercommunautaire qui regroupe les techniciens des collectivités. Elle agit de manière complémentaire au comité technique et va traiter également de sujets internes aux collectivités, comme l'organisation des moyens humains et du suivi des actions, que le COTECH n'a pas vocation à traiter. L'Entente a fait le choix d'y intégrer l'inspecteur des sites.



c. Les instances de co-construction et de participation large

Les **ateliers de travail** sont la base de construction du projet et ont regroupé tant les élus que les acteurs et usagers du territoire, l'idée étant que ce ne soit pas que les structures représentatives qui y participent mais bien les acteurs de terrain. Ils sont organisés autant que de besoin.

Le **parlement du marais**, instance de participation large et historique du projet, a permis notamment de faire la synthèse des travaux menés en ateliers, de recontextualiser la démarche et de marquer les grandes étapes de l'élaboration du PGS. Il est organisé tous les 12 à 18 mois.



Zoom sur le Comité des habitants du marais de Brouage

L'Entente intercommunautaire a lancé un appel à participation en mai 2024 pour la création d'un « Comité des habitants » du marais.

L'objectif de ce comité est de permettre aux habitants des 13 communes du Grand Site d'être représentés et de contribuer à la construction puis à la mise en œuvre du projet de préservation et de valorisation du marais.

2 modalités de participation étaient proposées :

- Engagement dans le Comité des habitants avec une participation à la grande majorité des instances de participation du projet.
- Souhait d'être informé.e des événements de la démarche pour y participer quand la personne le peut.



La participation d'environ 20 personnes était espérée avec au moins un habitant par commune, mais l'initiative a eu beaucoup plus de succès !

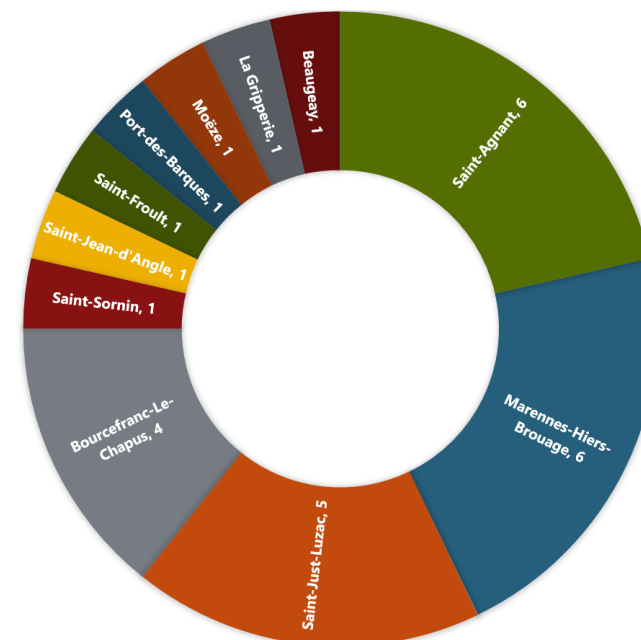
28 personnes ont souhaité s'engager dans le Comité des habitants (avec 3 désistements par la suite pour manque de temps) et 17 autres souhaitent être informés des événements de la démarche, soit 45 personnes au total.

Il y a au moins une personne par commune sur l'ensemble des 45 personnes mais 2 communes ne sont pas représentées (Soubise et Saint-Nazaire-sur-Charente, concernées par le Projet Grand Site 'Marais de Brouage' sur une partie marginale de leur territoire).

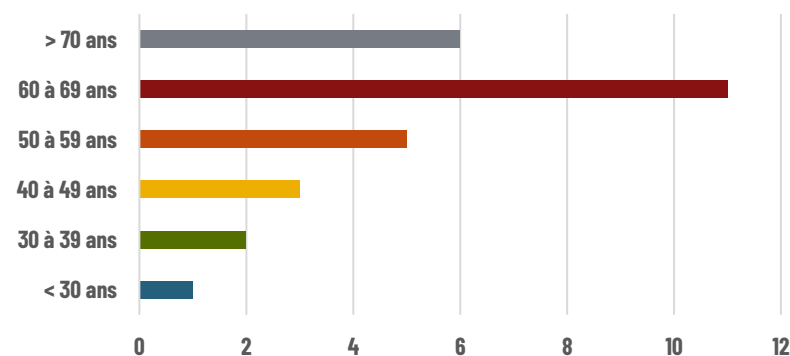
Il est également intéressant de constater qu'il y a diverses tranches d'âges représentées.

Plusieurs séquences du Comité des habitants ou de temps d'échanges avec l'ensemble des inscrits sont organisées en fonction des temps forts de la démarche.

Nombre de personnes souhaitant s'engager dans le Comité des habitants par commune



Tranches d'âge des personnes souhaitant s'engager dans le Comité des Habitants



Une **charte de fonctionnement du Comité des habitants du marais de Brouage** (cf. annexe 1) a été élaborée avec les membres. Elle permet de fixer l'objet du comité, les modalités de fonctionnement et les engagements de ses membres.

Ainsi, le Comité des habitants du marais de Brouage est un **groupe d'échanges, de réflexions et de propositions dans le cadre du processus de concertation du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'**.

Il n'a pas vocation à être un groupe décisionnaire, à remplacer le Parlement du marais existant, ni à être un comité de consultation pour tous les projets et opérations du marais.

Il pourra évoluer en fonction des phases de vie du Projet Grand Site. Aussi, la charte a vocation à poser les bases de son fonctionnement mais elle pourra être amenée à évoluer en fonction des avancées du projet.

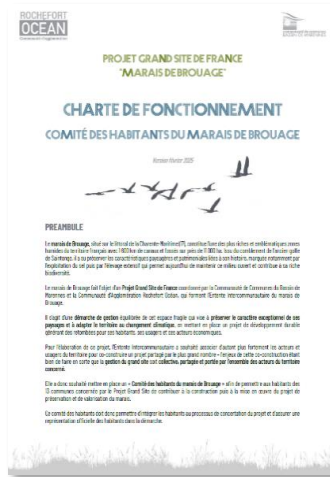
Le Comité des habitants du marais de Brouage est constitué de personnes volontaires résidant sur l'une des 13 communes concernées par le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'. Ces personnes ne sont **ni élues ni représentées par ailleurs dans les autres instances du Projet Grand Site** (par exemple, ni un.e socio-professionnel.le dont l'activité est dans le marais, ni un membre de bureau d'association ou structure associée aux instances du Projet, etc.).

Le Comité des habitants est renouvelé tous les 3 ans, via un appel à participation ouvert à tous, y compris à ceux qui sont déjà membres.

Le Comité des habitants choisit **un membre comme représentant pour siéger au comité de pilotage du Projet Grand Site, ainsi qu'un suppléant dans le cas où cette personne soit indisponible**. Ces représentants seront renouvelés en même temps que le comité, soit tous les 3 ans.

Le Comité des habitants est mobilisé à plusieurs occasions et de différentes manières :

- Temps institutionnels prévus dans le Projet Grand Site, sur invitation du/de la chef.fe de Projet Grand Site 'Marais de Brouage'.
- Réunions sur invitation du/de la chef.fe de Projet Grand Site.
- Temps de travail autonomes à l'initiative des membres, en comité restreint, pouvant être organisés par exemple pour travailler sur les avis sollicités par l'Entente.



Les **engagements** des membres du Comité sont les suivants :

- Chaque membre **s'engage moralement à être dans l'esprit du Grand Site et à donner son avis dans l'intérêt général** et non pour la défense d'un intérêt particulier ou partisan.
- Chaque membre se doit d'agir dans un **esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture et de sincérité**.
- Les **divergences de points de vue sont respectées** et sont considérées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.
- Avoir un débat de qualité suppose que ses membres **s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif** du projet, et aient une **attitude constructive** dans la façon de le discuter.
- Chaque membre s'engage à **s'impliquer dans la durée et à participer à la majorité des réunions**.
- Tous les membres doivent **signer la charte de fonctionnement**.

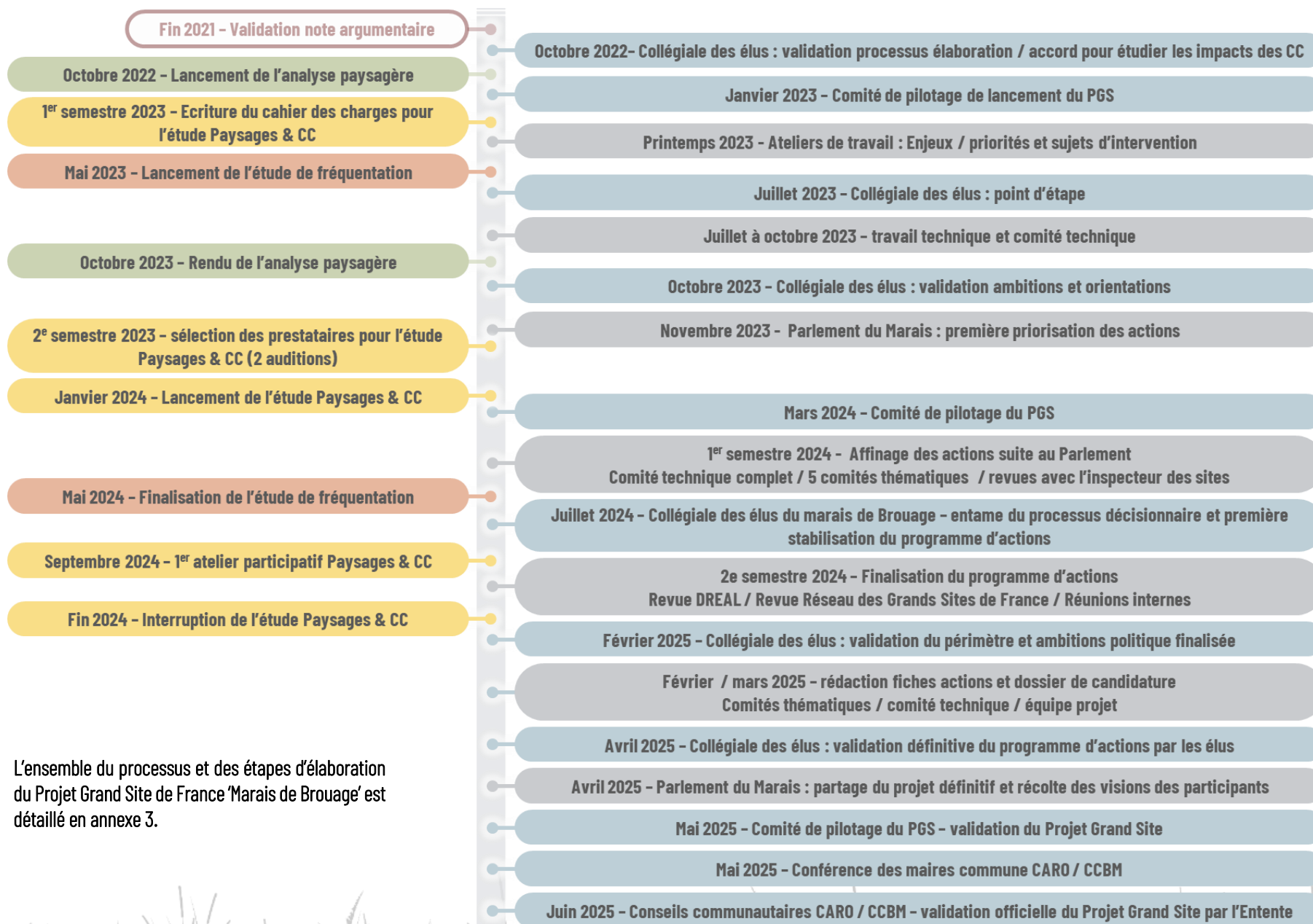
REGARD DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DES HABITANTS

« Habiter le marais de Brouage, c'est vivre dans un territoire de terre et d'eau sillonné de canaux et de fossés constellé de jâs, le tout façonné par la main de l'homme le tout orchestré par le Sous-Préfet Charles-Esprit Le Terme en 1824. Il a ainsi lancé une campagne d'assainissement, le Golfe de Saintonge étant devenu insalubre suite à la disparition des salines.

Les habitants qui occupent les villages situés sur les côteaux dans d'anciens ports (Saint-Agnant, La Gripperie-Saint-Symphorien, Broue...) ou dans des îles (Marennes, Hiers...) ont été sollicités pour constituer le Comité des habitants. Des rencontres ont été organisées et ont permis de dégager la passion et l'émerveillement de tous pour ce lieu emblématique. Les uns et les autres ont exprimé leur volonté de protéger cet écosystème fragile et de ménager la préservation de l'élevage et autres activités économiques (ostréiculture, chasse, pêche, tourisme doux) en même temps que l'observation de la faune et de la flore ; sans oublier le risque de submersion marine et d'inondations.

Cette prise de conscience confirme la bienveillance de l'homme qui pourra être possible par la reconnaissance du Marais de Brouage en candidatant pour le Projet Grand site de France. »

d. Le processus d'élaboration du Projet Grand Site de France



L'ensemble du processus et des étapes d'élaboration du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' est détaillé en annexe 3.

4. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Les élus du territoire ont souhaité un **programme d'actions sur huit années - 2026-2033** - ce qui permet à la fois d'échelonner les dépenses dans le temps mais aussi de se caler sur la durée d'un label Grand Site.

Pour rappel, le Projet Grand Site vise à fédérer des actions qui répondent concrètement aux ambitions du projet (cf.IV.2.a.).

Aussi, **plusieurs actions portées par d'autres programmes d'actions sont intégrées** au Projet Grand Site (elles ont été soit valorisées et développées soit élaborées grâce au processus de co-construction mis en place pour l'élaboration du PGS).

D'autre part, l'**Entente intercommunautaire n'est pas le seul maître d'ouvrage** des actions : les maîtrises d'ouvrage ont été identifiées en fonction des compétences de chaque acteur du territoire partie prenante dans le projet. **C'est ce qui fait aussi la force de ce projet : l'effort est partagé.**

Les actions ont par ailleurs été catégorisées. En effet, suite au travail de priorisation mené lors du Parlement du marais, une cinquantaine d'actions importantes pour le territoire ont été identifiées, puis précisées par la suite.

Aussi, la **catégorisation** porte sur la distinction suivante et non sur le degré d'importance des actions :



Actions déjà engagées - 17 dont 8 actions socles prioritaires



Actions socles prioritaires - elles constituent l'ossature du projet : leur mise en œuvre effective est impérative pour en garantir le bon déroulement. Leur niveau d'avancement conditionnera la candidature au label Grand Site de France - 9 (17 en comptant les actions déjà engagées)



Actions principales - elles répondent directement aux enjeux du Grand Site et aux 2 fils conducteurs de la démarche et sont structurantes pour le territoire - 14



Actions complémentaires - elles viennent renforcer l'action publique pour répondre aux enjeux du Grand Site - 7

Le montant prévisionnel du programme d'actions est le suivant :

BUDGET PRÉVISIONNEL TOTAL DU PROGRAMME - MAXIMUM THÉORIQUE SANS SUBVENTIONS	
Fonctionnement	Investissement
3 500 000 € (dt 1,583 M€ RH)	3 901 000 €
DÉPENSES DÉJÀ ENGAGÉES - MAXIMUM THÉORIQUE SANS SUBVENTIONS	
Fonctionnement	Investissement
1 935 000 € (dt 1,583 M€ RH)	1 815 000 €
NOUVELLES DÉPENSES À ENGAGER - MAXIMUM THÉORIQUE SANS SUBVENTIONS	
Fonctionnement	Investissement
1 565 000 €	2 086 000 €

<p>A la charge de l'Entente - 1 120 000 € Soit 70 000 € / an pour chaque collectivité</p> <p><i>A la charge des communes - 120 000 €</i> <i>A affiner selon les projets communaux</i></p> <p>A la charge des autres maîtrises d'ouvrage - 325 000 €</p>	<p>416 000 € - A la charge de l'Entente <i>A affiner selon clé de répartition projets communaux</i></p> <p><i>A la charge des communes : en fonction de chaque projet communal et selon la clé de répartition avec l'Entente</i></p> <p>590 000 € - A la charge des autres maîtrises d'ouvrage</p>
---	---

Ce montant prévisionnel est un coût global théorique du Projet Grand Site sans subventions et représentant un maximum théorique pour les collectivités. Il est susceptible d'évoluer en fonction du lancement des actions, elles aussi basées sur un planning prévisionnel ambitieux.

Un organigramme des actions a été réalisé ce qui permet d'avoir une vision globale du programme d'actions, de la catégorisation des actions ainsi que des actions d'autres programmes, à retrouver ci-joint.

D'autre part, un tableau récapitulatif des actions est détaillé par la suite, indiquant notamment les maîtrises d'ouvrage et les partenaires, les périodes de lancement et les montants prévisionnels sur l'ensemble du programme de 8 ans (incluant les montants déjà engagés par les maîtres d'ouvrage).

L'ensemble des fiches actions sont consultables dans le « Tome 2 : Le programme d'actions, Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' ».





Glossaire des acronymes		
CCBM : Communauté de Communes du Bassin de Marennes	CARO : Communauté d'agglomération Rochefort Océan	Entente : Entente intercommunautaire CARO / CCBM
PNR : Parc naturel régional des marais du littoral charentais	CIA 17-79 : Chambre interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime / Deux-Sèvres	CRC : Comité régional de conchyliculture
GQHMO : Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron	FDC 17 : Fédération des chasseurs de Charente Maritime	FDP17 : Fédération de pêche de Charente-Maritime
RNN : Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron	LPO : Ligue pour la protection des oiseaux	CDL : Conservatoire du Littoral
RNR : Réserve naturelle régionale de La Massonne	NE17 : Nature environnement Charente-Maritime (RNR)	CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
AFP : Association foncière pastorale des marais de Brouage	PNM : Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	SMCA : Syndicat mixte Charente aval
OT IOMN : Office de tourisme Ile d'Oléron Bassin de Marennes	OT CARO : Office de tourisme Rochefort Océan	SMB : Syndicat mixte de Brouage
CD17 : Département de la Charente-Maritime	OBIOS : association Objectif Biodiversité	ADL : association À dos de Libellule
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Marennes Oléron	PAT : Projet Alimentaire territorial Rochefort - Marennes	JA : Jeunes agriculteurs

ACTIONS TRANSVERSALES





<p>Tr1 - Elaborer des scenarios d'évolution des paysages et d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage</p> <p> PGS</p>	<p>Tr2 - Créer un comité scientifique du marais de Brouage et favoriser une communication permanente sur les avancées des connaissances</p> <p></p>
--	---

A : RENDRE RÉSILIENTS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE








A1 : PRÉSERVER ET MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU DOUCE

-  A.1.1 - Expérimenter des nouvelles modalités de gestion et de répartition de la ressource et des règles de gestion évolutives 
-  A.1.2 - Evaluer le déficit hydraulique actuel et à venir et poursuivre et développer des mesures d'accompagnement pour l'adaptation des usages 






A2 : REPENSER LE LIEN TERRE MER ET ANTICIPER LA SALINISATION PARTIELLE DU MARAIS

-  A.2.1 - Préfigurer une stratégie hydraulique eau douce / eau saumâtre / eau salée sur la frange littorale et la mettre en œuvre en assurant la connexion terre-mer pour les sédiments et la biodiversité 
-  A.2.2 - Accompagner l'évolution des entreprises agricoles et conchylicoles en frange littorale en anticipation de la montée du niveau de la mer **PGS**
-  A.2.3 - Accompagner l'évolution paysagère et environnementale de la RNN de Moëze-Oléron et des terrains connexes sous gestion LPD **PGS**

A3 : FAVORISER L'ADAPTATION DURABLE DES ESPACES DE PRODUCTIONS PRIMAIRES

-  A.3.1 - Définir et mettre en œuvre une politique foncière globale et partagée à l'échelle du Grand Site **PGS** 
-  A.3.2 - Adapter et gérer les accès à tous les espaces de productions primaires **PGS** 
-  A.3.3 - Définir et expérimenter de nouvelles pratiques et activités en marais et dans l'estran face aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux **PNR** 
-  A.3.4 - Proposer des formations aux professionnels sur les pratiques adaptées dans le Grand site **PGS**

A4 : RENFORCER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DU GRAND SITE




-  A.4.1 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie spatialisée du réseau d'aires protégées **PGS**
-  A.4.2 - Accompagner l'ensemble des communes à répondre aux enjeux écologiques concourant à la qualité paysagère du Grand Site **PGS**
-  A.4.3 - Définir, expérimenter et développer des solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets ou adapter le Grand Site aux changements climatiques **PNR** 
-  A.4.4 - Accompagner et sensibiliser les acteurs et usagers du Grand Site à la gestion des espaces naturels et espaces verts selon leurs spécificités et sensibilités **PGS**

B : PRATIQUER ET VISITER LE GRAND SITE DANS LE RESPECT DES LIEUX







 **BC1 - Valoriser la Citadelle de Brouage, améliorer l'accueil du public et son ouverture vers le Grand Site**

SITES EMBLÉMATIQUES

B1 : GARANTIR LA BONNE ADEQUATION ENTRE FREQUENTATION ET SINGULARITES DU SITE **PGS**

-  B.1.1 - Définir un schéma global d'accueil du public et les sites relais sur le Grand Site en veillant à adapter les activités de pleine nature aux situations exceptionnelles
-  B.1.2 - Définir et mettre en place la stratégie d'information et de communication auprès des publics dans le respect des lieux
-  B.1.3 - Mettre en place des actions de médiation sur le terrain

B2 : AMELIORER L'ACCUEIL ET L'EXPERIENCE DU PUBLIC DANS LE RESPECT DU SITE **PGS**

-  B.2.1 - Conforter et développer des itinéraires de mobilités douces et des accès précis sur le site (dont PMR)
-  B.2.2 - Réhabiliter l'observatoire de la Ferme des Tannes et renaturer le sentier des lais de mer (plage de Plaisance)
-  B.2.3 - Aménager un site de découverte du marais à Moëze
-  B.2.4 - Préserver les paysages de la pointe de Daire à Bourcefranc-Le-Chapus et transmettre, par l'exemple, les valeurs du Grand Site
-  B.2.5 - Valoriser les lagunes de Beaugeay pour développer son potentiel écologique, sensible et d'accueil du public
-  B.2.6 - Engager un projet concerté de requalification paysagère et urbaine de la Pointe du Chapus et de restauration du Fort Louvois à Bourcefranc-Le-Chapus

Tr3 - Mettre en place un observatoire de l'évolution des marais et un observatoire photographique du marais de Brouage



Tr4 - Soutenir l'exemplarité environnementale et paysagère des projets, aménagements et constructions dans le Grand Site



PGS

C : PRÉSERVER ET TRANSMETTRE L'ESPRIT DES LIEUX ET FAIRE COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS À VENIR



BC2 - Mettre en valeur le site de Broue à Saint Sornin et organiser l'accueil du public et le récit territorial à transmettre

C1 : PRÉSERVER ET FAIRE CONNAÎTRE LE PETIT PATRIMOINE DU GRAND SITE

PGS

- C.1.1 - Mettre en œuvre des démarches de référencement et de connaissance du patrimoine immatériel et transmettre ces connaissances
- C.1.2 - Poursuivre l'inventaire et élaborer un plan de restauration, d'entretien et de valorisation des cabanes de marais

C2 : SENSIBILISER AUX PATRIMOINES DU GRAND SITE ET A LEURS ÉVOLUTIONS

- C.2.1 - Poursuivre, développer et amplifier le programme pédagogique Habiter le Marais PGS
- C.2.2 - Coordonner les actions pédagogiques existantes et développer de nouveaux projets, notamment en faveur de la biodiversité et de la découverte des usages du Grand Site PGS
- C.2.3 - Améliorer la perception et la compréhension des changements climatiques et développer la culture scientifique et technique du territoire PGS

C3 : COMPRENDRE LES PATRIMOINES DU GRAND SITE PAR LE BIAIS DE L'ACTION CULTURELLE

PGS

- C.3.1 - Recenser et coordonner les programmations culturelles et diffuser un agenda culturel du Grand Site
- C.3.2 - Pérenniser et développer les projets d'appropriation et de valorisation artistique du Grand Site
- C.3.3 - Mettre en place des expositions permanentes dédiées dans les sites relais et définir un programme d'expositions temporaires itinérantes

D : AGIR POUR L'ÉCONOMIE LOCALE AFIN D'ASSURER UNE GESTION DURABLE DU GRAND SITE

D1 : CONTRIBUER A LA RESILIENCE DES ECONOMIES PRIMAIRES ACTRICES DES PAYSAGES

- D.1.1 - Valoriser les productions du marais et permettre un dialogue facilité entre les professionnels agricoles et les habitants du territoire PGS
- D.1.2 - Réfléchir à un système de paiements pour services paysagers pour les activités favorisant les qualités paysagères du Grand Site PGS
- D.1.3 - Renforcer la prise en compte des valeurs du Grand Site dans l'accompagnement des installations et des transmissions et faciliter leur suivi par l'Entente Intercommunautaire PGS

D2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE A PROPOSER DES SERVICES DANS LE RESPECT DES LIEUX

- D.2.1 - Partager une ou des chartes de valeurs et de bonnes pratiques dans le Grand Site PGS
- D.2.2 - Proposer des formations et autres mesures d'accompagnement des professionnels sur les activités et pratiques adaptées dans le Grand Site PGS
- D.2.3 - Accompagner les activités de loisirs émergentes pour s'assurer de leur adéquation avec le Grand Site PGS

PGS Projet Grand Site uniquement
Actions communales du PGS

PGS dans un premier temps puis Parc Naturel Régional

Action d'un autre programme d'actions valorisée et/ ou coconstruite dans le PGS du fait de son impact sur les paysages et le territoire et de l'importance de l'action pour la réponse aux enjeux du territoire

E : CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET LA GOUVERNANCE PARTENARIALE

E1 : FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE ET SES INSTANCES ET FEDERER LES ACTEURS

- E.1.1 - Poursuivre et consolider la gouvernance participative et coopérative avec des espaces de dialogue dédiés
- E.1.2 - Mettre à disposition les moyens humains nécessaires à la coordination et la mise en œuvre de la démarche

E2 : VALORISER, SUIVRE ET EVALUER LA DEMARCHE





- E.2.1 - Faire connaître la démarche et mettre en valeur les actions mises en place
- E.2.2 - Améliorer la coopération et les retours d'expériences avec d'autres territoires
- E.2.3 - Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation continue de la démarche






Actions déjà engagées - 17 dont 8 socles prioritaires









Actions socles prioritaires : constituent l'ossature du projet, leur mise en œuvre effective est impérative pour en garantir le bon déroulement. Leur niveau d'avancement conditionnera la candidature au label Grand Site de France - 9 (17 en comptant les actions déjà engagées)



Actions principales : répondent directement aux enjeux du grand site et aux 2 fils conducteurs de la démarche et sont structurantes pour le territoire - 14










Actions complémentaires : viennent renforcer l'action publique pour répondre aux enjeux du grand site - 7









		≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
ACTIONS TRANSVERSALES									
Tr1 - Élaborer des scénarios d'évolution des paysages et d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage							Entente	Structures membres du COFIL	I - 248 500 €
Tr2 - Créer un comité scientifique du marais de Brouage et favoriser une communication permanente sur les avancées des connaissances							Entente / Syndicat PNR à partir 2e période	Structures membres du COFIL	F - 10 000 €
Tr3 - Mettre en place un observatoire de l'évolution des marais littoraux charentais et un observatoire photographique du marais de Brouage							Entente / Syndicat PNR à partir 2e période	Laboratoire LIENSs en partenaire privilégié en tant que porteur de l'observatoire scientifique sur le marais de Brouage Structures productrices de données - Structures membres du COFIL - Instituts de recherche Services de l'État (DREAL, UDAP, DDTm,...) - Services instructeurs des collectivités - Structures d'accompagnement des professionnels - Structures de protection de la nature - Offices de tourisme - Fédérations de loisirs - CAUE - Etc.	F - 100 000 € I - 20 000 €
Tr4 - Soutenir l'exemplarité environnementale et paysagère des projets, aménagements et des constructions dans le Grand Site							Entente	Services de l'État (DREAL, UDAP, DDTm,...) - Services instructeurs des collectivités - Structures d'accompagnement des professionnels - Structures de protection de la nature - Offices de tourisme - Fédérations de loisirs - CAUE - Etc.	F - 146 000 € I - 79 000 €







		≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
A : RENDRE RÉILIENTS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE									
A1 : PRÉSERVER ET MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU DOUCE									
A.1.1 - Expérimenter des nouvelles modalités de gestion et de répartition de la ressource et établir un règlement d'eau évolutif							SMCA	Associations syndicales de marais / Entente Intercommunautaire / CIA17-79 / CRC / GQMO / LPO / NE17 / CEN NA / CdL / CD17 / FDC17 / FDP17 / FDAAPPMA 17, PNM, EPTB Charente, FMA....	<i>Budget à définir dans le cadre du prochain CPT</i>
A.1.2 - Evaluer le déficit hydraulique actuel et à venir et mettre en place des mesures d'accompagnement pour l'adaptation des usages							SMCA Mesures d'accompagnements (en fonction de ce qui est défini) : SMCA / Entente / CIA 17-79 / CRC / GQHMO / FDC17 / FDP17	CIA17-79 / CRC / GQMO / LPO / NE17 / CEN NA / CdL / CD17 / FDC17 //FDP17 / FDAAPPMA 17,	<i>Budget à définir dans le cadre du prochain CPT</i>
A2 : REPENSER LE LIEN TERRE MER ET ANTICIPER LA SALINISATION PARTIELLE DU MARAIS									
A.2.1 - Préfigurer une stratégie hydraulique eau douce / eau saumâtre / eau salée sur la frange littorale et la mettre en œuvre en assurant la connexion terre-mer pour les sédiments et la faune							SMCA Autres MO selon les actions définies dans le cadre de la stratégie	Entente Intercommunautaire, EPTB Charente (PAPI) / CIA17-79 / CRC / GQMO / LPO / NE17 / CEN NA / CdL / CD17 / FDC17 / FDP17 / FDAAPPMA 17 / PNM	<i>Budget à définir dans le cadre du prochain CPT</i>
A.2.2 - Accompagner l'évolution des entreprises agricoles et conchylicoles en frange littorale en anticipation de la montée du niveau de la mer							Entente, CRC / GQHMO, CIA17-79	État, SAFER, PNM, syndicats professionnels, SMCA, Comité scientifique (Tr 2), associations de protection de la nature, CdL, APSALIMAC, CAPENA, etc.	F – 40 000 € I – A définir
A.2.3 - Accompagner l'évolution paysagère et environnementale de la RNN de Moëze-Oléron et des terrains connexes sous gestion LPO							LPO / CDL	Entente intercommunautaire, État, SMCA, AFP, CEN, SAFER, Comité scientifique (Tr2), PNM, CIA17-79, CRC, FDC17, FDP17 etc.	I – A définir <i>À titre d'exemple, programmes de travaux de ce type sur la RNN : 70 k€ en 2022-2023 et 200 k€ en 2024-2027</i>






		≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
A : RENDRE RÉSILIENTS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE									
A3 : FAVORISER L'ADAPTATION DURABLE DES ESPACES DE PRODUCTIONS PRIMAIRES									
A.3.1 - Définir et mettre en œuvre une politique foncière globale et partagée à l'échelle du marais							Entente	AFP, SAFER, CD17, CdL, CEN NA, SMCA, CIA17-79, CRC, GQMO, LPO, NE17, FDP17, FDC17, propriétaires, etc.	F - 80 000 € I - 36 000 € (selon politique adoptée)
A.3.2 - Adapter et gérer les accès à tous les espaces de productions primaires							Entente / communes (si concernées par travaux)	AFP, SAFER, SAFER, CD17, CIA17-79, CRC, LPO, NE17, CEN NA, CdL, propriétaires, etc.	I - 460 000 € (selon stratégie adoptée)
A.3.3 - Définir et expérimenter de nouvelles pratiques et activités en marais et dans l'estran face aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux							Entente Intercommunautaire CIA 17-79 / CRC (GQHMO en complémentarité)	INRAE, autres chercheurs, Comité scientifique (Tr2), PNM, CAPENA, CREGENE, Conservatoire des races d'Aquitaine, AFP, CdL, CEN, LPO, NE17, etc....	F - 90 000 € I - 90 000 €
A.3.4 - Proposer des formations aux professionnels sur les pratiques adaptées dans le Grand Site							Entente Intercommunautaire CIA 17-79 / CRC (GQHMO en complémentarité)	Association des éleveurs du marais de Brouage, Associations environnementales, INRAE, SMCA,	F - 20 000 €
A4 : RENFORCER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DU GRAND SITE									
A.4.1 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie spatialisée du réseau d'aires protégées locales							Entente intercommunautaire Autres MO selon modalités de mise en œuvre définies	Comité scientifique (Tr2), LPO, NE17, CEN NA, CdL, CPIE, FDC17, FDP17, CIA 17-79, CRC, FMA, etc.	F - 40 000 € I - A définir
A.4.2 - Accompagner l'ensemble des communes à répondre aux enjeux écologiques concourant à la qualité paysagère du site							Entente / communes	Comité scientifique (Tr2), LPO, NE17, CEN NA, CdL, CPIE et tous autres acteurs de la biodiversité	F - 30 000 € I - 15 000 €
A.4.3 - Définir, expérimenter et développer des solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets ou adapter le marais aux changements climatiques							Entente (coordination) AFP, SMCA, CDL, RNN, RNR, ... (en fonction des lieux d'expérimentations)	Comité scientifique (Tr2), CPIE, FDC17, FDP17, CIA17-79, CRC, INRAE, CAPENA, etc.	F - 90 000 € I - 90 000 €
A.4.4 - Accompagner et sensibiliser les acteurs de gestion d'espaces naturels ou espaces verts sur les modalités de gestion adaptées à chaque milieu pour respecter la mosaïque d'habitats							Entente interco (coordo et stratégie) LPO, CEN, NE17, CdL et tous autres acteurs de la biodiversité, PNM sur partie maritime	Communes, entreprises	F - 20 000 €

	≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
SITES EMBLEMATIQUES								
BC1 – Valoriser la Citadelle de Brouage, améliorer l'accueil du public et son ouverture vers le Grand Site						SMB / OT IOMN / Entente / Commune de Marennes Hiers-Brouage	CD17, Région NA, Monuments Historiques, CCI, associations environnementales, CIA 17-79, CRC ...	F – 80 000 € I – 175 000 €
BC2 - Mettre en valeur le Site de Broue et organiser l'accueil du public et le récit territorial à transmettre						Commune de St Sornin / SMB et NE17 (Maison de Broue)	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / CCAS, Région NA, CD17, DREAL, DDTM, CAUE17, LPO, UDAP, DRAC CNRS ...	F – 80 000 € I – 235 000 €

		≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
B : PRATIQUER ET VISITER LE GRAND SITE DANS LE RESPECT DES LIEUX									
B1 : GARANTIR LA BONNE ADÉQUATION ENTRE FRÉQUENTATION ET SINGULARITÉS DU SITE									
B.1.1 - Définir un schéma global d'accueil du public sur le Grand Site tout en s'attachant à adapter les modalités des activités de pleine nature aux situations annuelles pour préserver les ressources du site							Entente	OT IOMN / CARO en partenaires privilégiés Structures d'Éducation à l'Environnement / protection de la nature - Professions activités primaires - Professionnels du tourisme - Fédérations chasse / pêche - Propriétaires et professionnels - PNM	F - 30 000 €
B.1.2 - Définir et mettre en place la stratégie d'information et de communication auprès des publics dans le respect des lieux							Entente	Associations environnementales, CIA17-79, CRC, SMB, fédérations de pêche, des chasseurs, Prestataires touristiques et Offices de tourisme, etc.	F - 35 000 € I - 30 000 €
B.1.3 - Mettre en place des actions de médiation sur le terrain							Entente	PNM - Structures d'Education à l'Environnement / protection de la nature - OTs - Professionnels du tourisme - Fédérations chasse / pêche - CIA17-79 - CRC	F - 30 000 €
B2 : AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'EXPÉRIENCE DU PUBLIC DANS LE RESPECT DU SITE									
B.2.1 - Conforter et développer des itinéraires de mobilités douces et des accès précis sur le site (dont PMR)							Entente (coordination) En fonction des tronçons - CARO / CCBM / CD17 / communes	CD17 (DI - MAD), OT IOMN / CARO, LPO, NE17, CEN NA, CDL, CIA17-79, CRC, etc.	I - 1 200 000 €
B.2.2 - Réhabiliter l'observatoire de la Ferme des Tannes et renaturer le sentier des lais de mer (plage de Plaisance)							CARO par délégation du CDL	CDL, LPO, communes de Moëze et de Saint-Froult, DREAL	I - 350 400 € HT
B.2.3 - Aménager un site de découverte du marais (sentier, repas, pêche, observation de la faune et du marais) à Moëze							Commune de Moëze	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / LPO - CDL - DREAL - services concernés CARO / CCBM	F - 8 000 € (entretien post travaux) I - 80 000 €
B.2.4 - Préserver les paysages de la pointe de Daire à Bourcefranc-Le-Chapus et transmettre, par l'exemple, les valeurs du Grand Site							Commune de Bourcefranc-Le-Chapus	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / DREAL, DDTM, EPTB Charente (PAPI), CAUE17, CPIE Marennes Oléron, Lycée de la Mer, Conseil des Sages, services concernés CARO / CCBM, etc.	F - 8 000 € (entretien post travaux) I - 250 000 €
B.2.5 - Valoriser les lagunes de Beaugeay pour développer son potentiel écologique, sensible et d'accueil du public							Commune de Beaugeay	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / DREAL, services concernés CARO / CCBM, associations environnementales, OT CARO, etc.	F - 4 000 € (entretien post travaux) I - 92 000 €
B.2.6 - Engager un projet concerté de requalification paysagère et urbaine de la Pointe du Chapus et de restauration du Fort Louvois à Bourcefranc-Le-Chapus							Commune de Bourcefranc-Le-Chapus	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / CD17, DREAL, DDTM, DRAC, Fondation du Patrimoine, CAUE17, etc.	I - 80 000 €

		≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
C : PRÉSERVER ET TRANSMETTRE L'ESPRIT DES LIEUX ET FAIRE COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS À VENIR									
C1 : PRÉSERVER ET FAIRE CONNAITRE LE PETIT PATRIMOINE DU GRAND SITE									
C.1.1 - Mettre en œuvre des démarches de référencement et de connaissance du patrimoine immatériel et transmettre ces connaissances							Entente	SMB, Laboratoire Criham – Faculté des Sciences Humaines et Arts de Poitiers (Atlas historique de la Nouvelle Aquitaine), etc.	F – 68 000 €
C.1.2 - Poursuivre l'inventaire et élaborer un plan de restauration, d'entretien et de valorisation des cabanes de marais							Entente	SMB, CD17, Région NA, LPO, etc.	F – 40 000 € I – 150 000 € (selon plan adopté)
C2 : SENSIBILISER AUX PATRIMOINES DU MARAIS ET A LEURS ÉVOLUTIONS									
C.2.1 - Poursuivre, développer et amplifier le programme pédagogique Habiter le Marais							Entente	CPIE MO Nature environnement 17, LPO, Syndicat Mixte Brouage, Espace Nature Rochefort Océan, À dos de Libellule À développer : CIA17-79, Fédération des chasseurs, Fédération de pêche, CRC, ...	F – 440 000 €
C.2.2 - Coordonner les actions pédagogiques existantes et développer de nouveaux projets, notamment en faveur de la biodiversité et de la découverte des usages du marais							Entente intercommunautaire CPIE, LPO, NE17, OBIOS, SMB, ADL, CIA17-79, CRC, JA, FDC17, FDP17...	CPIE, LPO, NE17, OBIOS, SMB, ADL, CIA17-79, CRC, JA, Fédération de pêche, Fédération des chasseurs, etc. + Structures accueillant du public, communes (à développer)	F – 70 000 €
C.2.3 - Améliorer la perception et la compréhension des changements climatiques et développer la culture scientifique et technique du territoire							Entente	Comité scientifique (Tr2), CPIE, LPO, NE17, OBIOS, SMB, ADL, CIA17-79, CRC, JA, Fédération de pêche, Fédération des chasseurs, CdL, etc.	F – 20 000 €
C3 : COMPRENDRE LES PATRIMOINES DU MARAIS PAR LE BIAIS DE L'ACTION CULTURELLE									
C.3.1 - Recenser et coordonner les programmations culturelles et diffuser un agenda culturel du Grand Site							Entente	Communes, OTs, SMB et structures éducation à l'environnement, Autres programmeurs culturels	F – 21 000 €
C.3.2 - Pérenniser et développer les projets d'appropriation et de valorisation artistique du Grand Site							Entente	Communes, OTs, SMB et structures éducation à l'environnement, Structures de valorisation artistique	F – 55 000 €
C.3.3 - Mettre en place des expositions permanentes dédiées dans les sites relais et définir un programme d'expositions temporaires itinérantes							Structures gestionnaires des sites relais (SMB, NE17, LPO, autres...) Entente (coordination)	Structures éducation à l'environnement, Communes, OTs	F – 40 000 € I – 200 000 € (selon nombre d'expo)

		≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
D : AGIR POUR L'ÉCONOMIE LOCALE AFIN D'ASSURER UNE GESTION DURABLE DU GRAND SITE									
D1 : CONTRIBUER À LA RÉSILIENCE DES ÉCONOMIES PRIMAIRES ACTRICES DES PAYSAGES									
D.1.1 - Valoriser les productions du marais et permettre un dialogue facilité entre les professionnels agricoles et les habitants du territoire							Entente (coordination) CRC, CIA17- 79, OTs, CD17	Communes, hébergeurs, commerces, etc.	F - 16 000 €
D.1.2 - Réfléchir à un système de paiements pour services paysagers pour les activités favorisant les qualités paysagères du Grand Site							Entente	CIA17-79/ CRC / GQMO / LPO / NE17 / CEN NA / CdL / CD17 / Région NA / Etat / parlementaires locaux susceptibles de se faire le relais de cette hypothèse de travail	F - 30 000 € (À actualiser quand système élaboré)
D.1.3 - Renforcer la prise en compte des valeurs du Grand Site dans l'accompagnement des installations et des transmissions et faciliter leur suivi par l'Entente Intercommunautaire							Entente / CARO (PAT) / CIA17-79 / CRC	Autres partenaires agricoles et conchylicoles, CEN NA, CDL, AFP, SAFER Structures de gestion et de protection de l'environnement	Moyens humains
D2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE À PROPOSER DES SERVICES EN ADÉQUATION AVEC LE SITE									
D.2.1 - Partager une ou des chartes de valeurs et de bonnes pratiques dans le marais							OT IOMN / OT CARO / PNM sur le volet côtier Entente (coordination)	Fédérations chasse / pêche - APPMA de Marennes - APPMA de Rochefort - prestataires touristiques - hébergeurs - autres acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - CCI Structures d'Éducation à l'Environnement / protection de la nature - CIA 17-79 - CRC	F - 7 500 €
D.2.2 - Proposer des formations et autres mesures d'accompagnement des professionnels sur les activités et pratiques adaptées dans le Grand Site							OT IOMN / OT CARO / FDC17 / FDP17 Entente (coordination)	APPMA de Marennes - APPMA de Rochefort - prestataires touristiques - hébergeurs - autres acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - fédérations sportives - CCI Structures d'Éducation à l'Environnement / protection de la nature - CIA 17-79 - CRC	F - 20 000 €
D.2.3 - Accompagner les activités de loisirs émergentes en s'assurant à leur adéquation avec le Grand Site							OT IOMN / OT CARO Entente (coordination)	Fédérations sportives - Fédération des Chasseurs - Fédération de Pêche APPMA de Marennes - APPMA de Rochefort - acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - CCI / Services de l'Etat / Structures d'Éducation à l'Environnement et protection de la nature - CIA 17-79 - CRC	Moyens humains

		≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
E : CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET LA GOUVERNANCE PARTENARIALE									
E1 : FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE ET SES INSTANCES ET FEDERER LES ACTEURS									
E.1.1 - Poursuivre et consolider la gouvernance participative et coopérative avec des espaces de dialogue dédiés							Entente	Ensemble des acteurs du Grand Site	F - 40 000 €
E.1.2 - Mettre à disposition les moyens humains nécessaires à la coordination et la mise en œuvre de la démarche							Entente	Ensemble des maitrises d'ouvrage des actions du Projet Grand Site	Frais RH - 1 583 800 €
E2 : VALORISER, SUIVRE ET ÉVALUER LA DÉMARCHE									
E.2.1 - Faire connaître la démarche et mettre en valeur les actions mises en place							Entente	Structures membres du COPIL Acteurs de la communication dans le Grand Site	F - 31 500 €
E.2.2 - Améliorer la coopération et les retours d'expériences avec d'autres territoires (mettre en place ou intégrer un/des réseaux autour des marais)							Entente	FMA, PNM, structures gestionnaires des réseaux	F - 76 200 €
E.2.3 - Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation continue de la démarche							Entente	Ensemble des maitrises d'ouvrage des actions du Projet Grand Site	Moyens humains

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Site classé

- République française, Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Direction régionale de l'environnement, *Projet de classement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement de L'ancien Golfe de Saintonge, Rapport de présentation*, février 2009.
- Préfecture de la Charente-Maritime, Procès-verbal de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, 18 juin 2009.
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Décret portant classement parmi les sites du Département de la Charente-Maritime de l'ancien golfe de Saintonge (Marais de Brouage), 13 septembre 2011.
- DREAL Poitou-Charentes, *Ancien golfe de Saintonge Marais de Brouage – Vous êtes dans un site classé*, 2013.

Paysages

- Michel COLLIN et Jean-Philippe MINIER, *Atlas des paysages du Poitou-Charentes*, 1999.
- Conseil de l'Europe, *Convention européenne du paysage et documents de référence*, 2000.
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, *Les Atlas de paysages – Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*, 2015.
- Pays Marennes-Oléron, *Paysages de Marennes-Oléron, motifs et unités*, 2019.
- Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, *Étude sur les coteaux du marais de Brouage*, 2022.

Changements climatiques

- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Changement climatique 2021, Les bases scientifiques physiques, Contribution du Groupe de travail au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, 2021.
- Conservatoire du littoral, *Marais de Brouage, synthèse du projet adapto*, 2022.
- Établissement public territorial de bassin (EPTB) Charente, *Charente 2050 – Étude prospective sur le bassin versant du Fleuve Charente à l'horizon 2050*, 2023.

Agriculture – Élevage

- Ministère de la Transition écologique et solidaire et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides*, juillet 2017.

Gestion de l'eau et hydrologie du marais de Brouage

- Conservatoire du littoral, *Guide d'application Les zones humides littorales – des écosystèmes utiles pour les territoires*, 2013.
- Eaucéa, Contrat de progrès territorial du marais de Brouage, *Rapport d'étude préalable*, décembre 2019.
- Syndicat mixte de la Charente aval, *Contrat de progrès territorial du marais de Brouage 2020-2022*.
- Syndicat mixte de la Charente aval, *Contrat de progrès territorial du marais de Brouage 2023-2024*.

Prévention des inondations

- Établissement public territorial de bassin (EPTB) Charente, *Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention du marais de Brouage*, 2022.
- Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, *Diagnostic agricole du marais de Brouage en lien avec la problématique de submersion marine*, 2023.
- Comité Régional de la Conchyliculture Charente-Maritime, *État des lieux de l'activité conchylicole à l'échelle du marais de Brouage dans le cadre du PAPI Brouage*, 2023.

Études et publications dans la perspective du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'

- Entente intercommunautaire du marais de Brouage, *Regards croisés sur le marais de Brouage*, 2019.
- Entente intercommunautaire du marais de Brouage, *Inventaire des cabanes pastorales du marais de Brouage*, 2019.
- Entente intercommunautaire du marais de Brouage, *Marais de Brouage, à la recherche de l'esprit des lieux*, 2020.
- A2i Infra et Eau-Méga, *Étude de faisabilité et de programmation des itinéraires cyclables sur le territoire du marais de Brouage*, 2020/2022.
- In Extenso, Neorama et Atelier Georges, *Élaboration d'une stratégie partagée de valorisation patrimoniale et de développement culturel du marais de Brouage*, 2021/2023.
- Alain FREYTET et Romain QUESADA, *Analyse paysagère du marais de Brouage*, esprit des lieux et unités paysagères, 2023.
- CDVIA, *Étude de fréquentation et des publics sur le marais de Brouage*, 2023/2024.
- Les Marneurs, *Élaboration de scénarios d'évolution des paysages, d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage – livrable de diagnostic détaillé – phase 1*, 2025
- Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, *Étude sur les conditions du maintien de l'activité d'élevage dans le marais de Brouage*, 2024/2025.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTE DU PÉRIMÈTRE DU SITE CLASSÉ DE L'ANCIEN GOLFE DE SAINTONGE - DÉCRET MINISTÉRIEL DU 13 SEPTEMBRE 2011

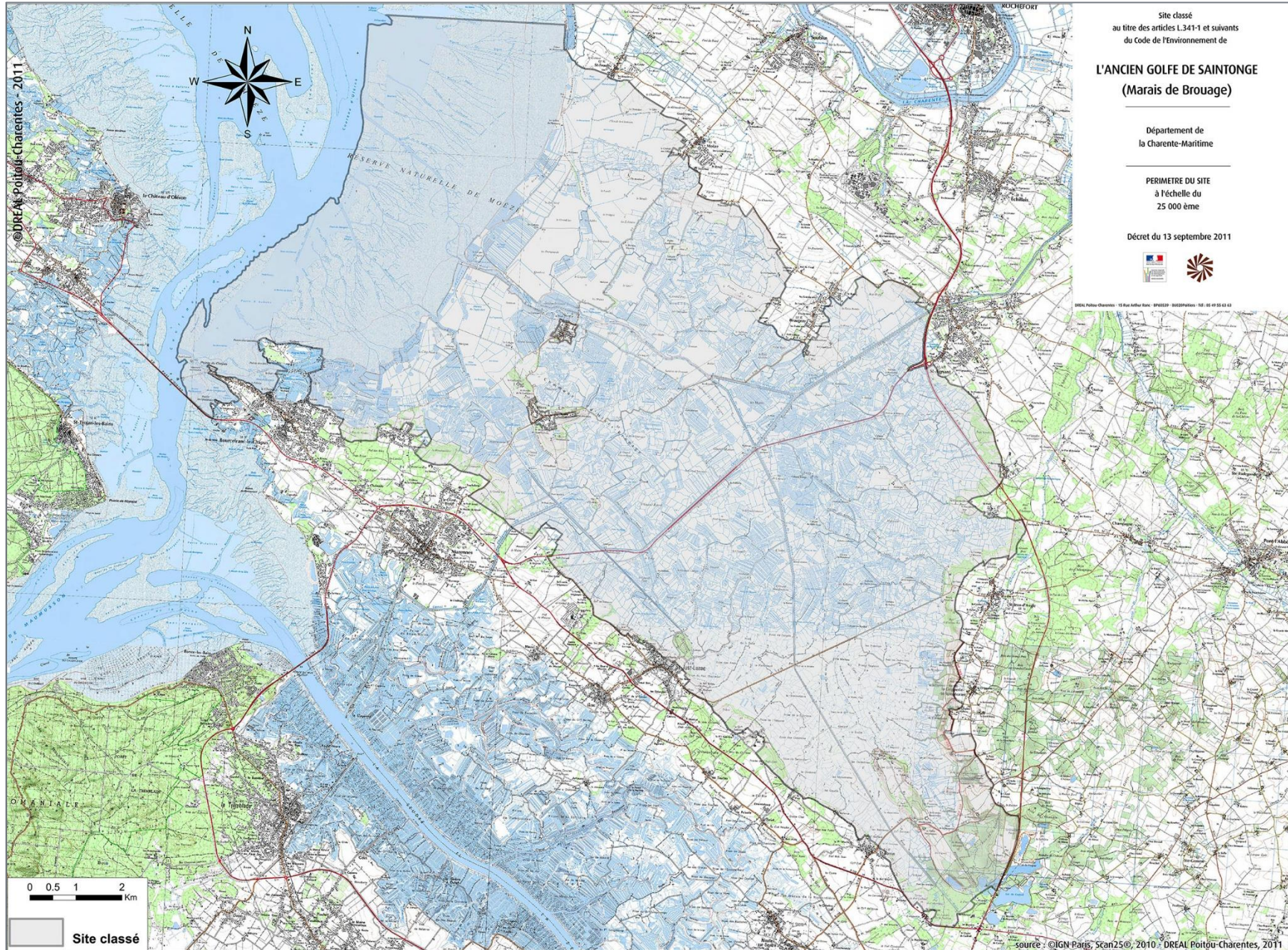
ANNEXE 2 : CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES HABITANTS DU MARAIS DE BROUAGE

ANNEXE 3 : PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET GRAND SITE - DETAILS DES ÉTAPES

ANNEXE 4 : COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET GRAND SITE DU 12 MAI 2025

ANNEXE 5 : DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES - ADOPTION DU PROJET GRAND SITE - JUIN 2025

ANNEXE 1 : CARTE DU PÉRIMÈTRE DU SITE CLASSÉ DE L'ANCIEN GOLFE DE SAINTONGE - DÉCRET MINISTÉRIEL DU 13 SEPTEMBRE 2011



ANNEXE 2 : CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES HABITANTS DU MARAIS DE BROUAGE

PROJET GRAND SITE DE FRANCE 'MARAIS DE BROUAGE'

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT COMITÉ DES HABITANTS DU MARAIS DE BROUAGE

Version février 2025



PREAMBULE

Le **marais de Brouage**, situé sur le littoral de la Charente-Maritime (17), constitue l'une des plus riches et emblématiques zones humides du territoire français avec 1 600 km de canaux et fossés sur près de 11 000 ha. Issu du comblement de l'ancien golfe de Saintonge, il a su préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales liées à son histoire, marquée notamment par l'exploitation du sel puis par l'élevage extensif qui permet aujourd'hui de maintenir ce milieu ouvert et contribue à sa riche biodiversité.

Le marais de Brouage fait l'objet d'un **Projet Grand Site de France** coordonné par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, qui forment l'Entente Intercommunautaire du marais de Brouage.

Il s'agit d'une **démarche de gestion** équilibrée de cet espace fragile qui vise à **préserver le caractère exceptionnel de ses paysages et à adapter le territoire au changement climatique**, en mettant en place un projet de développement durable générant des retombées pour ses habitants, ses usagers et ses acteurs économiques.

Pour l'élaboration de ce projet, l'Entente Intercommunautaire a souhaité associer d'autant plus fortement les acteurs et usagers du territoire pour co-construire un projet partagé par le plus grand nombre - l'enjeu de cette co-construction étant bien de faire en sorte que la **gestion du grand site soit collective, partagée et portée par l'ensemble des acteurs du territoire concerné**.

Elle a donc souhaité mettre en place un « **Comité des habitants du marais de Brouage** » afin de permettre aux habitants des 13 communes concernées par le Projet Grand Site de contribuer à la construction puis à la mise en œuvre du projet de préservation et de valorisation du marais.

Ce comité des habitants doit donc permettre d'intégrer les habitants au processus de concertation du projet et d'assurer une représentation officielle des habitants dans la démarche.

I. OBJET DU COMITE DES HABITANTS

Le comité des habitants du Marais de Brouage est un **groupe d'échanges, de réflexions et de propositions** dans le cadre du processus de concertation du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'.

Il n'a **pas** vocation à être un groupe décisionnaire, à remplacer le Parlement du Marais existant, ni à être un comité de consultation pour tous les projets et opérations du marais.

Ce comité des habitants pourra évoluer en fonction des phases de vie du Projet Grand Site :

- Phase de construction et validation : aujourd'hui à fin 2025
- Phase de mise en œuvre : 2026 - 2031 et long terme

Aussi, la présente charte a vocation à poser les bases de fonctionnement du comité des habitants du marais de Brouage mais elle pourra être amenée à évoluer en fonction des avancées du projet.

II. COMPOSITION DU COMITE DES HABITANTS ET DUREE D'IMPLICATION DES MEMBRES

Le comité des habitants du marais de Brouage est constitué de **personnes volontaires résidant sur l'une des 13 communes concernées par le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'**, à savoir : Beaugeay, Bourcefranc-Le Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Marennes-Hiers-Brouage, Moëze, Port-des-Barques, Saint-Agnant-les-Marais, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Just-Luzac, Saint-Sornin, Soubise.

Ces personnes ne sont **ni élus ni représentées par ailleurs dans les autres instances du Projet Grand Site** (par exemple, ni un.e socio-professionnel.le dont l'activité est dans le marais, ni un membre de bureau d'association ou structure associée aux instances du Projet, etc.).

Les membres s'engagent à se désister du comité des habitants si leur situation change en ce sens.

Le comité des habitants est **renouvelé tous les 3 ans**, via un appel à participation ouvert à tous, y compris à ceux qui sont déjà membres.

Afin d'assurer la représentativité du comité, le nombre de membres est limité à **6 personnes par commune**, en veillant si possible à la parité entre ces membres selon les volontaires.

Il s'agira - autant que possible, le comité étant basé sur le volontariat - d'avoir **au moins un habitant par commune** pour assurer la représentativité du territoire au sein du comité.

Il est possible d'**accepter des nouveaux membres** au fil de l'eau, dans les conditions de représentativité convenues ci-dessus. Lors d'un désistement d'un membre en dehors des périodes de renouvellement, un appel à participation dans la commune concernée sera réalisé.

Chaque membre doit **signer la présente charte** pour participer au comité.



III. PARTICIPATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET GRAND SITE DE FRANCE ' MARAIS DE BROUAGE'

L'instance de gouvernance du Projet Grand Site est le **Comité de Pilotage**.

Cette instance reflète la pluralité des acteurs qui gravitent sur le territoire et est donc représentative des acteurs et usagers (3 collèges : collectivités, partenaires institutionnels, acteurs et usagers). Il se réunit une fois par an. Il est prévu un siège pour le représentant des habitants dans le collège des acteurs et usagers.

Le comité des habitants choisira **un membre comme représentant pour siéger à ce comité de pilotage, ainsi qu'un suppléant dans le cas où cette personne soit indisponible** (les comités de pilotage sont organisés en journée). Ces représentants seront renouvelés en même temps que le comité, soit tous les 3 ans.

Ils s'engagent à **faire un retour à l'ensemble des membres** du comité des habitants sur le déroulé, les décisions et autres éléments d'importance et de leur transférer le compte-rendu du COPIL. Ils s'engagent à être la **voix de l'avis du comité des habitants** lors de cet instance.

IV. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE

Le comité des habitants est mobilisé à plusieurs occasions et de différentes manières :

- **Temps institutionnels prévus dans le Projet Grand Site**, sur invitation du/ de la chef.fe de Projet Grand Site Marais de Brouage :
 - Participation de l'ensemble du comité : temps spécifiques habitants et Parlement du Marais
 - Participation d'un nombre restreint de membres volontaires du comité : ateliers de travail (ouverts à tous les acteurs du marais et devant respecter la représentativité des acteurs du marais). Les membres volontaires participant à ces ateliers s'engagent à faire un retour à l'ensemble du comité.
- **Réunions du comité des habitants**, sur invitation du/ de la chef.fe de Projet Grand Site :
 - Pour le suivi de la démarche globale
 - Pour sollicitation d'un avis sur le programme d'actions du Projet Grand Site ou des projets spécifiques
- **Temps de travail autonomes** à l'initiative des membres, en comité restreint, pouvant être organisés par exemple pour travailler sur les avis sollicités par l'Entente.
La composition de ces groupes de travail devra respecter dans la mesure du possible la représentativité du comité. L'un des participants devra être désigné coordonnateur dudit groupe de travail. Ce coordonnateur gèrera l'organisation du temps de travail, le compte-rendu et devra faire un retour à l'ensemble du comité.

Les avis consultatifs produits par le comité des habitants à la demande de l'Entente devront être validés à la majorité absolue.

Ce comité des habitants pourra évoluer en fonction des phases de vie du Projet Grand Site (phase de construction et validation : aujourd'hui à fin 2025 / Phase de mise en œuvre : 2026 - 2031 et long terme).

Aussi, les modalités de fonctionnement pourront être amenées à évoluer en fonction de l'avancée du projet.

V. ENGAGEMENTS

Chaque membre **s'engage moralement à être dans l'esprit du Grand Site et à donner son avis dans l'intérêt général** et non pour la défense d'un intérêt particulier ou partisan.

Chaque membre se doit d'agir dans un **esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture et de sincérité**.

Les **divergences de points de vue sont respectées** comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.

Avoir un débat de qualité suppose que ses membres **s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif** du projet, et aient une **attitude constructive** dans la façon de le discuter.

Chaque membre s'engage à **simplifier dans la durée et à participer à la majorité des réunions**.

Tous les membres auront à **signer cette charte de fonctionnement**.

VI. COMMUNICATION, INTERLOCUTEURS

L'**interlocuteur** de l'Entente Intercommunautaire auprès du comité des habitants est le **chef.fe de Projet Grand Site Marais de Brouage**.

La politique de **partage des données de contact personnelles** est la suivante :

- l'ensemble des données de contact est répertorié par le **chef.fe de Projet Grand Site Marais de Brouage** et non diffusable sans autorisation expresse.
- les membres du comité des habitants autorisent les autres membres à avoir accès **aux données de contact mail** pour faciliter les échanges au sein du comité, le **dossier de contact mail** sera mis à disposition des membres du comité par le **chef.fe de Projet Grand Site Marais de Brouage**.

Les membres du comité ont l'**obligation de ne pas diffuser les documents de travail** du Projet Grand Site avant qu'ils soient validés.

L'Entente Intercommunautaire valorisera les **contributions** du comité des habitants dans la communication du projet.

Les membres du comité valoriseront la démarche et diffusent les documents de communication autour d'eux et seront ainsi **ambassadeurs de la démarche**.

VII. SIGNATURE DE LA CHARTE

Je, soussigné.e, (Prénom, NOM)

membre du comité des habitants du Marais de Brouage,

m'engage à respecter cette présente charte de fonctionnement.

Date :/...../.....

Signature :

ANNEXE 3 : PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET GRAND SITE - DÉTAILS DES ÉTAPES

COLLÉGIALE DES ÉLUS – 28 OCTOBRE 2022

Cette collégiale a permis de valider la gouvernance ainsi que le processus d'élaboration à mettre en place pour construire le Projet Grand Site. Elle a également été l'occasion d'acter les modalités de prise en compte des changements climatiques dans le Projet et le lancement d'un travail prospectif d'aide à la décision pour adapter le territoire.

COMITÉ DE PILOTAGE – 16 JANVIER 2023

Ce premier comité de pilotage avait pour objectifs d'installer l'instance de pilotage du projet, de valider la gouvernance, de valider les principes et la méthodologie d'élaboration du projet de territoire et du programme d'actions du PGS et de faire un point d'étape sur quelques actions en cours.

Au total, 51 personnes ont participé.

TROIS ATELIERS DE TRAVAIL – PRINTEMPS 2023

L'ensemble des acteurs, usagers et habitants du territoire pouvaient participer à ces ateliers sur inscription obligatoire (une quarantaine de personnes maximum pour le bon déroulé de l'animation). Une liste de plus de 400 contacts a été utilisée pour diffuser l'information avec un relai des acteurs locaux. La participation a été très satisfaisante avec plus de 40 participants à chaque atelier. En tout, 87 personnes différentes ont participé à au moins un atelier.

Les objectifs des ateliers de travail, dans le but d'en sortir une première base de programme d'actions, étaient les suivants :

- **Avoir une vision commune du projet.**
- **Pour les deux premiers ateliers : s'accorder sur les priorités et sujets d'intervention nécessaires pour répondre aux enjeux du territoire et connaître les actions réalisées, les requalifier si nécessaire et en proposer de nouvelles.**
- **Et pour le dernier atelier : s'accorder sur les enjeux de développement local et proposer des sujets d'intervention nécessaires pour y répondre.**

Les ateliers se sont déroulés sous un format participatif : le « world café » (méthodologie de discussion entre acteurs permettant, en intelligence collective, de faire émerger d'un groupe des propositions concrètes et partagées par tous.)

Les participants ont été répartis en 6 sous-groupes hétérogènes (6 à 7 personnes) et chaque groupe a travaillé sur 3 thèmes différents, le changement climatique étant replacé comme enjeu transversal :

- 1) **Maintenir et accompagner l'adaptation des activités primaires respectueuses de la zone humide – 27 avril 2023**
- 2) **Connaître, transmettre et promouvoir l'esprit des lieux – 10 mai 2023**
- 3) **Encadrer et accompagner un développement local respectueux du milieu, des usages et de l'esprit des lieux – 13 juin 2023**



COLLÉGIALE DES ÉLUS – 13 JUILLET 2023

Cette collégiale avait pour objectif premier de discuter d'actions en cours (PAPI Brouage, programme pédagogique « Habiter le Marais », Observatoire du marais) mais elle a également permis d'informer les élus sur les avancées des groupes de travail et de faire un point d'étape quant au travail prospectif d'adaptation aux changements climatiques.

TRAVAIL INTERNE ET COMITÉ TECHNIQUE – JUILLET À OCTOBRE 2023

Un travail interne mené par la cheffe de projet et avec l'équipe-projet a permis d'analyser les résultats des ateliers de travail et de se pencher sur la structuration du programme d'actions du PGS. Cela a abouti à une première écriture des ambitions et une première structuration des orientations stratégiques et des objectifs qui en découlent.

Un comité technique a ensuite permis d'affiner et de proposer aux élus une formulation des ambitions et des orientations stratégiques ainsi que de s'accorder sur un premier programme d'actions large qui a servi de base de travail au Parlement du Marais de novembre 2023.

COLLÉGIALE DES ÉLUS – 31 OCTOBRE 2023

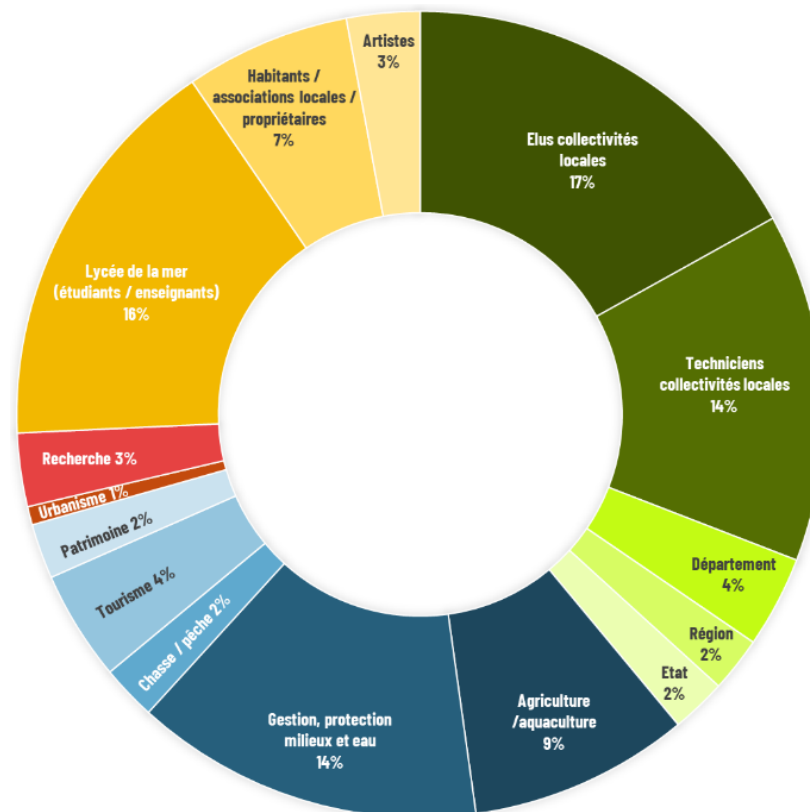
Cette collégiale des élus a permis de rappeler et de valider le positionnement des élus locaux dans le Projet Grand Site et de proposer le passage dans chaque conseil municipal de la cheffe de projet.

La collégiale a validé les ambitions et les orientations à présenter au Parlement du Marais ainsi que l'organisation du Parlement.

PARLEMENT DU MARAIS – 17 NOVEMBRE 2023

L'ensemble des acteurs, usagers et habitants du territoire pouvaient participer à ce Parlement sur inscription obligatoire. Une liste de plus de 400 contacts a été utilisée pour diffuser l'information avec un relai des acteurs locaux.

La participation a été très satisfaisante avec 136 participants aux profils variés :



Ce Parlement du Marais a été un réel moment de co-construction du programme d'actions.

En effet, chacun et chacune ayant un vécu, une pratique du territoire différente et complémentaire, les participants ont été sollicités afin de proposer une première priorisation des actions.

Ce travail avait donc pour objectif de permettre ensuite au comité de pilotage et aux élus de l'Entente intercommunautaire de déterminer précisément les actions à mettre en œuvre dans le cadre du premier programme d'actions, l'intérêt étant de pouvoir croiser ces diverses expériences et ces perceptions.

L'objectif du Parlement était donc triple :

- Poursuivre la dynamique de co-construction du programme d'actions.
- Faire part des avancées du PGS et partager les ambitions du Grand Site.
- Solliciter les participants sur la priorisation des actions, véritable aide à la décision pour affiner le programme d'actions.

La journée s'est donc déroulée autour de deux séquences d'ateliers de travail collectif (matin et après-midi).

- l'atelier du matin devait permettre de répondre à la question suivante : « **De votre place d'acteur du territoire, comment répartissez-vous les différentes actions en fonction de l'importance que vous leur attribuez ?** »
- l'atelier de l'après-midi devait permettre de répondre à la question suivante : « **De votre place d'acteur du territoire, comment proposez-vous de répartir dans le temps la mise en œuvre des actions ?** »

Les participants ont été répartis en plusieurs groupes hétérogènes et chaque groupe a travaillé sur une orientation opérationnelle du programme d'actions (orientation E non traitée) :

- A. Rendre résilients les paysages et les patrimoines du Grand Site
- B. Pratiquer et visiter le Grand Site dans le respect des lieux
- C. Préserver et transmettre l'esprit des lieux et faire comprendre les évolutions à venir
- D. Agir pour l'économie locale pour assurer une gestion durable du Grand Site



PRÉSENTATION DU PGS EN CONSEILS MUNICIPAUX – ANNÉE 2024

La cheffe de projet est intervenue au conseil municipal de chaque commune concernée par le PGS.

L'objectif était de permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de s'emparer du sujet. Aussi, ces interventions d'une heure (voire plus) ont permis de :

- expliquer la politique des grands sites et à quoi peut servir un Projet Grand Site,
- préciser la mise en application sur le marais de Brouage et les implications pour le territoire,
- échanger sur la mobilisation des communes et des habitants et les actions qui pourraient être mises en place à l'échelle de la commune.

COMITÉ DE PILOTAGE – 4 MARS 2024

Ce Comité de Pilotage avait pour objectifs de faire la rétrospective de l'année 2023 sur l'élaboration du Projet Grand Site et les actions engagées ou mises en œuvre, de présenter l'avancée du programme d'actions du PGS et de détailler les perspectives 2024 (mise en œuvre du travail prospectif sur l'élaboration de scénarios d'évolution des paysages et d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage / suite de l'élaboration du PGS / actions opérationnelles engagées).

Il a permis de valider les ambitions à long-terme ainsi que les orientations stratégiques et objectifs associés. Il a également validé le fait d'inclure les actions portées dans le cadre d'autres programmes d'actions / contrats car elles sont structurantes pour le territoire et ont un effet sur les qualités paysagères du Grand Site.

Au total, 54 personnes ont participé au Comité de pilotage.

TRAVAIL INTERNE ET 6 COMITÉS TECHNIQUES – JANVIER A JUIN 2024

Un travail interne a permis d'affiner le programme d'actions sur la base des apports du Parlement du Marais et a conduit à :

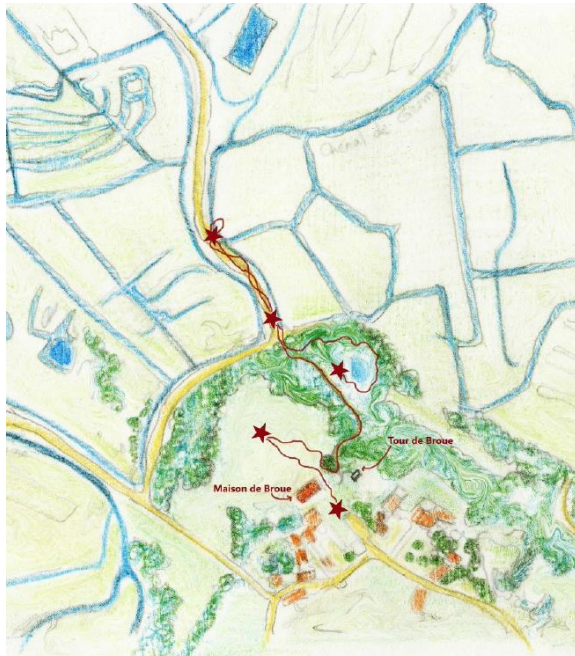
- une analyse factuelle de la priorisation et de la temporalisation des actions au Parlement avec la mise en lumière des actions les plus importantes pour les acteurs,
- la reprise des actions présentées au Parlement et sélection / tri / fusion des actions en fonction de l'avis des acteurs avec une mise en exergue des actions qui ne sont pas tranchées – « en suspens »,
- la proposition de paramètres de caractérisation des actions,
- le ciblage des contrats / programmes spécifiques auxquels les actions se rattachent le cas échéant, des MO pressentis, etc.

Un comité technique a ensuite été organisé en février 2024 pour échanger sur ce travail et acter le « sort » des actions « en suspens », valider ou apporter des modifications aux actions proposées (fusion / défusion / reformulation), compléter / modifier les paramètres de caractérisation des actions et, enfin, compléter / modifier les modalités des actions (MOs pressentis, durée, partenaires, etc.).

Ce travail a conduit ensuite à l'établissement d'un programme d'actions relativement exhaustif. Afin de le soumettre aux élus lors de la collégiale du 12 juillet 2024, 5 comités techniques thématiques restreints (biodiversité, eau et littoral, tourisme et accueil du public, activités primaires, esprit des lieux) ont été réalisés en juin et juillet 2024.

Ces comités techniques ont permis d'affiner les modalités de chaque action, même si l'objet n'était pas encore d'écrire les fiches actions détaillées et définitives.

RENCONTRE HABITANTS – 9 JUILLET 2024



Itinéraire de la balade dessinée par la Cie Le Zébrophone

Pour introduire la dynamique autour du Comité des Habitants, il a été proposé aux 45 personnes ayant répondu positivement à l'appel à participation de se retrouver pour un premier temps de rencontre et d'échange à la tour de Broue.

Ce temps de rencontre de 2 heures s'est fait dans le cadre d'une **promenade immersive et prospective** dans le marais alliant **science et perception sensible** en présence de la Compagnie artistique le Zébrophone et de nos prestataires travaillant sur l'adaptation du marais de Brouage aux changements climatiques, suivi d'un temps convivial avec boissons et produits locaux.



COLLÉGIALE DES ÉLUS – 12 JUILLET 2024

Cette collégiale des élus était un temps important dans le processus d'écriture du programme d'actions.

L'objectif était de stabiliser le programme d'actions (au moins en grande partie) sur la base des travaux du Parlement et du comité technique pour ensuite permettre aux techniciens de commencer l'écriture précise des fiches actions.

Les élus ont chacun étudié l'ensemble des actions proposées pour les 4 orientations stratégiques opérationnelles et les actions transversales (l'orientation E n'avait pas encore été approfondie).



COMITÉ DES HABITANTS – 27 AOÛT 2024

Cette réunion était à destination des personnes qui se sont manifestées pour s'engager dans le Comité des habitants du marais de Brouage.

Elle a permis d'installer le comité et avait pour objectifs de :

- Expliquer la politique des grands sites et à quoi peut servir un Projet Grand Site.
- Préciser la mise en application sur le marais de Brouage et les implications pour le territoire.

- Travailler sur les modalités de fonctionnement du comité des habitants et échanger sur les prochaines instances.

ATELIER DE TRAVAIL – 25 SEPTEMBRE 2024

Cet atelier de travail a été réalisé dans le cadre de l'étude Paysages & Changements Climatiques.

Il avait pour objectifs de partager avec les acteurs et usagers du territoire les effets des changements climatiques sur le marais, les usages et les paysages afin d'approfondir l'inventaire des impacts sur l'ensemble des composantes du territoire et de construire les chaînes de conséquences locales au regard des différents aspects du changement climatique sur l'ensemble des composantes du marais.

Un premier temps en plénière a été réalisé pour faire état des effets des changements climatiques et expliquer les influences sur les paysages et composantes du marais de Brouage. Ensuite, un travail en sous-groupe a permis de travailler sur les chaînes de conséquences du changement climatique sur différents personas et de commencer à définir les impacts sur les paysages du Grand Site.



COMITE DES HABITANTS – 21 OCTOBRE 2024

Lors de la réunion d'installation du Comité des habitants, il a été décidé d'écrire la charte de fonctionnement du comité en petit groupe (6 participants) avant de la soumettre ensuite au comité entier.

Cette session de travail a donc consisté à s'accorder sur les modalités de fonctionnement du Comité des Habitants et sa participation au Projet Grand Site et de construire la charte de fonctionnement.

RENCONTRE HABITANTS – 14 NOVEMBRE 2024

Cette rencontre avec les habitants a été proposée dans la continuité de la rencontre de juillet, aux 45 personnes ayant répondu positivement à l'appel à participation, dans l'objectif d'amener la démarche d'adaptation aux changements climatiques sur le marais de Brouage via le prisme des habitants.

La Compagnie artistique le Zébrophone est intervenue pour animer la rencontre afin de mêler le sensible à la restitution technique réalisée par la cheffe de projet Grand Site.

Ce fut l'occasion de reposer les bases de l'esprit des lieux du marais de Brouage en travaillant dans un premier temps sur « **Qu'est-ce qui « fait » marais ? Qu'est-ce qui est essentiel ?** »

Les participants ont ensuite été invités à renseigner leurs pratiques habitantes « **Votre quotidien dans le marais ?** ».

Et enfin, ils ont travaillé sur les changements climatiques via leur prisme d'habitants « **Des changements de la qualité de vie ? Quelles perceptions de ces évolutions à venir ? Quels fantasmes pour demain ?** » sur la base du travail technique produit par les prestataires travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques.



COLLÉGIALE DES ÉLUS – 4 FÉVIER 2025

Cette collégiale avait vocation à valider les ambitions politiques à long-terme, le périmètre du Grand Site, le programme d'actions et son envergure financière avant finalisation des fiches actions ainsi que le planning prévisionnel de dépôt.

Le programme a été globalement validé ainsi que le maintien du planning prévisionnel de dépôt. Les élus ont cependant demandé des précisions supplémentaires concernant le volume financier, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités.

TRAVAIL INTERNE ET COMITÉS TECHNIQUES – 1^{ER} TRIMESTRE 2025

Dans l'objectif de terminer le projet pour le 30 avril 2025, l'équipe-projet et les partenaires techniques ont été sollicités d'une part pour finaliser les fiches actions et d'autre part pour finaliser le dossier.

L'organisation a été la suivante :

- un temps d'échange en visioconférence le 6 février afin de leur faire part des modifications apportées au programme d'actions suite au travail mené en 2024, aux différentes collégiales des élus et aux échanges avec la DREAL et le Réseau des Grands Sites ;
- une relecture / vérification du contenu sur un document partagé jusqu'au 15 mars en répartissant la relecture des fiches actions par comité techniques thématiques retenus ;
- un temps rapide en visioconférence pour chaque comité thématique le 21 février pour traiter de remarques importantes ou interrogations ;
- un comité technique le 21 mars pour valider techniquement le programme d'actions et son contenu, préparer le parlement du Marais et réfléchir à la suite de la démarche d'adaptation aux changements climatiques.

Pour finaliser le dossier, relire et amender certains parties, l'équipe-projet a été plus particulièrement mobilisée sur :

- un temps d'échange en visioconférence le 19 mars pour expliquer la structuration du dossier et répartir les pages à relire et amender par agent ;
- une relecture du contenu sur un document partagé jusqu'au 18 avril.

COMITE DES HABITANTS – 20 FÉVIER 2025

Ce comité des habitants a permis de valider la charte de fonctionnement et de la faire signer aux participants. Les membres ont ensuite élu leur représentant pour siéger au Comité de Pilotage.

La réunion a ensuite été consacrée à la prise de connaissance du programme d'actions du Projet Grand Site, avec la récolte de remarques et propositions sur le contenu des fiches actions.

COLLÉGIALE DES ÉLUS – 10 AVRIL 2025

Cette collégiale a permis de valider le budget prévisionnel du programme d'actions suite aux demandes de la dernière collégiale de février 2025.



PARLEMENT DU MARAIS – 18 AVRIL 2025

Comme en 2023, l'ensemble des acteurs, usagers et habitants du territoire pouvaient participer à ce Parlement sur inscription obligatoire. Une liste de plus de 450 contacts a été utilisée pour diffuser l'information avec un relai des acteurs locaux.

La participation a été très satisfaisante avec 140 participants aux profils variés :



L'objectif principal de ce Parlement était de partager avec l'ensemble des participants les ambitions politiques à long-terme pour le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' ainsi que le programme d'actions opérationnel, aboutissement de 2 années de concertation, avant la validation officielle et le dépôt du dossier auprès de la préfecture et du ministère en charge de l'écologie.

L'Entente a par ailleurs souhaité recueillir la vision du projet des participants et ainsi nourrir le dossier. Pour cela, deux modalités de participation ont été proposées tout au long de la journée :

- Travail en quatuor - 3 temps de travail tout au long de la journée :
 - Temps 1 : « Quel est votre ressenti suite à la présentation des ambitions ? » - Jeu de carte d'interconnaissance entre les membres du quatuor
 - Temps 2 : « Qu'est-ce que vous retenir de la présentation du projet grand site et de sa démarche de co-élaboration ? »
 - Temps 3 : « Selon vous, dans notre dossier, de quoi faut-il être fier, qu'est-ce qui vous semble être un élément fort dans notre projet ? »
- "Je donne à lire mon avis" - Isoir : de façon individuelle, les participants ont pu témoigner sur : "Selon vous, qu'est-ce qu'il faut mettre en avant dans notre dossier pour démontrer l'importance de PRÉSERVER, GÉRER, METTRE EN VALEUR et ADAPTER notre marais ?"

Certaines des expressions ont été insérées dans le dossier.

Cela a également été l'occasion de présenter quelques actions réalisées ou engagées et de vous informer sur les avancées concrètes sur le territoire.



COMITÉ DE PILOTAGE – 12 MAI 2025

Ce comité de pilotage a marqué une étape importante, cruciale, d'une démarche qui est longue et exigeante, pour valider le projet grand site et le dossier avant de délibérer dans les instances communautaires et de le soumettre aux services de l'État.

L'ordre du jour de cette réunion s'est concentré sur les éléments phares du dossier pour présenter de manière synthétique le dossier aux membres du COPIL (un envoi une semaine avant avait été fait pour qu'ils puissent prendre connaissance du dossier en amont).

Aussi, l'objectif du COPIL était que chaque membre émette un avis sur le projet et le dossier avant délibération des conseils communautaires.

L'ensemble des participants a émis un avis favorable.

CONFÉRENCE DES MAIRES COMMUNE CARO/CCBM – 26 MAI 2025

Cette conférence des maires commune entre les deux intercommunalités, réunissant l'ensemble des maires des 2 EPCI, au-delà des 13 maires concernés par le Grand Site, avait pour objectif de présenter le dossier et le programme d'actions du Projet Grand Site avant la validation par les conseils communautaires de la CARO et de la CCBM.

CONSEILS COMMUNAUTAIRES CARO / CCBM – 13 ET 23 JUIN 2025

Ces conseils ont eu vocation à valider officiellement le dossier et le programme d'actions par les collectivités porteuses du projet.



ANNEXE 4 : COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET GRAND SITE DU 12 MAI 2025

PROJET GRAND SITE DE FRANCE "MARAIS DE BROUAGE"

COMITÉ DE PILOTAGE

12 MAI 2025

COMPTE-RENDU

PARTICIPANTS

Collège des collectivités :

STRUCTURE	NOM	PRÉNOM
Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan	BESSAGUET	Bruno
Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan	BURNET	Alain
Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan	MAUGAN	Claude
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	BROUHARD	Patrice
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	BOMPARD	Alain
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	PETIT	Jean Marie
Bourcefranc le Chapus	PROTEAU	Guy
La Gripperie St Symphorien	ROUYER	Denis
Marennes Hiers Brouage	BALLOTEAU	Claude
Moëze	PORTRON	Didier
Port des Barques	DEMENE	Lydie
Soubise	PACAUD	Lionel
St Agnant	BAUMARD	Didier
St Froult	SIRGUEY	Daniel
St Jean D'Angle	DURIEUX	Michel
St Just Luzac	LE ROCHELEUIL-BEGU	Ghislaine
St Nazaire sur Charente	GAURIER	Sylvain

Collège des partenaires institutionnels :

STRUCTURE	NOM	PRÉNOM
ÉTAT	DONNOT	Stéphane
Direction départementale des territoires et de la mer 17	LAFON	Jérôme
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	TRANSY	Julien
Région Nouvelle Aquitaine	JUSTINIEN	Rémi
Département de la Charente-Maritime	BRACHET	Anne
Département de la Charente-Maritime	DE ROFFIGNAC	Françoise
Forum des marais	SOLA	Margarita
Conservatoire du Littoral	BELZ	Patrice
Association Foncière Pastorale	GIRAUD	Bernard
Syndicat Mixte Charente Aval	DUPEUTY	Jean Eudes
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 17	FRANSCISCO	Pascale
Syndicat Mixte Brouage	LESIMPLE	Perle
Parc National Marin Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	LUCAS	Ronan

Collège des acteurs et usagers :

STRUCTURE	NOM	PRÉNOM
Chambre d'Agriculture 17	JULLIEN	David
Association des Éleveurs du Marais de Brouage	GORICHON	Frédéric
Comité des Habitants du marais de Brouage	DUBEAU - GILARDEAU	Annie
Office de Tourisme Marennes Oléron	HERBAULT	Emrick
Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine	PHILIPPE	Maelys
Ligue de Protection des Oiseaux Poitou-Charentes	METAIS	Michel
Nature Environnement 17	TOISON	Bruno

Invités non membres du COPIL :

STRUCTURE	NOM	PRÉNOM
Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan	ALVAREZ	Marion
Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan	BRULAY	Fabien
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	CONIL	Frédéric
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	GUILLAUME	Noé
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	THIMONIER	Olivier
Département de la Charente-Maritime	LE BRETON	Jean-Christophe
Syndicat Mixte de Brouage	LESIMPLE	Perle
Région Nouvelle-Aquitaine	COMBREAU	Renan
Ligue de Protection des Oiseaux	CHAIGNE	Adrien
Nature Environnement 17	DUPEYRON	Thomas
Sous-préfecture de Rochefort	BELLICI	Mehdi
Bourcefranc-Le-Chapus	GRAUX	Géraldine
Marennes-Hiers-Brouage	DUPOIS	Benjamin

Excusés :

STRUCTURE	NOM	PRÉNOM
Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan	BLANCHE	Hervé
Comité Régional de la Conchyliculture / Groupement Qualité Huitres Marennes Oléron	MORANDEAU	Philippe
Chambre d'Agriculture 17	VIAUD	Lynda
UDAP	GARDRE	Stéphane
Office de Tourisme Rochefort Océan	RIVAIN	Virginie

OBJECTIF ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

L'objectif de la réunion était d'émettre un avis sur le projet grand site et le dossier de candidature avant délibération des conseils communautaires.

L'ordre du jour était le suivant :

- Introduction par les élus de l'Entente Intercommunautaire et le sous-préfet de Rochefort
- Présentation du Projet Grand Site et du dossier de candidature
- Avis du comité de pilotage sur le projet
- Suite de la démarche

INTRODUCTION

Mot d'accueil de M. Didier PORTRON, maire de Moëze

Messieurs Alain BURNET, vice-président de la CARO en charge du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' et Patrice BROUHARD, président de la CCBM, Entente intercommunautaire CARO/ CCBM

Ce troisième comité de pilotage du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' est un temps fort très important pour la démarche car ces membres sont réunis pour valider le dossier de candidature avant délibération dans les conseils communautaires et le dépôt officiel auprès de la préfecture et du ministère en charge de l'écologie.

Le Projet Grand Site est un projet de territoire qui met la question du paysage au cœur des actions respectives de chaque acteur. En effet, cela a été constaté dans de nombreux échanges : les interventions humaines, si elles sont mal calibrées, peuvent détériorer ce patrimoine paysager exceptionnel reçu en héritage et dont les acteurs, usagers et habitants dépendent.

Les acteurs ont su unir leurs forces et saisir l'opportunité que constitue le classement du site pour définir collectivement un projet cohérent de préservation et de valorisation de cette zone humide unique.

La relation de confiance établie entre la CARO et la CCBM dans le cadre du Projet Grand Site et même au-delà est soulignée. Ainsi que, l'investissement de chacun, et bien sûr l'accompagnement précieux des services de l'État, avec qui l'Entente a établi un partenariat privilégié dans le cadre de la démarche Grand Site.

Depuis le premier COPIL de janvier 2023, l'Entente a mené un travail conséquent avec l'ensemble des acteurs du territoire qui a abouti lors du parlement du 18 avril dernier.

Le programme d'actions est finalisé. Il est l'aboutissement de 2 années de concertation avec l'ensemble des acteurs du marais. Il se fonde sur des ambitions à long terme pour ce territoire qui tient tant à cœur des élus et des acteurs.

Ce comité de pilotage marque donc à une étape importante, cruciale, d'une démarche qui est longue et exigeante, pour valider le Projet Grand Site et le dossier de candidature avant de délibérer dans les instances communautaires et de le soumettre aux services de l'État.

En effet, c'est la mise en œuvre de ce programme d'actions qui permettra, dans quelques années, d'obtenir ce fameux label Grand Site de France.

M. Stéphane DONNOT, sous-préfet de Rochefort

Lors du comité de pilotage de 2024, M. le sous-préfet avait eu l'occasion de souligner combien l'objectif affiché de validation ministérielle du projet et programme d'actions Grand Site avant les élections municipales était pleinement légitime (pour valoriser tout le travail déjà effectué et garantir l'inscription de la démarche dans la durée) autant qu'ambitieux, au regard du rétroplanning très serré qu'il induisait et du grand nombre d'actions restant à conduire dans ce laps de temps.

Au regard de l'objet central du COPIL de cette année, destiné à présenter et valider collectivement un dossier de candidature composé de plus de 200 pages réparties en 2 tomes, force est de constater que ce calendrier et ses ambitions s'avèrent à ce jour pleinement tenues.

Dans ce contexte, il réassure son plein soutien pour continuer de tenir cet objectif lors des prochaines étapes impliquant l'État local, à commencer par celle du 3 juillet lors de la présentation du dossier devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

PRÉSENTATION DU PROJET GRAND SITE ET DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Cf. diaporama de présentation

Le projet est présenté en double voix par la cheffe de projet Grand Site Marais de Brouage, Marion Alvarez, et l'inspecteur des sites, Julien Transy.

Les élus en charge de la démarche au sein de l'Entente, Alain Burnet et Alain Bompard, présentent les ambitions à long-terme pour le Grand Site. Mme. Géraldine Graux présente une action en cours concernant la valorisation du site de Daire, à Bourcefranc-le-Chapus, engagée dans le cadre de la démarche Grand Site.

Les membres du comité de pilotage ont formulé plusieurs remarques et suggestions concernant notamment les formulations des défis du territoire. Des modifications ont été apportées au dossier en conséquence.

AVIS DU COMITÉ DE PILOTAGE SUR LE PROJET

L'ensemble des participants a formulé un avis favorable.

Les services de l'État n'ont pas donné d'avis, étant donné que c'est le rôle de la CNPS prévue le 3 juillet.

Un résumé des verbatims de chacun est restitué ci-après :

- L. Demené (Port-des-Barques) espère que le projet va aboutir au vu du temps passé à le construire et insiste sur la pertinence des mots dans les titres et formulations utilisées dans le dossier pour assurer la bonne compréhension des personnes extérieures au marais. Elle est favorable au projet.
- S. Gaurier (Saint Nazaire) est favorable au projet.
- C. Maugan (VP culture CARO) indique que ce projet représente un très gros travail et est l'aboutissement de ce que les techniciens ont mis en musique depuis plusieurs années. D'un point de vue culturel, des actions sont déjà menées, comme Habiter le Marais, mais le projet va permettre de passer à la vitesse supérieure. Un point d'attention cependant sur le budget, au vu des contraintes budgétaires actuelles, étant donné que les postes de dépenses sont principalement du fonctionnement. Mais ces complications ne doivent pas empêcher d'avancer et de mettre en œuvre le projet, au vu de son intérêt. Il est favorable au projet.
- C. Chagneaud (Union des marais et éleveur) est favorable au projet à condition que les professionnels du territoire bénéficient réellement des actions mises en œuvre et de retombées concrètes. Il émet une inquiétude sur les aménagements possibles au vu des réglementations. Il conclut en indiquant qu'il ne fait pas passer à côté de l'occasion offerte par le projet.
- D. Rouyer (Gripperie Saint Symphorien) est favorable au projet.
- M. Philippe (CEN) indique que le CEN est favorable au projet. C'est un projet de territoire remarquable qui a porté les paroles de beaucoup d'acteurs locaux et qui a tout son sens notamment au vu de la rapidité des changements pour les activités humaines, de société ou pour l'environnement.
- F. Gorichon (Association des éleveurs) est favorable au projet qui ne peut qu'apporter du plus au territoire. L'élevage doit perdurer sur ce territoire, en particulier, pour maintenir la biodiversité. Il porte l'attention sur l'augmentation des surfaces en friches ainsi que sur la problématique des aides aux éleveurs sur le territoire : les MAEC sont plafonnées, les PSE n'ont pas pu être développés et la PAC ne favorise pas le maintien de l'élevage avec un plafonnement des aides notamment en zones humides contrairement à l'agriculture de plaine. Il indique également la lourdeur administrative qui pèse sur le quotidien des éleveurs. Un message d'espoir cependant : six jeunes reprennent des exploitations en élevage. Il est vrai que le nombre d'exploitations diminue mais elles grossissent donc il reste quand même pas mal de professionnels (associés et salariés).
- D. Sirquey (Saint-Froult) est favorable au projet. La dynamique de projet a été instaurée depuis plusieurs années sur le marais et le PGS permet de valoriser ce qui a été réalisé et est mené aujourd'hui. Il ajoute avoir à l'esprit les risques climatiques qui seront certainement difficiles à gérer mais cela n'empêche pas de mener le projet.
- E. Herbaut (OT IOMN) est favorable au projet qui va tout à fait dans le sens des orientations du territoire en matière de tourisme durable. L'OT Marennnes Oléron contribue depuis le début à l'élaboration du projet et aux actions engagées depuis plusieurs années. Il porte l'attention sur un élément de la mise en œuvre du plan d'action : plusieurs actions sont en maîtrise d'ouvrage ou co-maîtrise d'ouvrage de partenaires de l'Entente. Aussi, il faudra s'assurer que chacun prenne bien en main son rôle pour assurer la bonne mise en œuvre du projet.

- P. Belz (CDL) indique que c'est un beau projet de territoire, collectif, et coconstruit. Il a l'originalité de prendre en compte des scénarios prospectifs face aux changements climatiques. C'est un projet plein d'avenir et dynamique. Il y est donc très favorable.

- M. Durieux (Saint-Jean-d'Angle) est favorable au projet sur lequel il a eu la chance de travailler depuis longtemps. Il rejoint les remarques précédentes sur le maintien de l'élevage et les actions en lien avec l'installation des agriculteurs sur le territoire. Il ajoute qu'il pourrait être intéressant de permettre à d'autres types d'élevage de se développer.

- J-E. Dupeuty (SMCA) est favorable à ce projet qui reconnaît le travail déjà effectué notamment par les partenaires. Le SMCA travaille depuis 5 ans sur les réseaux hydrauliques, la gestion des niveaux d'eau, etc... Une partie des actions du projet sont d'ailleurs portées par le SMCA. Le projet reconnaît également l'élevage qui est au cœur de leurs actions pour le deuxième contrat de progrès territorial. Il rappelle que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne contribue aux MAEC sur le territoire. Il y est également favorable car le projet prend en compte les changements climatiques.

- M. Metals (LPO) est favorable au projet. Il souhaiterait qu'apparaisse plus fortement la contribution du marais de Brouage à la stratégie nationale des aires protégées et que les actions menées en ce sens aillent au-delà des réserves naturelles. Il ajoute également l'importance de poursuivre le projet de labellisation RAMSAR du territoire.

- A. Brachet (CD17) est favorable au projet, notamment car le marais n'est pas considéré comme un musée et car la sensibilisation des enfants est bien incluse dans le projet.

- R. Justinien (Région NA) est favorable au projet.

- D. Portron (Moëze) est favorable au projet. Il est ravi que ce comité de pilotage se déroule sur sa commune qui rassemble tous les sujets traités.

- F. de Roffignac (CD17) indique que le canal Charente-Seudre si important pour apporter l'eau au marais de Brouage est la propriété du CD17, donc le CD17 ne peut être contre ce beau projet. Le CD17 met en place plusieurs actions le long du canal et compte sur le PGS pour assurer la bonne entente des acteurs et faciliter ainsi leur mise en œuvre.

- D. Baumard (Saint Agnant) est favorable au projet. Il indique qu'il faut faire attention à ce que le marais ne devienne pas « un parc à touristes ». Il regrette que la fédération des chasseurs et la fédération de pêche n'aient pas été représentés lors de la réunion.

- R. Lucas (PNM) est favorable au projet dont il voit tout l'intérêt pour le marais riche en biodiversité et entretenu par les activités humaines. Il souligne le travail de co-construction mené pour le construire.

- B. Toison (NE17) est favorable au projet. Il fait référence aux discussions ayant porté sur l'avenir de la RNN Moëze-Oléron plus tôt dans la réunion et rappelle qu'il est important de prendre en compte la biodiversité au-delà de la RNN et sur l'ensemble du marais.

- G. Begu (Saint Just Luzac) relève le travail de très longue haleine qui a conduit à ce projet. L'histoire a commencé par la réhabilitation du canal de Broue grâce à des financements de l'AEAG. La fédération de toutes les communes dans un même esprit a permis d'aboutir au projet présenté aujourd'hui. Les financeurs peuvent voir que les collectivités ont une vraie entente, une volonté de faire de ce marais quelque chose qui soit fiable aussi bien d'un point de vue économique pour les producteurs, que d'un point de vue touristique en prônant un tourisme respectueux de l'environnement. Elle émet un point de vigilance quant au contexte budgétaire. La cohérence entre tous a permis d'arriver à ce beau projet qui est aligné sur la volonté des élus.

- B. Giraud (AFP) est favorable au projet. Des actions ont été faites depuis un certain temps même s'il y a encore beaucoup à faire et cela demande la cohésion des acteurs, notamment des professionnels, pour continuer à préserver ce marais.

- L. Pacaud (Soubise) rappelle qu'il est important de renforcer les zones humides en France et de renforcer les budgets qui sont attribués à leur préservation. La question à se poser n'est pas « devons-nous faire ce projet » mais « que se passerait-il si nous ne le faisons pas ». Si plus personne n'entretenait le marais, ce serait une catastrophe. Il est donc important de soutenir les agriculteurs qui le façonnent. Il émet également un point de vigilance sur les éléments budgétaires et appuie auprès des financeurs présents pour soutenir le projet. Il répond par ailleurs aux inquiétudes énoncées plus tôt concernant le tourisme : l'idée n'est pas de faire du marais un parc touristique. Il y a un site majeur sur le territoire qui est Brouage mais, dans le marais, on parle d'un tourisme intimiste avec des gens passionnés par la faune et la flore. Il rappelle aussi que les visiteurs participent aussi à l'économie locale en consommant la viande.

- D. Jullien (CA17-79) indique que la chambre d'agriculture accompagne et soutient le projet. Elle porte attention à plusieurs actions, notamment celles concernant la concertation avec le monde agricole. La résolution des enjeux à venir passera par la concertation. Il appuie sur la cohabitation nécessaire des usages.
- M. Sola (FMA) est ravie de suivre ce beau projet depuis qu'elle est élue à la Région et au Forum des Marais Atlantiques. Elle appuie sur l'importance d'avoir des actions reposant sur les compétences d'autres acteurs du territoire, au-delà de l'Entente. Elle ajoute qu'il est aussi important de s'inspirer d'autres expériences et d'autres sites, de leurs bonnes pratiques, comme par exemple le PNR du Marais Poitevin. Elle est favorable au projet.
- G. Proteau (Bourcefranc-Le-Chapus) est favorable au projet. Il remercie les technicien.nes qui ont travaillé dessus depuis plusieurs années ainsi que toutes les communes qui ont œuvré pour qu'il aboutisse. Il insiste également sur l'importance de travailler avec la jeunesse dans le cadre de ce projet. Il regrette que le comité régional de conchyliculture, le groupement qualité Huitre Marennes Oléron et la fédération des chasseurs ne soient pas présents. Il espère que la bonne cohésion des acteurs se poursuivra, en particulier des éleveurs et des ostréiculteurs.
(M. Alain Burnet précise en réponse que ces acteurs ont bien participé régulièrement à la construction du projet).
- P. Le Simple (Syndicat Mixte de Brouage) transmet l'avis favorable de la présidente du syndicat pour le projet.
- A. Gilardeau (Comité des habitants) relève que c'est un travail remarquable. Elle est favorable au projet.
- B. Bessaguet (VP Agriculture CARO) est favorable à ce projet très intéressant qui prend en compte le renouvellement des générations, élément essentiel pour le maintien des activités primaires. C'est primordial pour faire vivre ce milieu, sa biodiversité et ses paysages, c'est l'endroit où l'on vit. Exercer une activité agricole dans ce territoire reconnu est très favorable.
- P. Francisco (CAUE 17) est favorable à ce projet. Elle attire l'attention sur le fait de ne pas oublier les villages au-delà du marais proprement dit, leur silhouette et la réhabilitation du bâti existant. Elle propose par ailleurs de faire appel à des étudiants d'écoles du paysage pour accompagner le travail prospectif sur l'avenir du territoire et sa richesse.
- C. Balloteau (Marennes-Hiers-Brouage) évoque la chance de vivre dans un site absolument exceptionnel, un bien commun qu'il faut protéger et valoriser. C'est un paysage tout à fait exceptionnel qui permet une vision à 360°. Ce PGS est vraiment une occasion unique de mettre en valeur le territoire. Il va falloir s'adapter au climat mais elle a toute confiance en l'implication des technicien.nes pour aujourd'hui et pour demain. Elle ajoute la nécessité d'associer les jeunes d'aujourd'hui à ce grand site car ce seront les adultes et habitants de demain. Elle est absolument favorable à ce PGS et lui souhaite le meilleur possible.
- JM. Petit (VP Zones Humides CCBM et maire délégué Hiers-Brouage) rappelle que lorsque les collectivités ont commencé à s'intéresser au marais et que quelques élus ont voulu lancer le grand projet du marais de Brouage, il ne voulait pas en faire partie. En effet, il y a déjà beaucoup de réglementations sur sa commune et il pensait que ça allait encore compliquer les choses. Jean-Marie Gilardeau et Mickael Vallet l'ont convaincu de participer et depuis, il a changé ses constats et sa politique sur l'environnement notamment. Récemment, dans le cadre du Projet Grand Site, a été lancé un Schéma d'Intentions Paysagères sur les abords de la Citadelle et des solutions ont été trouvées avec Alain Freytet et Julien Transy pour améliorer le stationnement notamment. Or, il avait depuis longtemps essayé de développer des projets de parking qui n'avaient jamais abouti. Aussi, il est conscient que le PGS offre de nouvelles possibilités et est donc content qu'il y ait un PGS sur le territoire. Il y est donc favorable.

CONCLUSION

Les prochaines échéances de la démarche ont été rappelées.

Les élus de l'Entente intercommunautaire et le sous-préfet de Rochefort remercient vivement les participants.

ANNEXE 5 : DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES - ADOPTION DU PROJET GRAND SITE - JUIN 2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN

Délibération du Conseil communautaire
Séance du 23 juin 2025 à 18:00

Le Conseil communautaire a été convoqué le : 16/06/2025
 L'affichage de la convocation a été effectué le : 16/06/2025

Le lundi 23 juin 2025, le Conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé BLANCHÉ.

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : - 58 -

Présents :

M. BLANCHÉ (ROCHEFORT) - M. DENAUD (ILE D'AIX) - M. ROSSIGNOL (BEAUGEAY) - Mme FRANCOIS (BREUIL-MAGNE) - M. CLOCHARD (CHAMPAGNE) - M. MAUGAN (ECHILLAIS) - Mme CUVILLIER (ECHILLAIS) - M. ROUSSEAU (ECHILLAIS) - Mme MARCILLY (FOURAS) - Mme CHENU (FOURAS) - M. ROUYER (LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN) - M. RECHT (LOIRE LES MARAIS) - M. PORTRON (MOEZE) - M. BESSAGUET (MORAGNE) - Mme LEROUGE (MURON) - Mme DEMENÉ (PORT DES BARQUES) - Mme CAMPODARVE-PUENTE (ROCHEFORT) - M. PONS (ROCHEFORT) - Mme GIREAUD (ROCHEFORT) - Mme COUSTY (ROCHEFORT) - M. DUTREIX (ROCHEFORT) - Mme ANDRIEU (ROCHEFORT) - M. JAULIN (ROCHEFORT) - Mme MORIN (ROCHEFORT) - M. BURNET (ROCHEFORT) - Mme ALLUAUME (ROCHEFORT) - M. LESAUVAGE (ROCHEFORT) - M. BUISSON (ROCHEFORT) - Mme GENDREAU (ROCHEFORT) - Mme PADROSA (ROCHEFORT) - M. ESCURIOL (ROCHEFORT) - Mme FLAMAND (ROCHEFORT) - M. MAZEDIER (SAINT AGNANT) - Mme HERY (SAINT-AGNANT) - Mme GARETIER (SAINT-COUTANT LE GRAND) , Suppléante de Mme TABUTEAU - M. CHEVILLON (SAINT HIPPOLYTE) - M. DURIEUX (SAINT JEAN D'ANGLE) - M. COCHE-DEQUEANT (SAINT LAURENT DE LA PREE) - M. GAURIER (SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE) - M. PACAUD (SOUBISE) - Mme DROMER (SOUBISE) - M. AUTHIAT (TONNAY-CHARENTE) - Mme AZAIS (TONNAY-CHARENTE) - M. BOURBIGOT (TONNAY-CHARENTE) - Mme LE CREN (TONNAY-CHARENTE) - Mme RAINJONNEAU (TONNAY-CHARENTE)

Pouvoirs :

M. BRANGER (CABARIOT) à Mme DEMENÉ - M. MORIN (FOURAS) à Mme CHENU - M. GIORGIS (ROCHEFORT) à Mme MORIN - Mme PARTHENAY (ROCHEFORT) à Mme CAMPODARVE-PUENTE - M. ECALE (ROCHEFORT) à M. JAULIN - Mme CHAIGNEAU (ROCHEFORT) à M. ESCURIOL

Absents :

M. GONTIER (LUSSANT) - M. LETROU (ROCHEFORT) - M. VILLARD (SAINT FROULT) - M. JUSTINIEN (TONNAY-CHARENTE) - Mme PERIER (TONNAY-CHARENTE) - M. FORT (VERGEROUX)

Secrétaire de séance : Mme CAMPODARVE-PUENTE

Mme CAMPODARVE-PUENTE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

RAPPORTEUR : M. CHEVILLON

DIRECTION: DIRECTION PROJETS ET COOPERATION TERRITORIALE

OBJET : ADOPTION DU PROJET GRAND SITE DE FRANCE MARAIS DE BROUAGE - ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE CARO-CCBM - ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.5221-1 et

L.5221-2,

Vu le classement du site de l'ancien golfe de Saintonge le 13 septembre 2011,

Vu l'article L.341-15-1 du Code de l'environnement relatif au label « Grand Site de France » et l'article 150 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la circulaire du 21 janvier 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relative à la politique des grands sites,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et notamment sa compétence en matière de conservation, gestion, valorisation des paysages, et des patrimoines, naturels et bâtis,

Vu la délibération n°2021_040 du Conseil communautaire du 4 mars 2021 validant le lancement d'une opération Grand Site sur le Marais de Brouage,

Vu la délibération n°2019_048 du Conseil communautaire du 23 mai 2019 actualisant la convention de l'Entente Intercommunautaire dans la perspective de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions du Grand Projet du Marais de Brouage,

Vu le courrier du ministère de la transition écologique du 21 septembre 2021 notifiant l'engagement officiel d'une opération grand site sur le marais de Brouage,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du Projet Grand Site donné le 12 mai 2025,

Considérant les actions menées par l'Entente intercommunautaire et ses partenaires dans le cadre du Grand Projet du Marais de Brouage depuis 2016 et le travail du Projet Grand Site réalisé depuis le lancement officiel de la démarche Grand Site,

Considérant les communes concernées sur la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes Bassin de Marennes : Beaugeay, Bourcefranc-Le Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Marennes-Hiers- Brouage, Moëze, Port-des-Barques, Saint-Agnant-les-Marais, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Just-Luzac, Saint-Sornin, Soubise,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le Projet Grand Site de France « Marais de Brouage » et son programme d'actions pour 2026-2033,
- **Autorise** Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature du projet ci-annexé auprès de l'État pour un passage en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites prévu le 3 juillet 2025,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

V = 52 P = 51 C = 0 Abst = 1

Le secrétaire de Séance

Caroline CAMPODARVE-PUENTE

Le Président

Hervé BLANCHÉ

Signé électroniquement par : Caroline CAMPODARVE-PUENTE
 Date de signature : 26/06/2025
 Qualité : Conseillère déléguée aux Ressources Humaines et Bien-Être au Travail de la CARO

Signé électroniquement par : Hervé BLANCHÉ
 Date de signature : 26/06/2025
 Qualité : Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

Délais et voies de recours contentieux :

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 27/06/2025

webdelib

Recours gracieux ou contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la publication électronique des actes réglementaires sur le site internet de la CARO.
Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux.
Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif et saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 17 juin 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de présents :	21
Nombre de votants :	24

Date de la convocation : 6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à quatorze heures trente, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Catherine BERGEON (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-Le Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-Le Chapus), Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-Le Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-Le Chapus), M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-Le Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Stéphane DELAGE (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint-Just-Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint-Just-Luzac), Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle-sur-Seudre), M. François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint-Sornin).

Absents excusés :

M. Alain BUMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUÉRIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIÈVRE (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua) : pouvoir à M. Stéphane DELAGE (Le Gua).

Absent :

M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua)

Secrétaire de séance :

M. François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre).

Approbation du dossier de candidature et du programme d'action de l'Opération *Protection et mise en valeur de l'environnement*
Grand Site Marais de Brouage

Monsieur le Président expose :

La politique des Grands Sites est une politique menée par l'État afin de protéger et valoriser des sites classés au titre de la loi de 1930 sur « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Cette politique se caractérise par l'accompagnement de l'État aux collectivités qui le souhaitent, dans la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à préserver la qualité des paysages et l'identité d'un territoire, et à le faire découvrir en respectant l'esprit des lieux : on parle alors de Projet Grand Site de France.

Ce projet se traduit notamment par la mise en œuvre d'un programme d'actions, au terme duquel le label Grand Site de France est susceptible d'être décerné par le ministère de la transition écologique.

Le marais de Brouage a été classé, au titre de la loi du 2 mai 1930, en septembre 2011 en tant que « site classé de l'ancien golfe de Saintonge », en raison de ses caractères historique et pittoresque. Cela a permis de le faire reconnaître en tant que « patrimoine paysager et scientifique d'intérêt national et en tant que richesse historique et touristique locale de tout premier ordre ».

En 2015, cette conscience du caractère à la fois remarquable mais fragile du marais a amené la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes à lancer ensemble un projet cohérent et ambitieux de préservation, mais aussi de valorisation, intitulé : le « Grand projet du marais de Brouage ».

Voué à coordonner leurs politiques pour ce site qu'elles ont en partage, ce projet a également permis de mobiliser l'ensemble des acteurs du marais autour de trois axes prioritaires : la gestion de la zone humide et en particulier de sa ressource en eau, le soutien aux activités primaires et tout particulièrement l'élevage extensif, et la valorisation patrimoniale et touristique du marais.

Les nombreuses actions menées dans ce cadre – entretien du réseau hydraulique, soutien au pastoralisme, sensibilisation des publics... – et une meilleure interconnaissance des enjeux des différents acteurs regroupés au sein du « Parlement du marais » ont alors permis de prendre la mesure de l'ensemble des défis auxquels le marais doit et devra faire face dans les années à venir, invitant à adopter une approche plus globale des actions à mener.

Le dialogue instauré entre les différents acteurs a confirmé l'interdépendance des nombreux usages et la volonté de trouver ensemble des solutions pour assurer la pérennité du marais dans toutes ses composantes. Ces réflexions ont permis d'identifier plusieurs défis et de ces défis a émergé un dénominateur commun : LE PAYSAGE.

C'est donc tout naturellement que les deux intercommunalités ont décidé de s'engager dans une démarche Grand Site, y voyant l'opportunité d'intégrer l'approche paysagère comme pierre angulaire du projet de territoire.

Aussi, grâce à la démarche Grand Site, les collectivités et leurs partenaires entendent mettre le paysage au cœur de toute action, fédérer et coordonner les acteurs locaux autour d'un projet commun, et obtenir à terme la reconnaissance de l'État pour l'excellence de la gestion du site.

En septembre 2021, le ministère de la transition écologique a donné une suite favorable au lancement d'un Projet Grand Site, considérant les conditions réunies.

Depuis cette date, les deux collectivités ont donc travaillé, en concertation avec l'ensemble des acteurs du marais et sous l'égide des services de l'État, à élaborer un projet de conservation, de requalification, de gestion et de mise en valeur du site fondé sur la qualité paysagère, la découverte apaisée et raisonnée des richesses naturelles et culturelles du territoire et le fonctionnement harmonieux du site, prenant en compte les effets du changement climatique.

Afin que, demain, les paysages du marais de Brouage continuent d'être exceptionnels, au-delà de leur évolution qui témoignera d'une forme d'adaptation collective, cinq ambitions à long terme pour le territoire ont été définies, visant à préserver, gérer, mettre en valeur et adapter le marais :

- une eau douce, canevas paysager du marais, préservée et partagée ;
- un paysage littoral témoignant d'une relation dynamique et renforcée au Pertuis d'Antioche ;
- une richesse écologique, source de diversité paysagère, remarquable et protégée ;
- des paysages vivants, façonnés par des économies locales durables en symbiose avec leur environnement ;
- un ancien golfe (re)découvert et exploré avec humilité, révélant un esprit des lieux unique, à transmettre et à partager.

AR Prefecture

017-241700699-20250617-2025CC04_05-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Délibération n°2025/CC04/05

Le périmètre du Grand Site du marais de Brouage, basé principalement sur le bassin hydrographique et des limites visibles dans le paysage telles que les routes, concerne les 13 communes suivantes :

- CARO : Beaugeay, La Gripperie-Saint-Symphorien, Moëze, Port-des-Barques, Saint-Agnant- les-Marais, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise ;
- CCBM : Bourcefranc-Le Chapus, Marennes-Hiers-Brouage, Saint-Just-Luzac, Saint-Sornin.

Le projet formalisé du Projet Grand Site pour les huit années à venir (2026-2033) se structure en deux tomes : Tome 1 – Le projet et Tome 2 - Le programme d'actions.

Il s'agit d'un programme ambitieux, dont certaines actions sont déjà en cours de réalisation. D'autres, nécessaires au bon déroulement du projet (actions dites « socles prioritaires »), devront être engagées dans les huit années qui viennent pour garantir une gestion cohérente du territoire.

Le comité de pilotage du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage', constitué des collectivités locales, des partenaires institutionnels ainsi que des acteurs et usagers, a donné, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet le 12 mai 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le classement du site de l'ancien golfe de Saintonge le 13 septembre 2011 ;

Vu l'article L.341-15-1 du Code de l'Environnement relatif au label « Grand Site de France » et l'article 150 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu les articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux ententes que peuvent conclure les EPCI sur des sujets intercommunaux ;

Vu la circulaire du 21 janvier 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relative à la politique des grands sites ;

Vu la convention de l'Entente Intercommunautaire en date du 28 mai 2019 dans la perspective de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions du Grand Projet du Marais de Brouage ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et notamment sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n°2021/CC03/03 du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2021 validant le lancement d'une opération grand site sur le marais de Brouage ;

Vu le courrier du ministère de la transition écologique du 21 septembre 2021 notifiant l'engagement officiel d'une opération grand site sur le marais de Brouage ;

Considérant l'approbation du projet, porté par l'Entente intercommunautaire CCBM / CARO et élaboré suite à un travail conséquent de co-construction avec les acteurs, usagers et habitants du territoire, lors du comité de pilotage du Projet Grand Site le 12 mai 2025 ;

Considérant les actions menées par l'Entente intercommunautaire et ses partenaires dans le cadre du Grand Projet du Marais de Brouage depuis 2016 et le travail conséquent de concertation et de co-construction du Projet Grand Site réalisé depuis le lancement officiel de la démarche Grand Site ;

Considérant les communes concernées sur la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes Bassin de Marennes : Beaugeay, Bourcefranc-Le Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Marennes-Hiers- Brouage, Moëze, Port-des-Barques, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Just-Luzac, Saint- Sornin, Soubise ;

Considérant le dossier formalisant le Projet Grand Site, constitué de deux tomes, ci-annexé, qui sera instruit par les services de l'État ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

AR Prefecture

017-241700699-20250617-2025CC04_05-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Délibération n°2025/CC04/05

DÉCIDE

- d'approuver le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' et son programme d'actions pour 2026-2033 ;
- d'autoriser le dépôt de candidature du projet auprès de l'État (dossier ci-annexé) pour un passage en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites le 3 juillet 2025 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire ; le recours contentieux peut être adressé directement au Tribunal Administratif de Poitiers et saisi par le biais du site internet www.telerecours.fr

PROJET GRAND SITE DE FRANCE "MARAIS DE BROUAGE"

Remerciements à l'ensemble des partenaires, acteurs, usagers et habitants du territoire pour leur contribution

Préfecture de la Charente-Maritime
Sous-préfecture de Rochefort
Services de l'état (DREAL, UDAP, DDTm, OFB, DRAC)
Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Charente-Maritime
Agence de l'Eau Adour-Garonne
Forum des Marais Atlantiques
Conservatoire du Littoral
Syndicat Mixte Charente Aval
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 17
Syndicat Mixte de Brouage
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Chambre d'agriculture Charente-Maritime / Deux-Sèvres
Comité Régional de Conchyliculture
Laboratoire de recherche LIENSs
INRAE Saint-Laurent-de-la-prée
Université de Poitiers
Lycée de la mer
RAMSAR France

Commune de Beaugeay
Commune de Bourcefranc-Le Chapus
Commune de La Gripperie-Saint-Symphorien,
Commune de Marennes-Hiers- Brouage
Commune de Moëze
Commune de Port-des-Barques
Commune de Saint-Agnant- les-Marais
Commune de Saint-Froult
Commune de Saint-Jean-d'Angle
Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente
Commune de Saint-Just-Luzac
Commune de Saint- Sornin
Commune de Soubise
Pôle Marennes-Oléron
Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente
Conseil de développement Rochefort Océan
Conseil des sages de Bourcefranc-le-Chapus
GIP littoral Nouvelle-Aquitaine
Associations syndicales de marais

Association des éleveurs du marais de Brouage
Association Foncière Pastorale des marais de Brouage
Union des marais de Brouage
Groupement qualité Huitres Marennes Oléron
Office de Tourisme Marennes Oléron
Office de Tourisme Rochefort Océan
Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine
Ligue de Protection des Oiseaux - RNN Moëze-Oléron
Nature Environnement 17 - RNR de la Massonne
CPIE Marennes Oléron
Fédération des chasseurs de Charente-Maritime
Fédération de pêche de Charente-Maritime
Comité des habitants du marais de Brouage
Éleveurs
Agriculteurs
Conchyliculteurs
Prestataires touristiques
Habitants
...

Entente
intercommunautaire

